

LES SEIGNEURS DE SUZE-LA-ROUSSE AU FIL DES GENERATIONS

LA FAMILLE LA BAUME

**UN EXEMPLE DE L'EVOLUTION DE LA
NOBLESSE PROVINCIALE ENTRE LE XV^e SIECLE
ET LA FIN DU XVIII^e SIECLE**



**Tome I
Ginette GUILLORIT**

AVANT PROPOS

Pourquoi s'intéresser à la vie des seigneurs de Suze-la-Rousse alors que j'habite à une centaine de kilomètres du lieu ? Cela relève simplement du hasard !

L'aventure commence en 2013, au cours collectif de paléographie animé par Isabelle Boullay (Archives Départementales de la Drôme) lorsqu'elle nous propose de travailler à la transcription du testament de François de la Baume, comte de Suze, daté de 1582.

Quelques mois plus tard, ce travail de groupe à peine terminé, Michèle Bois m'incitait à poursuivre ce travail de transcription, toujours sur un document relatif à l'histoire de cette famille seigneuriale : l'inventaire réalisé au château en 1588 (archives, mobiliers, biens fonciers), un texte qui court sur une centaine de pages. Après plusieurs semaines, avec la contribution d'une collègue (Beatrice Brunel) que je remercie, la transcription était faite.

L'envie d'en savoir davantage sur cette famille La Baume me poussait à consulter quelques publications, anciennes ou récentes. Mais la plupart de bornent à dresser une généalogie ; seul François de la Baume mérite quelques lignes relatant ses principaux faits d'arme durant les guerres de religion.

Je me penchais alors sur l'inventaire des archives en provenance du château, conservées aux archives départementales de la Drôme sous la cote 7J : contrats de mariage, testaments, actes de vente... . Certes, bon nombre de documents appartenant à cette famille ont disparu au cours de la période révolutionnaire, certains avant même la fin du XVIII^e siècle ; d'autres ont probablement été détournés comme en atteste une vente passée à Drouot en 1972. Ce fond 7J renferme également des archives relatives aux familles alliées dont celle des Isnards.

Mon ambition initiale était bien de retracer l'histoire des seigneurs de Suze jusqu'à la Révolution puis de leurs descendants jusqu'à la disparition de la dernière représentante, la marquise de Bryas en 1958.

L'exploitation de toutes les archives concernant la famille La Baume, des minutes notariales susceptibles de m'apporter des renseignements complémentaires, la lecture d'ouvrages ou publications traitant des origines familiales des comtesses de Suze, des autres territoires dont les La Baume étaient seigneurs ou coseigneurs... ayant demandé plusieurs années, avant même la mise en ordre de cette masse d'informations, j'ai décidé de m'en tenir uniquement à la vie des membres de cette famille. Je n'ai pas abordé la gestion des fermes qu'ils

possédaient en propre, laissant à l'association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Suzien (SPES) le soin de poursuivre le travail sur ce thème commencé en 1993.

L'histoire qui suit commence donc en 1426, à la fin du Moyen Âge avec l'arrivée de Louis de la Baume au château de Suze pour s'achever à la mort de Pierre Louis, dernier représentant portant le patronyme La Baume en 1799. Cette fin du XVIII^e siècle correspond aussi à un changement de régime politique et de société.

Contrats de mariage et testaments sont des sources précieuses ; en effet les dispositions des parents en faveur du jeune couple, les legs prévus par le testataire sont autant d'informations sur les coutumes de l'époque, l'environnement familial, le niveau social... . Ces documents ouvrent la voie vers d'autres recherches à propos de l'origine des conjoints, des relations entre la famille La Baume et d'autres familles de la région.

Les documents d'ordre judiciaire apportent parfois leur lot de surprise et incitent également à prospecter plus largement, l'occasion de quelques échanges avec d'autres chercheurs. Je voudrais rendre hommage à Monsieur Jean Dubuisson, décédé au début de l'année 2019. Il travaillait alors à la bibliographie d'une certaine Madame de Rus (1631-1699) qui fut un temps la maîtresse d'un comte de Suze. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises, pour la dernière fois en octobre 2018, quelques mois avant sa mort.

La recherche historique, c'est bien sûr le plaisir de feuilleter des documents anciens, même si l'on ne trouve pas toujours ce que l'on espérait ; c'est aussi le partage avec les personnes intéressées par ce travail et qui savent trouver les arguments pour encourager le chercheur à poursuivre lorsqu'il se met à douter. Car la recherche « en amateur » peut s'avérer plus compliquée que prévu malgré un plan de travail établi au départ. Je confesse avoir connu quelques moments de découragement. Alors, je partais pour Suze où je rencontrais Annika Remusan et Pierre Guiral, référents du château ; après un moment de bavardage dans une salle du château, quelques pas dans la garenne... je repartais avec des projets en tête. Aussi, je leur adresse un grand merci pour leur soutien constant.

Je remercie également Laurence Lavergne et Damien Hanriot.

Autres rencontres plaisantes : celles avec quelques membres de la SPES, jamais avares d'informations ; je remercie en particulier Lucile Cohet, Jean-Marie Jolivet, Claude Rostan et Bernard Guillaume.

Ma reconnaissance va aussi à Monsieur Charenton, directeur des archives départementales de la Drôme.

La rédaction de ce mémoire achevée, une autre étape commençait, celle de la relecture de quelques 400 pages. Je remercie chaleureusement celles et ceux qui ont accepté ce travail : Bernard Guillaume, Michèle Bois et Alain Guillorit.

*L'histoire est un roman qui a été
Le roman est une histoire qui aurait pu être*

Edmond et Jules de Goncourt

SOMMAIRE

TOME 1

| | |
|---|-----|
| INTRODUCTION | 10 |
| DE LA MAISON DES BAUX A CELLE DES LA BAUME | 12 |
| LES POSSESSIONS TERRITORIALES AU DEBUT DU XV ^e SIECLE | 16 |
| TABLES GENEALOGIQUES DE LA FAMILLE LA BAUME DE SUZE | 21 |
| LES PREMIERES GENERATIONS LA BAUME SUZE | 27 |
| Louis | 27 |
| Bertrand | 27 |
| Pierre | 31 |
| Guillaume | 35 |
| FRANÇOIS DE LA BAUME | 41 |
| François de la Baume dans les archives nationales de France et de Russie | 41 |
| Le XVI ^e siècle, un contexte historique particulier | 44 |
| Les chefs de guerre en Dauphiné et dans le midi de la France ... | 49 |
| Les guerres de religion dans le midi de la France ; la participation de François de la Baume | 54 |
| Entre mythe et réalité | 89 |
| François de la Baume, le roi et la cour | 91 |
| Récompenses royales | 103 |
| Juin 1551 : François de la Baume épouse Françoise de Levis Ventadour | 113 |
| François dans son château | 117 |
| Le sort d'Antoine | 125 |
| Le testament du comte de Suze | 126 |
| Un aperçu des relations | 128 |
| Le testament de Françoise de Levis | 131 |

| | |
|---|-----------------|
| ROSTAING DE LA BAUME | 133 |
| Le comte de Suze acquis à la ligue | 133 |
| Un premier mariage | 139 |
| Une seconde épouse : Catherine de Grolée Mévouillon | 144 |
| Au fil du temps | 147 |
| A propos de Rostaing : un curieux caillou | 152 |
| 5 Novembre 1616 : testament de Rostaing de la Baume | 153 |
| Les dispositions testamentaires de Catherine de Mévouillon et leurs conséquences | 155 |
| Catherine de Mevouillon propriétaire de la maison du roi René à Avignon | 156 |
| LOUIS-FRANÇOIS, ÉVÊQUE DE VIVIERS | 158 |
| JACQUES HONORAT DE LA BAUME SON FILS BERNARD LES CONSQUENCES D’UN DUEL INTERDIT | 166 |
| Jacques Honorat marquis de Villars | 166 |
| 1624 : union de Jacques Honorat avec Françoise Aprone de Porcelet de Maillane | 167 |
| Les relations avec la famille Raimond de Modene | 170 |
| Le canal du comte | 174 |
| Quelques évènements | 175 |
| Bernard de la Baume : le duel interdit | 176 |
| Les conséquences de l’Edit royal sur les biens de la famille La Baume Suze | 183 |
| 1660 : quelques actes notariés parisiens | 186 |
| Françoise de Porcelet et la communauté de Suze, des relations tendues | 188 |
| Un poeme dédié à Françoise de Porcelet | 189 |
| La mort de Françoise de Porcelet de Maillane | 190 |
| Marguerite de la Baume : deux mariages | 192 |
| A PROPOS DU MARQUISAT DE VILLARS | 194 |
| 4 septembre 1666 : vente du marquisat | 197 |

ANNET DE LA BAUME

| | |
|--|-----|
| CATHERINE DE LA CROIX CHEVRIERE..... | 198 |
| 18 mai 1631 : le mariage | 199 |
| Un couple trop vite séparé | 201 |
| La comtesse de Rochefort parmi les sœurs de la Congrégation de la Purification | 205 |
| Les années parisiennes de la comtesse de Rochefort | 208 |
| Catherine de la Croix Chevrière fonde le monastère De l'Adoration du Saint Sacrement parisien | 210 |
| La comtesse entre vie laïque et vie religieuse | 215 |
| Une bienfaitrice | 217 |
| 18 mars 1676 : le testament de la comtesse | 220 |
| Ses funérailles selon sa volonté | 220 |

TOME 2

| | |
|---|----|
| LE COMTE LOUIS-FRANÇOIS DE SUZE premier du nom | 1 |
| 18 juin 1657 : un premier testament | 1 |
| Louis-François et Paule Hypollite de Monstiers de Merinville | 2 |
| Françoise de Saussan de la Bedosse, dame de Rus | 9 |
| Louis François et Madame de Rus : passion amoureuse ou intrigue extravagante ? | 10 |
| Une fondation pieuse | 22 |
| 7 juin 1672 : un deuxième testament | 23 |
| Des ventes importantes | 26 |
| 1685 : une substitution anticipée | 30 |
| La vie du comte de Suze après 1685 | 34 |
| La restitution de dot pose problème | 36 |
| 1714 : un dernier testament | 37 |
| L'oraison funèbre | 38 |
| | |
| GASPARD JOACHIM ET MARTHE D'ALBON | 45 |
| La famille d'Albon | 46 |
| 1677 : mariage de Marthe et Joachim | 50 |
| Le testament du marquis de Bressieux, l'inventaire de son appartement lyonnais | 54 |

| | |
|---|-----|
| Les enfants : de la jeunesse à l'âge adulte | 57 |
| Un leg de la Grande Mademoiselle | 58 |
| A propos des enfants | 62 |
| Marthe d'Albon, légataire privilégiée de son oncle | 64 |
| 10 novembre 1714 : le testament de Marthe d'Albon | 66 |
| | |
| LOUIS-FRANÇOIS II, MARIE ALIX DE ROSTAING | |
| DAME DU MOUCHET | 67 |
| 8 janvier 1710 : Louis-François devient seigneur du Mouchet... | 67 |
| Les revenus de la seigneurie du Mouchet | 72 |
| Louis-François marquis de Bressieux jusqu'en 1720..... | 73 |
| Entre Suze-la-Rousse et Avignon | 73 |
| La correspondance entre le comte et l'architecte..... | 77 |
| Les enfants | 78 |
| 26 octobre 1745 : le testament de Louis-François II | 79 |
| Marie Alix durant la minorité de son fils | 80 |
| Relations particulières avec une famille d'Avignon, La famille de Fortia | 81 |
| Les espagnols à Avignon | 83 |
| Marie Alix : ses dernières volontés | 83 |
| | |
| CHARLES-LOUIS DE LA BAUME | 88 |
| A propos de sa carrière militaire | 88 |
| Quelques fantaisies | 89 |
| Le comte et la chanteuse : une aventure amoureuse Suivie d'un procès | 91 |
| Le comte dépouillé par son régisseur | 99 |
| Le mobilier du château en 1762 | 102 |
| La famille de Suffren | 103 |
| Olympe Emilie et Charles-Louis | 106 |
| L'année 1787 | 108 |
| 1790 : décès de Charles-Louis | 112 |
| Retour sur la gestion de Michel Auban | 114 |
| Le domaine de Montplaisir | 118 |
| L'exploitation des carrières de pierre | 119 |
| Les habitants de Suze face aux droits seigneuriaux | 121 |
| L'exploitation des bois | 129 |
| L'affaire de la tour de l'église | 130 |

| | |
|---|-----|
| L'affaire Maubourg | 134 |
| 1781 : Charles-Louis hérite de la maison forte de la Cardonnière | 135 |
| PIERRE LOUIS | |
| LE DERNIER DES LA BAUME DE SUZE | 138 |
| L'inventaire de 1792 | 138 |
| Pierre-Louis et l'armée | 140 |
| Quelques ventes | 141 |
| 5 juin 1799 : le dernier des La Baume s'éteint dans la capitale | 142 |
| LA BARONNIE DE ROCHEFORT | |
| ET AUTRES SEIGNEURIES EN LANGUEDOC | 146 |
| Les familles Arpajon et Albaron | 146 |
| Rochefort | 147 |
| Montfrin et la famille de Monteynard | 153 |
| Les comtes de Suze et la baronnie de Rochefort | 154 |
| La baronnie de Rochefort après la mort de Rostaing | 159 |
| La baronnie de Lhers, le péage sur le Rhône | 160 |
| LA SEIGNEURIE DE MONDRAGON | |
| La famille de Montagut, coseigneur de Mondragon | 165 |
| La maison Montagut en Vivarais | 169 |
| LA BARONNIE DE BRESSIEUX | |
| Quelques généralités | 175 |
| Les premiers seigneurs : la famille de Bressieux | 177 |
| La famille de Grolée | 183 |
| La famille Grolée Mevouillon | 185 |
| Louis de Grolée Mevouillon, marquis de Bressieux, comte de Ribiers | 191 |
| Les comtes de Suze prennent possession du marquisat de Bressieux | 194 |
| La famille de Suze à la tête du marquisat de Bressieux et autres lieux | 196 |
| A propos des terres de Lauris et Puget | 204 |
| Regard sur le chateau de Bressieux | 208 |

| | |
|---|-----|
| GEORGES DE LA BAUME SEIGNEUR DE PLAISIANS COMTE D'APS. L'HERITAGE CONTESTE DES SEIGNEURIES DE BEAUVOIR-DE-MARC ET MEYRIEU | 213 |
| Comment la maison de Suze prend-elle possession de la baronnie d'Aps | 213 |
| Les seigneurs d'Aps avant les la Baume Suze | 214 |
| Les familles alliées | 218 |
| Les contestations | 221 |
| Georges de la Baume et sa descendance | 222 |
| Le destin des enfants | 232 |
| Le comté d'Aps passe à la famille de Montagut | 236 |
| A propos des seigneuries de Beauvoir-de-Marc, Montléans, Meyrieu, Montléans et autres | 238 |
| La seigneurie de Plaisians | 239 |
| CONCLUSION | 241 |
| BIBLIOGRAPHIE | 242 |

INTRODUCTION

Le village de Suze-la-Rousse est situé dans la région Auvergne-Rhône Alpes, dans le département de la Drôme (arrondissement de Nyons). Il est dominé par une imposante forteresse qui a conservé au fil du temps son aspect défensif du Moyen Âge. Toutefois les travaux réalisés au XVI^e siècle ont transformé les appartements et la cour intérieure d'où le contraste saisissant entre l'extérieur de l'époque médiévale et l'intérieur de la Renaissance.

Le noyau primitif de l'agglomération actuelle se concentrait autour du château, l'ensemble étant protégé par des murailles

Le nom donné à ce village proviendrait du mot gaulois *sego* qui signifie victoire, force, et de la couleur dorée des pierres de construction du château et des premiers habitats. Dans son dictionnaire topographique de la Drôme, Justin Brun Durand mentionne successivement les patronymes *Suza la Rossa* en 1413, *Susa Rossa* en 1527, *Suza Russa* en 1503.

Un vaste parc boisé couvrant 23 hectares s'étend à l'ouest du château : la Garenne.

Une charte datée de 852 évoque le castrum de Suze ; il s'agit vraisemblablement d'un donjon en bois permettant de surveiller la progression des envahisseurs et de s'en protéger car ce qui reste alors de l'empire carolingien est menacé de toutes parts.

Au cours du XII^e siècle, la pierre remplace progressivement le bois en même temps que de nouvelles constructions s'élèvent autour du donjon.

Depuis l'époque carolingienne, le territoire de Suze-la-Rousse appartient aux princes d'Orange, dont la première lignée s'éteint avec Tiburge d'Orange (morte en 1175), épouse de Bertrand I^{er} des Baux. A partir de cette fin du XII^e siècle, les seigneurs de Suze appartiennent donc à la maison des Baux et ce jusqu'à Marguerite des Baux, dernière héritière de la dite maison, décédée au début du XV^e siècle.

Par mariage, la seigneurie de Suze entre dans les possessions de la maison de Saluces avant d'échoir quelques années plus tard à la famille La Baume, souvent appelée La Baume Suze pour la différencier d'autres familles seigneuriales homonymes.

Plusieurs générations de La Baume Suze se succèdent jusqu'à l'époque révolutionnaire. Au début du XIX^e siècle, sa descendance possède toujours le château, elle le conservera jusqu'en 1958 et le Conseil Général de la Drôme en fait l'acquisition en 1965.

Plusieurs historiens des XIX^e et XX^e siècles ont travaillé sur les archives de la maison des Baux et publié quelques informations relatives à la branche seigneuriale de Suze.

La généalogie La Baume Suze est connue ; les combats livrés par François de la Baume au cours des guerres de religion et sa dernière bataille en 1587 ont également fait l'objet de publications. En 1572, la seigneurie de Suze sera d'ailleurs érigée en comté en faveur de François de la Baume.

Les générations suivantes semblent avoir été un peu oubliées par les chercheurs ou les amateurs d'histoire locale.

Les archives des seigneurs de Suze ont en partie disparu à l'époque révolutionnaire. Néanmoins, les documents provenant du château de Suze-La-Rousse conservés aux Archives Départementales de la Drôme contiennent suffisamment de renseignements pour reconstituer au moins partiellement l'histoire des seigneurs du lieu à partir du début du XVI^e siècle. En 1588, l'héritier de François de la Baume demande un inventaire des archives, du mobilier et des propriétés foncières ; ce document, conservé aux archives départementales du Rhône est également riche d'informations. Au grès de la lecture d'ouvrages d'historiens traitant des guerres de religion, de la cour du roi... nous trouvons aussi des éléments complémentaires.

Au fil du temps, les seigneurs de Suze ont dominé d'autres territoires : Barbaras, Plaisians, Rochegude, ... parfois même des seigneuries importantes : Mondragon, Bressieux et Rochefort-du-Gard.

Le présent ouvrage est consacré aux seigneurs de la maison La Baume, depuis leur prise de possession de la seigneurie jusqu'à la mort du dernier en 1799.

En complément, trois chapitres traitent des principales seigneuries.

DE LA MAISON DES BAUX A CELLE DES LA BAUME.

La généalogie connue des seigneurs de Suze commence avec Bertrand I^{er} des Baux, marié en 1125 à Tiburge, dernière héritière de la première lignée des princes d'Orange. Tiburge hérite de la seigneurie de Suze à la mort de son frère Raimbaud d'Orange en 1173. Au cours des décennies qui suivent, la seigneurie de Suze reste l'apanage de la famille des Baux et se transmet de père en fils ou d'oncle à neveu et le patronyme perdure.

En 1272, Raymond des Baux (le jeune), ayant besoin d'argent cède la suzeraineté sur Suze à l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux contre six mille sous viennois. Il promet, pour lui et ses successeurs, hommage et secours en temps de guerre à l'évêque ; en retour ce dernier s'engage à protéger son vassal et à ne jamais aliéner cette suzeraineté.

La suzeraineté des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux s'étend alors sur les territoires des communes actuelles de Saint-Paul, Saint-Restitut, Solérieux, Chamaret, Baume-de-Transit et Suze. Ce territoire se trouve depuis 1032 dans l'empire germanique et l'évêque du Tricastin rend hommage à l'empereur. Ces engagements réciproques sont une caractéristique l'époque féodale.

Durant la guerre de Cent ans, l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux devenu vulnérable n'est plus en mesure d'assurer la protection de son vassal le seigneur de Suze-la-Rousse ; il en appelle au roi de France et en 1408 l'évêque Dieudonné D'Estaing signe avec le roi de France Charles VI un traité de paréage par lequel il cède la plupart de ses droits seigneuriaux. Les seigneurs de Suze-la-Rousse seront désormais soumis à l'autorité du roi de France.

Au début du XIV^e siècle, la seigneurie de Suze appartient à Bertrand des Baux, cinquième du nom (1322-1380) marié à Blonde Adhémar. Le couple n'aura qu'une fille, Marguerite née vers 1366.

Marguerite des Baux épouse Guillaume d'Uzès, coseigneur du lieu et baron de Vézénobres, mort sans postérité en 1388. Trois ans plus tard, elle convole avec Hugues de Saluces, fils du marquis Frédéric II de Saluces et de Beatrix de Genève.

Au décès de Bertrand, la branche aînée des princes d'Orange avait repris possession de la seigneurie de Suze, laissant à Marguerite le territoire de Montréal les Sources qui appartenait également à la famille Baux. En 1392, elle procède à un échange avec son oncle et lui cède cette terre de Montréal contre la seigneurie de Suze. C'est ainsi que la seigneurie de Suze entre dans la maison de Saluces.

Hugues de Saluces et Marguerite donnent naissance à plusieurs enfants dont Antoinette née vers 1392, héritière de la seigneurie de Suze à la mort de sa mère en 1420. A cette date, Antoinette est mariée au baron de Sassenage.

En effet, dès 1411, Antoinette de Saluces est promise à Henri II de Bérenger Sassenage devenu baron de Sassenage à la mort de son oncle en 1399. Les conditions de cette union sont établies par sa mère Marguerite, ses oncles Amédée de Saluces (cardinal) et Pierre de Saluces (évêque de Mende), Guy de Sassenage, oncle du futur époux ; tous sont réunis à Romans dans la maison d'un certain Artaud Alleman, chanoine de l'église saint Barnard. Le mariage sera célébré cinq ans plus tard en 1416.

Cette année-là, Henri est nommé gouverneur du Dauphiné, il le restera jusqu'en 1420, date à laquelle il part pour un pèlerinage à Jérusalem. A son retour, il prend la tête des troupes dauphinoises et s'investit aux côtés du roi Charles VII dans son combat contre les anglais. Le 17 août 1424, Henri de Sassenage participe à la bataille de Verneuil sur Avre (Normandie) avec trois cents autres gentilshommes du Dauphiné, une bataille meurtrière au cours de laquelle le baron de Sassenage, son beau-frère Bertrand de Saluces et plusieurs autres chefs de guerre trouvent la mort.

Le baron de Sassenage laisse une veuve et plusieurs enfants : Jacques, Jeanne et Marguerite¹.

Lorsqu'Henri de Sassenage rend son dernier soupir sur le champ de bataille, son ami Louis de La Baume se tient à ses côtés. Louis se charge de prévenir Antoinette de la mort de son époux. La veuve est encore jeune, sa fortune est enviable ; elle est à la tête de la seigneurie de Suze-la-Rousse et possède des droits seigneuriaux sur d'autres terres.

Le mariage d'Antoinette de Saluces avec Louis de la Baume est célébré en 1426. Ainsi s'établit à Suze et pour cinq siècles cette maison La Baume.

Les historiens ont proposé plusieurs hypothèses quant à l'origine de Louis de la Baume. Il semble acquis aujourd'hui que cette famille apparaîût dans les environs de Sassenage au XI^e ou XII^e siècle, son patronyme faisant référence aux grottes de cette région appelées à l'époque « des baumes ». Au fil du temps, cette famille

¹ Marguerite née en 1423 épouse Amblard de Beaumont en 1438. On prête à Marguerite, devenue veuve, une liaison avec le roi Louis XI et la naissance d'une ou deux filles. (fr-academic.com).

dauphinoise s'est distinguée tant par ses hautes alliances que par ses actions militaires. Au début du XII^e siècle, un certain Guillaume de la Baume épouse la fille du seigneur de Sassenage, une alliance qui atteste déjà de la proximité des deux familles. Au fil des générations, les hommes sont souvent mentionnés « chevalier ». Aimon I^{er} de la Baume se distingue au cours de la guerre de cent ans en participant aux sièges de Limoges (1370), La Rochelle (1372) et d'autres. Son fils Aimon II aura plusieurs enfants : Aimon III qui participe lui aussi à la bataille de Verneuil où il trouve la mort ; Pierre, conseiller pour le dauphin dans le Trièves et membre du Conseil Delphinal ; Louis devenu seigneur de Suze².

Les armoiries de la branche familiale La Baume, seigneurs de Suze-la-Rousse sont *d'or, à trois chevrons de sable, au chef d'azur chargé d'un lion naissant d'argent couronné d'or*.

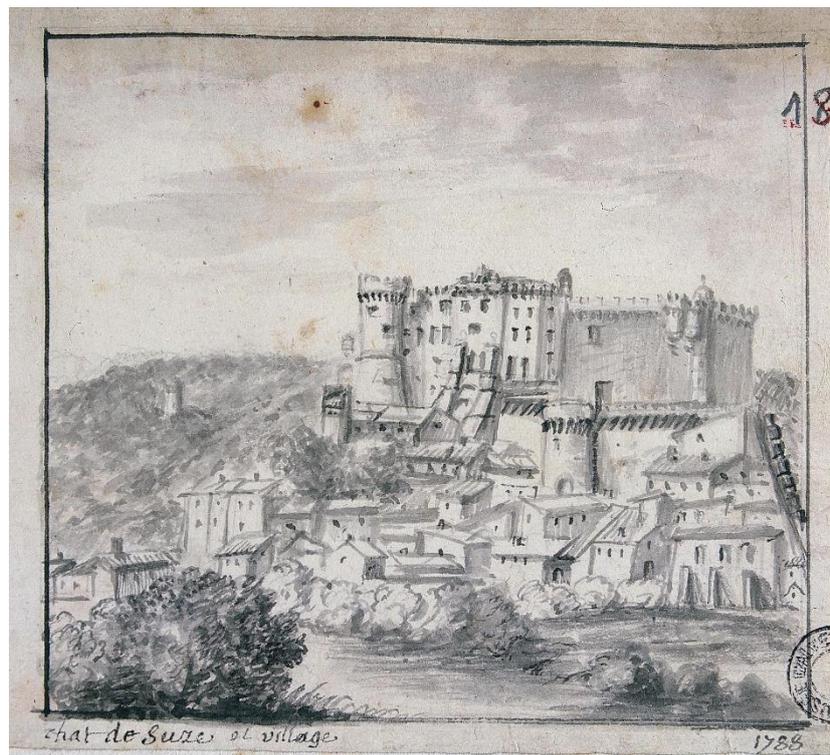


Leur devise : *dulce et decorum est pro patria mori* (expression latine tirée d'un poème d'Horace que l'on peut traduire par : il est doux et honorable de mourir pour sa patrie).

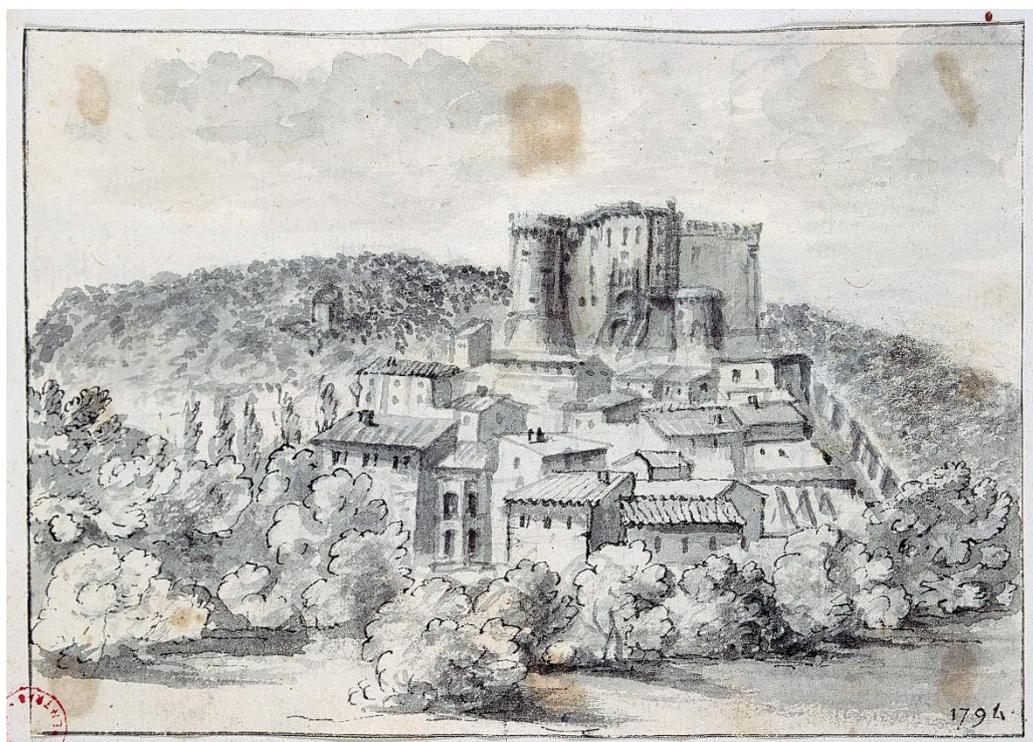
Avant de commencer l'histoire de cette famille à Suze, arrêtons-nous sur les possessions autres que la seigneurie de Suze transmises par la famille des Baux à celle de Saluces puis de La Baume et pour lesquelles Louis de la Baume et ses successeurs devront prêter hommage au roi.

² MORERI Louis, *Supplément aux anciennes éditions du dictionnaire historique de Moreri, tiré de l'an MDCCXX*.

GRAVURES : LE CHATEAU SURPLOMBANT LE VILLAGE



Avignon : médiathèque Ceccano



Avignon : médiathèque Inguimbertaine

LES POSSESSIONS TERRITORIALES AU DEBUT DU XV^e SIECLE

LA SEIGNEURIE D'HEYRIEUX.

Le bourg d'Heyrieux est situé à limite des départements de l'Isère et du Rhône, au centre du triangle formé par les villes de Lyon, Vienne et Bourgoin. Au Moyen Âge, cette terre faisait partie de l'enclave savoyarde en Dauphiné (depuis 1030). L'intégration du Dauphiné au royaume de France est officialisée en 1349, mais ce n'est qu'en 1356 que l'enclave savoyarde dont Heyrieux fait partie est donnée au Dauphiné et donc au royaume de France.

Les seigneurs de Chandieu tiennent en fief la seigneurie d'Heyrieux jusqu'au début du XIV^e siècle.

En 1309, la maison de Saluces fait l'acquisition de la place d'Heyrieux : dépendances, appartenances, juridiction et seigneurie pour le prix de quatre mille livres. Un siècle plus tard, en 1417, Henri de Sassenage et Anthoine de Saluces font hommage de cette terre au roi de France ; en 1436, Louis de la Baume fera de même³.

Archives et autre documentation à notre disposition ne permettent pas de suivre la famille La Baume au sein de cette seigneurie, qui était d'ailleurs une coseigneurie partagée avec l'abbaye bénédictine d'Ambronay. Un peu avant sa mort, le connétable de Lesdiguières (1543-1626) aurait fait acquisition de cette seigneurie⁴.

PLAISIANS ET VILLEFRANCHE-LE-CHÂTEAU.

Aujourd'hui, ce sont deux petits villages distants d'une vingtaine de kilomètres, situés en Drôme Provençale dans l'arrondissement de Nyons. Au début du XIII^e siècle, ces terres font partie de la baronnie que possède en alleu la famille de Mévouillon. Toutefois, nous avons mention de plusieurs membres d'une famille « de Plaisians » qui y possédait des droits.

En 1317, face à de grandes difficultés financière, Raymond de Mévouillon cède sa part des Baronnie au dauphin de Viennois, signant ainsi la fin des « Baronnie historiques » et favorisant l'apparition de coseigneuries.

En 1334, nous trouvons Agout des Baux qui rend hommage au dauphin Humbert II pour son château de Plaisians.

³ A.D. Rhône, Bp 1886. Inventaire du château de Suze en 1588.

⁴ Isère Magazine N° 151 - mai/juin 2015.

Agout des Baux appartient à la branche cadette de cette famille des Baux, à la tête de la seigneurie homonyme. Son père Bertrand des Baux (1244-1305) s'était fixé en Italie ; après avoir témoigné d'une grande bravoure aux côtés de Charles d'Anjou dans sa lutte contre les troupes siciliennes, ce dernier l'avait élevé au rang de comte d'Avellino (ville italienne en Campanie). Bertrand avait épousé en première noce Philippa, fille d'Aymar III de Poitiers, comte de Valentinois (1263) ; devenu veuf, il convolait avec Agathe de Mévouillon et de cette union naissait Agout futur seigneur de Plaisians.

Plusieurs décennies après, nous trouvons Alix des Baux, fille du cinquième comte d'Avellino héritière de la seigneurie de Plaisians. Vers 1400, elle épouse Odon de Villars et en 1402, ce dernier fait donation des seigneuries de Brantes, Plaisians et autres à son neveu Philippe de Levis. Six ans plus tard, le mariage est annulé par le pape Benoit XIII ; la donation faite en 1402 fut probablement contestée par une branche de la famille des Baux. En effet, un acte daté de 1430 atteste de la *réintégrande et mise en possession de la seigneurie de Plaisians en faveur de Charles de Poitiers, seigneur de Saint Vallier*⁵.

Sybille, née du mariage entre Bertrand comte d'Avellino avec Philippa de Poitiers avait épousé Aymar V de Poitiers, comte de Valentinois en 1284. Cette union pourrait justifier la prétention d'un de leurs descendants, Charles de Poitiers, à une partie des droits seigneuriaux sur Plaisians, une partie seulement puisque en 1436, Louis de la Baume fait hommage au roi de France pour ses droits sur Plaisians. En effet, la famille des Baux ayant conservé l'autre partie des droits sur cette terre, ils sont parvenus à Marguerite des Baux puis à sa fille Antoinette qui les transmet à son époux Louis de la Baume.

En 1588, l'inventaire des archives du château de Suze mentionne un acte daté de 1489 : *instrument d'acquisition fait par noble Bertrand de la Baume de Eymar de Poitiers seigneur de St Vallier des seigneuries de Plaisians et ses dépendances et de Villefranche, et ce par échange avec certains biens que le dit La Baume baille audit Poitiers*. Bertrand de la Baume en sera investi le 14 septembre 1490 par le seigneur de Bressieux, alors gouverneur du Dauphiné. Nous ignorons quelle part de seigneurie possédait alors la famille de Poitiers ; il est possible que cette acquisition fasse de Bertrand de la Baume l'unique seigneur de Plaisians et Villefranche.

⁵ A.D. Rhône Bp 1886

L'histoire de Villefranche le château est assez semblable : possession des Baux, puis des Poitiers Saint-Vallier. La famille la Baume n'y apparaît qu'en 1489.

BARBARAS⁶.

Aujourd'hui quartier de la commune de Bouchet, ce territoire appartenait au début du XIII^e siècle au comte de Toulouse. En 1210, Raymond de Toulouse procède à un échange avec Bertrand des Baux prince d'Orange et le fief de Barbaras échoit à ce dernier, sous réserve de l'hommage au comte qui conserve la suzeraineté sur cette terre. En 1271, la dynastie des comtes de Toulouse s'éteint ; le haut domaine sur la baronnie de Barbaras et plus largement sur le marquisat de Provence passe au roi de France Philippe III qui sera contraint de le céder au pape Grégoire X en 1274 (conformément au traité de Meaux de 1229 qui mettait fin à la croisade des Albigeois). Les hommages seront désormais rendus en faveur de la chambre apostolique.

Mariages, partages et donations aboutissent, comme pour Plaisians à une coseigneurie entre les familles Poitiers Saint-Vallier et La Baume au moins jusqu'en 1562 (un terrier de reconnaissances en faveur du seigneur de Saint-Vallier passées durant cette année 1562 par des tenanciers est mentionné dans l'inventaire des archives du château). En 1588, l'inventaire des archives atteste de plusieurs acquisitions de biens situés dans cette baronnie faites par les seigneurs de Suze au seigneur de Saint-Vallier, ce qui témoigne de leur volonté d'étendre leurs droits. En 1790, la baronnie de Barbaras est toujours en partie dans la maison La Baume Suze.

ROCHEGUDE⁷.

La commune actuelle de Rochegude est née du regroupement de trois anciens territoires : les Aubagnans, Saint-André-de-Speranzano et Rochegude. Avant le XIV^e siècle, ces territoires ont chacun leurs propres seigneurs ou coseigneurs. L'histoire est complexe.

En 1235, Rochegude est une coseigneurie partagée entre Guillaume de Mondragon, Hugues de Caderousse et Dragonet de Montauban appelé aussi Dragonet de Rochegude, liés par des liens de parenté.

Les Aubagnans appartiennent à un certain Guillaume de Montilli et peut-être d'autres coseigneurs.

⁶ MALBOIS Abbé, *Bulletin archéologique et statistique de la Drôme*, 1925.

⁷ MALBOIS Abbé, *Bulletin archéologique de la Drome*, 1923.

LACROIX André, *L'arrondissement de Montélimar*, tome VII.

Un conflit entre ces seigneurs se termine par une division du territoire des Aubagnans : les deux tiers sont attribués aux coseigneurs de Rohegude et le tiers restant au seigneur de Suze. C'est ainsi que la famille des Baux commence à acquérir des droits sur une partie du territoire des Aubagnans.

Hugues de Caderousse, coseigneur de Rohegude hérite d'un quart de la seigneurie des Aubagnans, laquelle échoit, sans que l'on sache comment au dauphin Guigues qui en fait hommage au pape en 1321. En 1330, en récompense de services rendus, le dauphin Guigues fait don de cette part à Raymond des Baux, seigneur de Suze. Progressivement, les dauphins s'implantent sur les trois quart du territoire des Aubagnans et en font hommage au pape, ce territoire constituant une enclave dauphinoise dans le Comtat, tenue en fief par des générations de la famille des Baux, seigneurs de Suze et qui passera aux la Baume.

Quant à la seigneurie de Rohegude, une partie est sous la suzeraineté du dauphin, l'autre sous celle du pape. En 1276, la partie dauphinoise appartient à Guillaume de Jacon, ce dernier en sera dépouillé par le dauphin Guigues en 1330 pour l'offrir à Raymond des Baux, en même temps que le quart des Aubagnans.

Ainsi, la famille La Baume prendra possession de la partie dauphinoise de Rohegude à son arrivée à Suze et la conservera jusqu'en 1660.

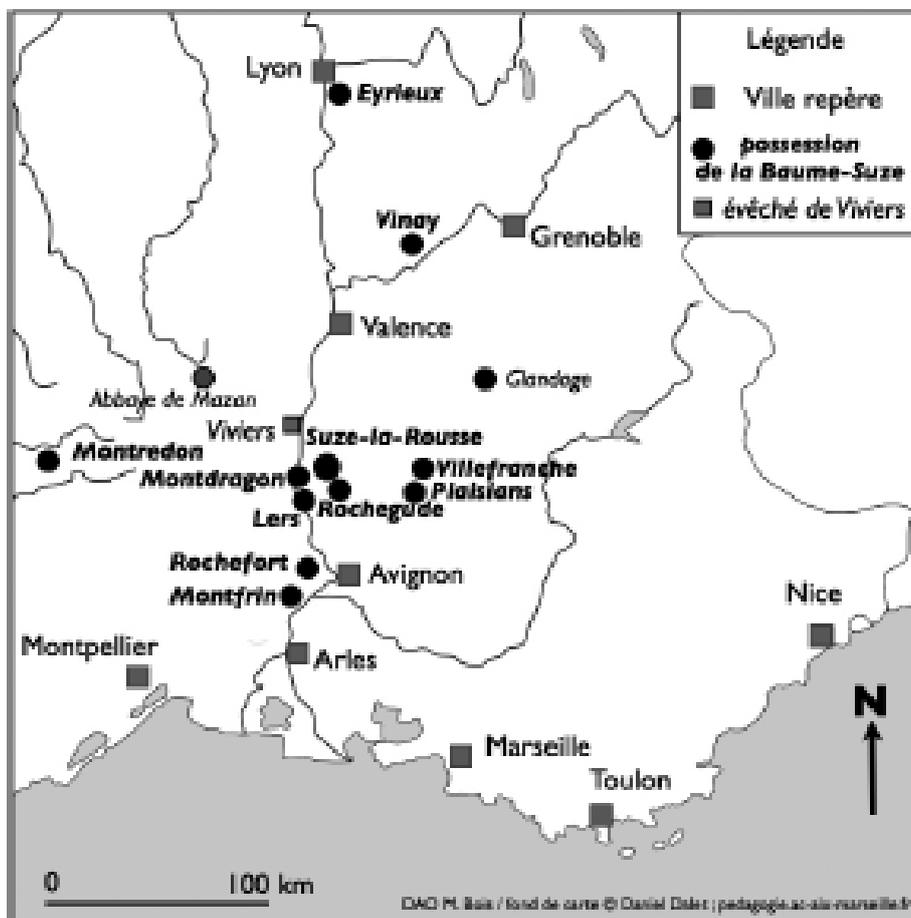
L'ESTAGNOL

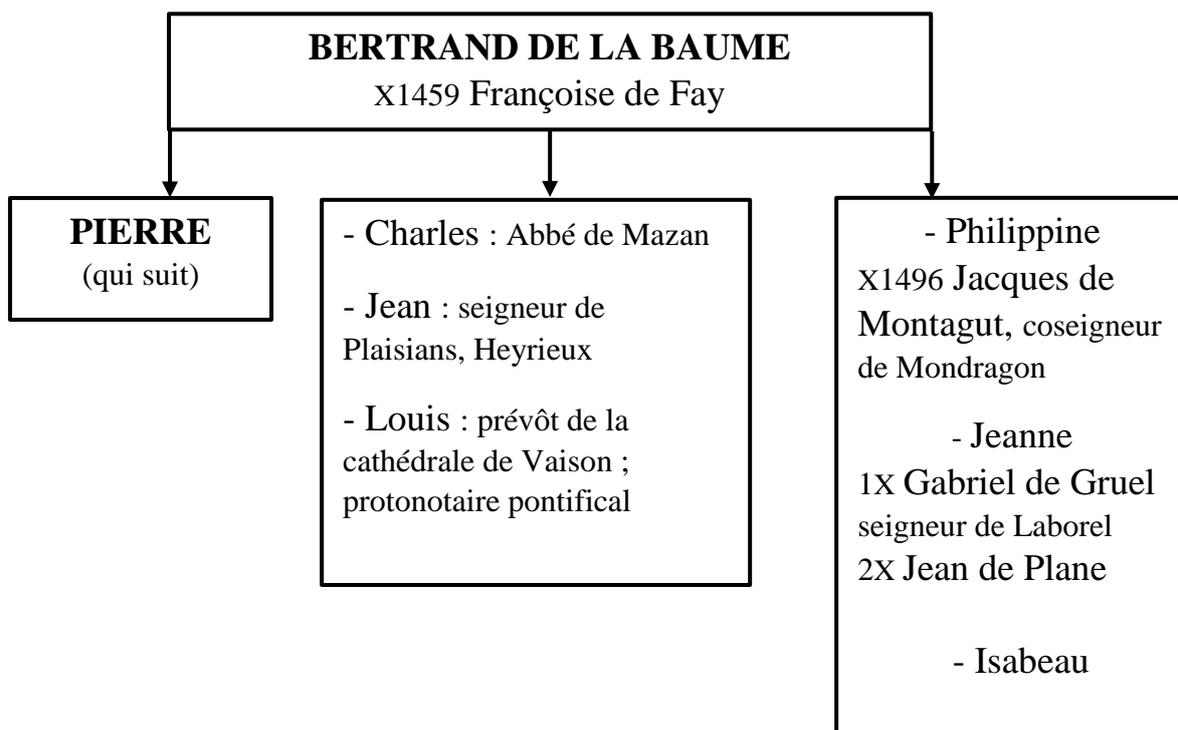
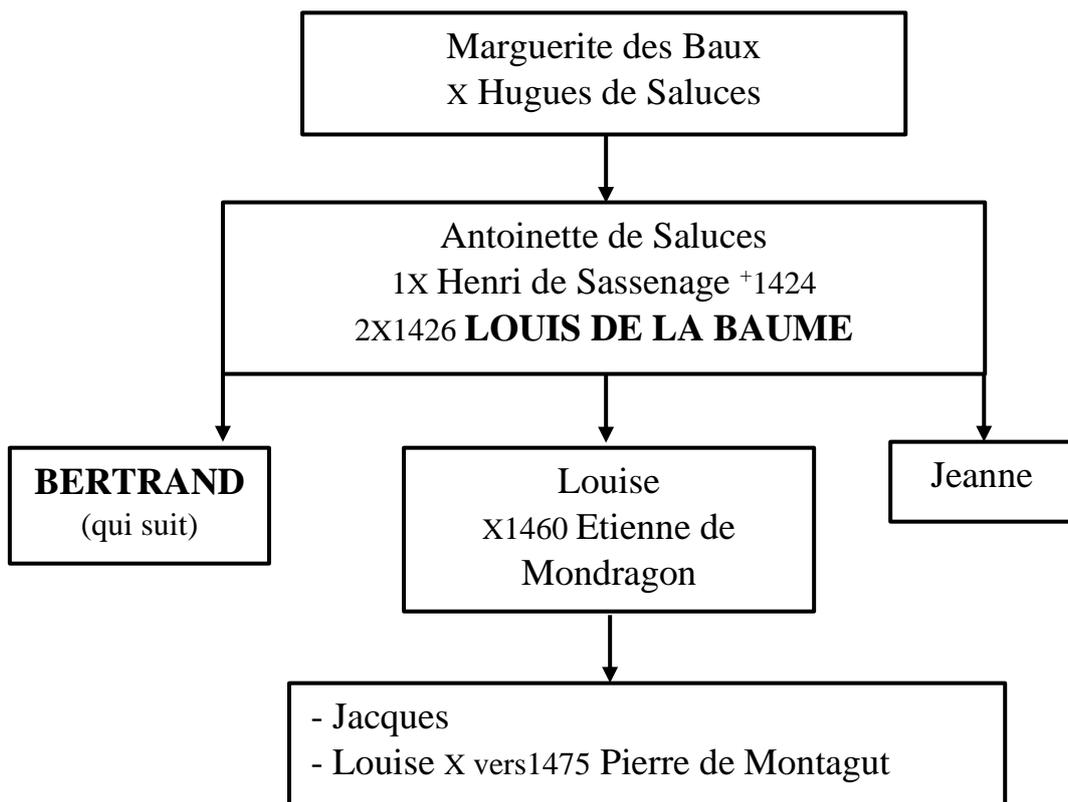
Ce quartier de la commune de Suze-la-Rousse est situé entre deux rivières : le Lez (affluent du Rhône) et le Lauzon (confluence avec le canal du Rhône à Mondragon). Au début du XII^e siècle, une famille homonyme possède vraisemblablement ce territoire en alleu ; Bertrand de l'Estagnol est mentionné en 1148.

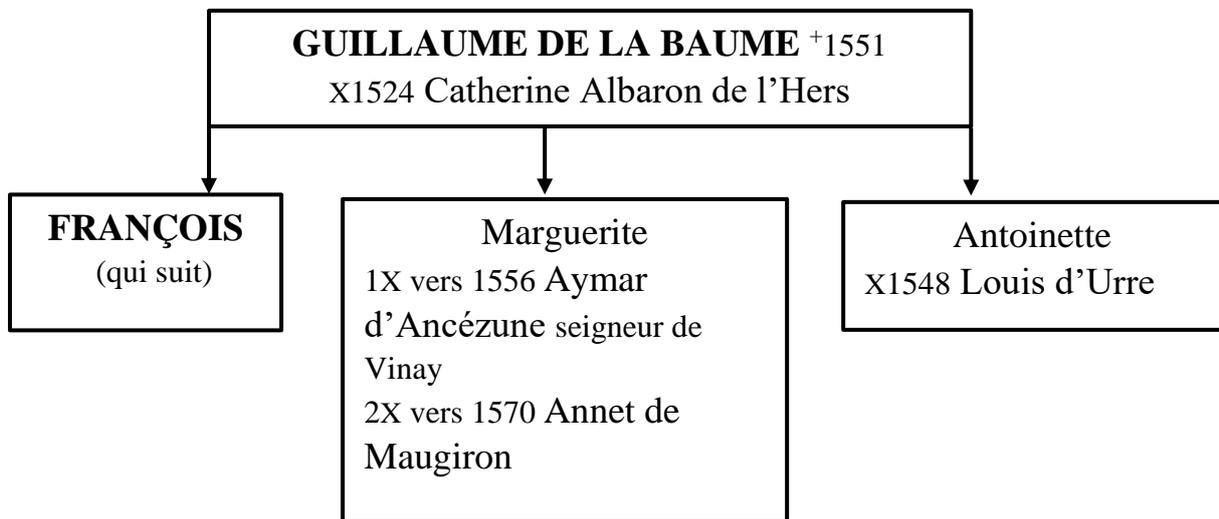
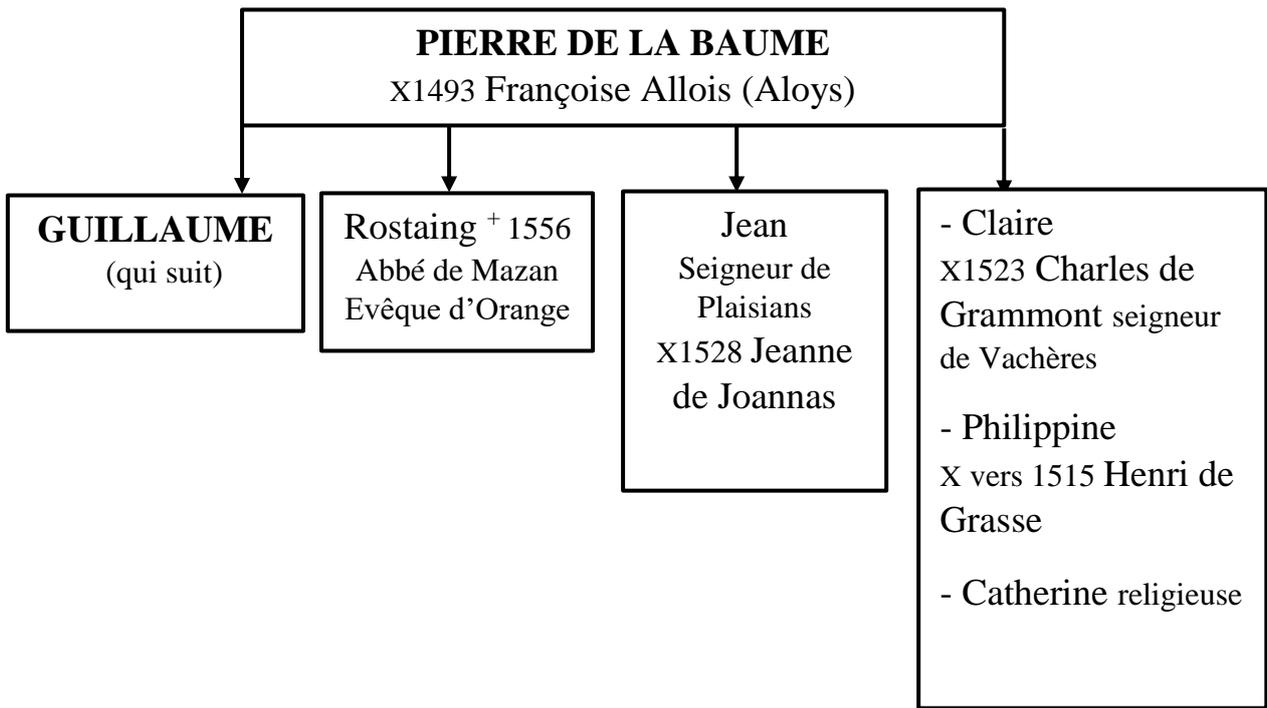
Un siècle plus tard, ce même territoire appartient à la famille des Baux ; en 1238, Raymond des Baux fait don de cette seigneurie au monastère de Bouchet dont l'abbesse est alors sa propre fille. Eprouvée par les tourments de la guerre contre les Albigeois, la communauté de moniales est supprimée et les biens fonciers sont attribués à l'abbaye d'Aiguebelle qui les conserve jusqu'en 1480. A cette date, le pape Sixte VI, qui vient de fonder à Avignon le collège Saint-Pierre-Du-Roure cède les revenus fonciers de l'ancienne abbaye de Bouchet à cet établissement. Mais très vite, avec l'autorisation pontificale, le collège du Roure procède à un échange avec le seigneur de Suze qui s'accorde le titre de seigneur de l'Estagnol. Cependant, la situation est plus complexe qu'il n'y paraît car les évêques de Saint-Paul revendiqueront toujours le droit de prendre du bois dans la forêt de l'Estagnol.

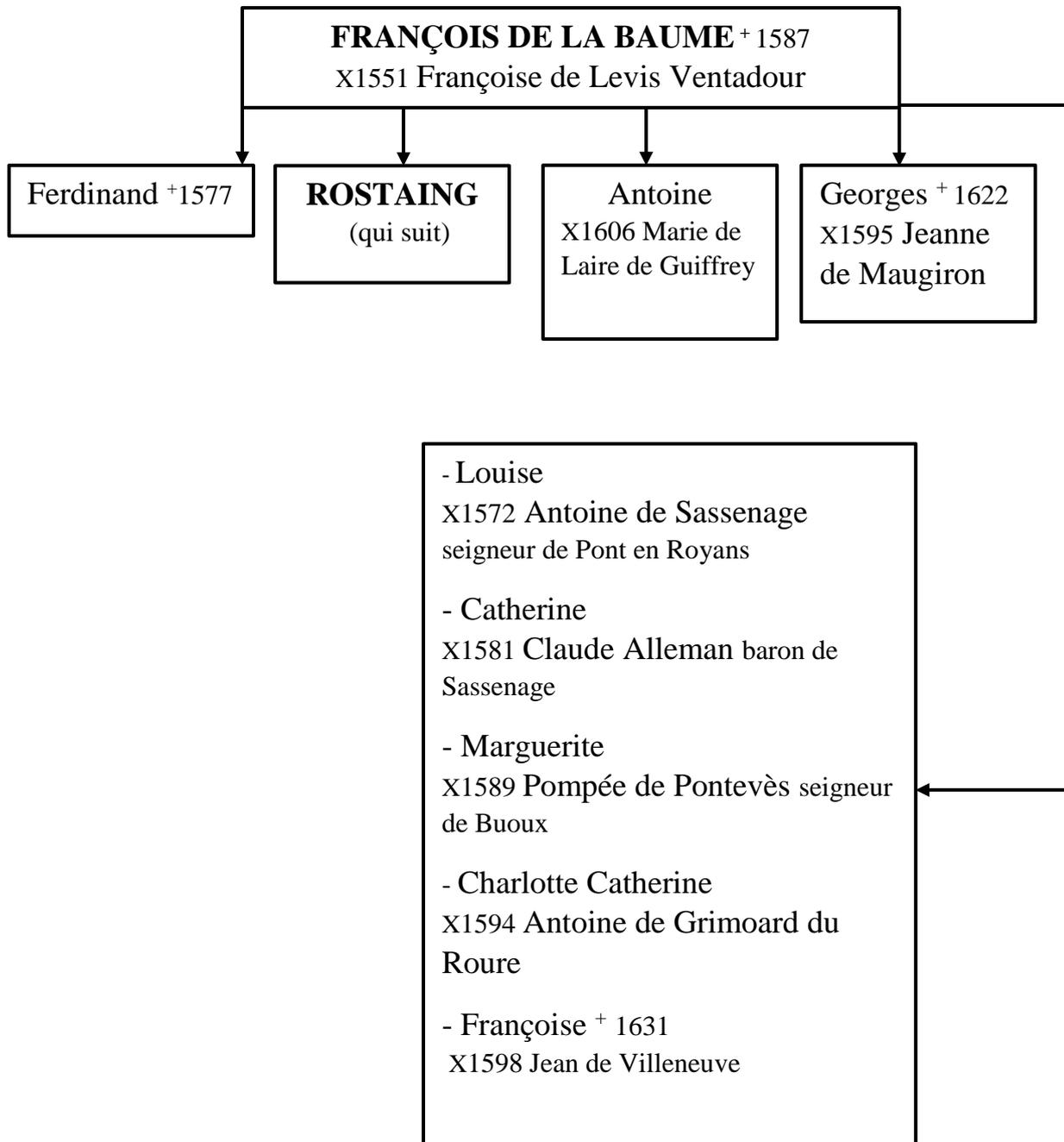
Car le territoire est diversifié : des bois, des étangs dont une partie sera plus tard asséchée, des zones propices à l'exploitation de la pierre. Au XIII^e siècle, il est fait mention d'un château, lequel apparaît en ruine sur un plan réalisé par la maîtrise Royale de Die en 1762.

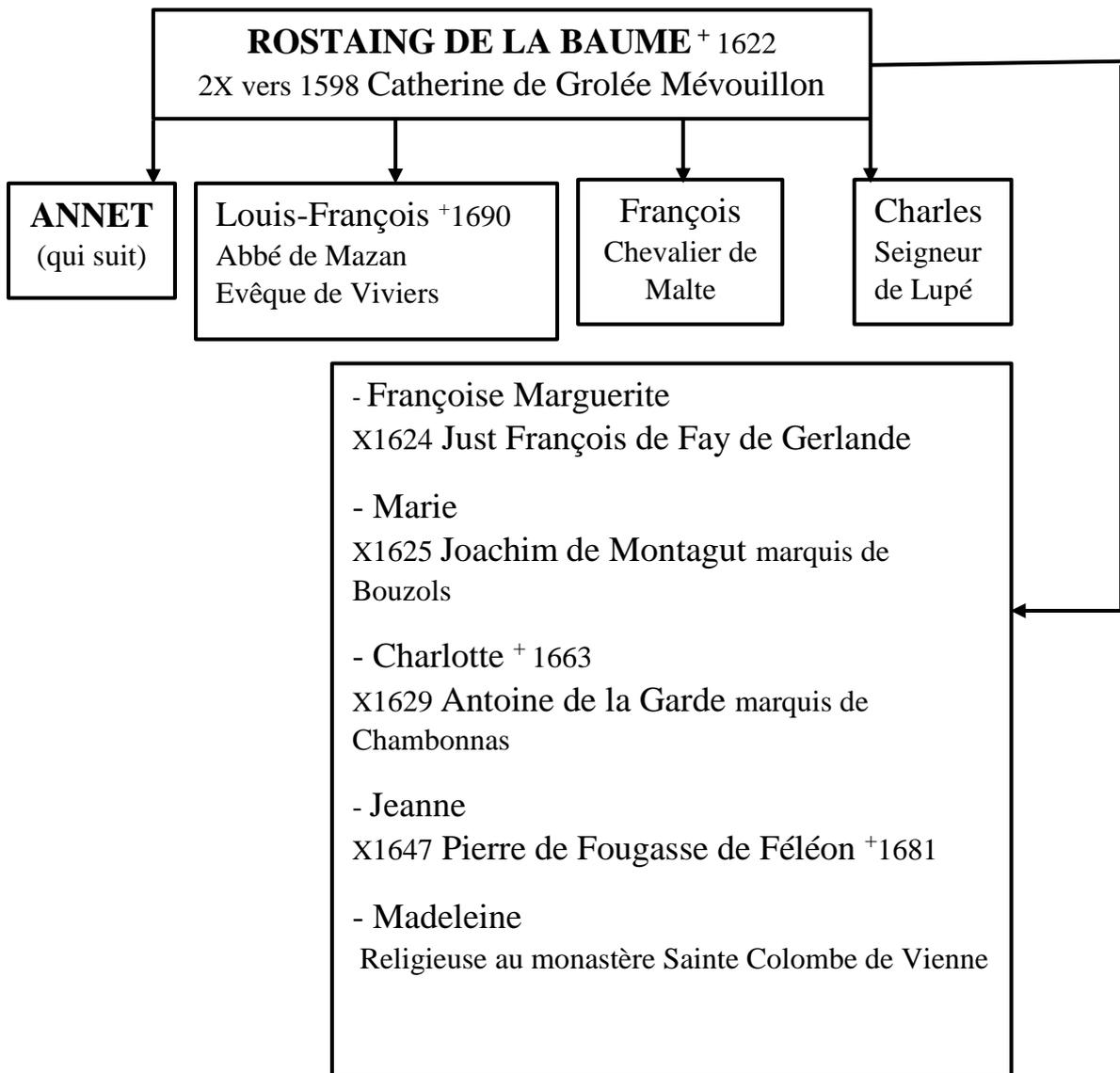
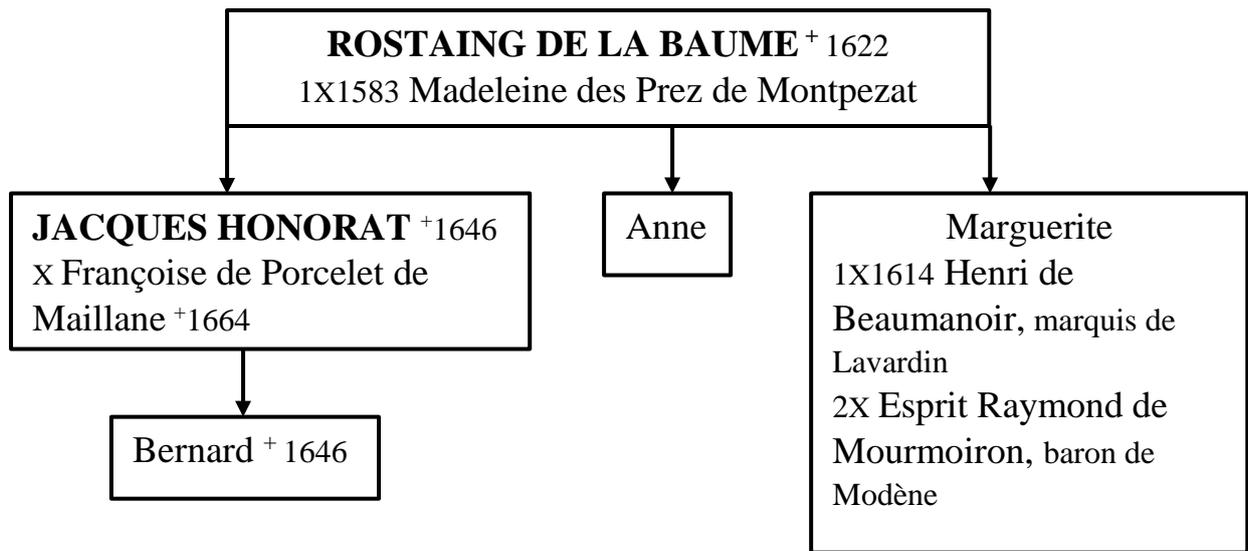
Avant de commencer l'étude des générations La Baume, une généalogie s'impose.

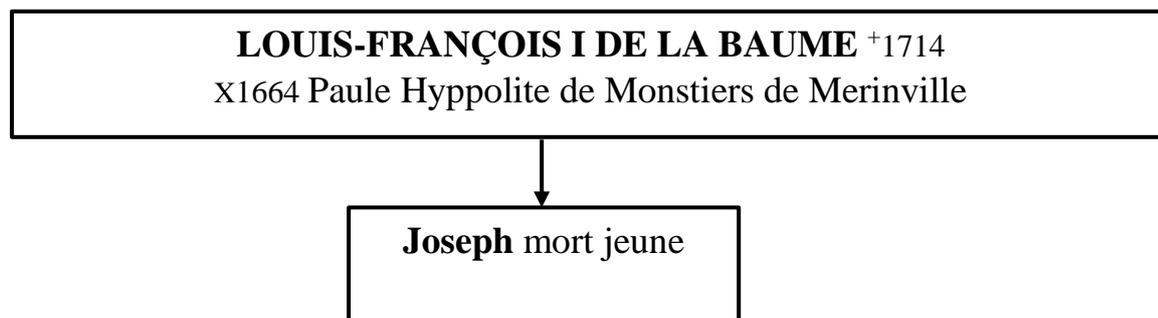
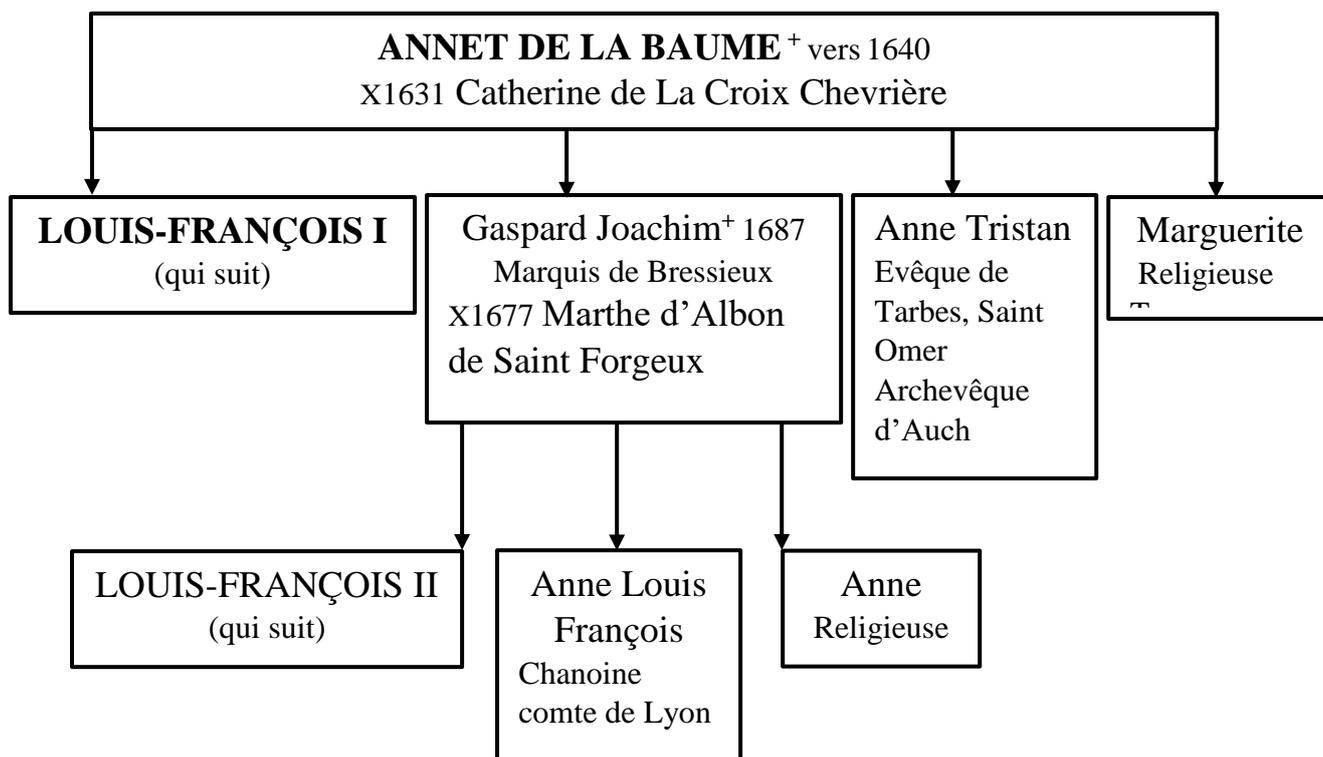




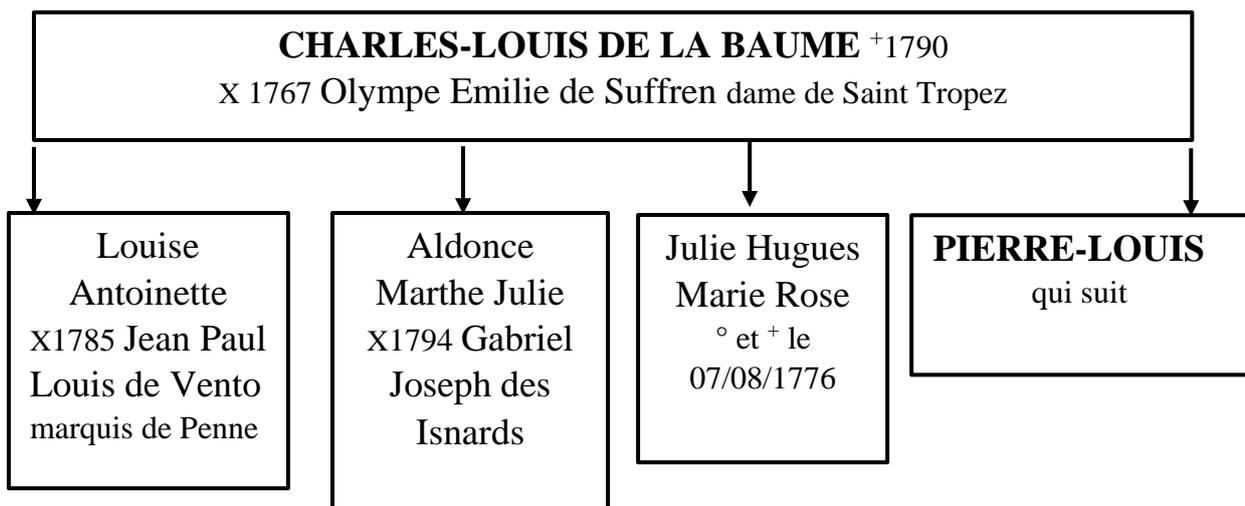
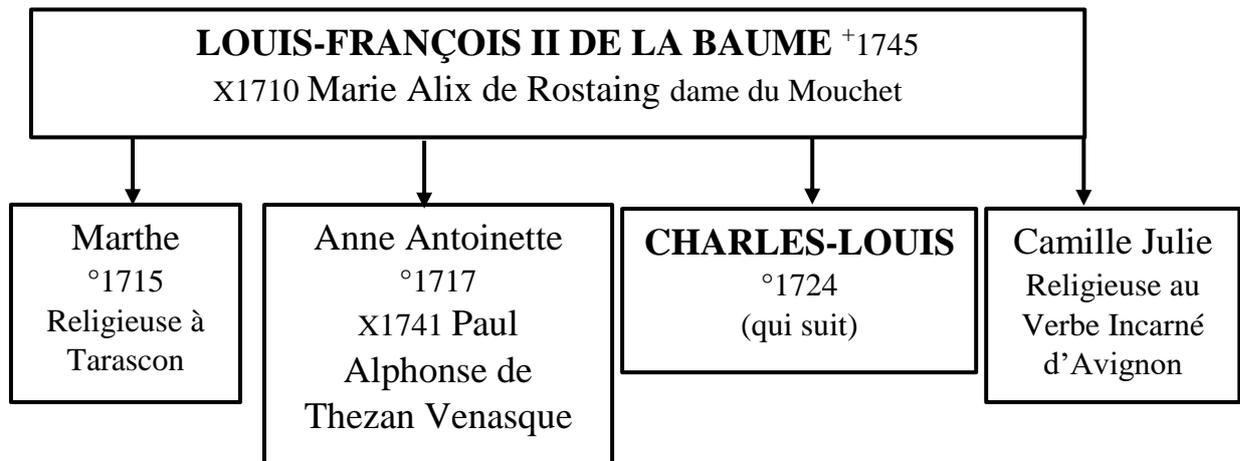








Louis-François se sépare de son épouse
 1685 : donation anticipée de la seigneurie de Suze à son neveu Louis-François II



PIERRE-LOUIS DE LA BAUME ⁺¹⁷⁹⁹
Mort sans descendance
Extinction du patronyme La Baume à Suze

LES PREMIÈRES GÉNÉRATIONS LA BAUME SUZE

LOUIS.

Le 1^{er} août 1426, Antoinette de Saluces lui fait donation de la maison forte de Suze ; le contrat de mariage, dont on ignore les clauses est signé le lendemain⁸.

Au mois de novembre 1450, une lettre patente signée du roi Charles VII avec sceau royal fixé au document par un ruban de soie verte, rouge et violette (la couleur verte a valeur de perpétuité) accorde au seigneur de Suze le droit de lever un péage sur les marchandises et le matériel de transport qui transitent par le territoire. En retour, le seigneur devra assurer la sécurité des marchands et leur prêter assistance si besoin. Suivent quelques exemples de tarifs⁹ :

- une charge de safran : 1 liard valant 3 deniers
- un chariot à quatre roues : 5 deniers
- un chariot à deux roues : un liard
- un juif à pied ou à cheval : 5 deniers
- une juive : 1 denier
- bête chargée d'huile : 1 liard

Le péage affecté au passage d'un juif ou d'une juive témoigne de la volonté d'humiliation qui se développe envers cette population au XV^e siècle en Provence¹⁰.

Louis de La Baume et son épouse donnent naissance à trois enfants : Bertrand ; Jeanne mariée à Antoine de Geoffroy, seigneur de Malijay (près de Jonquièrre) et Louise mariée vers 1460 à Etienne de Mondragon, coseigneur du lieu. Ce mariage est à l'origine de la présence de la famille La Baume Suze parmi les coseigneurs de Mondragon¹¹.

BERTRAND.

Né vers 1428, Bertrand succède à son père (la date de la mort de Louis n'est pas connue). En 1459, il épouse Françoise de Fay, fille du seigneur de Saint-Jean-de-Bournay (Isère). En 1467, il est appelé à transiger avec son demi-frère Jacques de Sassenage et ses demies-sœurs à propos de la succession de leur mère Antoinette

⁸ A.D. Rhône, Bp 1886.

⁹ PILOT DE THOREY Jean Joseph Antoine, *Suze La Rousse*, Editeur Xavier Drevet, Grenoble, 1873.

¹⁰ COULET Noël, *Les juifs de Provence au Moyen Age, entre intégration et exclusion (XIII^e - XV^e siècle)* in Religion et exclusion, XIII^e - XVIII^e siècle (en ligne sur internet), Aix en Provence, presse universitaire de Provence, 2001.

¹¹ Le lecteur pourra se reporter au chapitre consacré à la seigneurie de Mondragon.

de Saluces. Néanmoins, c'est par le testament de son oncle maternel Bertrand de Saluces que Bertrand de la Baume Suze hérite de la terre d'Heyrieux.

La descendance du couple est bien assurée puisque il donne naissance à sept enfants.

Pierre succède à son père à la tête de la seigneurie de Suze, vraisemblablement selon une disposition testamentaire de Bertrand (testament le 28 juin 1489 devant maître Jean Vignon, notaire à Orange).

Charles est nommé abbé commendataire de l'abbaye cistercienne de Mazan en 1497 ; il renoncera à cette charge en 1531 au profit de son neveu. Il est aussi prieur des prieurés de Rousset et Saint-Pantaléon-les-Vignes, d'où la présence de sa dalle funéraire dans l'église paroissiale de Rousset-les-Vignes, scellée verticalement dans le mur sud de la chapelle de la Vierge. Sur cette pierre calcaire, Charles de la Baume y est gravé en pied, revêtu de son habit d'évêque d'abbé, les mains jointes, une crosse appuyée contre son corps. Un lion est couché à ses pieds ; les armoiries de la famille La Baume sont gravées au bas de la plaque.

Au fil des générations, plusieurs membres de la famille La Baume seront pourvus d'un bénéfice ecclésiastique : abbés commendataires de Mazan, évêque d'Orange, évêque de Viviers, archevêque d'Auch.

Jean héritera des seigneuries de Plaisians, Villefranche-le-Château et Heyrieux. L'étude des testaments en notre possession atteste que les fils puiné sont généralement destinés à accéder à l'Eglise ou héritent des seigneuries autres que celle de Suze toujours réservée à l'aîné des « enfants mâles ».

Louis assurera la prévôté de la cathédrale de Vaison-la-Romaine en même temps que la charge de protonotaire pontifical¹².

Jeanne épousera Gabriel de Gruel, seigneur de Laborel et Villebois-les-Pins (contrat de mariage le 22 mars 1481), aujourd'hui deux petits villages du département de la Drôme (arrondissement de Nyons, communauté de communes de Séderon) distant de 3 kilomètres. Devenue veuve, elle épousera en secondes noces Jean de Plane, issu d'une famille de Carpentras.

Philippine épousera Jacques de Montagut, coseigneur de Mondragon (contrat le 20 décembre 1496). Le couple n'a probablement pas d'enfants puisque le 14 février 1539, l'époux institue pour héritières son épouse Philippine et sa nièce. Quatre ans plus tard, c'est au tour de Philippine de faire part de ses dernières volontés. Nous n'avons pas connaissance du contenu de ce testament (daté du 5 février 1543) mais d'autres documents laissent penser qu'elle a transmis à son

¹² MORERI Louis, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux du sacré et du profane*, Volume 9, Libraires associés, 1759.

neveu Guillaume de la Baume (fils de Pierre) la part de seigneurie de Mondragon qu'elle avait recueillie de son époux.

Isabeau n'a pas laissé de traces dans l'histoire.

La famille des Baux ne semble pas s'être beaucoup investie dans l'aménagement et la valorisation du territoire de Suze. Le premier signe d'intérêt que nous possédons est daté du 10 mars 1452. A cette date, le territoire de Suze regroupe dix-huit chefs de famille qui ont besoin de ressources et d'un cadre juridique. Bertrand prend en main l'organisation de cet espace quasiment vierge à cause des pertes démographiques liées aux crises du bas Moyen Âge en le divisant en trois parties :

- la première est confiée aux hommes du territoire et ceux qui voudront bien venir s'établir à Suze pour y développer des cultures, notamment celle de la vigne. Des parcelles leur sont confiées en accensement, le contrat de type féodal par excellence : chaque habitant est tenu de reconnaître devant notaire qu'il détient ses terres du seigneur contre le paiement d'un cens (redevance en nature ou en argent). De plus, pour tout type de culture, un huitième de la récolte revient au seigneur. Périodiquement, chaque tenancier (appelé censitaire) est tenu de renouveler cette reconnaissance. Ainsi, les terres se transmettent de père en fils au fil des générations. Le censitaire est libre de vendre la terre, moyennant le paiement d'une redevance appelée le droit de lods. Le montant de cette taxe seigneuriale s'échelonne entre quinze et vingt pour cent de la valeur du bien.

- la deuxième, bien délimitée est réservée à la pâture des animaux (le pâquelage).

- la partie restante est exclusivement à l'usage du seigneur et des siens.

Le seigneur se réserve le droit de réclamer un impôt supplémentaire dans quatre cas bien précis :

- un départ vers Jérusalem
- le mariage de ses filles
- la nécessité d'armement
- s'il est retenu prisonnier d'ennemis.

Bertrand dispense les habitants de Suze à la garde du château, leur accorde le droit de prendre du bois pour le chauffage, la construction, les clôtures et piquets de vignes.

En 1588, cet acte se trouvait dans les archives du château : six peaux de parchemin avec leurs sceaux en plomb.

Ce découpage du territoire avec, pour chaque partie, une destination bien précise et l'appel lancé à destination de tous ceux qui sont à la recherche de terres à cultiver dynamise l'installation des premiers foyers.

Quarante ans plus tard, la communauté de Suze s'est considérablement accrue et la partie de territoire réservée aux cultures devient insuffisante. Les paysans commencent à labourer l'espace réservé au pâquerage, à cultiver... en oubliant de céder à leur seigneur le huitième de la récolte. Un procès s'en suit... dure quelques années avant que seigneur et habitants expriment le désir de mettre fin au conflit¹³. Nous sommes en 1493, Bertrand n'est plus, c'est avec son fils que les habitants doivent traiter. Les relations entre le seigneur et ses sujets ne semblent pas toujours sereines, en témoigne les parchemins portant certains *arrêts obtenus par haut seigneur Bertrand de la Baume contre ses sujets* mentionnés dans l'inventaire de 1588.

Les relations entre Bertrand de la Baume et Jean de Chalon, prince d'Orange¹⁴ sont vraisemblablement cordiales puisque ce dernier n'hésite pas à solliciter le seigneur de Suze pour un emprunt de quatre milles florins¹⁵.

L'inventaire des archives familiales de 1588 atteste de plusieurs acquisitions faites par Bertrand de la Baume, notamment sur le territoire d'Heyrieux et dans la principauté d'Orange (1476), la plus importante étant l'échange avec Aymar de Poitiers de Saint-Vallier : ce dernier cède au seigneur de Suze une partie de ses possessions sur Plaisians et Villefranche contre une partie des droits que possède Bertrand de la Baume sur La Garde Paréol (15 juin 1489). La Garde Paréol fut donnée en fief par les comtes de Toulouse à la famille des Baux en 1267, puis divisée en coseigneuries, les La Baume ayant hérité d'une partie d'entre elles.

En 1480, Bertrand de la Baume atteint la soixantaine ; il songe à sa sépulture et plus largement à celle de ses proches et leurs successeurs. Aussi, ce 2 septembre 1480, *pour le salut de son âme et de ses parents*, il fonde une chapellenie perpétuelle en l'honneur de saint Jean, dans laquelle le recteur devra célébrer une messe journalière et ce à perpétuité. Le seigneur prévoit le logement du recteur dans une maison du village. La dotation annuelle initiale de cette fondation est de

¹³ A.D. Drôme, 7J 10.

¹⁴ Par le mariage de Marie des Baux, dernière descendante des princes d'Orange avec Jean de Chalon-Arlay en 1386, la principauté d'Orange entre dans les possessions de cette importante dynastie jurassienne.

¹⁵ LEEMANS W.F. LEEMANS Elizabeth, *La principauté d'Orange de 1470 à 1580, une société en mutation*, 1986, Volume 2.

vingt florins à prendre sur le péage du Buis et quatre saumées de blé, mesure de Suze. Bertrand impose à ses successeurs d'honorer cet engagement.

Le recteur étant autorisé à s'adjoindre le service d'un prêtre coadjuteur pour les célébrations de messes, Bertrand de la Baume prévoit finalement une dotation de vingt-cinq florins et quatre saumées de blé supplémentaires.

Il est permis de supposer que Bertrand de la Baume a financé la construction de la chapelle saint Jean-Baptiste, rebaptisée plus tard chapelle saint Sébastien qui existe toujours, accolée à ancienne l'église paroissiale de Suze-la-Rousse.

Nous ignorons la date du décès de Bertrand de la Baume ; elle se situe probablement aux alentours de 1490/1495 ; il fut le premier à être inhumé dans cette chapelle, ses descendants l'y rejoindront jusqu'en 1789¹⁶.

PIERRE.

La date de sa naissance n'est pas connue ; la première mention relative à Pierre trouvée dans les archives est celle de son contrat de mariage signé par devant Tomas Chambon, notaire d'Etoile le 26 novembre 1493. Pierre convole avec Françoise Allois, fille de Louis Allois (ou Aloys) seigneur de Vassieux et de Louise d'Ancézune.

Du point de vue féodal, la terre de Vassieux fait partie du patrimoine des évêques de Die ; une partie est inféodée en coseigneurie et en 1475, Louis Allois figure parmi ces coseigneurs. Sa fille unique transmettra cette possession à son époux ; Vassieux restera dans la famille La Baume Suze jusqu'en 1597 puis vendue à la famille Lattier.

La famille Allois figure parmi les familles nobles d'Etoile sur Rhône en 1420 ; Jean Allois, le père de Louis y réside lorsque son parent noble Ponce de Varce lui fait don de tout ce qu'il possède dans le Vercors, et notamment sa part de seigneurie de Vassieux en 1465¹⁷.

Quant à la famille d'Ancézune, elle apparaît dans le Comtat Venaissin au XI^e siècle avec Guillaume d'Ancézune, chevalier, coseigneur de Caderousse. Sa descendance va nouer d'étroites relations avec les Baux, princes d'Orange.

Aymar-Anthoine d'Ancézune, le père de Louise est dit panetier du roi et grand écuyer de la reine de Sicile, comtesse de Provence¹⁸ en 1471 avant d'être élu

¹⁶ A.D. Drôme, 24 G.

¹⁷ GALLIAN Jean, site internet : jean.gallian.free.fr/comm2/Images/genealog/alois/p1a.pdf.

¹⁸ Il s'agit vraisemblablement de l'épouse de René d'Anjou (1409-1480), connu sous le patronyme du « bon roi René » qui cumulait plusieurs titres dont celui de roi de Sicile et comte de Provence. Il fut marié Isabelle de Lorraine, morte en 1453 puis Jeanne de Laval.

syndic de la principauté d'Orange en 1487. Il épouse Louise de Falcos, fille du seigneur de Loriol dans le Valentinois qui lui donnera plusieurs enfants¹⁹.

L'inventaire des archives de famille réalisé en 1588 atteste des nombreuses acquisitions réalisées par Pierre de la Baume. Certes, les actes notariés sont aujourd'hui perdus, mais leurs intitulés suffisent pour rendre compte de cette politique d'extension territoriale qui se fait parfois en procédant à des échanges. Le seigneur de Suze investit sur les territoires alentours : moulin et maison à Bouchet (1532) ; une oliveraie et d'autres terres à Bollène ; des terres à Saint-Quenize, à Tulette ; des maisons à Rochegude ; un moulin paroissial au quartier Saint Bacq... . Notons encore cette acquisition de terres, domaines, juridiction et château de la baronnie de Barbaras faite à noble Jean de Poitiers seigneur de Saint Vallier en 1527. Suite à ces acquisitions sur Bollène, le seigneur de Suze devra faire poser douze bornes afin de délimiter précisément les territoires de Suze dans le Dauphiné et Bollène dans le Comtat²⁰.

En 1588, bon nombre de terriers ou livres de reconnaissances en faveur de Pierre de la Baume étaient conservés dans les archives. Ces terriers recensaient tous les censitaires de Barbaras, Bollène, Rochegude, Plaisians relevant du seigneur de Suze ; autant d'informations qui auraient été bienvenues si ces documents n'avaient pas disparus.

Le 10 janvier 1493, Pierre de la Baume est contraint de modifier les concessions faites aux habitants en 1452. Eu égard à l'augmentation de la population, il est nécessaire de transformer une partie de l'espace voué aux pâturages en terre labourable. Certains ont d'ailleurs déjà commencé pour y planter des vignes. Désormais, les cultures faites sur une partie de cette surface initialement réservée au pâturage seront soumises à la redevance de la huitième partie de la récolte et chaque saumée de terre cultivée soumise au paiement d'un droit annuel de un denier.

L'extension de la culture de la vigne est interdite, sauf avec la permission seigneuriale. Néanmoins, celles plantées sans autorisation pourront subsister, moyennant la redevance de deux gros²¹ par saumée cultivée.

¹⁹ LEEMANS op.cit.

²⁰ PILOT DE THOREY op.cit.

²¹ Le gros est une pièce de monnaie en argent dont le poids varie suivant les régions.

La redevance spéciale initialement prévue dans quatre cas particuliers est cantonnée à deux cas seulement : le mariage d'une fille du seigneur et l'emprisonnement de ce dernier.

Les habitants devront désormais moudre leurs grains au moulin banal et cuire le pain au four du seigneur, contre une redevance de un vingtième de la mouture ou de la quantité de pain²². La féodalité est donc bien installée.

Un siècle plus tard et même au-delà, la communauté sollicitera la permission d'étendre encore la partie mise en culture pour y développer celle de la vigne.

Pierre de la Baume jouit vraisemblablement d'une haute considération auprès du prince d'Orange puisqu'il figure parmi les témoins de la réintégration de Jean de Chalon à la tête de la principauté d'Orange en 1499²³. Arrêtons-nous sur cet évènement.

En 1474, Guillaume de Chalon, prince d'Orange²⁴ est fait prisonnier par le roi Louis XI alors qu'il se rend en Bourgogne pour y traiter d'affaires de famille. A cette époque, le roi de France souhaitant s'emparer des terres bourguignonnes est en guerre avec Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Le motif d'arrestation du Guillaume de Chalon paraît bien futile : il voyage sans autorisation ni passeport. Une raison plus vraisemblable pourrait être le soutien apporté par le prince au duc quelques années auparavant. En tout cas, pour obtenir sa libération, Guillaume de Chalon est contraint de signer un acte de vente en faveur du roi de France de sa souveraineté et de la principauté d'Orange.

Après la mort de Guillaume, son fils Jean II de Chalon fait valoir ses droits sur la principauté, en vertu des substitutions apposées aux testaments de ses aïeux. Non sans difficultés, il obtient d'être remis en possession de sa principauté en 1499 ; les lettres patentes signées du roi Louis XII sont entérinées au mois de mai et une cérémonie grandiose se déroule à Orange le 22 août 1499 en présence d'éminents ecclésiastiques, de plusieurs vassaux, de Pierre de la Baume, de Guillaume d'Ancézune coseigneur de Caderousse, Etienne de Mondragon seigneur du dit lieu et d'autres personnalités.

En 1501, Pierre achète la part de seigneurie de Vassieux appartenant alors à Gaspard de Montauban, seigneur d'Aix en Diois²⁵.

²² A.D. Drôme, 7J 10.

²³ LEEMANS op.cit.

²⁴ La principauté d'Orange entre dans la maison de Chalon-Arlay par le mariage de Marie des Baux, fille unique du prince Raymond V des Baux avec Jean de Chalon-Arlay en 1386. L'histoire ne retient généralement que le patronyme de Chalon.

²⁵ A.D. Drôme, 7J 11.

Le 13 novembre 1513, Pierre figure parmi les témoins lors de la signature du contrat de mariage entre Louis Adhémar, fils de Gaucher baron de Grignan et Anne de Saint Chamond. Il est accompagné de son frère Charles, abbé de Mazan et de Claude de Tournon, évêque de Viviers.

Le 17 juin 1526, Pierre de la Baume assiste à la cérémonie grandiose qui se déroule en la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux à l'occasion de la prise de possession du siège épiscopal par Michel d'Arandia. Bertrand de la Baume avait assisté quelques décennies auparavant à une cérémonie semblable en l'honneur de Guillaume Adhémar de Monteil²⁶.

Pierre est père de six enfants.

Guillaume succédera à son père.

Rostaing, comme tous les fils puînés des grandes familles est destiné à l'Eglise. Il succède à son oncle Charles comme abbé commendataire de l'abbaye de Mazan en 1531 et y reste jusqu'en 1543, date à laquelle il est appelé sur le siège épiscopal d'Orange où il fait son entrée le 24 février, accompagné de son frère Guillaume et d'autres gentilshommes.

Les abbés commendataires n'exercent aucune autorité sur leur communauté religieuse mais perçoivent une partie des revenus : la mense abbatiale alors que la communauté monastique, dirigée par le prieur claustral, jouit de la mense conventuelle. Rostaing s'installe donc à Orange et confie la gestion de son temporel de Mazan à un fermier général, lequel gère les biens et encaisse les revenus pour son propre compte, moyennant une rente annuelle de deux mille livres versée à Rostaing. L'évêque d'Orange devra faire face à la montée du protestantisme dans sa ville épiscopale avant de s'éteindre en 1566. Dès son arrivée au palais épiscopal, Rostaing avait entrepris des travaux d'embellissement du bâti et du jardin²⁷.

Notons encore sa participation au financement des travaux de transformation de la forteresse de Suze-la-Rousse en un château de style renaissance, travaux probablement commencés à l'initiative de Pierre de la Baume.

Jean, troisième fils du couple hérite des seigneuries de Plaisians, Villefranche et Heyrieux. En 1528, il épouse Jeanne de Joannas, fille du seigneur de Vézénobres (Département du Gard) ; elle n'a que treize ans et ce mariage est arrangé par son père à cause de difficultés au sein de la famille dont nous ne ferons

²⁶ BOYER DE SAINTE MARTHE R. P Louis Anselme, *Histoire de l'Eglise Cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, François Sébastien Offray, imprimeur ; 1710

²⁷ PERRAT Jean, *La Chronique d'un notaire d'Orange, 1518-1567*. Compilation par DUHAMEL Léopold.

pas état. Jeanne apporte en dot la jouissance de la seigneurie de Vézénobre mais à la mort de Jeanne, cette seigneurie retourne à sa mère, Françoise de Montfaucon. Jean teste en 1537.

Claire est mariée vers 1523 à Guillaume de Gramont, seigneur de Vachères (département de la Drôme, vallée de la Gervanne)²⁸.

Philippine épouse Henri de Grasse, seigneur de Mas (Alpes Maritimes) et de Callian (Var).

Catherine est dite religieuse au monastère de Saint-André-de-Ramières dans le testament de son frère Jean. Ce monastère est une chartreuse fondée au XII^e siècle au pied des dentelles de Montmirail (commune de Gigondas). Jean de la Baume lègue soixante florins aux religieuses ; en retour elles sont tenues de chanter chaque jour et à perpétuité une antienne mariale. De telles demandes sont récurrentes dans les testaments des membres de la noblesse.

Les testaments de Pierre de la Baume et de son épouse n'ont pas été retrouvés ; celui de Françoise Aloys (7 juillet 1514) est mentionné dans l'inventaire de 1588 ainsi qu'un codicille huit ans plus tard.

GUILLAUME.

Nous ne savons que peu de choses sur Guillaume de la Baume. Les historiens s'accordent sur sa participation aux guerres d'Italie et sur la bravoure dont il fait preuve.

Entre deux conflits, Guillaume épouse Catherine Alleman-Albaron, fille de Jacques, seigneur de l'Hers (proche de Châteauneuf-du-Pape), Montfrin et Rochefort (du Gard) et de Marguerite Guilhem de Castelnau, issue de la branche seigneuriale de Clermont Lodève (aujourd'hui Clermont L'Hérault). Le contrat de mariage est signé le 19 septembre 1524 devant Anthoine Bernard, notaire à Avignon ; Pierre de la Baume donne à son fils l'ensemble de ses biens, avec substitution à perpétuité aux enfants mâles²⁹

Albaron est le patronyme d'une famille et de la terre sur laquelle elle exerce des droits seigneuriaux, située dans les environs d'Arles ; elle possède aussi le château de l'Hers. L'histoire de cette famille est complexe ; le lecteur se reportera au chapitre traitant plus particulièrement de la seigneurie de Rochefort.

L'épouse de Guillaume est une nièce du cardinal François de Guilhem Castelnau, archevêque de Narbonne et légat du pape en Avignon ; voilà sans doute pourquoi

²⁸ La famille de Gramont est originaire de la Navarre ; une branche vient s'établir en Dauphiné au début du XV^e siècle. Notons que selon les sources, l'époux de Claire se nomme Charles ou Guillaume.

²⁹ Le contrat n'a pas été retrouvé. Informations tirées d'un document d'archives A.D. Rhône, 1E2484.

le mariage est célébré à Avignon dans le palais des papes, en présence des gouverneurs des provinces voisines et d'une assemblée de notables³⁰. C'est ainsi que les seigneurs de Suze deviennent seigneurs de l'Hers, Montfrin et Rochefort aux côtés d'autres coseigneurs.

En 1542, Guillaume de la Baume acquiert de Guillaume de Poitiers Saint-Vallier une nouvelle part de la terre et juridiction de Barbaras.

Guillaume hérite d'une part de la seigneurie de Mondragon, probablement par disposition testamentaire de sa tante Philippine de la Baume, mariée à Jacques de Montagut, coseigneur de Mondragon. Mais la prise de possession de cet héritage ne se fera pas sans difficultés ; plusieurs documents attestent d'une procédure entre Guillaume et les nièces de Jacques de Montagut au cours des années 1548 et 1549³¹. Notons que l'inventaire des archives du château de Suze en 1588 mentionne plusieurs testaments et autres actes concernant les familles Montagut et Mondragon conservés au château de Suze.

Nous avons mention des redevances seigneuriales perçues par Guillaume : douze livres provenant des censes ; quatre-vingt gélines ; vingt-huit saumées de blé provenant des moulins banaux ; douze provenant du four banal ; cent-vingt saumées de grains issues de la redevance du huitain ; cent-vingt-six livres provenant du péage et de l'hôtellerie. Les hommes de Suze doivent également une journée de corvée avec leurs animaux de trait³².

Arrêtons-nous sur cette hôtellerie, souvent appelée « le cabaret » ou « le grand logis ». La date de construction n'est pas connue ; il n'est mentionné dans les archives qu'à partir du milieu du XVII^e siècle. Le document précité atteste donc de l'existence de cette auberge dès la première moitié du XVI^e siècle. Car il s'agit bien d'une auberge flanquée d'une écurie, dont la gestion est confiée à un tiers suivant les modalités d'un bail. Les bâtiments se situent au sud de l'église paroissiale, en dehors du rempart. Le restaurant existe toujours aujourd'hui.

Trois enfants assurent la descendance de Guillaume de La Baume.

François, le seul fils, succèdera à son père pour Suze et à son oncle Jean pour Plaisians et Villefranche.

³⁰ Site geneanet - Jean Christophe Poirier.

³¹ Pour plus d'informations, le lecteur se reportera au chapitre relatif à Mondragon.

³² VINCENT (Abbé), *Notice historique sur Suze la Rousse*, Valence, imprimerie Marc Aurel, 1860.

Marguerite épouse Aymar d'Ancézune, seigneur de Vinay en 1556. Devenue veuve, elle convole en secondes noces avec Annet de Maugiron, seigneur de Leyssin en Dauphiné.

Nous avons déjà fait connaissance avec la famille d'Ancézune, notamment de Louise, la mère de Françoise Alois. Son frère, Charles d'Ancézune avait épousé Germaine de la Tour, fille unique du seigneur de Vinay (Isère) ; Aymar est un de leurs descendants. Il est dit lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du comte de Suze (François de Baume).

Quant au second époux, il est issu d'une importante famille dauphinoise originaire du Viennois, qualifiée « d'écarlate de la noblesse de France » à cause de sa vaillance³³.

Guy de Maugiron, né vers 1490 est seigneur de Beauvoir-de-Marc, Ampuis, Leyssin, Meyrieu (les Etangs) ; il participe aux côtés du roi François I^{er} à la bataille de Marignan. Laurent, un de ses fils fera campagne dans le Piémont avant de s'impliquer dans la lutte contre les huguenots et d'être nommé gouverneur du Dauphiné en 1562. Il hérite d'une partie des biens de son père et laisse à son frère Annet les seigneuries de Leyssin et Beauvoir-de-Marc. Les faits d'armes d'Annet de Maugiron et de son frère Laurent sont largement explicités dans l'ouvrage consacré à cette famille, qui atteste de leur proximité avec François de la Baume³⁴. Ainsi, les guerres de religion sont parfois à l'origine d'alliances entre les membres des familles des chefs de guerre.

Le mariage de Marguerite de La Baume et Annet de Maugiron est le premier d'une petite série que l'on découvrira au fil des générations qui suivent en même temps que les contestations en matière de succession.

Antoinette est mariée à Louis d'Urre, seigneur de Puy-Saint-Martin (contrat le 27 juin 1548)³⁵.

Le seigneur de Suze teste le 23 juillet 1550 devant maître Etienne Gueyrol notaire à Orange et le *jeudi tiers de décembre, an 1551... est allé de vie à trépas au lieu de Suze et n'a porté le mal que 7 ou 8 jours ; et se dit qu'il est mort d'une pleurésie*³⁶.

³³ DE TERREBASSE Humbert, *Histoire et généalogie de la famille de Maugiron en Viennois*, 1257-1767. Lyon, 1905.

³⁴ Ibid.

³⁵ Urre est à la fois l'ancienne appellation du village d'Eurre (Drôme, canton de Crest) et le patronyme des seigneurs du lieu depuis le XIII^e siècle. Cette famille s'est divisée en plusieurs branches dont celle des seigneurs de Puy-Saint-Martin.

³⁶ Chronique d'un notaire d'Orange, op.cit.

A PROPOS DE CHARLES DE LA BAUME



Ruines de l'abbaye de Mazan :
nef de l'abbatiale et cloître
Cliché G Guillorit



Eglise Saint Mayeul à Rousset les Vignes

Pierre tombale de Charles de la Baume en calcaire.

Dim : 121cmX83cm

Sur tout le pourtour de la dalle, épitaphe gravée :

[SU]B. [HO]C. SA[X]O. LAPIDE. [JACET]. REVERANDVS. IN. XPO.
PATER. ET. DNS. CAROLVS. DE. BA[LM]A. ABBAS. SACRI.

MONASTERII. MANSIADES. ANNO. M. cV. XXXIII. (Sous cette pierre brute repose le révérend père et seigneur dans le Christ Charles de la Baume, abbé du saint monastère de Mazan en l'an 1534).

Source : Dalle funéraire de Charles de la Baume (culture.gouv.fr)



Portrait de Catherine Albaronne

Dessin au crayon noir et sanguine par François Clouet vers 1537

Ancienne collection de Catherine de Médicis conservée au musée Condé, Chantilly (fond dessins)

N° inventaire MN237, B210

N° cliché 06-522824

FRANÇOIS DE LA BAUME

Au sein de la dynastie des seigneurs de Suze la Rousse, François de la Baume est bien celui qui a laissé le plus de traces dans la littérature historique. Plusieurs auteurs ont relaté les faits d'armes de cet ardent défenseur de la cause catholique au cours des guerres de religion, le passage du roi Charles IX et de Catherine de Médicis au château de Suze-la-Rousse au mois de septembre 1564, la construction d'un jeu de paume Nous y reviendrons au cours de ce chapitre.

FRANÇOIS DE LA BAUME DANS LES ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE ET DE RUSSIE.

Dans un mémoire anonyme et non daté conservé aux archives de Valence, on lit : *François de la Baume, baron puis comte de Suze fut des héros de son temps et des soutiens de l'Etat. On trouve dans les archives de cette maison un grand nombre de lettres des rois François second, Charles Neuf et Henri Trois et de Catherine de Médicis leur mère qui sont des témoignages éclatant du zèle et de la fidélité de ce seigneur au service de son prince*³⁷. Nous n'avons pas retrouvé ces lettres dans les archives du château. Cependant la Bibliothèque Nationale de France conserve quelques documents originaux ou des copies concernant François de la Baume ; d'autres se trouvent à la bibliothèque Nationale de Russie, la plupart provenant de la collection Gaignières dont il convient de dire quelques mots.

La collection Gaignières

François Roger de Gaignières, issu d'une famille de la bourgeoisie lyonnaise naît en 1642 dans le Nivernais. En 1671, il entre au service de Louis Joseph de Lorraine, duc de Guise, puis de son fils. En 1701 il quitte l'hôtel parisien des Guise pour sa propre demeure construite dans le faubourg Saint Germain où il meurt le 27 mars 1715³⁸. Passionné par l'histoire de la monarchie et des grandes familles française, il passe une grande partie de sa vie à parcourir les provinces où il fait l'acquisition d'ouvrages, recopie des documents conservés dans les châteaux, les abbayes, les chapitres, fait réaliser les dessins de tombeaux, de plaques funéraires... Il constitue aussi une importante collection de tableaux (originaux et copies).

³⁷ A.D. Drôme, 7J 9.

³⁸ 95 rue de Sèvres. L'hôtel n'existe plus ; sur son emplacement s'élève une chapelle des lazaristes.

Soucieux de mettre sa précieuse collection à l'abri, Gaignères en fait don à Louis XIV en 1711 ; Pierre de Clairambault, généalogiste au service du roi en dressera un inventaire³⁹.

Après la mort de Gaignères, on décide de vendre tout ce qui fait doublon avec les collections royales et ce qui paraît dépourvu d'intérêt ; Clairambault acquiert une partie de cette vente. Plus tard, une mauvaise gestion du fond, des vols vont encore porter préjudice à l'intégrité de cette collection dont une partie se trouve aujourd'hui à la BNF.

La base de données Collecta vise à reconstituer virtuellement la collection Gaignères, à partir de l'inventaire de 1711.

En consultant cet inventaire, nous trouvons plusieurs mentions intéressantes :

- dans la rubrique « Manuscrits, Histoire générale de France », une lettre adressée par François de la Baume au duc de Guise le 6 mai 1553⁴⁰ ;
- dans la rubrique « Tableaux - portraits des chevaliers et commandeurs de l'Ordre du Saint-Esprit qui sont dans la galerie » un tableau de François de la Baume sous la rubrique 687 ;
- dans la rubrique « seconde addition faite à l'inventaire du cabinet Gaignères en 1715 » trois paquets de titres originaux concernant diverses familles de France, *le premier commençant par Sailly et finissant par Suze*⁴¹.

En 1805, une collection de manuscrits et autographes français sont déposés à la bibliothèque nationale de Russie par Pietro Petrovitch Doubrovskiy (1754-1814) appelé plus simplement par son nom francisé Pierre Dubrovsky.

L'histoire de cette collection a été retracée par Alexandra Lublinskaya (1902-1980), historienne russe⁴². Lettres et manuscrits proviennent en partie de la collection Gaignères vendue après 1715 ; après être passés entre différentes mains, ces documents sont déposés à la bibliothèque de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés en 1755. Afin d'éviter sa dispersion en 1790, le dernier bibliothécaire royal, Anne-Louis-François de Paule Le Fèvre d'Ormesson de Noyseau, qui connaissait bien Pierre Dubrovsky, secrétaire traducteur de la mission russe à Paris lui remet une partie de ces documents. La bibliothèque de l'abbaye sera incendiée en 1792 et le bibliothécaire guillotiné en avril 1794.

³⁹ En ligne sur le site internet Inventaire de 1711 (collecta.fr)

⁴⁰ Ancienne cote Gaignères 432 - aujourd'hui conservée à la BNF, département des manuscrits français, cote 20 544. Ces documents ne sont malheureusement pas accessibles en ligne.

⁴¹ La cote Gaignères de ce document est 2812.

⁴² Les autographes français du temps des Guerres de religion (1559-1598) (...) - Cour de France.fr (cour-de-france.fr)

Mais le 2 juin 1792, Dubrovsky quitte la capitale en emportant les précieux documents.

Après un long périple, lettres, déclarations et autres mémoires (plus de quatre mille unités) arrivent à Saint-Pétersbourg en 1805.

Parmi les autographes datant de l'époque des guerres de religion se trouvent quatre lettres écrites en 1562 de la main de François de la Baume, destinées au roi Charles IX et à Catherine de Médicis⁴³. Au cours du XIX^e siècle, plusieurs chercheurs français se rendent à Saint-Pétersbourg pour exploiter ces sources documentaires, notamment l'historien Edouard de Barthelemy. Il y fait référence dans un article intitulé « Lettres inédites du comte de Suze » publié dans le Bulletin de la Société Académique du Var: *sa Majesté l'Empereur ayant bien voulu en autoriser le prêt en ma faveur, j'extrais des copies que j'en ai faites*⁴⁴ ... Ces lettres ont probablement permis à Edouard de Barthelemy de relater très précisément certains combats livrés par François de la Baume et ses hommes (sur lesquels nous reviendrons).

Une grande partie de la correspondance d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre (père du roi Henri IV) est également partagée entre les bibliothèques nationales de France et de Russie. Durant la période 1560-1562, Antoine de Bourbon est en charge de la lieutenance générale du royaume ; son secrétaire d'État Florimond de Robertet, seigneur de Fresnes s'occupe de sa correspondance. Les brouillons des lettres envoyées, des copies de celles reçues restent dans les archives de Florimond de Robertet dont une partie est acquise au cours du XVII^e siècle par Philippe de Béthune (frère puiné de Sully) ; elle sera intégrée à la bibliothèque royale puis nationale. Le reste se retrouve dans la collection Gaignières, puis à Saint-Germain-des-Prés et ces documents prendront le chemin de la Russie dans les bagages de Pierre Dubrovski.

Un inventaire partiel est en ligne sur le site de la Cour de France. On y trouve une lettre écrite par François de la Baume au roi de Navarre depuis Avignon le 28 juillet 1562 (N° 1170 conservée à Saint Pétersbourg) ; une autre datée du 1^{er} aout 1562, écrite depuis Avignon se trouve à la BNF⁴⁵.

⁴³ Catalogue sommaire des autographes français au temps de Guerres de religion (...) - Cour de France.fr (cour-de-france.fr) Dossier 98/1-2.

⁴⁴ Bulletin de la Société Académique du Var, Nouvelle série, tome VIII, 1877-1878 pages 381-385.

⁴⁵ Département des manuscrits français, cote 15876, f°348.

Enfin, toujours à la BNF, un recueil intitulé « Mélange de diverses lettres des rois Henri II, Charles IX et Henri III » se trouve dans le fond Dupuy⁴⁶. Ce sont des copies parmi lesquelles on trouve quatre lettres adressées au seigneur de Suze.

Cette correspondance entre le seigneur de Suze et la famille royale ou ses conseillers témoigne de la grandeur de cette famille La Baume Suze au XVI^e siècle.

De plus, l'inventaire des archives qui se trouvaient au château de Suze quelques mois après la mort de François de la Baume mentionne plusieurs documents attestant du soutien financier apporté par ce dernier au roi Henri III et à Henri de Lorraine, duc de Guise.

En puisant dans ces différentes sources et dans la littérature historique, nous allons suivre François de la Baume dans plusieurs de ses combats ; mais il convient de rappeler le contexte de l'époque.

LE XVI^e SIECLE : UN CONTEXTE HISTORIQUE PARTICULIER

Le contexte religieux

Le début du XVI^e siècle constitue une période transitoire entre les époques médiévale et moderne ; c'est aussi le temps des grandes découvertes territoriales et scientifiques, du renouveau artistique et intellectuel qui bénéficient du développement de l'imprimerie ; le latin est délaissé au profit du français qui devient la langue officielle par l'ordonnance de Villers Cotterêts (1539)... .

En 1580, Montaigne écrit dans ses Essais : *notre monde vient d'en trouver un autre*.

La spiritualité évolue aussi ; un schisme se fait jour au sein de l'Eglise romaine. Le comportement scandaleux de certains dignitaires (vie mondaine, commerce des indulgences...), l'ignorance des clercs, les dérives financières de l'Eglise ... sont vivement critiqués par des personnalités qui sauront vite se faire entendre : Savonarole, Erasme, Luther, Calvin... . Tous exigent une réforme de l'Eglise de Rome. Cet appel est entendu par les papes Jules II (1503-1513) et Léon X (1513-1521) ; un concile se réunit dans la basilique Saint-Jean-de-Latran (3 mai 1512-16 mars 1517) duquel ne ressort aucune décision d'envergure.

En Allemagne, l'activité de Martin Luther porte ses fruits et les idées réformatrices se propagent.

⁴⁶ BNF Département des manuscrits français, cote Dupuy 937. La bibliothèque encyclopédique des frères Pierre (1582-1651) et Jacques (1591-1656) Dupuy fut léguée au roi après leur mort. Elle était une des plus riches et des plus variées en Europe.

En 1517, il fait placarder ses thèses dans la ville de Wittemberg où il réside ; le pape les condamne avant d'ordonner en 1520 que tous les ouvrages luthériens soient brûlés.

En 1521, une bulle pontificale frappe d'anathème Luther et tous ceux qui partagent ses convictions.

Sollicité par Charles Quint qui voit son empire menacé par la multiplication des querelles religieuses, le pape décide alors de la tenue d'un concile qui débute le 13 décembre 1545 à Trente et prendra fin le 4 décembre 1563 (après une succession de sessions et d'interruptions). Une réorganisation de l'Eglise est en marche : rétablissement de la discipline, meilleure formation des clercs, réaffirmation du dogmatisme... Les prêtres, les évêques, les ordres religieux et plus particulièrement celui des Jésuites s'emploient à la diffusion de cette réforme dans toute l'Europe, donnant aux catholiques le moyen de freiner le développement du protestantisme.

Les pays du Sud resteront fidèles à la religion de Rome ; ailleurs en Europe, les doctrines de Luther et de Calvin seront largement partagées, parfois même par les instances gouvernementales.

En France, lorsque le concile de Trente s'achève, le conflit entre catholiques et protestants est déjà engagé, attisé par le climat politique du moment.

Le contexte politique

C'est sous le règne de François I^{er} que les idées luthériennes pénètrent en France. Marguerite d'Angoulême, la sœur du roi, y prête une oreille attentive et le roi se montre conciliant. En 1534, « l'affaire des placards » met un terme à la bienveillance du roi vis-à-vis des disciples de Luther⁴⁷.

En Provence, essentiellement dans le Luberon et dans certaines vallées alpines, les idées réformatrices trouvent un terrain favorable préparé par les Vaudois au XIV^e siècle et dont les descendants adhèrent à cette nouvelle religion dont les dogmes sont proches des leurs. Certains prêtres du midi de la France finiront même par renier leur foi.

En 1538, François I^{er} ordonne au parlement d'Aix-en-Provence de punir sévèrement les hérétiques ; le gouverneur de l'époque (Claude de Savoie) hésite. Au cours des années suivantes, ordres et contre ordres se succèdent car le roi a besoin du soutien de l'ensemble de la population pour lutter contre les armées de

⁴⁷ Dans la nuit du 18 au 19 octobre 1534, des affiches dénonçant avec violence la conception catholique de la messe et de l'eucharistie sont placardées dans Paris et plusieurs villes du royaume - Blois, Orléans et sur la porte de la chambre du roi.

Charles-Quint en Provence. Le traité de Crépy-en-Laonnois (18 septembre 1544) met un terme aux affrontements ; les deux souverains s'engagent à rétablir l'unité religieuse dans leur pays respectif.

Pourtant, le 1^{er} janvier 1545, François I^{er} fait promulguer l'arrêt de Mérindol ordonnant une croisade contre les hérétiques en Provence. Plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants seront massacrés au cours des mois qui suivent à Mérindol, Cabrières, Murs et d'autres villages du Luberon. La première incursion de la religion réformée dans le midi de la France s'achève dans le sang, ouvrant la voie à la vengeance des martyrs de Mérindol et Cabrières.

François I^{er} meurt le 31 mai 1545 ; son successeur Henri II va user d'autorité pour réprimer les conflits religieux⁴⁸ bien que sa préoccupation majeure reste les guerres d'Italie. De plus, nombre de magistrats au sein des parlements se montrent réticents à appliquer un tel système répressif ; l'hérésie progresse notamment au sein de grandes familles qui font pression sur le roi.

Le traité de Cateau-Cambresis (3 avril 1559) met fin aux guerres d'Italie ; ainsi Henri II peut se consacrer à la politique intérieure.

Il n'en n'aura pas le temps puisqu'il meurt tragiquement le 10 juillet 1559. Son fils François II, âgé de 14 ans est couronné le 21 septembre de la même année mais son règne sera de courte durée, il meurt l'année suivante (6 décembre 1560). Son frère Charles IX, âgé de 10 ans seulement lui succède sur le trône de France.

La jeunesse de ces rois impose une régence, assurée par leur mère Catherine de Médicis qui se montre tolérante vis-à-vis des protestants, beaucoup trop au goût de la puissante maison de Lorraine qui conseillait le roi Henri II. Le cardinal Charles de Lorraine et son frère François, duc de Guise aspirent à s'emparer du pouvoir⁴⁹. La puissance de ces deux frères mécontente fortement Louis de Bourbon, prince de Condé⁵⁰.

⁴⁸ 1559 : l'Edit d'Ecouen condamne tous les hérétiques à la pendaison.

⁴⁹ Charles et François de Lorraine appartiennent à la branche cadette de la maison de Lorraine, celle des Guise, fondée par Claude de Lorraine (1496-1550), qui reçoit de son père René de Lorraine plusieurs possessions en France, dont le duché de Guise (aujourd'hui dans le département de l'Aisne). Claude de Lorraine sera le premier duc de Guise, son fils François lui succède.

⁵⁰ Louis de Bourbon est le dernier fils de Charles IV de Bourbon, descendant de saint Louis. Son frère Antoine de Bourbon est duc de Vendôme et roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, fille unique du roi de Navarre et de Marguerite d'Angoulême. Leur fils Henri deviendra roi de Navarre après son père et montera sur le trône de France sous le nom d'Henri IV. Il épousera Marguerite de Valois, une fille du roi de France Henri II et de Catherine de Médicis. Louis de Bourbon et son frère Antoine, princes de sang, ont toute légitimité pour accéder au trône de France. Louis de Bourbon devient un des chefs protestants alors que son frère Antoine, sans grande convictions religieuses

Le prince de Condé a combattu en Italie, en Espagne et dans différentes provinces, défendant avec acharnement les intérêts de la France et de son roi. Le mépris que lui témoignent François et Charles de Lorraine, la distance que prend Catherine de Médicis vis-à-vis de lui finissent par le convaincre de rejoindre ceux qui tentent de soustraire la maison royale au pouvoir des Guise, c'est-à-dire une partie de la noblesse convertie au protestantisme. Le prince de Condé ne participe pas officiellement à la conjuration d'Amboise⁵¹, il la condamne même, en apparence seulement car les conjurés le présentent comme l'organisateur muet de cet enlèvement avorté.

La répression qui suit est si dure que d'autres personnalités éminentes vont renier leur foi en réaction contre les Guise, notamment Gaspard II de Coligny⁵².

Gaspard II de Coligny (1519-1572) combat sans relâche aux côtés du roi de France durant les guerres d'Italie jusqu'en 1559. En 1557, il est fait prisonnier lors de la bataille de Saint-Quentin qui se termine par une défaite des armées françaises et conduit au traité de Cateau-Cambrésis (avril 1559).

Gaspard de Coligny est sensible au discours de Calvin ; les deux années passées dans les geôles de Charles Quint avec la Bible pour toute lecture finissent de le convertir à la religion réformée. Les châtiments sanglants qui suivent la conjuration d'Amboise le poussent à afficher publiquement son soutien aux protestants et son hostilité à la maison des Guise.

En juillet 1560, il présente à Catherine de Médicis la liste de revendications des protestants, notamment l'ouverture de lieux de culte.

L'année suivante, la régente, qui garde encore espoir de parvenir à une réconciliation entre les deux tendances religieuses convoque une assemblée de théologiens catholiques et protestants à Poissy ; chacun campe sur ses positions, le colloque est un échec mais les représentants des calvinistes ayant traité d'égal à égal avec les catholiques y voient une sorte d'officialisation de leur religion.

navigateur entre les deux pour finalement rester fidèle au catholicisme ; son épouse Jeanne d'Albret devient une huguenote convaincue.

⁵¹ En mars 1560, des gentils hommes protestants tentent d'enlever le roi François II, mais le complot échoue.

⁵² La maison de Coligny tire son nom d'une petite localité située entre Bresse et Comté de Bourgogne, au centre de la seigneurie du même nom qui empiétait sur la Bourgogne, la Franche-Comté, le Bugey et la Bresse. Les premiers seigneurs ont adopté ce même patronyme. Au fil du temps, la famille entre en possession d'autres terres, dont le marquisat d'Andelot (Andelot-Morval dans le Jura). Gaspard I^{er} de Coligny est maréchal de France sous François I^{er}. Il épouse Louise de Montmorency, la sœur du connétable Anne de Montmorency. Le couple aura trois fils : Gaspard II, Odet - archevêque de Toulouse connu sous le nom de cardinal de Chatillon et François, seigneur d'Andelot. Tous les trois seront des chefs actifs du parti protestant.

Au mois de janvier 1562, Catherine de Médicis, soutenue par son chancelier Michel de l'Hospital pousse Charles IX à signer l'édit de tolérance de Saint-Germain. Il accorde aux protestants le droit de se rassembler pour célébrer leur culte dans les faubourgs des villes et les campagnes ; la création de consistoires, la réunion de synodes sont permises. En contrepartie, les protestants doivent libérer les lieux de cultes qu'ils ont investis un peu partout en France.

Le Parlement de Paris, empreint d'un catholicisme rigoureux refuse l'enregistrement de cet édit jugé trop permissif pour les protestants. Après plusieurs lettres de jussion, l'édit de janvier est enregistré le 6 mars 1562, soit 5 jours après le massacre de Vassy⁵³.

Ainsi, tous les efforts visant à apaiser les tensions échouent, probablement à cause d'une autorité royale trop faible qui n'aura pas su s'imposer face à celle de la maison de Lorraine.

Le massacre de Vassy déclenche la première guerre de religion. Au fil des années, les conflits alternent avec des périodes de paix relatives. On compte huit sessions guerrières d'une durée de un à trois ans entre 1562 et 1598 (Edit de Nantes) ; chacune se termine par un édit de pacification qui sera toujours considéré comme insuffisant par l'un ou l'autre des partis.

Ajoutons à ces considérations intérieures au royaume une ingérence des pays voisins : l'Espagne soutient le parti des Guise et l'Angleterre le parti des réformés avec un but commun : affaiblir la France.

En 1560, les protestants sont minoritaires en France, environ 10% de la population (2 millions de protestants sur environ 20 millions d'habitants) mais cette proportion monte à 30% au sein de la noblesse, influente et apte au maniement des armes. Les villes sont davantage touchées par la Réforme, les universités, les foires étant des vecteurs favorables ; à Lyon où l'imprimerie est en plein développement, on estime que le tiers de la population est protestante. Un « croissant huguenot » se dessine depuis La Rochelle jusqu'à Grenoble, en passant par la vallée de la Garonne et le Languedoc⁵⁴.

Ainsi, durant trente-six ans, des troupes conduites par des capitaines de guerre défendant les uns la cause catholique, les autres la cause protestante vont prendre, perdre, reprendre des villes, des châteaux, des places fortes, massacrer des populations sans égards pour les femmes et les enfants. Nous n'avons pas d'informations précises sur le bilan humain à l'issue de ces décennies de conflit.

⁵³Le 1^{er} mars 1562, les troupes du duc de Guise massacrent une cinquantaine de protestants rassemblés dans une grange pour célébrer leur culte.

⁵⁴ <http://leshistoriens.over-blog.net/article-4766272.html>.

Parmi les chefs de guerre, certains ont marqué l'histoire régionale, notamment le terrible baron des Adrets ; d'autres sont moins connus. Suit une liste non exhaustive de tous ceux auxquels François de La Baume a été confronté ou qui ont contribué avec lui à la lutte contre les protestants en Provence, en Languedoc et dans le Comtat.

LES CHEFS DE GUERRE EN DAUPHINE ET DANS LE MIDI DE LA FRANCE

Avant de proposer une courte biographie de ces acteurs, il convient de définir certaines charges dont ils ont été pourvus au cours de leur carrière.

Gouverneur d'une province : il représente la personne du roi.

Le gouverneur doit assurer l'ordre et la sécurité de la Province dont il relève et peut intervenir en toute occasion. Il est nommé par le roi et peut, à tout moment être destitué par ce même roi.

En Provence, cette charge est généralement associée à celle d'Amiral de la flotte des mers du Levant, nom donné à l'ensemble des navires de la marine royale française qui assure la protection des convois, la lutte contre la piraterie et plus généralement la suprématie en Méditerranée. Au XVI^e siècle, cette flotte est basée à Fréjus⁵⁵.

Lieutenant général d'une province : il assure la suppléance du gouverneur en cas d'absence. C'est aussi un moyen de limiter l'importance du gouverneur ; toutefois il arrive que ces deux charges soient confiées à une même personne.

Sénéchal : officier royal qui, sous l'ancien régime, exerce des fonctions de justice et d'administration. En Provence, les charges de Grand Sénéchal et de Gouverneur ont été confondues entre 1493 et 1572.

Lieutenant général du royaume : il s'agit d'une fonction temporaire, exercée en cas de crise. Le roi ou le régent charge un éminent personnage d'exercer en son nom certaines fonctions relevant de l'autorité royale. On procède ainsi lorsque le roi est prisonnier ou considéré comme inapte à gouverner.

Au XVI^e siècle, la tension politique, la faiblesse du roi exige la nomination d'un lieutenant général du royaume. Cette charge sera confiée successivement à François de Lorraine entre 1558 et 1560, à Antoine de Bourbon, roi de Navarre en 1561 puis au duc d'Anjou (futur Henri III).

⁵⁵ GALLICA - Recueil de documents concernant l'AMIRAUTE DE FRANCE ET DE LEVANT.

François de Beaumont, baron des Adrets (1512-1587) naît au château de La Frette au hameau du Touvet ; son père porte le titre de baron des Adrets.

François de Beaumont combat dans le Piémont jusqu'en 1559. De retour en France, il attend, en vain, une reconnaissance de la part du roi pour ses faits d'armes car il était fin tacticien et vaillant guerrier. Combattre aux côtés des protestants sera pour lui une manière de se venger de l'indifférence de la Cour. Ses convictions religieuses n'étaient probablement pas très affirmées puisque lors des premiers affrontements, il combat avec les armées catholiques ; ce n'est qu'en 1562 qu'il fait allégeance à la Réforme et porte le fer dans la région lyonnaise, en Dauphiné, dans le Comtat, en Provence, partout avec la même férocité qui sera d'ailleurs condamnée par Calvin et le prince de Condé. Quelques années plus tard, vexé d'avoir été évincé d'une charge, il repartira au combat sous la bannière catholique.

Charles Dupuy Montbrun (1530-1575) naît à Montbrun les Bains. Lui aussi servira dans les armées françaises en Italie. A son retour, il apprend que sa sœur, convertie à la « nouvelle religion » s'est établie à Genève. Parti à sa recherche, Charles aura l'occasion d'entendre des prêches auxquels il prête d'abord une oreille curieuse avant de se laisser convaincre.

De retour en France, il devient « le second » du baron des Adrets et restera fidèle au protestantisme jusqu'à sa mort en 1575.

Hector de Pardaillan, plus connu sous le nom de **La Motte Gondrin**, du nom de deux seigneuries que possède cette famille originaire de Gascogne. Homme de guerre remarqué dans les combats qu'il a livré en Piémont, il est connu pour son attachement au clan des Guise et son extrême sévérité. Nommé lieutenant général en Dauphiné, il est assassiné à Valence en avril 1562.

François de Bonne, duc de Lesdiguières (1543-1626) : un modeste seigneur dauphinois devenu un grand homme de guerre. Il entame une carrière des armes sous les ordres du baron de Gorde, lieutenant général du Dauphiné avant de rejoindre Charles Dupuy Montbrun⁵⁶.

Paulon de Richieu, seigneur de Mauvans sera particulièrement actif en Provence. Cette famille de Richieu (ou Richiend) est signalée à Castellane vers 1400. Honoré de Richieu acquiert la terre de Mauvans (située aux environs de Vence) et en fait hommage au roi en 1529.

⁵⁶ En 1622, il revient à la religion catholique pour pouvoir accéder à la dignité de connétable de France. Il sera d'ailleurs le dernier à exercer cette haute fonction qui sera supprimée en 1627.

Honoré de Richieu aura trois fils ; deux nous intéressent plus particulièrement : Paul (ou Paulon) et Antoine⁵⁷.

Après avoir servi un temps dans les armées royales, les deux frères rentrent à Castellane. Quelles raisons les poussent à se convertir au protestantisme ? Nous l'ignorons. En tout cas, progressivement, ils constituent une armée et partent à l'attaque des catholiques aux alentours de Castellane. En 1559, Antoine et sa troupe se laissent encercler par les catholiques à Draguignan ; il s'en suit un combat acharné au cours duquel Antoine est tué. Paulon jure de le venger ; l'année suivante, il réunit deux mille hommes pour participer à la conjuration d'Amboise.

Antoine de Crussol (1528 -1573) et son frère Jacques II de Crussol dit Baron d'Assier (1540 -1586) ou « Baudiné »

La maison de Crussol, originaire du Languedoc est attestée depuis le XIII^e siècle avec pour patronyme initial Bastet, auquel viendra s'ajouter celui de Crussol, nom de la seigneurie que possède la famille aux alentours de Valence.

Louis, seigneur de Crussol et de Beaudiner (Vivarais) est un proche de Louis XI. Son fils Jacques de Crussol épouse Simone d'Uzès en 1486 ; elle apporte en dot la vicomté d'Uzès.

De ce mariage va naître Charles qui épouse Jeanne de Genouilhac, fille de Jean baron d'Assier (Lot et Garonne). Le couple aura plusieurs fils dont Antoine, Jacques II et Jean.

Jean hérite de la seigneurie de Beaudiner, il est désigné sous le patronyme « Baudiné » dans les textes ; Jacques est dit « baron d'Assier » et Antoine vicomte, puis duc d'Uzès. Après la mort de ses deux frères, Jacques de Crussol cumule ces titres.

Antoine devient Lieutenant Général pour le roi dans les provinces du Languedoc, Dauphiné et Provence. Resté fidèle au catholicisme, il n'est pas moins très respecté des protestants. Il meurt sans descendance en 1573.

Jacques de Crussol se convertit à la religion calviniste. Il verra mourir son jeune frère Jean lors des massacres de la saint Barthelemy. Prisonnier, puis libéré par son frère Antoine, il revient vers la religion catholique.

En 1574, Jacques de Crussol combat dans les armées du roi au titre de Lieutenant Général en Languedoc.

Le vicomte Guillaume de Joyeuse (1520-1594). Cette famille originaire du Languedoc tire son nom du fief qu'elle possède en Vivarais.

⁵⁷ GRAS-BOURGUET, Antiquités de l'arrondissement de Castellane, 1842.

La légende veut que Charlemagne, qui campe en ce lieu au cours de l'année 802 perde son épée - la joyeuse. Il promet une récompense à celui qui la retrouvera. Un soldat la lui rapporte quelque temps plus tard, l'empereur déclare : « ici sera bâti un domaine dont tu seras le seigneur et maître ; ta descendance portera le nom de ma glorieuse épée - Joyeuse ».

Guillaume de Joyeuse, puis son fils Anne (1560-1587) vont s'employer à lutter activement contre l'expansion de la religion réformée et participer à la répression de ceux qui la pratiquent.

Charles IX nomme Guillaume de Joyeuse lieutenant général du Languedoc ; il sera souvent en conflit avec le gouverneur de cette province, Henri I^{er} de Montmorency, plus souple avec les huguenots⁵⁸.

Claude de Savoie, comte de Tende (1507-1566) est nommé gouverneur de Provence en 1547, charge renouvelée en 1560. Il succède à son père René de Savoie, fils adultérin du duc Philippe II de Savoie. En 1498, René de Savoie épouse en secondes noces Anne Lascaris, héritière des comtés de Tende (Alpes Maritimes), de Sommerive⁵⁹ et autres terres.

Parlant de Claude de Savoie, les historiens le désignent généralement par « Tende » ou « le comte de Tende ». Ses interventions pour contrer les protestants ne sont jamais agressives et il finira d'ailleurs par prendre leur défense. Son fils Honoré lui succède.

Honoré de Savoie, comte de Sommerive est né d'un premier mariage de Claude de Savoie ; les relations entre le père et le fils sont loin d'être cordiales. Honoré est un catholique convaincu ; Charles IX lui confie la charge de lieutenant général en Provence. En 1566, il succède à son père comme gouverneur de Provence et meurt de maladie six ans plus tard en octobre 1572 (il avait 34 ans). Il est généralement désigné simplement « Sommerive ».

René, baron de Cipières, autre fils de Claude de Savoie participe aux côtés de son père à la défense des Huguenots⁶⁰.

Albert de Gondi, dit « maréchal de Retz » (1522-1602). Il est issu d'une famille de banquiers italiens dont une branche vient s'établir à Lyon au début du XVI^e

⁵⁸ Henri de Montmorency est un des fils du connétable Anne de Montmorency.

⁵⁹ Il s'agit probablement de l'actuelle commune de Sommariva el Bosco située dans le Piémont italien.

⁶⁰ Le village de Cipières se trouve dans les Alpes Maritimes aux environs de Grasse. Après avoir appartenu aux comtes de Provence puis à d'autres familles, cette seigneurie, devenue une baronnie est acquise par René de Savoie en 1510.

siècle, Albert de Gondi naît d'ailleurs à Florence. Sa mère figure dans le cercle de dames proches de Catherine de Médicis ; Albert devient lui aussi un familier du roi Henri II et de ses fils. Après avoir participé à plusieurs batailles en Italie, il se met au service du roi durant les guerres de religion en combattant les protestants. Parmi les fiefs en sa possession, celui de Retz élevé au rang de duché⁶¹. Albert de Gondi est nommé Maréchal de France en 1573, puis gouverneur de Provence et 1574.

Jean de Pontevès (1510-1582), comte de Carcès, à la tête d'un groupe de catholiques acharnés (les carcistes) est considéré comme le représentant du duc de Guise en Provence. Il portera le titre de Grand Sénéchal puis lieutenant du roi en Provence

Durand de Pontevès (1515 -1590), frère du précédent s'engage aussi dans la défense de la cause catholique, sous le nom de « Chevalier de la foi ». Seigneur de Flassans, il est souvent nommé simplement Flassans dans les récits historiques.

Henri de Montmorency, comte de Damville⁶² (1534 -1614) est le second fils du connétable Anne de Montmorency. Gouverneur du Languedoc, il prend la tête du « parti des malcontents », formé vers 1574 ; il regroupe les gentilshommes tant catholiques que protestants et d'autres grands féodaux modérés qui s'opposent à la politique absolutiste du roi Henri III.

Fabrizio Serbelloni, général des troupes dans le Comtat Venaissin. Cette charge a été créée par le pape Innocent VI (pape à Avignon de 1352 à 1362) qui eut à lutter contre des pillards. A partir de 1412, n'étant plus d'une grande utilité, elle tombe dans l'oubli jusqu'en 1561, date à laquelle le contexte impose son rétablissement. Serbelloni mort en 1565 est remplacé par Balthazar Rangoni puis, deux ans plus tard par François de la Baume Suze.

Cette liste (non exhaustive) des principaux chefs militaires ayant participé aux guerres de religion fait apparaître les divisions qui pouvaient apparaître au sein d'une même famille et le retournement d'opinion chez certains hauts dignitaires, probablement plus par opportunisme que par véritable conviction. La plupart ont combattu au Piémont ou en Espagne. Rentrés en France après la paix de Cateau-Cambresis, ils sont disponibles pour de nouveaux combats ; certains n'ont pas

⁶¹ Le pays de Retz, anciennement de Rais s'étend au sud-ouest du département de Loire Atlantique.

⁶² Damville est situé dans le département de l'Eure. Cette seigneurie fut donnée à la famille Montmorency par Philippe le Bel, érigée en baronnie en 1551.

manqué de saisir l'opportunité d'un pouvoir royal affaibli pour régler un compte avec le pouvoir en s'abritant derrière le paravent religieux.

LES GUERRES DE RELIGION DANS LE MIDI DE LA FRANCE - LA PARTICIPATION DE FRANÇOIS DE LA BAUME

Au cours de sa vie, François de la Baume aurait participé à une cinquantaine de combats⁶³.

Son père ayant servi avec distinction pendant les guerres d'Italie⁶⁴, il est possible que François l'ait accompagné lorsqu'il fut en âge de prendre les armes. Ses relations avec François de Lorraine laissent présumer de l'activité militaire et peut-être politique de François de la Baume dès les années 1550. La connaissance du contenu de la lettre datée du 6 mai 1553 adressée au duc de Guise pourrait nous éclairer (mentionnée dans l'inventaire de la collection Gaignière).

Quatre ans plus tard (26 septembre 1557) François de Lorraine est à Suze et cette visite ne relève pas du hasard. L'année précédente, il avait pris la tête des troupes françaises se dirigeant vers Naples pour tenter de reprendre la ville aux Espagnols, expédition qui se terminera par un échec. Sur la route du retour, le samedi 25 septembre, François de Lorraine s'arrête à Orange où il est reçu au son des trompettes avant de passer la nuit *au logis de l'Ange*. Le lendemain, dès sept heures du matin, il quitte la ville ; *Monseigneur de Suze l'a conduit à son château de Suze à la dinée et y avait grosse compagnie*⁶⁵.

A partir de 1560, la vie militaire du seigneur de Suze est plus facile à appréhender grâce aux ouvrages traitant des guerres de religion en Provence, en Dauphiné et dans le Comtat Venaissin⁶⁶. François de la Baume est souvent désigné simplement par « de Suze ».

Nous invitons le lecteur à un suivi chronologique des principaux affrontements auxquels le seigneur de Suze participe.

⁶³ LOUIS DE LAINCEL, *Voyage humouristique dans le midi*, A. Lemerre, Paris, 1869.

⁶⁴ MARIN JOURNET, *Histoire de Suze la Rousse, Perle du Tricastin*, Edition Lorissee, décembre 2004.

⁶⁵ PERRAT Jean, *la chronique d'un notaire d'Orange, 1518-1567* ; Champion, libraire- éditeur ; Paris 1881.

⁶⁶ LONG J.D., *La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné de 1560 à l'Edit de Nantes (1598)*, Paris, 1856.

LAMBERT Gustave, *Histoire des guerres de religion en Provence*, Toulon, 1870.

BOUDIN Jean François (le père Justin), *Histoire des guerres dans le Comté Venaissin*, Carpentras, 1859.

Malaucène (1560).

Au mois d'août, Montbrun se trouve dans le Comtat où il rencontre Mauvans et tous deux conviennent d'un plan de campagne. Il s'agit de s'emparer de Vaison-la-Romaine, village perché qui serait fort utile aux protestants comme poste de surveillance et de Malaucène, petite ville proche de la frontière avec le Dauphiné. Les deux chefs huguenots et leurs hommes pénètrent de nuit dans Malaucène, saccagent les églises, les autels... chassent les catholiques et s'y installent, sécurisant le lieu par quelques fortifications rapidement construites. Nombre de huguenots des environs viennent s'y abriter ; le groupe pactise avec ceux d'Orange, déjà fort nombreux qui promettent de venir à leur secours en cas d'attaque.

Le cardinal De Farnèse, légat du pape en Avignon, envoie une délégation de seigneurs locaux dont François de la Baume pour tenter une négociation avec Montbrun. Mais les négociations échouent. Le cardinal De Farnèse, contraint de lever des troupes pour reprendre Malaucène, sollicite l'aide de La Motte Gondrin, lui offrant douze mille écus d'or. La Motte Gondrin se met en route avec quatre mille hommes dont le Baron des Adrets, qui n'a donc pas encore intégré le parti des huguenots.

Le seigneur de Suze les attend devant Malaucène avec des renforts, deux grandes compagnies d'artillerie venues d'Avignon.

Et contre toute attente, lorsque Montbrun apprend l'approche ennemie... pris de panique, il s'enfuit avec un domestique. Manque de confiance dans ses soldats ? Crainte de ne pas être suffisamment armé ? En tout cas, lorsque La Motte Gondrin, François de la Baume et quelques hommes entrent dans Malaucène, la ville est déserte. Les habitants catholiques reprennent possession de leurs biens, La Motte Gondrin sécurise la ville avant de quitter les lieux.

Ce sera le seul évènement majeur dans le Comtat au cours de l'année 1560.

L'Edit de Saint-Germain (janvier 1562) accorde aux protestants une liberté de culte partielle, en dehors des villes et engage chacun à la tolérance. Il ne satisfait personne. Le parlement d'Aix-en-Provence, dont plusieurs conseillers ont renié leur foi catholique, refuse de l'enregistrer. Durand de Pontevès (Flassans), consul de la ville, persécute la population protestante. Le comte de Tende, alors gouverneur de Provence tente l'apaisement, en vain ; il sera contraint de se retirer à Salon. Une vingtaine de protestants sont pendus aux branches d'un pin, situé dans l'enclos de la propriété du conseiller Genas à Eguilles ; ce « pin de l'Eguilles » servira, suivant le moment, de gibet ou d'abri du culte protestant. Catherine de Médicis demande au comte Antoine de Crussol, envoyé quelques

mois auparavant pour pacifier le Languedoc, la Provence et le Dauphiné d'aller rétablir l'ordre dans la ville d'Aix.

Le 9 février 1562, l'Edit de Tolérance est finalement enregistré par le parlement ; Flassans quitte la ville et part vers Barjols où les protestants s'activent en destruction de l'église et des objets sacrés ; il tente de ramener le calme.

Le comte de Tende, gouverneur de Provence, toujours à louver entre les deux camps fait appel à Paulon de Mauvans pour l'accompagner jusque devant Barjols. Mauvans pénètre le premier et se livre aux pires atrocités. Après quatre jours de siège, la ville tombe ; Flassans parvient à s'enfuir mais plus de six cents catholiques seront passés au fil de l'épée. Le sac de Barjols restera gravé dans les mémoires catholiques.

Après le massacre de Vassy (mars 1562), Condé et Coligny organisent la rébellion militaire des protestants et des régions entières voient une grande partie de leur population se convertir.

Le comte de Tende est jugé trop indulgent par la reine ; elle lui adjoint un lieutenant général qui n'est autre que son fils, Honoré de Savoie, comte de Sommerive, très lié au duc de Guise.

Devant cet affront, le comte de Tende prend ouvertement la tête d'un groupe de protestants (quatre mille hommes) et se dirige vers Pertuis où Paulon de Mauvans le rejoint avec la cavalerie. Ils assiègent la place, jusqu'au moment où ils aperçoivent les troupes de Sommerive à l'horizon. Le comte de Tende hésite sans doute à combattre contre son fils ; il lève le siège et dirige ses troupes vers Sisteron, une importante place forte protestante.

Sommerive se replie vers Cavaillon ; Suze le rejoint avec du renfort afin de préparer la prise d'Orange.

Orange en 1562.

En 1530, la principauté d'Orange, enclavée au sein du Comtat passe à la maison de Nassau. Guillaume de Nassau se convertit au protestantisme, non par conviction mais pour épouser Anne de Saxe, luthérienne. Il s'emploie alors à travailler les esprits en envoyant des émissaires convainquants. Dès 1560, les huguenots d'Orange avaient soutenu ceux de Malaucène.

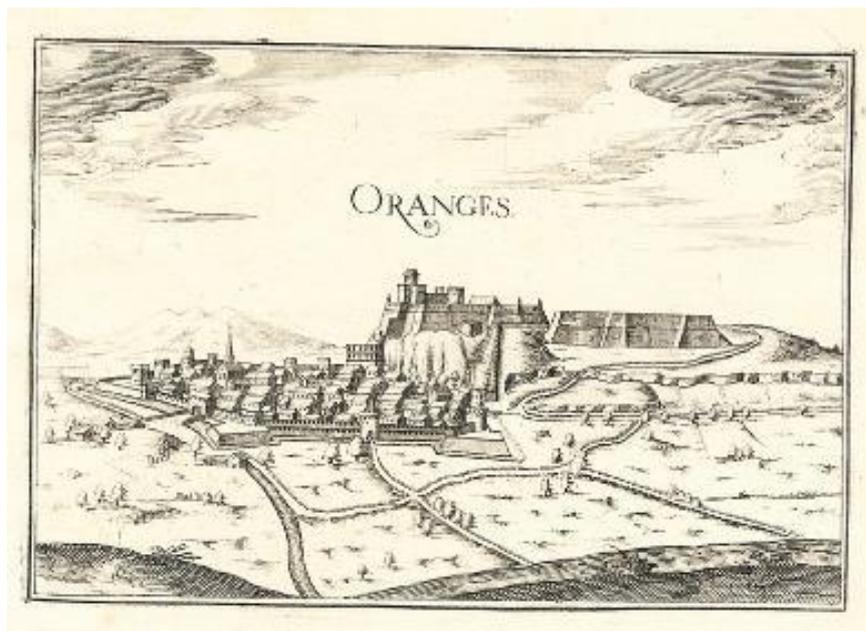
Au début de l'année 1562, Alex de La Tour, gouverneur de la ville d'Orange, jugé trop favorable aux catholiques est chassé et remplacé par Perrinet Parpaille, professeur de droit de l'université d'Avignon qui arrive avec six cents huguenots en armes. La violence se déchaîne, la cathédrale est saccagée et pillée, les reliques brûlées... . Puis Parpaille remonte vers Lyon, ville en majorité protestante, chargé

de calices, d'ostensoirs et autre argenterie dérobés dans les églises et destinés à la fonte ; il en était souvent ainsi pour assurer la rémunération des troupes. Au retour, il est arrêté à Viviers et emprisonné, une grande partie de sa garnison quitte Orange pour le libérer, laissant trop peu d'hommes pour défendre efficacement les lieux. Les catholiques décident de profiter de cette opportunité pour tenter une reprise de la ville et préviennent Serbelloni, général des troupes du Comtat.

Serbelloni met le cap sur Orange avec deux régiments, Sommerive part de Cavaillon à la tête de la cavalerie suivi par François de la Baume avec l'infanterie et Jean de Pontevès avec l'artillerie. Les troupes se rejoignent sous les murs de la ville. Devant un tel déploiement d'armes, les protestants tentent de négocier mais ils sont vivement repoussés par Sommerive et Serbelloni. Le 6 juin, l'assaut est donné ; le château résiste quelques jours puis la garnison est passée au fil de l'épée et les troupes catholiques pénètrent dans la ville. Elles se laissent aller à des massacres dont la cruauté n'a rien à envier à celle des protestants dans Barjols quelques mois plus tôt. Le feu se propage, détruisant plusieurs centaines de maisons ; un orage salvateur finit par éteindre l'incendie.

Orange, délabrée est rendue aux catholiques ... mais pour un temps seulement. Notons que suivant les auteurs, la violence incombe davantage à l'un ou l'autre des partis : les catholiques pour le docteur Gustave Lambert, les protestants pour le père Justin.

Quelques mois plus tard, le 9 septembre 1562, Parpaille sera pendu sur la place de Tarascon. Son nom est à l'origine de la qualification de « parpaillot » que l'on donne parfois aux protestants.



Orange en 1634.
Gravure de
Christophe TASSIN
dans « les plans et
profils de toutes les
principales villes et
lieux considérables
de France

FRANÇOIS DE LA BAUME



Anonyme, Portrait de François de la Baume-Suze, château de Suze-la-Rousse (© CPD)

François de la Baume face aux chefs protestants du Dauphiné : le baron des Adrets et Charles Dupuy Montbrun.

Le siège de Valréas (juillet 1562).

La prise d'Orange par les catholiques excite les protestants des alentours, mais pas seulement. Le baron des Adrets, déjà bien connu en Dauphiné crie vengeance et met le cap vers le Comtat. Au passage, il ravage Valréas, investit Pierrelatte que le seigneur de Suze venait de reprendre, franchit le Rhône à Pont-Saint-Esprit pour se rendre maître de Bagnols ... et tout cela si rapidement que Serbelloni n'a pas le temps de rassembler ses troupes.

François de la Baume se trouve à Orange avec quelques membres de la noblesse du Comtat ; il rassemble un millier d'hommes et se met en route avec deux canons. Il rencontre le baron des Adrets sur les bords de l'Ouvèze, entre Beauregard et Causans (juillet 1562). Là encore, l'issue de cet affrontement n'est pas appréciée de la même façon suivant les auteurs : le père Justin affirme que Suze met en fuite le baron et tue quatre cents hommes ; Gustave Lambert parle d'un repli des belligérants sans victoire ni des uns ni des autres. Mais ils s'accordent sur un point : François de la Baume se retire à Sorgues pour couvrir Avignon.

Le baron des Adrets, rappelé à Grenoble où les catholiques gagnent du terrain, confie ses troupes à son lieutenant Dupuy Montbrun qui met le siège devant Mornas. La population se replie dans le château, mais au bout de quelques jours, mourant de soif car les citernes sont vides, ils doivent se rendre. Malgré la promesse de leur laisser la vie sauve, les hommes de Montbrun se précipitent pour les frapper et les jeter dans le Rhône - à cette époque le fleuve coule au pied de la falaise (juillet 1562). Six ans plus tard, François de la Baume reprendra Mornas et fera subir le même sort aux huguenots.

De Suze est toujours à Sorgue, attendant des renforts après la désertion de bon nombre de ses hommes. Ils arrivent le 15 juillet ; François en prend le commandement et se dirige vers Bollène où il est repoussé ; il poursuit alors vers Valréas.

Edouard Barthelemy relate précisément le combat qui s'y déroule, à partir des documents écrits de la main de François de la Baume, conservés à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg⁶⁷.

La place de Valréas est commandée par un certain André, qui prend la fuite avant même l'arrivée des troupes catholiques. Suze et ses hommes y arrivent le 24 juillet

⁶⁷ BARTHELEMY Edouard, *Lettres inédites du comte de Suze* dans Bulletin de l'Académie du Var, 1877 -1878

1562 ; ils campent sur une colline, dissimulés derrière des élévations en terre. Le baron des Adrets, de retour dans le Comtat avec le fidèle Montbrun arrivent le lendemain avec un renfort venu d'Allemagne et s'installent sur la colline en face. Le combat s'engage vers midi sous une chaleur accablante. Les protestants s'élancent gaillardement à travers les vignes mais très vite, ils suffoquent sous leurs casques et leurs cuirasses.

Le baron change alors de tactique ; il regroupe ses hommes et donne l'ordre de contourner la colline afin de surprendre Suze par l'arrière. Lorsque François de la Baume comprend le mouvement des huguenots, il est trop tard, ils ont envahi le plateau. Les troupes catholiques s'enfuient dans un grand désordre ; Suze, avec à ses côtés le seigneur de Sainte-Jalle tentent vainement d'en reprendre le contrôle. La prise de Valréas échoue ; le seigneur de Suze perd une grande partie de son artillerie.

Une fois de plus, les auteurs ont interprété différemment l'issue du combat ; le père Justin veut la victoire des catholiques, Mr Gustave Lambert leur assigne un cuisant échec. Mr Edouard de Barthelemy termine son récit par cette remarque : *le comte de Suze ne se faisait aucune illusion sur sa défaite*. La lettre datée du 28 juillet 1562 qu'il adresse à Antoine de Bourbon depuis Avignon traite peut-être de l'issue désastreuse de ce combat de Valréas⁶⁸.

Ce qui est certain, c'est que l'échec des catholiques est un signal favorable pour les huguenots qui s'éparpillent dans la région avec le projet de pénétrer dans deux villes emblématiques : Carpentras et Avignon.

Pendant ce temps, du côté de Sisteron, les troupes catholiques conduites par Sommerive sont à la peine.

Au début du mois d'août 1562, des renforts arrivent d'Italie : cinq compagnies d'artillerie soit neuf cents hommes, mille six cents hommes d'infanterie et deux cents de cavalerie venant de tout le Comtat se rassemblent à L'Isle-sur-Sorgue et prennent la direction de Sisteron sous la conduite de François de la Baume.

Ce départ massif de troupes catholiques laisse le champ libre à Montbrun, au baron des Adrets et leurs troupes ; le château de Sorgues est incendié, nombre de monastères sont pillés... Serbelloni et ses hommes tente de faire face. Le baron des Adrets projette d'attaquer le château de Suze mais ne donne pas suite ; en haut des tours, plusieurs mousquets et autre matériel militaire assurent la défense des

⁶⁸ La correspondance d'Antoine de Bourbon conservée à Saint-Pétersbourg - Cour de France.fr (cour-de-france.fr).

lieux. De plus le gardien du château est un italien, gendarme du prince de Salernes, homme redouté par les calvinistes⁶⁹.

François de la Baume parle du « lieutenant de la compagnie du prince de Salernes » entre 1559 et juillet 1562⁷⁰ ; il s'agit probablement de Ferrante Sanseverino (1507-1568), réfugié à la cour de France après un différend avec le vice-roi de Naples. On note que lors de son intervention à Valréas, le seigneur de Suze compte parmi ses hommes Ferrante Pagano, guidon de la compagnie du prince de Salernes.

La prise de Sisteron (septembre 1562).

La ville occupe une position stratégique. Elle est située sur la frontière entre Provence et Dauphiné, perchée sur une colline qui s'élève à l'extrémité des vallées du Buech et de la Durance, encadrée par deux montagnes, celle du Molard et celle de La Baume. L'accès n'est donc pas aisé, c'est pourquoi cette ville devient vite une importante place forte protestante, mais faute d'entretien les fortifications ne protègent plus guère.

Après avoir été désavoué dans sa fonction de gouverneur au début du mois de février 1562, le comte de Tende et son ami Paulon de Mauvans se sont retirés vers Sisteron. Le comte en confie le commandement à un de ses neveux, un certain général de Beaujeu avant de se mettre en retrait dans la vallée de Barcelonnette pour couvrir l'arrivée des renforts qui arrivent du Dauphiné sous la conduite de Mauvans.

Après la prise d'Orange, Sommerive se dirige vers Sisteron où il arrive le 10 juillet 1562 et met en place les différents corps d'armées : Carcès commande l'infanterie, Flassans sept cornettes de cavalerie... . Les tirs commencent le 11 juillet au matin, ils dureront une partie de la journée. Les catholiques parviennent à ouvrir une brèche mais la nuit met fin aux attaques ; les habitants profitent de l'obscurité pour sécuriser la ville.

Les renforts ennemis conduits par Mauvans et Cipières (fils cadet du comte de Tende) se profilent à l'horizon ; Lesdiguières commande les troupes. Mal renseigné sur leur itinéraire, Sommerive ne parvient pas à les stopper et le 18 juillet, les hommes sont aux portes de Sisteron. La nuit suivante, ils tentent une attaque, sans succès mais Sommerive craint une nouvelle tentative plus agressive.

⁶⁹ BOUDIN Jean François, op.cit. p. 156

⁷⁰ François de LA BAUME de SUZE sur Geneanet :

François de LA BAUME de SUZE : généalogie par Henri GRANGETTE (hg1) - Geneanet

De plus, le ravitaillement des troupes n'arrive pas, stoppé par le comte de Tende resté en retrait.

Sommerive vient établir son camp sur l'autre rive de la Durance, aux Mées. L'effectif s'est considérablement réduit à cause des nombreuses désertions ; l'arrivée des renforts en provenance du Comtat devient urgente.

Le 26 août, François de la Baume et ses hommes rejoignent enfin Sommerive ; le siège de Sisteron peut reprendre. Entre temps, le comte de Tende, qui ne voulait sans doute pas pointer l'arme contre son fils se retire et part pour Turin.

Mais la nouvelle qui se répand vient modifier le plan des assiégeants : Montbrun et des Adrets sont attendus dans les jours qui viennent. De Suze part au-devant avec huit cents hommes, il est suivi par Sommerive et la cavalerie. La rencontre a lieu sur le plateau de Lagrand. Les catholiques sortent vainqueur de cet affrontement ; Montbrun se retire en abandonnant bagages et artillerie. Forts de ce butin, Suze, Sommerive et leurs troupes reviennent vers Sisteron.

Le 4 septembre, le feu reprend ; les assiégés, commandés par Mauvans, Lesdiguières et Beaujeu se défendent avec bravoure... jusqu'au moment où ils apprennent le repli de Montbrun. Alors, jugeant la partie perdue, les chefs et les habitants délibèrent sur la conduite à tenir : lutter encore au péril de leur vie ou abandonner la place afin d'aller propager la Réforme ailleurs ?

La fuite s'organise : femmes, enfants, vieillards et malades partiront les premiers puis, lorsque ce premier groupe sera hors les murs, les hommes armés sortiront à leur tour.

La population s'échappe d'autant plus facilement que Sommerive a oublié de surveiller une des portes de la ville ! Plus de trois mille personnes vont la franchir durant la nuit, sous l'orage. Le lendemain, les troupes catholiques investissent la ville ; les quelques habitants restés dans leur logis se rendent.

Sommerive installe une garnison à Sisteron puis rentre à Aix ; Mauvans part vers Grenoble.

En Languedoc.

A peine rentrés, Sommerive et Suze décident de se rendre à Montpellier pour prêter main forte au vicomte de Joyeuse qui se trouve en difficulté dans la région face à Baudiné (Jacques de Crussol), chef des huguenots en Languedoc.

Le 14 septembre, Suze écrit au roi depuis Avignon pour l'informer de cette décision. Il précise que l'effectif de son armée est passé de douze mille hommes à deux mille seulement, beaucoup ayant déserté ; toutefois, il semble confiant

dans sa capacité à engager très vite de nouvelles recrues⁷¹. Mais pour réussir à Montpellier il faut d'abord reprendre Saint-Gilles aux calvinistes.

Sommerive et de Suze se retrouvent à Arles pour franchir le Rhône sur un pont de bateaux au niveau de Fourques. Baudiné, informé du projet par quelques espions envoie un de ses hommes vérifier le potentiel de défense de Saint-Gilles. La muraille est rapidement consolidée, la garnison est renforcée.

Le 25 septembre au soir, de Suze, Sommerive et leurs troupes - plusieurs milliers d'hommes arrivent devant Saint-Gilles ; il est tard, l'attaque est remise au lendemain matin. Cette décision se révélera une erreur majeure car des renforts calvinistes arrivent le 26 au petit matin. Les affrontements se soldent par la défaite des armées catholiques et de lourdes pertes en hommes et en matériel (deux mille hommes, dix-sept enseignes et deux gros canons). De Suze regagne Avignon avec le reste de sa troupe et se met immédiatement à la recherche de nouvelles recrues en Provence et dans le Comtat.

Les catholiques ont perdu Saint-Gilles mais les calvinistes ont fini par céder devant Joyeuse à Montpellier.

Au mois d'octobre, le pape envoie des troupes de cavalerie en renfort ; François de la Baume les retrouve à Caderousse. De concert avec Serbelloni, il répartit ses troupes et les nouveaux arrivants dans différents points stratégiques, renforce la garnison de son château de trente lances italiennes avant de partir lever de nouvelles troupes en Provence. Les huguenots du Comtat paraissent calmes, de Suze projette alors de se rendre en Dauphiné pour prêter main forte aux armées catholiques. Mais des agitations en Provence viennent contrarier ce projet ; de Suze maintient ses troupes et Serbelloni rappelle celles qu'il avait déjà fait partir.

La mort de François de Guise et l'édit d'Amboise donnent un second souffle à la Réforme.

Au début du mois de janvier 1563, François de Lorraine assiège Orléans ; l'amiral de Coligny arrive avec quelques troupes rescapées de la bataille de Dreux (19 décembre 1562) qui s'est achevée dans un bain de sang pour les protestants. Dans la soirée du 18 février 1563, le duc de Guise revient d'une inspection de ses avant-postes ; il est assassiné par le huguenot Poltrot de Méré. Catherine de Médicis, libérée de l'emprise du duc de Guise tente une réconciliation entre les protagonistes.

⁷¹ Dom CLAUDE DE VIC et Dom VAISSETTE, religieux bénédictins de la congrégation de saint Maur, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1844, tome VIII.

L'édit d'Amboise est promulgué le 19 mars 1563⁷². Jugé trop permissif pour les uns, trop contraignant pour les autres... il ne satisfait personne. Néanmoins, Catherine de Médicis profite de ce court répit pour donner une fête somptueuse au château de Chenonceau, à laquelle participe le seigneur de Suze.

En Provence, les soulèvements huguenots au cours des premières semaines de l'année 1563 sont sévèrement réprimés par les troupes de Serbelloni ; des familles protestantes se réfugient dans le Comtat ou dans la ville d'Orange qui vient d'être reprise aux catholiques. Le vice légat prévient Rome d'une menace d'invasion générale du Comtat et réclame des renforts.

Le 19 avril 1563, Antoine Benault de Lubières⁷³ arrive à Aix, apportant les articles de l'Edit d'Amboise, mais le Parlement de Provence refuse l'enregistrement.

Le comte de Tende, son fils Cipières, son neveu Beaujeu et Mauvans sont de retour à la tête d'une dizaine de compagnies de fantassins et quatre cents cavaliers ; ils s'installent dans les places occupées par leurs coreligionnaires : Bedarrides, Entraigues, Monteux, Courthézon. Beaucoup de ces hommes sont originaires de Provence ; partis des mois auparavant pour s'engager dans les combats, ils souhaitent maintenant rentrer, retrouver leurs biens et vivre en paix. C'est en tout cas ce qu'ils tentent de faire valoir auprès de Serbelloni, qui se méfie et leur interdit de poursuivre leur route. Les pillages, les violences reprennent.

Le parlement d'Aix n'est pas le seul à refuser l'enregistrement de l'Edit d'Amboise ; Catherine de Médicis envoie des commissaires partout où nécessaire pour le faire appliquer. Le maréchal François de Scépeaux de Vieille-Ville est envoyé en Dauphiné, dans le Comtat et en Provence. Il arrive à Avignon le 19 juillet 1563. Il a aussi pour mission de rétablir le comte de Tende dans sa fonction de gouverneur de Provence ; le parlement en prend acte.

Les huguenots provençaux sont finalement autorisés à retrouver leurs terres et quittent le Comtat dans le courant du mois d'Août 1563. Mais il en reste suffisamment pour que les exactions se poursuivent, avec le concours de ceux venus du Dauphiné et du Languedoc

⁷² Confirmation de la liberté de conscience accordée par l'Edit de Saint Germain en janvier 1562, amnistie accordée aux calvinistes prisonniers mais restriction des lieux de célébration du culte. Il est autorisé dans les châteaux et dans les faubourgs d'une seule ville par baillage pour les gens ordinaires.

⁷³ Fils de Jean de Benault et de Jeanne de Lubières, héritière universelle de la maison de ce nom. Jean de Benault fut lieutenant général de Provence dans les années 1550.

Le Comtat n'étant pas soumis aux lois du royaume de France, les huguenots de cette contrée envoient leurs délégués auprès du maréchal de Vieille-Ville pour traiter d'un accord de paix. Le maréchal convoque une assemblée de conseillers, parmi lesquels se trouvent plusieurs notables locaux, notamment François de la Baume afin d'établir les clauses de l'accord : les religionnaires devront cesser tout acte d'hostilité, remettre leurs armes entre les mains des commandants des places, résider uniquement dans certains territoires du Comtat... .

Les calvinistes refusent d'abord ces propositions ; le maréchal parvient à les convaincre après quelques concessions, notamment l'extension de la zone de résidence permise. Néanmoins, les calvinistes vont assouvir leur haine en assassinant un domestique du maréchal de Vieille -Ville ; lui-même reçoit un coup d'arquebuse et se réfugie au château de Suze avant de repartir vers Lyon.

La sévérité des châtiments qui suivent cet assassinat calme les calvinistes du Comtat ; l'Edit de pacification finit par ramener la paix en France, une paix très fragile.

Catherine de Médicis profite de ce moment pour faire connaître le royaume à son fils Charles IX qui vient d'atteindre sa majorité. Ce voyage durera deux ans et demi (du 24 janvier 1564 au 1^{er} mai 1566). Durant cette période, le pays retrouve une vie plus paisible parfois joyeuse dans les villes traversées par le cortège royal (ce déplacement sera relaté dans un paragraphe qui suit).

Deux années moins turbulentes

Dans les provinces où les actions ont été les plus violentes, les habitants ont perdu leurs biens, leurs récoltes, les églises sont détruites... . Afin de réduire les contributions financières, Serbelloni profite du calme pour congédier une partie de ses troupes. Le 15 janvier 1565, il est rappelé par le pape pour prendre le commandement des troupes pontificales contre les turcs. Il mourra deux ans plus tard (24 octobre 1566). Le marquis de Longiano, plus connu sous le nom de Rangoni lui succède comme général des troupes du Comtat.

C'est aussi dans le courant de cette année 1565 que le cardinal De Farnèse, légat du pape à Avignon se démet de cette fonction ; il est remplacé par le cardinal Charles de Bourbon, frère d'Antoine (roi de Navarre). Les circonstances l'empêchant de résider à Avignon, le pape lui adjoint un co-légat, le cardinal Georges d'Armagnac qui s'engage à résider sur place et quitte l'archevêché de Toulouse⁷⁴ .

⁷⁴ La maison d'Armagnac est issue des anciens ducs de Gascogne ; plusieurs de ses membres ont combattu au cours des guerres d'Italie.

Le comte de Tende (Claude de Savoie) meurt le 26 avril 1566. Son fils Honoré de Savoie, comte de Tende-Sommerive lui succède comme gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant. Jean de Pontevès, comte de Carcès est nommé lieutenant général de cette province.

Au mois de mai 1566, Charles IX termine son périple dans le Royaume, durant lequel il n'a pas manqué de faire abattre quelques fortifications dans des villes jugées trop favorables aux huguenots et révoqué des gouverneurs trop tolérants vis-à-vis des réformés.

Au cours de ce voyage, Catherine de Médicis rencontre à Bayonne sa fille, mariée au roi Philippe II d'Espagne ainsi que Ferdinand Alvare de Tolède, duc d'Albe⁷⁵, gouverneur et vice-roi des Pays Bas avec lequel elle aura de longues conversations. Selon le docteur Gustave Lambert, des documents retrouvés au XIX^e siècle attestent que le duc d'Albe conseillait le roi de France et sa mère en matière de répression des hérétiques. Les exactions sanglantes menées par le duc d'Albe dans les Pays Bas sont le signal attendu par la reine mère pour rompre la paix d'Amboise.

1567 : reprise de la guerre civile

Catherine de Médicis, qui avait jusque-là manifesté le souci de ménager les uns et les autres décide d'une lutte plus efficace ; elle emprunte de l'argent pour rémunérer des troupes et recrute six mille lansquenets suisses.

Après la répression des Pays Bas, les protestants de France sont sur leurs gardes. Louis I^{er} de Bourbon Condé organise une conspiration pour retenir prisonniers le roi, sa mère et le cardinal de Lorraine dont l'influence auprès du jeune Charles IX s'accroît. L'évènement se déroule au château de Montceaux (près de Meaux), propriété de Catherine de Médicis, au mois de septembre 1567. Le roi et ses proches parviennent à s'échapper et se réfugient à Meaux. Cet évènement, appelé par la suite « la surprise de Meaux » enflamme de nouveau le pays ; le prince de Condé appelle aux armes.

Les protestants du sud de la France ne sont pas les derniers à réagir. Au cours de cette année 1567, Mornas retombe sous domination calviniste ; Sommerive et le comte de Carcès tentent, sans succès, une reprise de Sisteron qui se trouve alors sous le contrôle de Capières ; Mauvans s'active en Provence

Le recrutement de nouvelles troupes s'impose ; le Comtat et la Provence empruntent pour assurer la rémunération des hommes, le clergé et les juifs sont

⁷⁵ Le duché d'Alba de Tormes est un des plus importants d'Espagne ; le titre de duc d'Albe sera successivement porté par les membres de trois familles différentes. Ferdinand Alvare de Tolède issu d'une des plus grandes familles de Castille.

également mis à contribution. Charles IX est informé de ces troubles et confie la surveillance du Comtat à François de la Baume et au cardinal d'Armagnac. Le seigneur de Suze est nommé gouverneur et général des armées du Comtat par le pape Pie V en remplacement de Rangoni qui s'est déchargé de ces fonctions.

Au début de l'automne 1567, les gouverneurs de Provence et du Languedoc (Sommerive, Joyeuse), le cardinal d'Armagnac et le lieutenant général du Dauphiné (Bertrand Simiane de Gorde, plus connu sous le patronyme de Baron de Gorde) décident d'une assistance mutuelle en cas d'attaque de leurs provinces respectives.

Le premier effet de cette alliance est la reprise du château de Nîmes par Sommerive à la fin du mois de septembre, mais la ville reste aux mains des calvinistes. François de la Baume quitte Avignon avec mille deux cents hommes d'infanterie et trois cents chevaux et part en direction de Nîmes. Mais entre-temps, Cipières qui a quitté Sisteron est entré dans la ville ; jugeant la partie perdue d'avance, Suze se replie sur Beaucaire

Encouragé par le vicomte de Joyeuse, François de la Baume décide de se rendre à Pont-Saint-Esprit toujours occupé par les calvinistes. Le 18 novembre 1567, il arrive devant le pont avec mille deux cents hommes et six pièces d'artillerie. Ils parviennent à se rendre maîtres du pont, mais les calvinistes repliés dans la ville résistent. Le vent glacial contraint les soldats qui campaient sur le pont pour préparer une nouvelle attaque de la ville à quitter ce lieu stratégique - en prenant soin de détruire la dernière arche afin de supprimer toute communication entre le Languedoc et le Comtat. De Suze ramène ses hommes à Bollène et La Palud.

Puis il se remet en campagne et parvient à reprendre Orange, Courthézon, Beaucaire

Au mois de février 1568, Sommerive le rejoint avec des renforts venant du Comtat ; ils marchent sur Tulette puis se dirigent vers Vinsobres et Mirabel où les habitants ouvrent les portes de leur ville au seigneur de Suze.

28 février 1568 : le vicomte de Joyeuse rejoint de Suze à Bollène pour marcher vers Mornas. Le 2 mars, la ville est prise d'assaut mais les calvinistes se retranchent dans le château malgré son mauvais état ; les catholiques finissent par y pénétrer après trois jours de siège. Certains des occupants parviennent à s'enfuir, les autres sont jetés du haut de la falaise. Néanmoins, les catholiques perdent trois de leurs chefs, dont le maître de camp de François de la Baume.

Joyeuse repasse le Rhône au début du mois de Mars pour assiéger Aramon ; de Suze et Sommerive s'emparent de Bagnols, Tresques, Orsan. C'est là qu'ils

rencontrent le baron d'Assier (Jacques de Crussol) accompagné de Montbrun. De Suze, Sommerive et leurs troupes se positionnent pour leur couper la route et protéger Villeneuve-lès-Avignon. Après plusieurs jours de face à face, les huguenots lèvent le camp, de nuit, pour se porter au secours de ceux d'Aramon sans savoir qu'ils ont déjà capitulé. Les catholiques partent à leur poursuite et les rejoignent dans les environs de Montfrin. Le combat s'engage et dure plusieurs heures, les catholiques restent les maîtres malgré leur extrême fatigue, Sommerive, de Suze et leurs hommes n'ont ni dormi ni mangé depuis plus de vingt-quatre heures. Les troupes huguenotes se réfugient dans Remoulins et Montfrin.

Les affrontements qui se déroulent dans le midi de la France ne doivent pas faire oublier que la région parisienne n'est pas épargnée.

Une tentative de paix avortée avant une troisième guerre civile (1568-1570)

Au mois de novembre 1567, Paris est assiégé par les armées de Louis de Condé qui campaient à Saint-Denis ; les armées royales interviennent sous les ordres du connétable Anne de Montmorency. L'affrontement ne dure que quelques heures mais il est sanglant et sans succès affirmé pour aucun des partis ; Anne de Montmorency est tué. Le manque de vivres, l'épuisement des hommes, l'hiver particulièrement glacial impose une trêve.

23 mars 1568 : la paix de Longjumeau réaffirme l'Edit d'Amboise de 1563. Les protestants demandent à disposer de quelques places fortes, une seule leur est accordée, La Rochelle où Louis de Condé et Gaspard de Coligny ne tardent pas à se replier.

Des intervenants étrangers viennent en renfort : les catholiques bénéficient du soutien du roi d'Espagne Philippe II, du pape Pie V et du duc de Toscane ; les protestants sont épaulés par Guillaume de Nassau, prince d'Orange et la reine Elisabeth d'Angleterre. Partout en province, la tension s'accroît.

Charles IX prend conscience de l'inutilité de cette paix de Longjumeau et décide de l'abroger. Les ordonnances de Saint-Maur déclarent les huguenots criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public⁷⁶ ; ils perdent toute liberté de culte.

⁷⁶ <https://www.museeprotestant.org/notice/troisieme-guerre-de-religion-1568-1570/>

Dans le sud du pays, Orange reste un refuge pour les protestants des environs toujours à l'affût de désordres ; les fortifications et le château ont été remis en état. François de la Baume juge imprudent de l'attaquer et décide d'organiser une pénurie de vivres. Pour ce faire, il faut d'abord reprendre Pont-Saint-Esprit ; il y parvient et nomme un gouverneur qui devra veiller à stopper tout approvisionnement à destination d'Orange naviguant sur le Rhône. Après quelques semaines, le gouverneur d'Orange demande une trêve : le peuple a faim, le mois de juin arrive, le blé a mûri, il faut des bras pour moissonner en paix. De Suze et le cardinal d'Armagnac acceptent ; le roi de France saisit l'occasion pour établir à Orange un gouverneur qui parvient à soumettre l'ensemble de la population.

Durant cette année 1568, Cypières sera lâchement assassiné à Fréjus (certains voient là un acte commandité par son frère Sommerive) et quelques mois plus tard, Mauvans meurt au cours d'un affrontement avec les armées royales déployées dans la région de Mensignac (Dordogne).

Au début de l'année 1569, les armées huguenotes du prince Louis de Bourbon-Condé et de l'amiral de Coligny investissent le Poitou ; les troupes catholiques conduites par le duc Anjou (frère cadet de Charles IX et futur Henri III) se dirigent vers Jarnac. Le 13 mars, c'est l'affrontement ; le prince de Condé est tué. Quelques mois plus tard, le 3 octobre 1569, l'armée de Coligny est largement battue par les armées catholiques à Moncontour (Poitou) malgré la participation des troupes dauphinoises commandées par Montbrun et Lesdiguières. En Provence, les protestants sont déstabilisés par ces pertes successives de leurs chefs et d'un grand nombre d'hommes.

En Languedoc, les mêmes défaites produisent un effet inverse, les protestants redoublent d'audace. Ils incendient la chartreuse de Bonnefoy, attaquent Montpellier mais sans succès, parviennent à entrer dans Nîmes, revenue sous l'autorité royale depuis peu, mais la citadelle résiste ce qui permet au gouverneur de la ville et aux catholiques de s'y réfugier.

Les huguenots cévenols arrivent en nombre dans les environs de Nîmes sous prétexte de la cueillette des olives et le cardinal d'Armagnac s'inquiète de cette présence aux abords du Comtat. Au début du mois de janvier 1570, la nouvelle de l'entrée de Montbrun dans Nîmes avec quatre cents chevaux se répand et les armées catholiques décident d'intervenir. Gordes, lieutenant général en Dauphiné envoie des renforts. Malgré un nombre d'hommes considérables, le manque de coordination des chefs, les ordres et les contre-ordres entraînent une cuisante

défaite des catholiques. Le 31 janvier 1570, les assiégés de la citadelle doivent se rendre.

A cette même période, l'amiral de Coligny parcourt le bas Languedoc accompagné des princes Henri de Navarre et Henri de Condé (fils de Louis de Bourbon mort à Jarnac l'année précédente). Leur dessein est de s'emparer d'Avignon afin d'en faire une république indépendante sur le mode de celle de Genève. Mais le cardinal d'Armagnac ayant considérablement renforcé la garnison et contraint les hérétiques à quitter la ville, Coligny renonce.

Les défaites de Jarnac, de Moncontour, l'échec devant Avignon ont affaibli les calvinistes du Languedoc ; le gouverneur de la province Henry de Montmorency (seigneur de Damville en Normandie) saisit l'opportunité pour éloigner ceux du Dauphiné. Au début du mois d'avril, il détache une partie de son armée qui rejoint François de la Baume au camp de Pierrelatte ; six mille hommes se dirigent alors vers Loriol (Drôme) encore sous domination calviniste. Laurent de Maugiron, qui partageait avec Gorde le gouvernement du Dauphiné arrive avec des renforts, mais la reprise de cette place sera compromise par une mésentente au sein des chefs ; Suze préfère ne pas intervenir et ramène ses hommes à Avignon.

Au cours de cette année 1570, Torquat de Conty remplace François de la Baume à la lieutenance générale des troupes du Comtat ; il aura fort à faire contre les armées de Coligny redevenues très actives en Languedoc, avant de remonter vers le nord car à cette époque, les troupes royales ayant été déployées partout où besoin était, Coligny juge que la prise de Paris est possible.

C'est alors que le roi décide d'une trêve ; l'influence des Guise décline au profit des plus modérés.

Deux années de calme avant une quatrième tempête (1572-1573)

8 août 1570 : l'Edit de Saint-Germain, signé entre Charles IX et l'amiral de Coligny marque un retour vers la tolérance. Chacun retrouve sa liberté de conscience, la pratique du culte protestant est rétablie partout où il avait été accordé antérieurement ainsi que dans les faubourgs de certaines villes. Les protestants conservent les places fortes de La Rochelle, Cognac, la Charité-sur-Loire et Montauban avec des garnisons entretenues par le roi. Les huguenots ne seront plus exclus des charges royales, seigneuriales et municipales.

Cet édit sera vivement critiqué par le pape et par le roi d'Espagne ; néanmoins, aucun fait majeur n'est à signaler en Provence, dans le Comtat et plus largement dans l'ensemble du royaume. Signalons toutefois une tentative de complot

fomenté aux alentours de Noël 1571 par les huguenots d'Orange et des environs d'Avignon. Le cardinal d'Armagnac fait appel à François de la Baume qui se rend aux portes de la cité pontificale ; sa seule présence aurait suffi à décourager les conspirationnistes.

Les fastes du mariage de Marguerite de Valois, la jeune sœur du roi de France avec Henri de Navarre (18 août 1572) sont suivis quatre jours plus tard d'une mutinerie qui reste aujourd'hui encore un élément marqueur dans l'histoire des guerres de religion. Cette union voulue pour symboliser la réconciliation entre les deux partis religieux est mal acceptée, tant par le pape que par le roi d'Espagne ; la ville de Paris, ultra catholique, est sous haute tension face à l'afflux de gentilshommes protestants, dont l'amiral de Coligny venus assister aux festivités. Coligny tente de convaincre le roi de France de s'engager aux côtés du prince d'Orange pour soutenir les insurgés des Pays-Bas contre le roi d'Espagne ; Henri de Guise et ses proches, le duc d'Anjou et sa mère y sont farouchement opposés. Dans la journée du 22 août, Coligny échappe à un attentat ; il s'en suit un enchaînement d'évènements meurtriers. Charles IX se rend au chevet de Coligny et lui promet justice. La reine et le duc d'Anjou craignant une vive réaction des chefs catholiques réunissent autour d'eux un conseil restreint ; la décision prise est des plus radicales : se débarrasser des chefs protestants, à l'exception des princes de sang que sont Henri de Navarre, le jeune marié et son cousin Henri de Condé.

Le 24 août (fête de saint Barthelemy) à l'aube, l'amiral Gaspard de Coligny est sauvagement assassiné, des membres de la noblesse protestante sont passés au fil de l'épée ; bientôt la population envahit les rues pour se livrer à une véritable curée durant trois jours. Le 27 août, Charles IX parvient à ramener le calme dans Paris et reconnaît sa responsabilité devant le parlement. D'autres grandes villes du royaume ont également été touchées : Orléans, Roanne, Lyon... . Les historiens ne signalent pas de faits majeurs en Provence ni dans le Comtat durant ces émeutes de grandes villes. Est-ce dû, en partie, à l'autorité de François de la Baume ?

En tout cas, au mois de septembre 1572, François de la Baume est récompensé des services rendus à l'Etat depuis plusieurs années : la seigneurie de Suze est érigée en comté.

Le comte de Tende Sommerive (34 ans), gouverneur de Provence meurt le 8 octobre 1572. Jean de Pontevès (comte de Carcès) est nommé grand sénéchal en même temps que ses terres sont érigées en comté. Le roi lui confie l'administration

de la province en attendant l'arrivée du nouveau gouverneur, Gaspard de Saulx-Tavannes

Après les massacres de la saint Barthelemy, les protestants ne tardent pas à réagir partout dans le pays. Ils reprennent plusieurs places fortes du Comtat et du Languedoc au cours des derniers mois de l'année 1572. François de la Baume prêche main forte au gouverneur du Languedoc pour reprendre un lieu stratégique : Sommières. Ils y parviendront après deux mois de siège. De retour dans son château, Charles Dupuy Montbrun dirige des incursions huguenotes en Provence et en Dauphiné où les protestants gagnent de nombreuses places. Toutefois, au mois de juillet 1573, à Manas, Montbrun doit reculer face aux troupes de Gordes et du baron des Adrets revenu au catholicisme.

Ce mois de juillet 1573 est marqué par le siège de La Rochelle. Durant deux mois, les armées du duc d'Anjou (élu roi de Pologne deux mois auparavant) tentent vainement de pénétrer dans la ville ; devant une perte d'hommes considérable, le duc d'Anjou finit par proposer un accord. Les rochelais acceptent après avoir consulté leurs coreligionnaires de Nîmes et Montauban. Le 24 juin 1573, un traité de paix est signé ; il sera ratifié par le roi au mois de juillet suivant (Edit de Boulogne).

Pour parvenir à cet accord, Charles IX a dépêché auprès de son frère un grand nombre de conseillers, tous cités dans le préambule de l'Edit de Boulogne : le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le prince de Condé, les ducs de Guise, de Nevers, d'Uzès..., plusieurs comtes dont François de la Baume⁷⁷. Cette présence du seigneur de Suze aux cotés des princes négociateurs atteste de la grande considération dont il jouit au rang le plus élevé de l'Etat, il est d'ailleurs conseiller du roi en son conseil privé.

La paix de La Rochelle réaffirme la liberté de conscience pour tous mais restreint la célébration aux seules villes de La Rochelle, Nîmes et Montauban où le roi s'engage à ne mettre aucune garnison. La célébration de la Cène est rigoureusement interdite ; les écoles du royaume s'ouvrent aux enfants protestants. Une amnistie générale est accordée pour tous les délits commis depuis le 24 août 1572 et les protestants dépossédés de certains offices à cause de leur religion y sont réintégrés.

⁷⁷ http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/html/edit_06.html#art_06_opener

Cependant, pour beaucoup de protestants de France, l'Edit de Boulogne est inacceptable car trop restrictif vis-à-vis du culte ; néanmoins, ceux du Languedoc conviennent avec Montmorency - Damville d'une trêve afin de pouvoir se réunir et se concerter, trêve qui sera prolongée jusqu'au mois de décembre 1574.

En Provence et dans le Comtat, les affrontements vont bon train ; les huguenots d'Orange, de Nyons sont particulièrement actifs souvent aidés de Montbrun qui est de retour en Provence. Le 4 octobre 1573, ils investissent Ménerbes, un village totalement acquis au pape, à tel point qu'en 1571 Pie V avait dispensé les habitants de certaines taxes.

Le cardinal d'Armagnac informe le roi de la prise de Ménerbes ; Charles IX promet de solliciter la vigilance des gouverneurs des provinces voisines du Comtat. François de la Baume se trouve alors auprès du roi qui lui demande de partir à la tête de trois compagnies d'ordonnance et de se tenir prêt pour répondre au moindre appel du cardinal ou de son lieutenant général Marc Antoine de Martinengo (souvent appelé Martinengue) qui occupe cette charge depuis 1572. Le comte de Suze tente de négocier avec Montbrun, en vain. Il repart vers son château ; attaqué en chemin, il est contraint de fuir. Le lendemain, il se présente aux portes d'Orange avec des renforts de cavalerie, mais là encore sans succès (fin 1573).

Au début de l'année 1574, les protestants d'Orange et de Nyons voient arriver des renforts considérables. Le comte de Suze et le cardinal d'Armagnac, informés que tous fomentent une attaque de Bedarrides envoient des soldats conduits par un capitaine expérimenté pour préparer une intervention massive ; leur présence suffit pour que le projet d'attaque de Bedarrides soit abandonné, mais la campagne environnante ne sera pas épargnée.

Et il en va ainsi des villes et des villages, perdus pour les catholiques, puis repris, puis de nouveau perdus... . Ces conflits, toujours présentés sous prétexte de religion ne doivent pas faire oublier que ce sont bien des oppositions politiques qui animent leurs instigateurs. Et au cours de l'année 1574, l'émergence du parti des malcontents fait apparaître au grand jour des divergences entre les modérés et les plus déterminés d'un même groupe religieux.

Le parti des malcontents - une cinquième étape plus politique que religieuse.
Après les massacres de la saint Barthelemy, une partie de la noblesse catholique modérée plaide pour davantage de tolérance et désapprouve la politique inflexible du roi et de ses proches conseillers. Elle trouve un écho parmi les protestants les plus réservés. C'est ainsi que tous ces « malcontents » trouvent un terrain

d'entente : la contestation du pouvoir en place. De hauts dignitaires, des princes de sang vont adhérer à ce « parti des malcontents » appelé aussi « parti des politiques », un nom oh combien évocateur ! Parmi eux :

- le duc d'Alençon (François de France fils cadet du roi Henri II) rêve de renverser le gouvernement et de prendre le pouvoir ;
- François de Montmorency (fils aîné du connétable Anne de Montmorency) et son frère Henri de Montmorency-Damville, après avoir commandé nombre de troupes catholiques en Languedoc et en Provence se montrent de plus en plus conciliants avec les protestants ;
- Henri de Navarre et son cousin Henri I^{er} de Condé acquis à la réforme depuis longtemps.

En Provence, le parti des malcontents recrute au sein de la bourgeoisie éclairée qui jouit d'influence au sein des conseils communaux, mais aucun chef ne parvient à émerger. Ce sont les personnalités les plus fortes et les plus ambitieuses, parmi lesquels la famille de Castellane qui vont prendre le commandement des troupes, avec pour principal objectif d'affirmer leur autorité. Ils s'emparent de plusieurs villes souvent avec brutalité.

Les malcontents finissent par s'organiser et reconnaître pour chef, gouverneur général et protecteur le jeune prince Henri de Condé, qui se trouve alors en Suisse ; Montmorency-Damville le remplace comme gouverneur et lieutenant général des protestants et politiques uni du Languedoc, Provence, Dauphiné, Poitou... .

La mort de Charles IX au mois de mai 1574 ramène Catherine de Médicis sur le devant de la scène en attendant l'arrivée du duc Anjou, parti se faire sacrer roi de Pologne. L'itinéraire de retour passe par le Piémont ; le comte de Suze rejoint les grands seigneurs partis à la rencontre de leur futur roi. Mais il est attendu entre Montélimar et Loriol par un rassemblement de huguenots qu'il parvient à repousser à l'intérieur d'une grange ; aucun ne sortira vivant. Le comte de Suze sera blessé au bras.

Notons qu'au cours de cette année 1574, François de la Baume adresse une requête au roi de France demandant que son château, refuge des catholiques, soit défendu militairement⁷⁸.

Le maréchal de Tavannes, nommé gouverneur de Provence en 1572 étant mort peu de temps avant sa prise de fonction avait été remplacé par Albert de Gondi,

⁷⁸ A.D. Drôme, E 3383.

maréchal de Retz. Mais ce dernier n'étant pas pressé de rallier Aix-en-Provence, Jean de Pontevès, comte de Carcès se charge de l'administration du pays. Informé de la situation plus que tendue, le maréchal de Retz se décide à quitter la cour et arrive à Aix à la mi-novembre 1574 avec la ferme intention de refouler les protestants ; il réussira à reprendre une grande partie des lieux occupés.

A cette même époque, Henri III se trouve à Avignon avec la reine mère, son frère le duc d'Alençon, le cardinal de Lorraine et nombre de gentils hommes. C'est là que le cardinal de Lorraine meurt d'une fluxion de poitrine le 26 décembre 1574.

Au mois de ce mois de décembre 1574, le parti des politiques organise sa première assemblée générale à Nîmes, suivie d'une seconde au mois de janvier de l'année suivante. Un règlement finalise l'organisation : institution d'un conseil provincial, d'une assemblée provinciale, des Etats Généraux. Le parti des politiques (des malcontents) devient un véritable Etat dans l'Etat, avec ses lois en matière de religion, de justice, d'impôts et de gestion financière.

Pendant ce même temps, dans le Comtat, les huguenots perdent nombre de places et châteaux. Au mois de mai 1575, des huguenots venus d'Orange investissent le village de Camaret. Le cardinal d'Armagnac fait aussitôt partir d'Avignon son lieutenant général Martinengue avec trois cents chevaux et deux mille hommes venus de Pierrelatte sous la conduite du comte de Suze. Devant une telle armée, les huguenots quittent les lieux.

François de la Baume met alors le cap sur Baume-de-Transit occupé par un lieutenant de Montbrun appelé le baron d'Alais. Le comte de Suze le somme de se rendre ; devant un refus sans appel, il fait abattre les murailles (d'ailleurs peu solides), le baron d'Alais et sa garnison se retirent dans le château mais les hommes de Suze ne mettront que peu de temps pour y pénétrer et passer tout le monde au fil de l'épée. Parmi les hommes qui accompagnaient le comte de Suze, bon nombre de reîtres allemands, sans foi ni loi, experts du pillage. Aussi, le comte les congédie très vite, tous partent en Provence rejoindre le comte de Carcès.

Notons l'évènement important de cette année 1575 : au mois de juin, Charles Dupuy Montbrun est fait prisonnier à Mirabel-et-Blacons. Il sera condamné à mort, malgré les interventions en sa faveur de Montorency-Damville et du prince de Condé.

Pendant que le désordre règne en maître dans les provinces du midi et en Dauphiné, les princes de sang s'activent. En septembre 1575, le prince de Condé obtient des renforts venus du Palatinat avec à leur tête Jean Casimir, fils de l'Electeur Palatin Frédéric III. Henri de Navarre s'enfuit de la cour où il était

assigné à résidence et rejoint François d'Alençon ; tous deux décident de marcher sur Paris pour s'emparer du pouvoir. Henri III comprend la nécessité d'un accord.

L'Edit de Beaulieu (signé le 6 mai 1576 à Beaulieu-Lès-Loches) met fin à deux ans de conflits, dont le parti des malcontents sort victorieux. Les protestants retrouvent la liberté de culte (sauf à Paris et environs) et le droit de se rassembler ; les chambres des parlements de province seront bipartites ; outre les places de sûreté dont ils disposent déjà, les protestants en obtiennent huit autres.

Quant aux catholiques, ils devront pouvoir célébrer la messe dans toutes les églises du royaume sans être inquiétés, ils ne seront plus seuls à payer la dîme car les protestants devront également y contribuer. François d'Alençon, devenu duc d'Anjou depuis l'accession au trône de son frère Henri ajoute à ses possessions la Touraine, le Berry, la place de la Charité-sur-Loire. Jean Casimir reçoit le duché d'Etampes, une importante somme d'argent et une pension annuelle de plusieurs dizaines de milliers de livres.

Cet Edit est inacceptable pour les catholiques qui ne tardent pas à se rassembler au sein de Liges locales ; celle de Paris est conduite par le duc Henri de Guise et approuvée par le roi. Aucun gouverneur n'accepte de céder sa ville aux protestants ou aux princes désignés pour en bénéficier ; les conséquences financières de ce traité sont démesurées et conduisent à la création de nouvelles redevances. Autant de facteurs qui laissent prévoir une nouvelle guerre civile ; elle devient certaine lorsque les Etats Généraux réunis à Blois au mois de novembre 1576 abrogent l'Edit de Beaulieu.

Et le 1^{er} janvier 1577, le roi déclare ne vouloir à l'avenir qu'une seule religion dans son royaume.

Un sixième épisode guerrier : mars 1577 - septembre 1577.

La prise d'Issoire.

En Provence, chacun choisit son camp : les malcontents se rapprochent des protestants les plus radicaux et choisissent pour chef François d'Oraison, vicomte de Cadenet ; les catholiques se resserrent autour de Carcès.

Mais si les catholiques restent unis, des tensions apparaissent vite au sein du groupe malcontents /protestants au niveau local comme au niveau national. Henri de Navarre et son cousin le prince de Condé se jalourent ; Henri de Montmorency Damville se rallie au roi ; le duc d'Anjou prend le commandement des troupes royales, reniant ainsi ceux qu'il soutenait quelques mois auparavant.

Après avoir repris La-Charité-sur-Loire, les troupes royales, sous les ordres des ducs d'Anjou et de Guise arrivent devant Issoire le 22 mai 1577. Le 12 juin, les catholiques parviennent à pénétrer dans la ville, mais les morts se comptent par centaines ; parmi eux, Ferdinand de la Baume. Il était jeune, c'était sans doute un de ses premiers combats. Une lettre conservée à la Bibliothèque Nationale de France laisse penser que le comte de Suze participait à ce siège⁷⁹. Elle se trouve parmi d'autres adressées à plusieurs acteurs du siège d'Issoire : Monsieur de Guise (Henri I^{er} duc de Guise), Monsieur de Nevers (Louis de Gonzague), Monsieur de La Chapelle (Christophe Juvenel des Ursins), Monsieur de Mercueil (Philippe Emmanuel de Savoie, duc de Mercœur).

Suivent quelques lignes de celle adressée à Monsieur de Suze :

Ayant su de bon droit que vous avez faict au siège de la ville d'Issoyre pour la réduire en mon obéissance comme elle est maintenant, j'ay bien voulu vous dire par la présente ... l'estime en laquelle j'ay les vrays bons fidèles soutien comme vous... . Le roi presse le comte de Suze de lui conserver sa fidélité.

Le roi adresse une autre lettre au comte de Suze dans laquelle il lui fait part de sa peine d'avoir perdu un loyal serviteur qui avait déjà prouvé ses compétences en matière de commandement militaire. François se trouve alors à Suze auprès de son épouse malade ; le roi l'assure de sa compréhension et l'engage à revenir près de lui *dès qu'il aura mis ordre dans ses affaires* avant de poursuivre : *je m'assure que vous vous tiendrez toujours prêt pour vous rendre là où l'occasion s'offrira de me faire service ainsi que vous avez fait par le passé*⁸⁰.

Revenons en Provence, où la population est divisée entre les carcistes acquis au comte de Carcès et les razats, un regroupement de tous eux qui s'opposent à lui, souvent pour des raisons très diverses. Incontestablement, ce n'est pas tant la religion qui oppose carcistes et razats que les luttes de pouvoir, la jalousie des grandes familles devant la puissance acquise par la maison de Pontevès. Le comte de Carcès se déploie partout où il peut frapper ; les malcontents paient très cher, de leur vie ou de leur fortune leur alliance avec les protestants, à tel point que François d'Oraison et quelques autres portent les faits à la connaissance du roi. Henri III accède à leur demande : Jean de Pontevès, comte de Carcès est destitué de ses fonctions de lieutenant général de Provence ; le roi confie le gouvernement

⁷⁹ <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc89016v>. Cote Dupuy 937, Mélange de diverses lettres des rois Henri II, Charles IX et Henri III. f° 101. Cet ensemble regroupe de copies de lettres adressées par le roi et ses proches à différents destinataires parmi lesquels François de la Baume. Ces copies ne sont pas datées ni signées.

⁸⁰ Ibid. f°189 verso

de Provence à son frère bâtard Henri d'Angoulême, Grand Aumônier de France, en attendant le retour du maréchal de Retz parti en convalescence⁸¹.

Dans le Comtat, les huguenots de Ménerbes, excités par un certain Ferrier qui commande la ville, sont particulièrement actifs. Les troupes pontificales, des régiments provençaux avec nombre de pièces d'artillerie campent devant Ménerbes dès le début du mois de septembre 1577. La tentative de négociation avec Ferrier échoue malgré la pression des habitants dont beaucoup aspirent à la fin des brutalités. Appelé en renfort, le comte de Suze arrive à Ménerbes à la fin du mois de septembre, mais prévenu que son château est menacé par des huguenots de Tulette qui ont déjà pillé Saint-Paul-Trois-Châteaux, il se hâte de regagner Suze. Ce n'est qu'en décembre 1578 que Ferrier et ses fidèles quittent Ménerbes.

Depuis le début de l'année 1577, surtout dans le midi de la France et en Dauphiné, les catholiques de la Ligue et les membres du parti des politiques s'affrontent dans un désordre avéré. Dans l'ensemble de la France, les catholiques semblent l'emporter, mais au prix de dépenses abyssales. Aussi, faute de moyens financiers suffisants, une trêve s'impose.

La paix de Bergerac, signée le 18 septembre 1577 entre Henri de Navarre et Henri III, confirmée par l'Edit de Poitiers (8 octobre 1577) restreint les avantages accordés aux protestants l'année précédente. Désormais, le culte n'est plus permis que dans les faubourgs d'une seule ville par baillage et quelques autres ; les chambres bipartites ne subsistent que dans quelques parlements ; certaines des places fortes accordées aux protestants en 1576 le restent mais seulement pour six ans et les ligues sont dissoutes.

1578 : François de la Baume est nommé gouverneur de Provence

En Provence, Carcès, bien que démis de ses fonctions ne se retire pas ; ambitieux, convaincu de son bon droit, il conserve l'espoir d'une intervention du duc de Guise pour que le roi consente à le nommer gouverneur de Provence puisque le maréchal de Retz est toujours absent pour raisons de santé. Or, le maréchal de Retz vient de traiter secrètement avec le comte de Suze pour qu'il accepte de prendre le gouvernement de la province.

⁸¹ Henri d'Angoulême (1552 -1586) est le fils naturel du roi Henri II et de sa maîtresse Jane Stuart, fille illégitime du roi d'Ecosse Jacques IV. Il a participé au siège de La Rochelle en 1573 ; la même année, il est nommé Grand Prieur de France (Ordre de Malte).

Le 1^{er} juin 1578, le roi nomme officiellement François de la Baume gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant et tente de convaincre Carcès que son éloignement ramènera la sérénité dans la province. Malgré le soutien dont il bénéficie parmi les gentilshommes locaux, Jean de Pontevès finit par se retirer, persuadé qu'il sera peut-être plus utile à son parti en restant dans l'ombre. Il rejoint sa famille au château de Salon ; son neveu, Hubert de Garde, seigneur de Vins le remplace à la tête des carcistes en Provence⁸².

Henri d'Angoulême est également écarté du gouvernement de Provence ; le roi lui confie celui des galères à Marseille.

Les razats ont une grande confiance dans le nouveau gouverneur et font hommage à François de la Baume. Mais le Parlement de Provence, convaincu que l'affrontement entre carcistes et razats est inévitable envoie auprès du roi plusieurs députés pour le convaincre que seul un gouverneur de sang royal parviendrait à se faire accepter de tous, le candidat idéal étant ... Henri d'Angoulême.

Le 9 septembre 1578, François de la Baume est à Avignon, d'où il envoie un courrier au président du parlement d'Aix l'invitant à dépêcher une délégation pour discuter des affaires en cours et à venir de la province. Six consuls de plusieurs villes provençales se rendent à Avignon, porteurs d'un message pour le comte de Suze : il doit retarder son entrée en Provence jusqu'au moment où la réponse du roi parviendra au Parlement. Le comte de Suze, bien informé des intrigues autour de sa personne donne huit jours aux belligérants des deux camps pour rentrer chez eux ; passé ce délai, il interviendra. Il devra patienter un peu car les troupes qui doivent arriver du Languedoc et du Dauphiné se font attendre. De plus, François de la Baume cherche le moyen de faire parvenir ses lettres patentes au Parlement d'Aix en toute sécurité pour y être enregistrées ; elles y arriveront au milieu d'un panier de pommes et seront remises entre les mains du président François de Perussis.

Le 30 septembre, le roi fait connaître sa décision : François de la Baume doit entrer en Provence. Le président du Parlement informe discrètement le comte de Suze de l'état de la ville d'Aix : la révolte est imminente, la discrétion s'impose. François de la Baume devra se présenter devant la porte des Augustins où le colonel d'Ornano⁸³, qui gouverne la ville depuis quelques mois lui ouvrira.

François de la Baume arrive à Aix par surprise au petit matin du 8 octobre 1578, après avoir chevauché seul durant la nuit depuis Avignon. Il fait son entrée dans

⁸² Hubert de Garde de Vins est le fils de Gaspard de Garde, président du Parlement de Provence en 1559 et Honorée de Pontevès, sœur de Jean de Pontevès. Les terres familiales sont situées aux environs de Brignoles. Hubert de la garde a participé aux batailles de Jarnac, de Moncontour... .

⁸³ Alphonse d'Ornano, officier fidèle au roi Henri III.

une ville stupéfaite, se présente botté et éperonné devant le Parlement pour y prêter serment avant d'annoncer la venue prochaine de quatre mille hommes pour pacifier la province.

La présence du gouverneur excite un peu plus les carcistes qui se préparent à des combats dont l'issue ne pourra être que le triomphe ou la mort. Et pour assurer ce triomphe, ils vont jusqu'à se rapprocher de certains chefs huguenots qui avaient auparavant servi la cause catholique au sein du parti des malcontents, le plus emblématique étant le duc de Lesdiguières. François de Bonne envoie en Provence cinq cents hommes, *un ramassis de coupe jarrets*⁸⁴. Le désordre et la violence règnent en maîtres.

Après avoir tenté, en vain de ramener chacun à la raison avec l'aide du cardinal d'Armagnac, François de la Baume réunit à Aix les représentants de plusieurs communes pour solliciter une levée extraordinaire de troupes. Nous rapportons les mots du comte de Suze⁸⁵ :

J'ai cru, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation les plus conformes aux sentiments pacifiques dont je suis animé, il ne me restait plus qu'à vous assembler pour vous rendre compte de ma conduite et vous déclarer combien je suis affligé de me voir forcé de lever des troupes pour faire exécuter les ordres du roi. Leur entretien vous paraîtra sans doute une charge bien forte pour la province, mais Sa Majesté veut qu'on prenne sur les biens des rebelles de quoi les faire subsister. Cependant, si ces hommes que l'esprit de faction a précipité dans la révolte veulent rentrer dans le devoir, je leur déclare que le Roi les maintiendra en possession de leurs biens et de leurs charges et qu'on leur donnera toutes les sûretés qu'ils jugeront nécessaires ; mais s'ils persistent dans leur désobéissance, j'ai ordre de mettre tout en usage pour les faire rentrer sous le joug d'une autorité qu'ils ont trop longtemps méconnue.

L'assemblée vote la levée de troupes ; plusieurs députés sont envoyés auprès des chefs armés des deux camps pour les persuader de lâcher les armes - en vain.

Au début du mois de janvier 1579, les carcistes s'emparent de la place forte de Puech, située à deux lieues d'Aix et rançonnent les habitants de la campagne environnante, criant que le calme ne reviendra que lorsque le gouverneur consentira à abandonner sa fonction. Le comte de Suze appelle la population à la raison, sans succès. Les subsides accordés à son armée étant retardés, ses hommes désertent et viennent grossir les troupes adverses. A cette époque, Rostaing de la

⁸⁴ LAMBERT Gustave, op.cit. Page 335.

⁸⁵ Ibid. Page 337.

Baume, second fils du comte se trouve aux côtés de son père. Ce jeune homme plein d'ardeur et de fougue⁸⁶ finit par convaincre son père de tenter la reprise de Puech mais devant les obstacles soulevés par les consuls et le Parlement, ils renoncent.

Depuis sa prise de fonction à la tête de la province, le comte de Suze fait face aux injures, aux moqueries, aux menaces. Au milieu du mois de janvier, il quitte Aix et se réfugie à Cadenet.

François de la Baume pensait que son départ ramènerait la paix ; il n'en est rien. Des hommes avides de rapine, de malfaisance et de violence se joignent à ceux qui conservent encore quelques convictions politiques ou religieuses bien affirmées ; on pille au nom des carcistes, on incendie au nom des razats, chaque famille noble tente d'accroître ses biens et sa puissance en ruinant les autres.

Les Etats envoient une délégation au roi pour l'implorer de remplacer le comte de Suze par un gouverneur moins clivant. Le 27 mars 1579, le comte de Grignan remet au Parlement d'Aix des lettres du roi par lesquelles il redonne le gouvernement au maréchal de Retz sans exclure le retour du comte de Carcès, s'il s'engage à remettre le pays en paix⁸⁷. Le roi demande au cardinal d'Armagnac de soutenir le comte de Carcès.

Une trêve

Une fois de plus, la satisfaction des uns et des autres n'est pas au rendez-vous ; bien au contraire. Le comte d'Angoulême discute avec la reine mère pour se faire attribuer la charge de gouverneur de Provence ; les Carcistes voient d'un très mauvais œil le retour du maréchal de Retz devenu un ennemi ; les Razats sont aux abois devant le rétablissement du comte de Carcès dans l'exercice de hautes fonctions. Les liens entre razats et huguenots se resserrent un peu plus et les hostilités se transforment en véritables jacqueries contre les seigneurs locaux qui tentent « de remplacer le droit par la force et la justice par la vengeance »⁸⁸.

Devant les campagnes pillées, les fermes incendiées, le parlement d'Aix en appelle à une autorité souveraine, celle de la reine mère qui se trouve alors dans la région. Elle revient de la Guyenne où elle s'était rendue pour tenter de réconcilier sa fille Marguerite de Valois et son époux Henri de Navarre. Carcistes et razats envoient leurs députés à sa rencontre ; le 5 juin 1579, Catherine de

⁸⁶ Ibid. Page 338.

⁸⁷ Ibid. page 345.

⁸⁸ Ibid. page 351.

Médicis est à Marseille où elle rencontre Damville et quelques autres. Elle officialise une décision prise par le roi quelques semaines auparavant : la nomination au poste de gouverneur de Provence de Henri d'Angoulême, grand prieur de France. Cette décision est des plus habiles car susceptible de satisfaire :

- les carcistes soulagés de voir s'éloigner le maréchal de Retz sans risquer le retour du comte de Suze
- les huguenots soulagés de ne pas voir cette charge confiée au comte de Carcès
- les politiques qui voient dans la personne du grand prieur un protecteur.

Au mois de juillet 1579, carcistes et razats signent la fin des combats. Ils reprendront après la mort du duc d'Alençon en 1584, avec la montée en puissance de la Ligue qui finira par rallier à sa cause le roi de France.

Le calme revient également dans le Comtat, malgré quelques tentatives de complots fomentés par les protestants, mais toujours déjoués par la défense militaire des Etats de l'Eglise qui assurera la garde durant de nombreuses années encore.

François de la Baume en Dauphiné et autres provinces

Comme en Provence, les Vaudois s'étaient installés en Dauphiné, préparant ainsi les habitants de la province à se montrer réceptifs à la Réforme. Dès 1524, au travers des sermons d'un dominicain de Grenoble, la doctrine de Luther est perceptible ; la noblesse des villes, les étudiants de l'université de Valence, la population, y compris celle des villes épiscopales se laissent convaincre par les idées réformatrices.

A plusieurs reprises, les protestants dauphinois sont venus au secours de leurs coreligionnaires de Provence et du Comtat ; les troupes catholiques du midi ont fait de même envers leurs homologues dauphinois. François de la Baume est intervenu plusieurs fois dans cette province.

Après l'échec de la conspiration d'Amboise et sa sévère répression, certains des acteurs ont pu s'enfuir, notamment un des principaux conspirateurs ; Edme de Ferrières, sieur de Maligny, qui projette de se rendre à Lyon. Dans cette ville où l'on ne compte plus les églises tant elles sont nombreuses, les protestants sont très minoritaires. Maligny se rend d'abord en Suisse, puis en Allemagne pour ramener des troupes qui devront rejoindre celles de Mauvans et de Montbrun. La date de ralliement est fixée au 1^{er} septembre 1560. Mais les habitants des villages voisins, voyant passer tant d'hommes en armes donnent l'alerte. Les troupes catholiques, conduites par le comte de Suze et La Motte-Gondrin parviennent à empêcher l'entrée des protestants dans la ville. Ils y entreront deux ans plus tard.

Dès 1555, la religion protestante fait des adeptes dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; en 1561, la ville est considérée comme « réformée » et en 1567, l'évêque est contraint de s'exiler. Il faut attendre 1573 pour voir les troupes catholiques, conduites par le comte de Suze et le baron de La Garde reprendre possession de la ville. Mais peu de temps après, la ville sera de nouveau investie par des protestants qui massacreront le grand vicaire et le sacristain de la cathédrale.

Le 5 novembre 1571, François de la Baume se trouve alors à Vinay (Isère) d'où il informe les consuls de Pierrelatte qu'il *sera de retour le 15 du mois pour faire sa montre et licencier ses hommes*⁸⁹. Voilà qui laisse augurer d'une trêve.

Dans le Diois, largement acquis à la réforme, la forteresse de Chatillon, défendue par une garnison catholique entrave la communication avec la vallée du Trièves. En juin 1575, Lesdiguières décide de libérer le passage. Le baron de Gorde arrive très vite pour assurer la protection de cette place, bientôt rejoint par des renforts. Lesdiguières jugeant son armée en sous nombre se retire ; mais Montbrun arrive avec ses troupes et les combats reprennent. Le comte de Suze envoie une armée conduite par Melchior de la Poype ; les troupes catholiques sont défaites, les pertes en hommes considérables, le commandant des armées du comte est fait prisonnier.

Au début de l'année 1587, des armées de reîtres allemands entrent dans le royaume de France pour soutenir Henri de Navarre et ses coreligionnaires. Par l'Edit signé à Meaux le 30 juin 1587, Henri III prend les dispositions pour rassembler le plus vite possible une puissante armée. Il appelle tous les « capitaines, hommes d'armes et archers des compagnies ci-après nommées à monter à cheval pourvus d'armes et en équipe requis ... pour s'acheminer aux lieux et endroits désignés et spécifiés par la présente ». Suit l'énumération d'un grand nombre de compagnies. Certaines devront se retrouver le 20 juillet à Chaumont en Bassigny ; les hommes du comte de Suze et de son fils Rostaing devront se rendre à Saint-Florentin entre Troyes et Auxerre où ils se joindront à ceux conduits par les ducs de Savoie, de Nevers, d'Épernon... au matin du 1^{er} août⁹⁰. Cet appel du roi a-t-il été entendu de tous ? En tout cas, à la mi-août 1587, François de la Baume et son fils sont à Montélimar.

⁸⁹ A.D. Drôme, E 3382.

⁹⁰ GOULARD Simon, *Mémoires de la ligue contenant les éléments les plus remarquables depuis 1576 jusqu'à la paix accordée entre le roi de France et le roi d'Espagne en 1598*, Nouvelle Edition 1758 Amsterdam, volume 2.

Le dernier combat du comte François de Suze

Il se déroule à Montélimar, une ville prise, perdue, reprise par les protestants plusieurs fois au cours de ces guerres de religion.

Le 15 août 1587, les troupes catholiques provençales, conduite par Bernard de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon reprennent la ville. Le duc repart très vite car d'autres points stratégiques l'attendent ; il laisse sur place des hommes sous le commandement du comte de Suze et de son fils Rostaing. Les protestants se réfugient dans la forteresse et dans la tour de Narbonne où ils seront bientôt rejoints par des hommes venus du Vivarais.

Nous ignorons où étaient logés François de la Baume et son fils. Deux hommes, qui avaient combattu à Montélimar aux côtés du comte sont interrogés lors de la procédure d'inventaire qui suivra la mort de François de la Baume ; ils affirment sous serment que *le comte avait fait porter pour son service plusieurs meubles et même la vaisselle d'argent ... au logis où le dit seigneur était logé dans le montelimart*⁹¹.

Le 22 août, les huguenots sortent du château en prenant soin de relever le pont levis afin de priver leurs opposants de tout refuge. La violence des affrontements n'a rien à envier à celle des combats qui se sont déroulés durant les années passées ; plusieurs milliers de morts et de blessés des deux camps jonchent les rues ; parmi eux, François de la Baume, grièvement blessé par un tir d'arquebuse. Rostaing est fait prisonnier. Les troupes catholiques sont totalement désordonnées et la tentative de reprise de Montélimar se solde par un échec.

La légende veut que le comte de Suze, remis en selle sur sa jument *la Grise* par ses compagnons soit venu mourir à la porte de son château. En réalité, le corps de François de la Baume est transporté dans la cathédrale de Viviers en ruine pour y être embaumé avant d'être transporté à Suze.

Rostaing est emprisonné au château d'Orange d'où il sortira contre une rançon de dix mille écus. Et bien sûr, *meubles et vaisselle d'argent disparurent sans que personne des siens en put sauver une seule pièce*.

Quelques jours plus tard, Henri de Navarre adresse une lettre à chacun des chefs protestants dans lesquelles il leur fait part de son contentement et les encourage à poursuivre leurs actions⁹². Nous reproduisons celle adressée à Jacques de Grammont :

⁹¹ A.D. Rhône, Bp 1886.

⁹² BERGER DE XIVREY, membre de l'Institut de France, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, imprimerie royale, 1843.

Monsieur de Vachères. J'ay entendu bien particulièrement par le capitaine Blanc le bon devoir que vous avés faict a la reprise de Montelimart, et de quelle affection vous vous employés à tout ce qui touche le service de Dieu, le bien des affaires générales et conservation de nostre province - de quoy j'ai bien voulu vous remercier, vous prier de continuer et croire que je ne l'oublieray jamais et au reste faire toujours trez certain estat de la bonne volonté de Vostre plus affectionné et asseuré amy, Henri.

François de la Baume fut probablement un chef de troupes aussi fougueux que déterminé, qui n'a pas manqué d'impressionner l'adversaire. C'est en tout cas ce que laisse supposer ces lignes écrites par Alexandre de Pontaymerie, qui combattait sous la bannière de Lesdiguières lors du siège de Montélimar.

*Or le seigneur de Suze en armes redouté
Incontinent survint aux murs de la cité ;
Au possible vaillant, mais qui, fort téméraire
Bravache, desdaignait l'effort de l'adversaire
Et aussi
Surtout le sieur de Suze invincible à la guerre
Semblait vomir, parlant, un éclat de tonnerre⁹³.*

En 1714, au cours l'éloge funèbre de Louis-François de la Baume, arrière-petit-fils de François, le révérend père Louis de Tigrat évoque encore la bravoure du comte de Suze, *ce modèle de héros chrétien*⁹⁴.

⁹³ Ces lignes figurent dans l'ouvrage de Louis de Laincel, Voyage humoristique dans le midi, études historiques et littéraires, 1869.

Nous ne savons pas grand-chose de l'auteur Alexandre de Pontaymerie, seigneur de Focheran ou (Focherans). Certains historiens le font naître à Montélimar au cours de XVI^e siècle. Mais dans son Dictionnaire Biographique de la Drome, J. Brun-Durand en doute fortement car ce patronyme ne figure nulle part dans les minutes de notaires, les registres consulaires... De plus, Focherans étant une commune du Jura, il est possible que le hasard des combats ait amené ce gentilhomme dans la région montilienne où il a participé à plusieurs combats dont la prise de Montélimar. Remarquons qu'un lieudit de la commune ardéchoise de Gravières s'appelle Folcheran. Alexandre de Pontaymerie a écrit une douzaine d'ouvrages dont la cité de Montélimar ou les trois prises d'icelle, 7 volumes publié en 1591.

⁹⁴ A.D. Drôme, 7J 9



François de Beaumont, baron ds
Adrets
Baron des Adrets plaque de verre
collection V. Pérrot 1910 - François de
Beaumont (wikipedia.org)



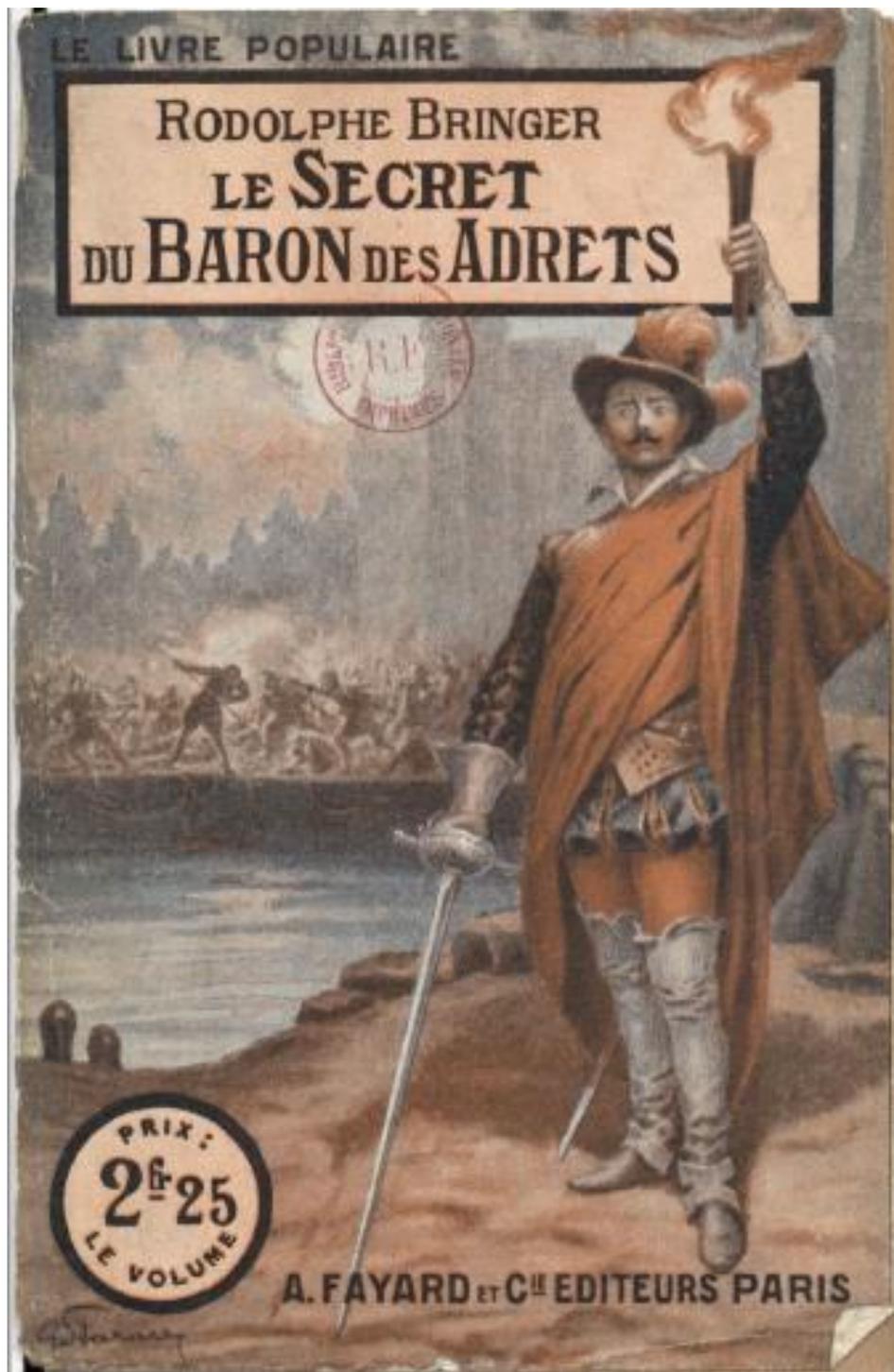
Retour de François de La Baume de Suze à Suze-la-Rousse
Anonyme, Fin 16^e-début 17^e s ; château de Suze-la-Rousse (© E. Georges)



Pertuisane gravée aux armes
de la famille La Baume,
cuirasse et casque
Château de Suze-la-Rousse
Cliché B. Guillaume



Château de Suze-la-Rousse : cheminée monumentale entourée de deux
peintures représentant des batailles.



Le secret du baron des Adrets / Rodolphe Bringer | Gallica (bnf.fr)

ENTRE MYTHE ET REALITE

Rares sont les historiens des guerres de religion du sud de la France qui ne relatent pas ce fait rapporté, entre autre, par Monsieur de Saint Foix dans un ouvrage consacré à l'Ordre du Saint-Esprit⁹⁵.

Alors qu'il sévit en Provence, le cruel baron des Adrets envoie à François de la Baume un cartel par lequel il lui propose un affrontement *trois contre trois* ; de Suze répond qu'il n'exposera jamais qui que ce soit pour autre chose que le service du roi mais que s'il se rend seul à l'endroit indiqué, il l'y trouvera seul également. Au cours de l'affrontement, de Suze renverse le baron à ses pieds en lui portant deux coups d'épée. S'en suit cet échange :

- que ferais-tu, Baron si tu m'avais mis dans l'état où te voilà ?

- je t'achèverais

- j'en suis persuadé, réplique de Suze, comme tu dois être persuadé que je n'ai jamais tué et que je ne tuerai jamais un ennemi à terre.

François de la Baume fait transporter des Adrets dans la maison la plus proche et ne le quittera que lorsque les blessures, qui étaient légères, seront soignées et pansées.

Marin Journet situe l'affrontement entre les deux hommes dans la grande allée de la Garenne, devant les troupes de chacun des adversaires massées de part et d'autre. Des Adrets aurait été transporté dans une auberge qui appartenait probablement aux ancêtres d'un certain Antoine Rozier qui racontait encore cette histoire aux enfants du village durant les premières décennies du XX^e siècle.

Quelle crédibilité faut-il accorder à ce récit ? Il est au moins le symbole de la magnanimité de l'homme qu'était François de la Baume.

Dans son ouvrage « Le secret du baron des Adrets », Rodolphe Bringer prête à François de la Baume, appelé pour l'occasion « Roland de Suze » un rôle bien moins honorable⁹⁶. Résumons brièvement ce roman. Il part d'un fait historique, la mort du dauphin François, fils de François I^{er} au château de Tournon en 1536. Mort naturelle ou assassinat ? Les historiens en ont débattu et peut-être en débattent-ils encore.

⁹⁵ POUILLAIN DE SAINT-FOIX, historiographe des Ordres du Roi, *Histoire de l'Ordre du Saint-Esprit*, nouvelle Edition, Paris, 1775

⁹⁶ RODOLPHE BRINGER est le pseudonyme de Rodolphe Béranger, né à Mondragon en 1869 et mort à Pierrelatte en 1943. Il était journaliste et romancier, membre de la société d'archéologie, d'histoire et de géographie de la Drôme. Le secret du baron des Adrets a été publié en 1932.

En tout cas, le romancier fait intervenir le baron des Adrets dans cet évènement bientôt suivi d'un enchaînement de circonstances qui vont lui permettre, quelques années plus tard, de retrouver un fils nommé Benedictus né d'une relation entre François de Beaumont et une belle italienne lorsqu'il guerroyait en Italie.

Pendant ce temps, Roland de Suze s'éprend de Dora, la fille du seigneur de Montségur⁹⁷ ; enfants, ils jouaient déjà ensemble, les Montségur *frayant volontairement avec les Suze*. Dora devient la confidente de Diane de Poitiers, les deux femmes sont d'ailleurs cousines. Au début de l'année 1547, Henri de Valois, qui n'est encore que dauphin séjourne chez sa maîtresse au château d'Etoile. On y donne pour l'occasion des fêtes somptueuses. Roland de Suze quitte ses tourelles féodales pour s'en venir faire sa cour au dauphin. Il avait à peine trente ans ; *c'était un fort beau cavalier à qui il ne manquait peut-être que ce ton particulier et cette allure spéciale que l'on ne gagne qu'à la Cour car, jusqu'à cette heure, le comte de Suze n'était guère sorti, si ce n'est pour aller guerroyer, de ce vieux château qui s'élevait à quelques lieues de Montségur*⁹⁸. Le dîner se tient dans le salon des chasses du château ; Dora y rencontre Roland de Suze sans pour autant s'enflammer pour lui... c'est Benedictus qu'elle aime ! Mais voilà que ce dernier disparaît mystérieusement, après quelques agissements troubles fomentés par Roland de Suze. Et quelques temps après, Suze parvient à ses fins : il épouse Dora de Monségur.

Le baron des Adrets, persuadé que son fils est mort, se range alors derrière la bannière huguenote pour avoir le loisir de combattre contre les armées conduites par Roland de Suze déjà connu pour être le plus fidèle partisan du clan des Guise en Provence.

*Monsieur le comte de Suze était de complexion fort amoureuse ; il ne pouvait rencontrer une jolie femme sans en être terriblement épris*⁹⁹. Et voilà qu'au mois de juin 1562, au cours du siège d'Orange, Roland de Suze se laisse séduire par une jeune prisonnière ; *au cours d'une carrière galante déjà longue, le brûlant séducteur n'avait peut-être jamais rencontré personne plus digne d'être aimée que dame Christiane de Plamayon*. Roland de Suze rejoint son quartier général à Mornas en compagnie de sa belle. Mais quelques jours plus tard, le seigneur de Jonquière, apprenant que Madame de Playmayon, dont il est amoureux, coule des jours heureux à Mornas auprès de Roland de Suze prévient le baron des Adrets de la présence du couple à l'intérieur de la citadelle ... les amoureux auront le temps

⁹⁷ Il s'agit de Montségur sur Lauzon.

⁹⁸ BRINGER Rodolphe op.cit. Page 119.

⁹⁹ Op.cit. page 230

de s'enfuir avant l'arrivée du terrible baron et de se réfugier dans le château de Suze.

Convaincue que Benedictus n'est pas mort, Dora se met à sa recherche ; elle finit par le retrouver ... à l'abbaye d'Aiguebelle en la personne de l'abbé Dom Benoit ! Prévenu de la présence de son fils à Aiguebelle, le baron des Adrets accourt pour stopper l'attaque du monastère prévue par Dupuy Montbrun... il arrive trop tard... reçoit dans les bras son fils qu'un tir d'arquebuse vient d'atteindre en plein cœur. Alors, le baron revient à la foi catholique... Dora de Montségur, dame de Suze entre chez les clarisses de Solérieux. Quand à Roland de Suze... l'auteur n'en dit plus mot.

Voilà qui montre que François de la Baume ne laisse pas indifférent les auteurs à la recherche de « sensationnel », ni d'ailleurs leurs lecteurs. Dora de Montségur apparaît dès les premières pages et joue un rôle important jusqu'au dénouement. Est-ce un hasard ? Car à l'époque où se déroule l'intrigue, la famille de Beaumont était propriétaire du château de Montségur-sur-Lauzon ; le baron des Adrets y aurait même fait aménager une cachette.

Le seigneur de Suze était-il aussi volage que nous le dépeint l'auteur ? Ce qui est certain, c'est que François de la Baume n'a pas épousé une demoiselle de Montségur mais Françoise de Levis Ventadour. Récits historiques et documents d'archives attestent aussi de sa proximité avec le roi et la cour.

FRANCOIS DE LA BAUME, LE ROI ET LA COUR

« A un moment donné du cursus du moindre des gentilshommes, du parcours du vivre noblement, la Cour est nécessaire »¹⁰⁰. Notons cependant que le rôle de la Cour a évolué au cours des siècles. Aux XVI^e et XVII^e siècles, la Cour se développait sous le regard attentif de la Couronne qui souhaitait faire de celle-ci le meilleur rouage de l'appareil d'état... A l'époque des derniers Valois et des premiers Bourbon, la majorité de la noblesse de souche, qui faisait l'essentiel de la Cour, continuait de voir dans le souverain un suzerain et le chef suprême de l'armée. Mais dès la seconde partie du XVII^e siècle, la Cour se mit à dicter ses conditions à la Couronne, en échange de sa loyauté ...¹⁰¹. Les guerres dites « de religion » attestent des tensions qui existent déjà entre la Cour et la Couronne. Les

¹⁰⁰ FREDERIC D'AGAY, *la Provence, Versailles et Paris, réseaux et protection nobiliaire au XVIII^e siècle*.

Site internet http://provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/PH-2007-57-230_3.pdf

¹⁰¹ VLADIMIR CHICHKINE, *La cour royale de France et la lutte politique (XVI^e -XVII^e siècles*. Extrait de thèse traduit par l'auteur. Source : Cour de France.fr. Thèse publiée à Saint Pétersbourg, Evrasia, 2004.

lettres adressées par le roi et ses proches à François de la Baume attestent bien de la présence du seigneur de Suze dans l'environnement de la Couronne. Il est d'ailleurs « conseiller du roi en son conseil privé » ; ce conseil dont les membres n'ont qu'un rôle consultatif examine en dernier ressort les contentieux entre particuliers et peut être amené à traiter d'affaires d'ordre politique.

Avril 1563 : le seigneur de Suze au château de Chenonceau¹⁰²

Le château de Chenonceau appartient à Catherine de Médicis depuis la fin de l'année 1559, date à laquelle elle échange avec Diane de Poitiers son château de Chaumont-sur-Loire contre celui de Chenonceau. Dès le début de l'année 1560, elle y organise pour le nouveau roi de France François II et son épouse Marie Stuart une entrée triomphale.

Trois ans plus tard, c'est au tour de Charles IX d'y séjourner, entouré de princes et de courtisans. Le 19 mars 1563, le roi signe la paix d'Amboise ; la reine mère veut marquer cette trêve en donnant une fête en son château de Chenonceau où le roi Charles IX ne s'est d'ailleurs jamais rendu. Et pour symboliser cette paix, elle y invite le cardinal de Ferrare (Hyppolite II d'Este), alors légat du pape et Louis de Bourbon, prince de Condé (chef protestant). La cour n'est pas nombreuse ; beaucoup des chefs militaires conviés aux festivités ont préféré retrouver leurs familles. François de la Baume, lui, est bien à Chenonceau où il retrouve, entre autres Serbelloni le gouverneur du Comtat, le cardinal d'Armagnac (qui n'est pas encore à Avignon), le cardinal Charles I^{er} de Bourbon... Il y a aussi Marguerite de Valois (sœur du roi), Henri de Bourbon, prince de Navarre, Henri de Bourbon Condé, Henri de Guise ... qui ne sont encore que des enfants âgés de 10 à 14 ans. L'aménagement des jardins est à peine terminé ; la reine n'ayant pas eu le temps de faire dresser colonnes, statues, arcs de triomphe et autres architectures postiches, bosquets et verdure serviront de décor pour une pièce de théâtre dont les rôles sont distribués aux membres de la cour.

Dans l'après-midi du 13 avril 1563, le cortège royal remonte la grande allée du château bordée de canaux d'où semble sortir des chants de sirène. Six nymphes échappées d'un fourré leur répondent avant d'être poursuivies par des satyres hideux et poilus. Bientôt plusieurs beaux chevaliers se précipitent à leur secours, l'épée à la main ; parmi ces chevaliers, François de la Baume. Les nymphes sont toutes des filles d'honneur de Catherine de Médicis ; elles courent cheveux au

¹⁰² Bulletin et mémoire de la société d'archéologie de Touraine, tome 41 (fascicule supplémentaire du bulletin 4^{eme} trimestre 1900). Tours, librairie de la société d'archéologie de Touraine. L'auteur ne cite pas précisément ses sources mais il semble qu'il ait exploité des lettres écrites par Catherine de Médicis et un texte contemporain à cet événement.

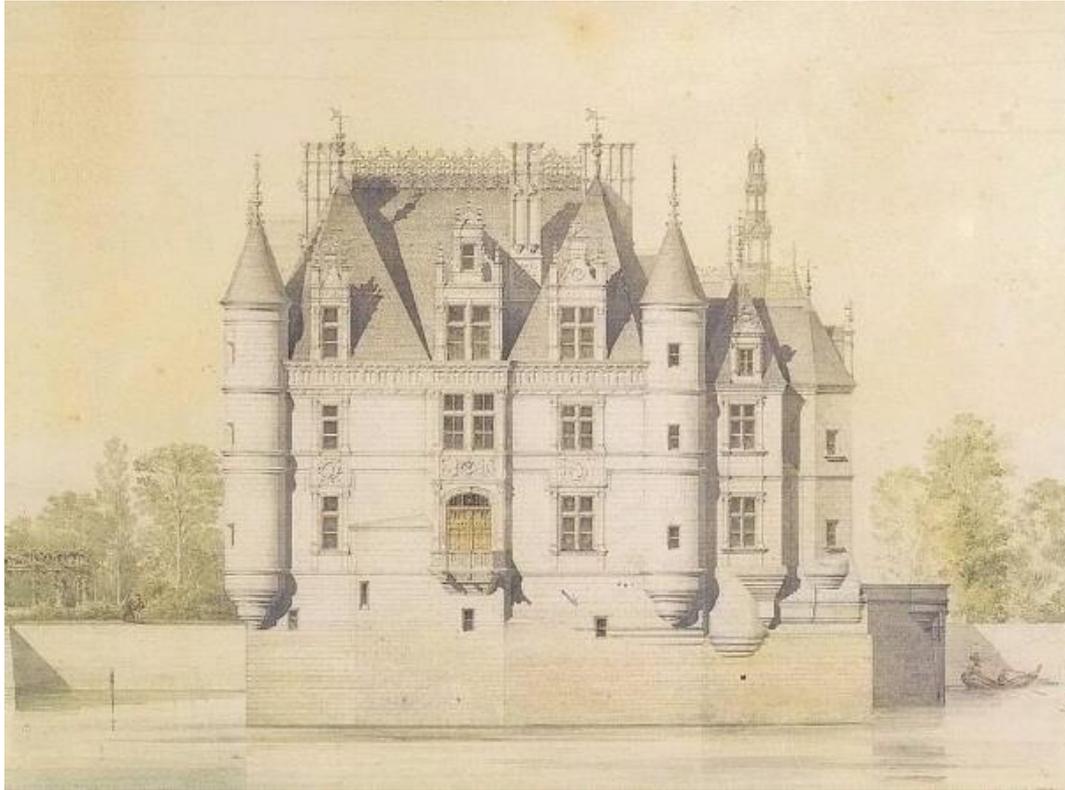
vent et vêtues de toiles et de crêpes d'argent *varié d'incarnat et de bleu, avec force pierreries autour du col...* . Les chevaliers sont *accoutrés de toile d'argent incarnatée et de velours bleu avec force passements d'argent...* . Après avoir libéré les nymphes des griffes des satyres, tous viennent se ranger pour faire honneur au roi. Alors, plusieurs coups de canon raisonnent et un feu d'artifice est tiré depuis le château.

Le soir, un festin réunit autour du roi les princes, seigneurs et dames de cour avant un bal où nymphes et chevaliers apparaissent masqués. Ils sont vêtus à la mode poitevine, toujours avec une dominance des couleurs argent, bleu et incarnat et dansent le branle du Poitou, une danse typique de la renaissance et largement pratiquées à la cour de François I^{er}.

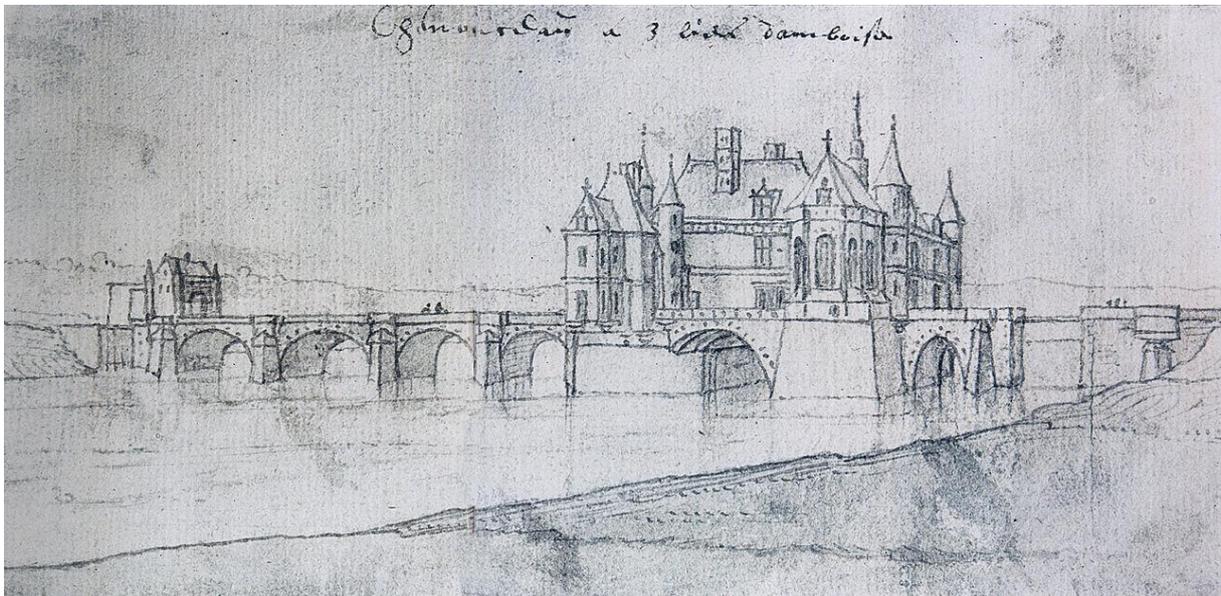
Les festivités se poursuivent durant plusieurs jours : chasses aux sangliers, promenades sur les canaux, combats navals, pique-nique dans le parc, feux d'artifices, bals masqués... . François de la Baume est-il présent à toutes ces frivolités ? En tout cas, la veille du départ, il participe à *une fort belle mascarade de six gentils hommes premiers et de six dames*. Il accompagne Madame de Charny, fille aînée de Claude Gouffier, grand écuyer de France, comte de Charny. Le seigneur de Suze et sa cavalière sont vêtus de même : *une cotte de velours d'or et d'argent, avec un corps et des manches de telle d'argent, vollelet et cramoisy, avec un petit mantil de telle d'argent incarnat. La teste où estoyt ung voie court et plissé, au rattachement des rubis et des perles*. Le bal masqué, importé d'Italie par François I^{er} est alors très en vogue.

Au cours de l'inventaire du château de Suze (1588), les commissaires trouvent dans le grenier *un accoutrement de masque de satin vert, casaque et chausses avec force passements d'or, franges toile d'or et bottines de velours cramoisi et accoutrement de tête de même*. Voilà qui confirme la participation du seigneur de Suze à des réjouissances masquées.

L'année suivante, c'est au tour du seigneur de Suze de recevoir le roi et la cour au château de Suze-la-Rousse, à l'occasion du voyage appelé par les historiens « le grand tour » car il va conduire le roi et sa suite sur les routes du royaume durant deux ans. Ce voyage s'inscrit dans la tradition qui veut qu'après son avènement, le nouveau roi visite les principales villes de son royaume. Le voyage de Charles IX reste cependant exceptionnel par sa durée : deux ans (janvier 1564 - mai 1566).



Château de Chenonceau :
Restitution de la façade sud sur le Cher vers 1520
Dessin de Felix Roguet, architecte français (1523-1588) dans
Le château de Chenonceau, une histoire au féminin - Ystory .fr



Après la construction du pont en 1559 et avant celle de la grande galerie en 1577. A gauche le petit châtelet abrite un pont levis.
Auteur inconnu

21 Septembre 1564 : Charles IX et Catherine De Médicis au château de Suze¹⁰³

Durant l'Antiquité et jusqu'aux derniers rois mérovingiens, les gouvernants et leur cour restent sédentaires. Les déplacements du roi et de ses proches commencent sous le règne de Charlemagne. A cette époque, gouverner un territoire de 750 000 km² impose d'une part de fréquents déplacements pour son souverain et d'autre part la mise en place de relais entre l'autorité centrale et les populations locales : les comtes, les évêques, les missi dominici plus mobiles et qui parcourent de très longues distances. Au cours de son règne, Charlemagne aurait parcouru environ dix mille kilomètres, essentiellement vers des régions stratégiques du point de vue militaire¹⁰⁴.

A l'époque féodale, le déplacement de l'autorité centrale participe à la cohésion d'un pays dans lequel le roi est suzerain de bon nombre de princes, barons et comtes qui conservent une certaine indépendance. Ces déplacements de la cour sont également motivés par des raisons économiques (les redevances se payent en nature et les denrées se consomment sur place) et religieuses (le roi et ses proches n'hésitent pas à participer aux pèlerinages et à séjourner dans les monastères).

Au cours du Moyen Age, les principautés territoriales s'intègrent progressivement au royaume de France ; Philippe Auguste (1180-1223) établit un pouvoir plus centralisé et se fixe à Paris qui devient progressivement la capitale politique. Néanmoins, le roi et sa cour continuent à se déplacer d'un château à l'autre, essentiellement en Ile-de-France et dans le Val-de-Loire mais aussi en province. Le réseau administratif ne permet pas encore d'effectuer de loin un contrôle efficace des institutions locales et la présence du roi au plus près de ses sujets permet de maintenir les liens de fidélité, notamment au sein de la noblesse provinciale.

L'itinérance royale est particulièrement active sous le règne de François I^{er} ; Henri II se déplace moins mais Charles IX repart sur les chemins, suivi de milliers de personnes et autant de chevaux. L'influence italienne ayant pénétré en France, la cour du roi prend de l'ampleur ; à la fin du XVI^e siècle on y dénombre plus de dix mille personnes. Ce sont les proches du roi et autres princes de sang, les grands officiers du royaume (connétable, grand chancelier, chapelain, garde des sceaux,

¹⁰³ A.D. Drôme, 7J 53. Quelques feuillets tapés à la machine relatent le déplacement du roi et sa suite, notamment en Dauphiné.

¹⁰⁴ JEGAU Laurent, *Les déplacements des missi dominici dans l'Empire Carolingien dans Des sociétés en mouvement, migration et mobilité au Moyen Age*, Edition La Sorbonne, 2010, pages 223-235.

maréchaux, secrétaires d'état), les ambassadeurs étrangers, les nobles de province, les gens de compagnie, laquais, domestiques et parfois même des artistes. L'importance de la cour est un symbole de la puissance royale. C'est aussi le lieu où la noblesse provinciale doit se montrer pour obtenir, qui une place dans l'armée ou l'administration, qui dénicher un prétendant pour sa fille... Et lorsque ce brillant cortège s'arrête dans une ville, les consuls n'hésitent pas à l'endetter jusqu'à la démesure pour organiser des entrées royales grandioses et des fêtes somptueuses.

Les préparatifs du voyage de Charles IX et sa suite commencent dès l'été 1563, après son accession à la majorité (bien qu'il n'ait que 13 ans). Le roi sait que l'Edit d'Amboise ne fait pas l'unanimité et ce voyage participe à l'art de gouverner en temps de crise. Catherine de Médicis et le chancelier Michel de l'Hospital envoient partout dans le royaume des éclaireurs chargés de faire parvenir régulièrement des informations sur le degré des tensions.

L'itinéraire prévu doit conduire le roi partout où la situation est particulièrement critique pour tenter l'apaisement, voire la réconciliation. Les organisateurs consultent largement le « Guide des Chemins de France », tout juste sorti des presses de Charles Estienne, imprimeur du roi.

Ce précurseur des guides de voyage est publié pour la première fois en 1552, plusieurs éditions enrichies suivront. L'auteur s'est informé auprès des messagers, des pèlerins et des marchands de l'état des chemins, il y signale les bois infestés de brigands, les caractéristiques locales, les spécialités régionales... . Suivent quelques lignes reprises de ce guide concernant le Dauphiné :

Le Daulphiné commence à la Guillotière, faulxbourgs de Lyon, bornant la riviere du Rosne en amont, le long duquel est séparé de la Bresse... adhère au Marquisat de Saluces et à la Provence vers Cysteron, au conté de Venise a Montelimart, a la Savoye a Pierre Chastel et au pont Beauvoisin... Ce pays est situé partie en montaigne, partie en plaine Certaines montagnes et vallées sont signalées pour leurs caractéristiques, ainsi le col de Cabre pour l'abondance des chèvres¹⁰⁵.

La famille royale et sa suite quittent Paris le lundi 24 janvier 1564 et se dirige vers le château de Saint-Maur-des-Fossés, propriété de Catherine de Médicis ; le séjour se prolonge jusqu'au dimanche 30 janvier. Puis le roi et la cour passent quarante-cinq jours au château de Fontainebleau, durant lesquels on rassemble tout ce qui

¹⁰⁵ BNF - Gallica

est nécessaire au grand voyage. Certains historiens considèrent que ce grand tour commence véritablement le 13 mars 1564, jour du départ de Fontainebleau.

Charles IX (14 ans) voyage la plupart du temps à cheval, revêtu d'une armure damasquinée d'or. Il est grand et mince, capable de monter douze heures de suite, voire davantage.

Catherine de Médicis, coiffée d'un attifet¹⁰⁶ chevauche à califourchon sur une belle haquenée blanche. L'envolée de sa jupe laisse voir, au grand scandale des dames de la cour, la naissance d'un mollet recouvert d'un bas de soie bien tiré. La reine mère a 45 ans, elle est affable et ne s'embarrasse pas de règles ; elle aime prendre ses aises, boire et manger ; l'embonpoint la guette.

Marguerite de Valois (12 ans), Monsieur d'Orléans (13 ans - futur Henri III), Henri de Bourbon, prince de Navarre, (futur époux de Marguerite et futur Henri IV) sont du voyage. Mentionnons aussi le connétable Anne de Montmorency, alors gouverneur du Languedoc ; il a déjà participé aux déplacements de Louis XII, François I^{er} et Henri II et accompagne son quatrième roi.

La liste des princes, grands seigneurs, cardinaux, ministres des cours étrangères... est longue ; la plupart sont accompagnés de leurs gens d'armes.

Le régiment du roi est formé de dix compagnies de gens de pieds, quatre d'hommes d'armes et une de cheveau-légers.

Les archers, vêtus d'un hoqueton (casaque de grosse toile) couvert de lames d'argent gravées aux armes du roi marchent deux par deux.

Viennent ensuite les arquebusiers à cheval, les pertuisaniers coiffés du morion (casque à haute crête), vêtus de chausses et pourpoints de taffetas de différentes couleurs ; ils portent la pertuisane sur l'épaule.

Les pages du roi, habillés de velours et satin blanc progressent l'un derrière l'autre, montés sur de grands chevaux caparaçonnés de blanc.

Ajoutons encore les conseillers du conseil privé, les demoiselles d'honneur de la reine mère, les pages de la grande écurie, les domestiques... .

L'habillement reflète la mode du moment. Les couleurs dominantes sont le cramoyse, le jaune d'or, le jaune paille, le gris et le blanc ; les femmes portent de petits miroirs encadrés, suspendus à une chaîne ; les montres dites œufs de Nuremberg se portent de même¹⁰⁷. Sous le soleil d'automne, les armures lancent des étincelles d'or.

¹⁰⁶ Coiffe formant un arc de chaque côté du front et composant avec le visage un cœur - très vogue au milieu du XVI^e siècle.

¹⁰⁷ Montre en forme d'œuf, ancêtre de la montre à gousset. La première a été fabriquée dans un atelier d'horlogerie à Nuremberg.

Un tel faste autour du roi est bien à dessein nous dit Pascal¹⁰⁸ : *la coutume de voir les rois accompagnés de gardes, de tambours, d'officiers et de toutes les choses qui ploient la machine vers le respect et la terreur font que leur visage, quand il est quelques fois seul et sans ces accompagnements imprime dans leurs sujets le respect et la terreur parce qu'on ne sépare point dans la pensée leur personne d'avec leur suite qu'on y voit d'ordinaire jointe. Et le monde qui ne sait pas que cet effet vient de cette coutume croit qu'il vient d'une force naturelle.* Selon Pascal, l'ordre politique repose donc sur une apparence de puissance née de l'imaginaire et de la coutume ; le respect de la puissance royale serait donc fondé sur le néant.

Nous n'irons pas plus avant dans ces réflexions philosophiques ; suivons plutôt le roi et la cour de France durant les quelques jours qui précèdent l'étape suzienne¹⁰⁹.

Le 14 septembre 1564, le cortège entre dans Montélimar, précédé des consuls, des gens de pied portant épée et dague, d'enfants vêtus de blanc venus au-devant du roi. Les armoiries royales, celles de la Provence, du Dauphiné et de Montélimar sont peintes sur les murs de la porte Saint-Martin. Les consuls offrent au roi un *gobeau d'argent surdoré de fort belle façon*, vingt-cinq pièces des meilleurs vins du cru, du satin et du taffetas pour deux dais.

Le roi quitte Montélimar le mardi 19 septembre pour aller passer la nuit à Donzère, *petite ville et château sur une montagne*. Le lendemain, il passe à Pierrelatte, La Garde, avant l'étape de nuit à Saint-Paul, *petite ville qui est la dernière du Dauphiné*. La reine mère visite les plantations de mûriers de la région. Et le jeudi 21 septembre 1564, le cortège arrive à Suze, *petite ville et beau et fort château sur montagne*, pour y dîner. Laissons-nous aller à imaginer la file de carrosses derrière le roi à cheval se dirigeant vers l'entrée du château. François de la Baume est probablement venu au-devant de Charles IX, d'autant que les deux hommes se connaissent déjà.

Le jeu de paume

Les ouvrages relatant le voyage de Charles IX ne donnent guère de détails sur ces quelques heures passées à Suze par la suite royale. Ce qui n'a pas empêché l'imagination d'aller bon train, à commencer par la « construction éclair » du jeu de paume durant les trois jours qui précèdent l'arrivée de la cour. Les campagnes de fouilles engagées sur les lieux depuis 2015 amènent les archéologues à

¹⁰⁸ Pensées de Blaise Pascal (penseesdepascal.fr)

¹⁰⁹ JOUAN Abel, *Recueil et discours du voyage du roi Charles IX, 1556*. L'auteur est un serviteur du roi, cette publication fut autorisée par le roi chez Jehan Bonson, libraire imprimeur.

privilegier l'hypothèse d'une élévation contemporaine aux grands travaux engagés par Rostaing de la Baume, évêque d'Orange dans les années 1550. Charles IX aime passionnément le jeu de Paume¹¹⁰ ; a-t-il pris le temps de jouer à Suze ? En tout cas, il aura pu mesurer combien le seigneur du lieu est au fait de la mode : l'architecture de la cour intérieure du château et les éléments décoratifs empruntent au répertoire de la renaissance italienne comme il en est dans les résidences royales et princières de l'époque ; de plus il pratique le « jeu des rois, roi des jeux ». En effet, le jeu de paume (courte paume ou longue paume) est très prisé des princes depuis le début du XVI^e siècle. L'aire de jeu de Suze, avec ses 32,50 mètres de longueur et 10,6 mètres de largeur n'est pas sans rappeler celle de la salle de paume royale construite au Louvre vers 1542¹¹¹. A Suze, l'architecture de la porte située côté nord reprend les éléments décoratifs de la cour du château ; elle permettait aux spectateurs d'accéder aux galeries disparues aujourd'hui.

Imaginons cette cour du château bourdonnante de conversations diverses, brillante de satins et velours aux couleurs chatoyantes... et au milieu, les enfants royaux, assis sur la margelle du puits, occupés à jeter des cailloux au fond comme tant de gamins !

Quelques jours plus tôt, Françoise de Levis, l'épouse de François de la Baume, a donné naissance à une petite fille ; le roi et la reine mère la tienne sur les fonts baptismaux et on lui donne le prénom de Charlotte Catherine. A l'issue de la cérémonie, le seigneur fait servir à ses hôtes *une fort belle collation de toutes sortes de confitures* puis le cortège se remet en route pour Bollène, *belle petite ville qui est la première de la Comté d'Avignon*.

Le lendemain, la reine est à Orange, devant les maisons brûlées. François de la Baume et Antoine de Crussol l'accompagnent¹¹².

En 1579, Catherine de Médicis s'arrêtera de nouveau au château à son retour de Provence.

Ce tour de France s'achève le 1^{er} mai 1566 après avoir parcouru neuf cent deux lieues soit plus de quatre mille cinq cents kilomètres ; il aura donné lieu à plus d'une centaine d'entrées royales, vingt et un séjours de plus d'une semaine et même un mois à Moulins.

¹¹⁰ <https://plume-dhistoire.fr/jeu-de-paume-roi-des-sports-et-sport-des-rois/>

¹¹¹ ROQUEFORT Guillaume, VAUCELLE Serge, *Le jeu de courte paume de Suze-la-Rousse* in *Etudes Drômoises* N°91, septembre 2022

¹¹² *Chronique d'un notaire d'Orange* op.cit.



Portrait de Charles IX
Atelier de François Clouet, vers
1570 ; huile sur bois
Présenté au Musée Carnavalet,
Paris



Ce qui reste du jeu de paume à Suze
Cliché J. Guillorit
L'estampe ci-dessous - joueurs de paume
parisien XVIe siècle- montre emplacement
des galeries disparues à Suze



*Ne sita diem pilulam facione hinc inde volantem. Quam pila restat in malis seris in corpore veres.
Exercet iuuenis corms, et ingenium. Torquet at absidius obruta uentis sedebis.*

1583 : l'assemblée des notables de Saint-Germain-en-Laye¹¹³

Contrairement aux Etats Généraux, les participants à une « assemblée de notables » ne sont pas élus mais désignés par le roi. Ce dernier y recourt en périodes de crise ou de situation d'urgence ; au cours du XVI^e siècle, elles ont été particulièrement nombreuses.

François de la Baume participe à celle convoquée par Henri III à Saint-Germain-en-Laye en 1583. Henri III est rarement présenté comme un réformateur soucieux de son peuple ; pourtant un de ses conseiller dira de lui : *durant ces sept années de paix (1577-1584), ce prince qui véritablement était doué de grandes parties et, entre autres, de celles qui sont les plus propres à bien policer un royaume porta tout son esprit à établir un bon et grand ordre en celui-ci, y travaillant lui-même avec grand soin* . Cependant, il ne parviendra pas à satisfaire des sujets qui attendaient peut-être trop des décisions prises par leurs dirigeants. En tout cas, les méthodes gouvernementales sont novatrices : enquêtes sur le terrain, commissions d'étude, assemblées de spécialistes, assemblées de notables... .

Ainsi, le 16 juillet 1582, Henri III annonce solennellement en Conseil d'état le lancement d'une enquête qui concernera toutes les provinces tant pour le rachat de son domaine que pour le soulagement de son peuple¹¹⁴. Le royaume est divisé en six grandes régions et dans chacune quatre commissaires seront à l'œuvre : un prélat, un membre de la noblesse, un juriste et un financier. Leur mission est bien établie au travers une série de textes élaborés en Conseil : prendre contact avec les autorités locales, s'informer de l'état politique, économique et religieux de la région, de celui de la police, contrôler les comptes publics... . Leurs comptes rendus permettront au Conseil d'élaborer un projet de réforme générale du royaume. Parallèlement, le Conseil mène son propre travail d'information, notamment sur l'état des finances de l'Etat, sous la direction du roi lui-même. Au retour des commissaires, une synthèse de toutes ces informations est rédigée par une commission et ce document sera présenté à l'assemblée de princes de sang et autres seigneurs qui se réuniront au cours du dernier trimestre de l'année 1583. Le déroulement de cette assemblée est minutieusement préparé ; pour chaque problème, la solution envisagée par le gouvernement est présentée aux participants qui pourront en discuter et faire des propositions.

Dès la mi-octobre, princes et seigneurs arrivent au château de Saint-Germain-en-Laye ; la première séance s'ouvre le 18 novembre seulement. On compte soixante-six participants dont les ducs de Guise, de Mercœur, de Nevers et d'Aumale, le

¹¹³ KARCHER Aline in Bibliothèque de l'école des Chartes, 1956, tome 114 (pp115-162).

¹¹⁴ Plusieurs parties du domaine avait été vendues pour faire face aux dépenses.

maréchal de Retz, le grand prévôt François de Richelieu, sept juristes, trois hommes de guerre qui sont Messieurs de Sessac (François de Cazillac, baron de Sessac), de Suze et de Lenoncourt (Henri de Lenoncourt, maréchal de camp)... . Cette assemblée réunit donc des hommes de spécialités diverses, répartis en trois chambres, chacune donnant un avis sur les questions soumises à examen qui serviront de guide aux réformateurs. L'assemblée se sépare dans les derniers jours de janvier 1584.

François de la Baume : un soutien financier pour la royauté.

L'inventaire de 1588 mentionne plusieurs parchemins attestant de transactions financières passées entre le comte de Suze, le roi Henri III et d'autres personnalités de la cour.

En 1574, le comte remet au roi Henri III la somme de douze mille écus (trente-six mille livres) et plus de sept mille écus en 1578. A cette époque, on ne parle pas de prêt ni d'intérêt, mais de « constitution de rente » ; à savoir que l'emprunteur s'engage à payer au prêteur une rente annuelle et perpétuelle dont le montant équivaut généralement à cinq pour cent de la somme prêtée. Cette rente est garantie sur un bien matériel ; elle est dite « perpétuelle » car l'emprunteur n'a pas de contrainte de temps pour rembourser ; il est fréquent que cet engagement perdure sur plusieurs générations.

Le montant de la rente annuelle perçue par François de la Baume est fixé à mille écus, soit près de huit pour cent du capital. Cette somme doit être prélevée sur la recette générale de Montpellier et les deniers du grenier à sel de Pont-Saint-Esprit, le plus important du Languedoc.

Dans les faits, la rente n'est pas honorée et le roi devra intervenir plusieurs fois ; la dernière lettre patente est datée du mois de juin 1587. Elle émane du Conseil privé du roi qui s'adresse non plus aux trésoriers généraux du Languedoc mais à ceux de Lyon, contraints de verser au comte de Suze un peu plus de vingt mille écus, somme qui couvre les arrérages de la rente annuelle de mille écus et le remboursement du prêt de 1578. Nous ignorons si le capital de douze mille écus fut remboursé un jour.

Ces prêts consentis en faveur de l'Etat paraissent bien modestes face au déficit qui atteint alors plus de six millions de livres. C'est sans doute pourquoi les pensions accordées par l'Etat à ceux qui exercent une charge restent dues durant des années. En effet, en 1587, la pension accordée à François de la Baume au temps où il avait en charge le gouvernement de la Provence, soit quatre mille écus n'est toujours pas payée. Par lettre patente du 8 juin 1587, le roi enjoint le trésorier de l'épargne de payer cette somme *des deniers dudit épargne*.

Les archives de 1588 recèlent aussi une promesse signée de la main de Gaspard Schonberg, colonel des reîtres, de payer au comte de Suze la somme de mille neuf cent cinquante-neuf écus, somme avancée par ce dernier pour un achat d'armes. Remarquons encore cette ordonnance de 1582 signée par Henri de Lorraine, duc de Guise à l'attention de son trésorier ; il devra verser la somme de mille écus au comte de Suze en déduction de plus grande somme dont le dit seigneur duc déclare lui être redevable. Le comte de Suze soutiendrait-il la Ligue ?

RECOMPENSES ROYALES

Quels propos furent échangés entre François de la Baume et Charles IX lors de son étape à Suze ? En tout cas, moins d'un an plus tard, le roi est encore sur les routes lorsque le seigneur de Suze obtient une exemption de péages pour les marchandises acheminées par radeau à destination du château (2 mai 1565)¹¹⁵.

Contrairement à d'autres chefs de guerre plus opportunistes, François de la Baume reste fidèle à la royauté ; Charles IX puis Henri III lui en sauront gré.

La seigneurie de Suze devient le comté de Suze

Les lettres patentes contenant *érection de la seigneurie et baronnie de Suze en comté* sont données à Paris au mois de septembre 1572, signées sous le repli Charles et au-dessus par monseigneur le duc de Nevers pair de France¹¹⁶... Elles portent le sceau de cire verte sur lacs de soie rouge et verte, ce qui confère à cette faveur un caractère perpétuel. Ces lettres ne sont enregistrées au Parlement de Grenoble qu'au mois de novembre 1574 (Charles IX est mort depuis 3 mois). François de la Baume sera mis officiellement en possession de son comté le 11 mai 1577.

Le cas de la baronnie du Buis et du baillage des montagnes du Dauphiné

Le Buis est mentionné pour la première fois en 1205. A la fin du XII^e siècle, la famille de Mévouillon s'établit au Buis et fait de ce lieu la capitale d'un petit état quasi indépendant qui deviendra la Baronnie. En 1317, à cours d'argent, le baron Mévouillon vend la baronnie au dauphin de Viennois et quelques décennies plus tard, Humbert II ayant cédé le Dauphiné au royaume de France en 1349, le Buis devient terre française.

Au mois de décembre 1575, quelques mois après son accession au trône, Henri III cède au seigneur de Suze *la juridiction du Buis aux Baronnies avec le greffe, ses rentes, fiefs et revenus qui en dépendent, appartenant à sa majesté en*

¹¹⁵ Inventaire 1588 op.cit. f°145.

¹¹⁶ Probablement Louis de Gonzague.

considération des services faits par le dit seigneur comte et des pensions qui lui avaient été ci devant accordées par sa majesté. Les lettres patentes sont signées à Paris le 27 décembre 1575 et scellées de cire rouge, couleur réservée aux documents d'ordre privé¹¹⁷. Cette cession n'est que temporaire, pour une durée de neuf ans. En 1580 de nouvelles lettres patentes prolongent la jouissance des droits sur Buis les Baronnie.

Plusieurs lettres de jussion attestent que cette décision a été contestée par le parlement ; en 1587, une nouvelle lettre de jussion ordonne au Parlement de Grenoble et aux trésoriers généraux de France établis en Dauphiné de faire pleinement jouir le dit comte de la seigneurie et dépendances du Buis sans aucune modification.

Lorsque le dauphin de Viennois prend possession de cette terre des Baronnie, il crée un baillage dont le siège se trouve au Buis ; en 1447, le dauphin Louis II (futur Louis XI) réunit les quatre baillages des Baronnie, du Gapençais, de l'Embrunais et du Briançonnais en un seul grand baillage, appelé le baillage des Montagnes (ou des Quatre Montagnes). Plusieurs membres de la famille La Baume Suze seront pourvus de la charge de bailli des montagnes.

Les commissaires chargés de l'inventaire (1588) découvrent plusieurs rouleaux de parchemin relatifs à ce baillage. Il y a d'abord un contrat signé à Paris le 12 février 1571 entre Innocent de Montreuil, grand prévôt de France et bailli des quatre montagnes et François de la Baume : Monsieur de Montreuil s'engage à résilier cette dernière charge en faveur de Rostaing de la Baume pour une durée de trois ans à l'issue de laquelle cette charge reviendra au fils du seigneur de Montreuil. Et dans le cas où cette clause ne serait pas respectée, François de la Baume lui sera redevable de la somme de six mille livres. D'autres parchemins attestent du déroulement d'un procès : la sentence donnée *aux requestes du palais à Paris ...* ; les *pièces fournies au dit procès par le dit De Monteuil contre le dit seigneur comte de Suze ... autre arrêt par lequel le dit seigneur de Suze fut débouté de toute exception et défense*, arrêt datant du 24 mai 1577.

Malgré une fin de procédure qui ne semble pas favorable au seigneur de Suze, ses descendants porteront le titre de bailli des montagnes.

François de la Baume, chevalier des ordres du roi

Le 1^{er} aout 1469, Louis XI crée l'Ordre de Saint-Michel en réponse au duc de Bourgogne Philippe le Bon qui avait fondé l'Ordre de la Toison d'or en 1430 afin de faire revivre une chevalerie chrétienne dans la lignée de celle des croisés. Si la

¹¹⁷ Inventaire 1588, f°140.

date de réception du seigneur de Suze au sein du plus ancien ordre de chevalerie français n'est pas connue, il n'est pas permis d'en douter puisque l'inventaire de 1588 mentionne *un etuy doré dans lequel est le grand ordre de St Michel d'or*. Au fil du temps, le nombre de chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel s'accroît, cette récompense accordée de plus en plus facilement entraîne le déclin de son prestige. Le contexte politique et religieux du moment appelle à la création d'un nouvel ordre qui permettra au roi de rallier à sa cause les grands seigneurs catholiques tentés de rejoindre la Ligue.

Le 31 décembre 1578, Henri III fonde un nouvel ordre de chevalerie qui fait passer celui de Saint-Michel au second rang ; il le place sous le patronage du Saint-Esprit, en référence à son accession à la tête du royaume de Pologne le 11 mai 1573 et au royaume de France le 30 mai 1574 - deux jours de fête de la Pentecôte. La charge de Grand Maître de l'Ordre du Saint-Esprit revient de droit au roi de France ; le nombre de chevaliers est fixé à vingt-sept (Louis XIV le portera à une centaine). Le roi seul propose à cette distinction¹¹⁸ : *Nous seulement, et après Nous les rois nos successeurs, Grands Maîtres du dit ordre, choisirons et proposerons ceux que bon nous semble...* . Le préposé doit impérativement être déjà chevalier de l'Ordre de Saint-Michel ; à défaut, il sera reçu au sein de cet ordre la veille de sa réception. Une enquête préalable doit attester de ses bonnes pratiques religieuses, de ses mœurs honorables et de l'ancienneté de sa noblesse - *gentilhomme de nom et d'armes de trois races paternelles pour le moins* et être âgé de plus de trente-cinq ans. L'ordre du Saint-Esprit est donc un ordre prestigieux et fermé, au sein duquel sera reçu le comte de Suze.

C'est en 1581 que le roi propose à cette distinction François de la Baume. Une lettre datée du 24 décembre scellée du grand sceau de cire blanche, la couleur réservée aux deux ordres de chevalerie confie l'enquête à Monsieur de Lansac¹¹⁹ et au comte de Fiesque¹²⁰. Cette enquête n'ayant révélé aucun fait contraire aux exigences de l'Ordre, François de la Baume est donc reçu parmi les chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1581 en l'église du couvent des Grands Augustins de Paris avec six autres chevaliers de cette quatrième promotion. Parmi

¹¹⁸ Ordre du Saint-Esprit (france-phaleristique.com).

¹¹⁹ Louis de Saint Gelais de Lansac (1513 - 1589) est le fils naturel du roi François I^{er} et de sa maîtresse Jacqueline de Lansac. Proche de la maison royale, il fut entre autre chevalier d'honneur de Catherine de Médicis. Le roi Henri III le fit chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1579.

¹²⁰ AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS, *Dictionnaire de la noblesse* : Scipion de Fiesque appartient à une famille de la noblesse gênoise dont la branche aînée s'établit en France. Conseiller d'Etat, chevalier d'honneur de Catherine de Médicis, il participe au siège de la Rochelle en 1573. Il est fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1578 lors de la première cérémonie de réception.

eux, Antoine de Levis Quelus, gouverneur et sénéchal du Rouergue ; son épouse, Balthazarde des Prez de Lette est la tante de Madeleine des Prez qui épousera Rostaing de la Baume moins de deux ans plus tard (23 octobre 1583). Toutefois, cette remarque à propos des chevaliers du Saint-Esprit : *les liens de solidarité entre ses membres, comme les mariages, tiennent plus de leur rang que de leur appartenance commune à l'ordre*¹²¹ nous interdit une déduction trop hâtive sans pour autant exclure l'hypothèse que ce mariage ait été arrangé par le père du marié et l'oncle de la jeune épouse lors de cette cérémonie de réception.

L'inventaire des archives de 1588 mentionne *certaines papiers concernant la cérémonie dudit ordre* empaquetés et liés ensemble, dont *l'acquit de cinq cents écus pour le grand manteau de l'Ordre*, le manteau étant l'élément majeur du costume de chevalier ; il est somptueux, onéreux et sa confection est à la charge du chevalier nouvellement reçu.

Suivons le déroulement de cette cérémonie à partir de plusieurs sources d'informations¹²².

Les futurs chevaliers se présentent vêtus d'un costume de drap argenté orné de dentelles et recouvert d'une petite cape noire, ils portent bas de soie blanche, souliers blancs et sont coiffés d'une toque de velours noirs avec aigrette de plumes blanches¹²³.

Entrés en procession dans l'église pour assister à la messe, ils viennent ensuite s'agenouiller les uns après les autres devant le roi et jurent, la main sur l'Évangile de Jean ouvert à la première page, de le défendre et de respecter les statuts de l'ordre. Le gentilhomme est alors revêtu par le roi du grand manteau et paré du collier avant de recevoir un chapelet d'ivoire ; le voilà chevalier des ordres du roi. En 1588, les commissaires chargés de l'inventaire du château trouveront le collier en or émaillé du comte de Suze étalé dans son étui et quatre croix de l'ordre dans un coffret.

Arrêtons-nous sur l'esthétique de ces insignes définis par les statuts de l'Ordre.

Le collier : insigne principal de l'ordre. Il est en or émaillé, pèse environ deux cents écus d'or (six cent quarante grammes) et doit être restitué au décès de son

¹²¹ <https://chartes.hypotheses.org/1724> ; Thèse de l'École des Chartes par Lenaïg Roumegou, L'ordre du Saint-Esprit sous Louis XIV, 21 juin 2017.

¹²² http://www.france-phaleristique.com/ordre_saint_esprit.htm.

<https://www.louvre.fr/oeuvre-notices/manteaux-de-l-ordre-du-saint-esprit>

<https://www.amis-musee-legiondhonneur.fr/son-bulletin/num%C3%A9ro-18/les-insignes-de-l-ordre-du-saint-esprit/>

¹²³ Aucun de ces costumes dits « de novice » n'a été conservé.

titulaire. On peut donc présumer que celui de François de la Baume a été rendu quelque temps après l'inventaire.

Ce collier est formé d'une croix du Saint-Esprit suspendue à une chaîne dont le nombre de maillons a évolué au cours du temps. Jusqu'à la fin du XVI^e siècle, on en comptait quarante, soit vingt fleurs de lys ornées de flammes en émail rouge alternant avec vingt maillons aux chiffres de Sa Majesté. Le dernier collier de cette facture fut porté par François Duplessis, seigneur de Richelieu, reçu chevalier le 31 décembre 1585. Tous ont été fabriqués par Charles Dujardin et son fils François, orfèvres de la maison royale ; tous ont disparu dans les tourmentes des guerres civiles ou ont été fondus. Henri IV a ensuite simplifié la symbolique.

Le manteau. Sa somptuosité reflète le prestige de l'ordre : velours noir brodé de motifs de flammes, de trophées, de fleurs de lys et les motifs du collier sont brodés sur la bordure. Ce lourd manteau est doublé de satin couleur de feu et complété d'un mantelet de toile d'argent. Au fil du temps, ce manteau va s'alléger, gagner en confort au détriment de sa superbe. On connaît aujourd'hui quatorze manteaux dispersés dans les collections publiques, dont quatre datés du XVII^e siècle conservés au musée du Louvre.

La croix. Elle ressemble à la croix de Malte. Elle est en or avec des branches émaillées en vert et blanc séparées par des fleurs de lys ; chacune se divise à l'extrémité en deux pointes boutonnées. Le centre est orné à l'avant d'une colombe plongeante aux ailes déployées et au revers de saint Michel. Initialement, la croix se porte en sautoir puis, à partir du milieu du XVII^e siècle, fixée sur un large ruban bleu passé en bandoulière sur l'épaule droite. Aujourd'hui, très peu de croix de l'ancien régime sont conservées, elles datent toutes de la fin du XVIII^e siècle.

La plaque. Les chevaliers revêtent le manteau, le collier et la croix lors des cérémonies officielles de l'ordre. Au quotidien, ils arborent sur le côté gauche de la poitrine une plaque représentant la colombe, d'abord brodée de fil d'argent puis métallique.

Le chapelet est fait d'un cordon de couleur bleue passé au travers une dizaine de perles en ivoire et une onzième de plus grande taille ; une croix du Saint-Esprit ferme l'ensemble.

Les statuts de l'ordre prévoient une allocation de trois mille livres par an pour les chevaliers, mais peu l'ont effectivement perçue, les finances de l'Ordre étant souvent sollicitées par le roi toujours en quête de finances.

François de la Baume a donc partagé son temps entre les champs de bataille, la cour royale... et sa famille lorsque les circonstances le lui permettaient car il est marié et père d'une ribambelle enfants.



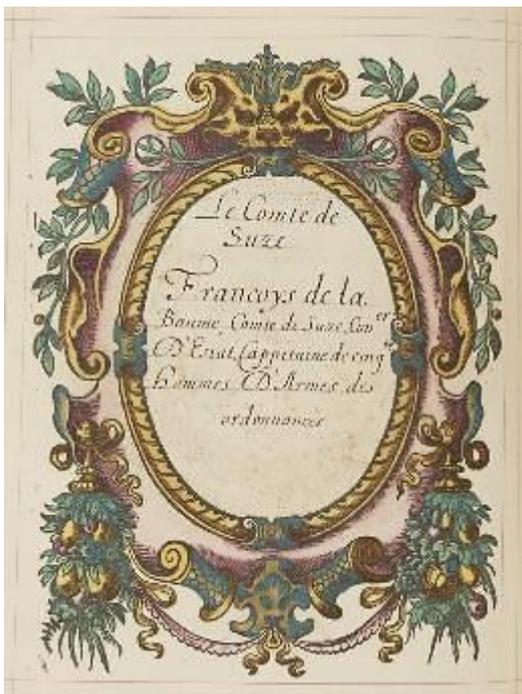
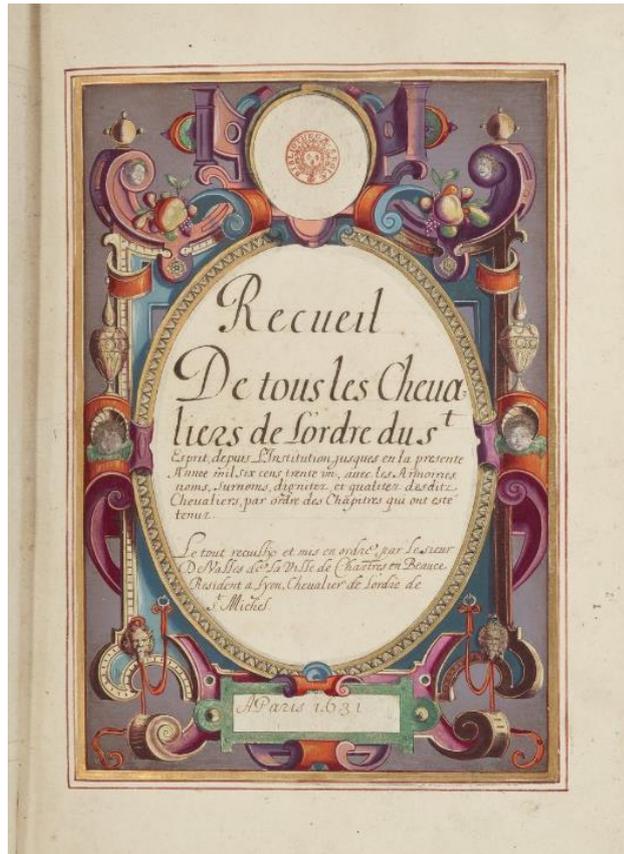
Henri III présidant la première cérémonie de
L'Ordre du Saint-Esprit

Enluminure sur parchemin attribuée à Guillaume Richardière
D'après un tableau disparu d'Antoine Caron - 1586
Musée Condé, Chantilly ; Inv. : MS 408

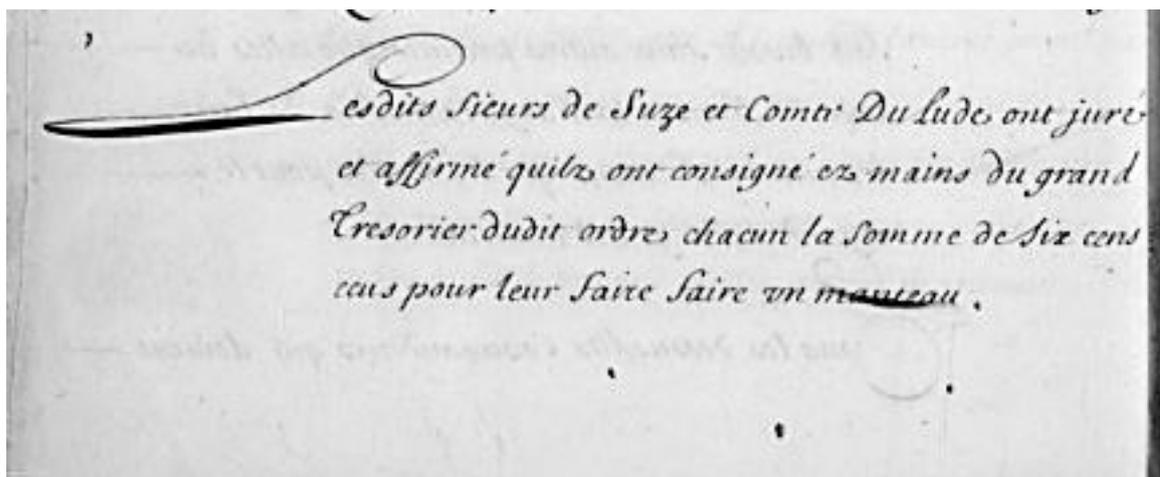
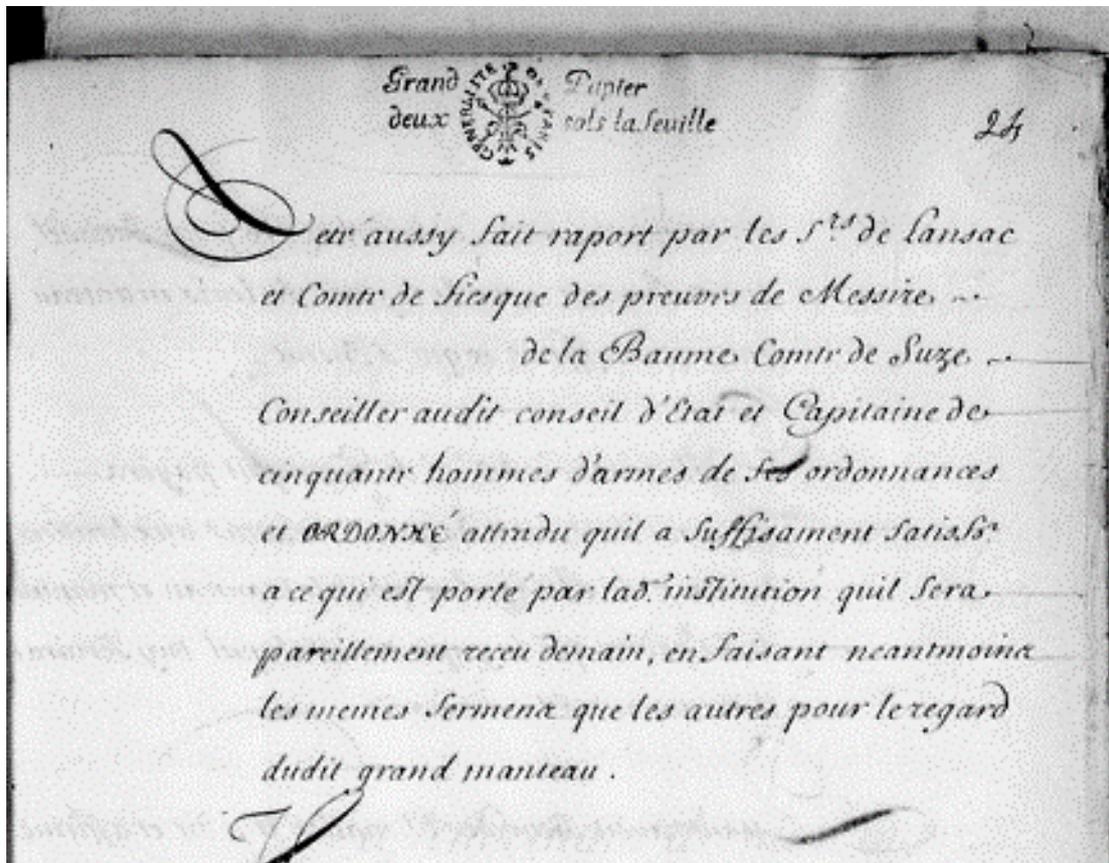


Musée du Louvre, aile Richelieu, salle 523 :
Manteau de chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, vers 1722 ; Inv. : MS51
Collier et croix, Inv. : OA11859

François de la Baume est cité dans *le Recueil de tous les chevaliers de l'Ordre du Saint Esprit* : Recueil de tous les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, depuis l'institution jusques en la présente année mil six cens trente un, avec les armoiries... le tout recueilly et mis en ordre par le Sr DE VALLES, de la ville de Chartres, en Beauce. A Paris, 1631. Gallica (bnf.fr)

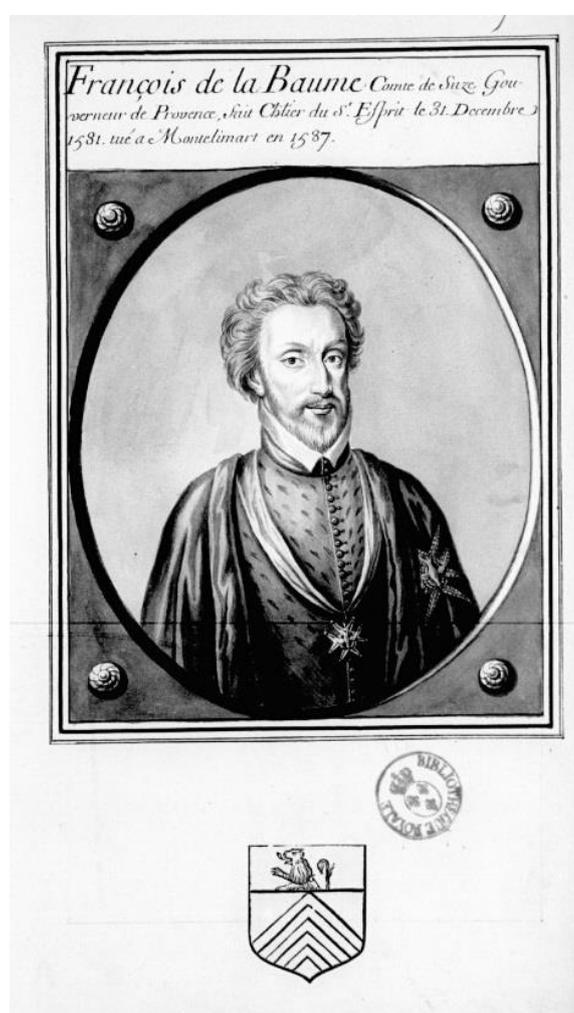


Mention du comte de Suze dans le *Registre du Greffe de l'Ordre du Saint Esprit* (1579-1583), séance du 30 décembre 1581 :



Séance du 31 décembre 1587 :

Quant à Monsieur le Comte de la Suze qui
est mort depuis la dernière cérémonie personne
ne s'est présentée pour luy et n'a son collier etc
raporté.



Portrait de François de la Baume
BnF manuscrit Clairambault 1115 :
*Minutes du recueil pour servir à l'histoire de
l'Ordre et des commandeurs, chevaliers et officiers
de l'Ordre du Saint Esprit, Paris 1579-1582*

JUIN 1551 : FRANÇOIS DE LA BAUME EPOUSE FRANÇOISE DE LEVIS VENTADOUR

La famille de Levis tire son nom d'une terre située dans la vallée de Chevreuse, aujourd'hui Levis-Saint-Nom. Son histoire commence avec un chevalier prénommé Philippe en 1179. Son fils Guy participe à la croisade contre les albigeois aux côtés de son beau-frère, le comte Simon de Montfort. En récompense de ses prouesses, le comte lui fait don de plusieurs domaines dont la seigneurie de Mirepoix en Languedoc. On connaît au fil du temps plusieurs branches issues de cette descendance : Levis-Mirepoix, Levis-Caylus, Levis-Villars, Levis-Lautrec ... et Levis-Ventadour formée par l'union de Louis de Levis et Blanche de Ventadour en 1472.

La famille de Ventadour est originaire de Corrèze. Nous connaissons aujourd'hui deux châteaux de Ventadour, l'un en Corrèze, l'autre en Ardèche sur la commune de Meyras, bâtie longtemps appelée « château de Meyras ». Ce fief de Meyras appartiendra successivement à plusieurs familles dont celle de Levis-Lautrec à la fin du XIV^e siècle, puis à Louis de Levis, marié à Blanche, héritière de la seigneurie de Ventadour en Corrèze. Ce n'est qu'au XIX^e siècle que le château de Meyras prend le nom de « château de Ventadour ».

Le couple Louis et Blanche de Levis Ventadour puis leurs descendants préférèrent résider au château de La Voulte (sur Rhône), possession de la famille de Levis depuis le début du XV^e siècle¹²⁴.

Françoise de Levis Ventadour est fille de Gilbert II (petit-fils de Louis) et de Suzanne de Layre (ou Laire)¹²⁵. La famille de Layre est à la tête de la seigneurie de Cornillon en Forez depuis la fin du XIV^e siècle ; Suzanne l'apporte en dot à la famille de Levis Ventadour¹²⁶.

¹²⁴ Au XII^e siècle, le seigneur de La Voulte est issu de la famille de Clérieux, puis de celle des Poitiers puis de la puissante famille d'Anduze. Des mariages sont à l'origine de ces changements ; et c'est par le mariage d'Antoinette d'Anduze avec Philippe de Levis, vicomte de Lautrec que cette famille entre en possession de la seigneurie de La Voulte.

¹²⁵ Louis de Levis et Blanche de Ventadour ont plusieurs enfants dont Gilbert I^{er} marié à Jacqueline Du Mas, parents de Gilbert II. Jean du Mas, père de Jacqueline est un proche de Pierre de Beaujeu et de Louis XI ; il est connu pour être amateur de beaux livres enluminés

¹²⁶ Le château de Cornillon est situé sur la commune de Saint-Paul-en-Cornillon (département de la Loire), au sommet d'un pic de granit - une position stratégique qui permettait la surveillance des alentours à l'époque médiévale. Au temps des guerres de religion, il sera plusieurs fois assiégé par les huguenots, mais toujours en vain. Au fil du temps, le château fort évolue vers un manoir de plaisance, qui assure aujourd'hui la renommée de la commune de Saint-Paul-en-Cornillon.

Le contrat de mariage entre François de la Baume et Françoise de Levis est signé le 14 juin 1551 au château de La Voulte¹²⁷. Les conditions de cette union ont été arrêtées préalablement par Rostaing de la Baume, évêque d'Orange, l'oncle du futur époux et Dame Jacqueline du Mas, grand-mère paternelle de la future mariée.

Le montant de la dot de Françoise de Levis est fixé à vingt mille livres, soit treize mille livres du côté paternel et sept mille livres du côté maternel. Elle sera payée pour moitié le jour de la cérémonie et le restant par acomptes annuels de cinq cents livres. Chaque acompte sera remis aux époux en mains propres, au château de La Voulte le jour de la fête de Toussaint ; toutefois les époux la Baume pourront désigner un homme de confiance envoyé spécialement pour cet encaissement. Cette dot et les conditions de paiement sont identiques à celles convenues lors du mariage de Jacqueline, la sœur de Françoise avec François de Chalencon, seigneur baron de Rochebaron¹²⁸. Conformément aux lois de l'époque, la dot devra être restituée au décès de l'épouse, les revenus de la seigneurie de Suze servant de garantie.

Guillaume de Suze, le père de François promet à celle qui va devenir sa bru bagues et bijoux d'une valeur de deux mille livres qui lui appartiendront en propre et dont elle pourra disposer *à la vie à la mort comme bon lui semblera*. Les parents de la mariée s'engagent à pourvoir leur fille de vêtements conformes au prestige de la maison dont elle est issue et de celle dans laquelle elle s'apprête à entrer.

Il cède à son fils les biens de la maison de Suze dont il conserve la jouissance jusqu'à sa mort. Toutefois, la part de coseigneurie de Mondragon reste assignée en garantie de dot et du douaire de dame Catherine Albaron, la mère de François. Elle même cède à son fils les deux tiers de ses biens, en conservant l'usufruit. Le douaire accordé à la future épouse est fixé à mille livres par an, garanti sur les revenus de la seigneurie de Rochegude¹²⁹.

Guillaume de Suze et son fils s'engagent à faire procéder, au cours des quatre années à venir, à des travaux d'agrandissement du château de Rochegude pour le rendre *conforme selon la qualité des personnes* Est-ce à dire que le jeune couple habitera ce château, au moins temporairement ?

¹²⁷ A.D. Rhône, 1E 2479

¹²⁸ Les restes du château de Rochebaron se trouvent sur la commune de Bas-en-Basset, au nord-est du département de Haute Loire.

¹²⁹ Le douaire est le revenu que le mari réserve à son épouse au cas où elle lui survive.



Ruines du château de Ventadour, commune de Meyras,
vers 1900, carte postale



Château de La Voulte sur Rhône
Cliché G Guillorit

Les contrats de mariage entre membres de familles aristocratiques anticipent généralement des dispositions à l'égard des enfants à venir au sein du jeune couple afin d'éviter la dispersion du patrimoine familial. Ainsi, la seigneurie de Suze reste acquise à François, en vertu du contrat de mariage de ses parents, lui-même étant chargé de la transmettre à l'aîné des enfants mâles à venir. Le cas de naissances exclusivement féminines est également prévu ; c'est l'aînée qui devra être désignée comme héritière.

Guillaume de la Baume meurt peu de temps après le mariage de son fils. A la mort de son père, François prend donc les titres de seigneur de Suze, d'Heyrieux, de Rochegude, Plaisians, Mondragon, Rochefort, Montfrin et baron de l'Hers.

Nous n'avons pas d'informations sur la vie de famille de François de Suze, si ce n'est la venue de neuf enfants :

- Ferdinand, mort jeune au siège d'Issoire en 1577 ;
- Rostaing, né en 1553, que nous retrouverons à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes, marié successivement à Madeleine des Prez de Lette puis à Catherine de Grolée Mévouillon ;
- Antoine, un temps abbé de Mazan avant d'abandonner la vie ecclésiastique pour fonder une famille avec Marie de Leyre (ou de L'Hère) en 1606 et devenir seigneur de Baume-de-Transit¹³⁰ ;
- Georges héritier de la seigneurie de Plaisians (marié à Jeanne de Maugiron) ;
- Louise, mariée en 1572 à Antoine de Sassenage, seigneur de Pont-en-Royans ;
- Catherine mariée en 1581 à Claude Alleman, baron d'Uriage ;
- Marguerite épouse de Pompée de Pontevès, seigneur de Buoux (1589) ;
- Charlotte-Catherine mariée à Antoine de Grimoard du Roure, seigneur de Saint Remèze en Vivarais en 1594 ;
- Françoise qui épousera Jean de Villeneuve (noblesse provençale) en 1598.

François de la Baume a été une source d'inspiration pour l'écriture du roman *le secret du baron des Adrets* ; une de ses filles fait aussi l'objet d'une légende. Selon le chroniqueur Jean Antoine de la Tour Veran (1796-1864), l'esprit de Charlotte de la Baume hanterait encore les oubliettes du château de Cornillon ! Voici la raison :

En 1570, un équipage conduit Charlotte, encore adolescente au château de Cornillon, dans la famille de sa mère pour y trouver refuge durant des

¹³⁰ Les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux inféodent ce fief à Louis de la Baume, puis à d'autres familles dont celle des Poitiers Saint Vallier. François de la Baume reprends le lieu aux protestants en 1575 et vraisemblablement, redevient seigneur de La-Baume-de-Transit.

affrontements religieux particulièrement durs. Le convoi tombe dans une embuscade fomentée par le chef huguenot Robert de Jarjaye qui avait déjà tenté plusieurs fois de s'emparer du château. Charlotte est retenue en otage, peut-être pour servir de monnaie d'échange au cours de négociations ultérieures. Mais voilà que Robert ne reste pas indifférent au charme de sa prisonnière, laquelle ne se montre d'ailleurs pas insensible ... il la laisse s'enfuir. Reprenant les assauts contre le château de Cornillon, Robert finit par tomber entre les mains d'Antoine du Roure qui le condamne à être enseveli vivant. Folle de chagrin, Charlotte se laisse emmurer à ses côtés. Et depuis ce temps, au mois de mai, peu de temps avant l'anniversaire de la mort des deux tourtereaux, deux flammes bleues apparaissent aux abords du château et se dirigent, accompagnées de soupirs et de sanglots, jusqu'à un monolithe situé en bord de Loire appelé « la Roche Fourchue »¹³¹.

Rappelons que Charlotte épouse le dit Antoine du Roure en 1594 !

Nous connaissons assez bien les faits d'armes du comte de Suze, nous avons approché sa vie mondaine, mais cela n'est qu'un aspect du personnage ; nous aimerions en savoir davantage sur l'homme, ses relations en dehors de la Cour, son cadre de vie. Sur ce dernier point, l'inventaire de 1588 est riche d'enseignement. Pour le reste, nous en resterons avec nos interrogations.

FRANÇOIS DANS SON CHATEAU.

François de la Baume appartient incontestablement à la noblesse, sa réception au sein de l'Ordre du Saint-Esprit en est un parfait témoignage. Mais quelles sont les caractéristiques d'un noble de cette époque Renaissance ? Des historiens répondent, ou tentent de le faire : au XVI^e siècle, il existait un consensus pour assimiler noblesse et vertu. Cette vertu, faite de valeurs morales transmissibles et héréditaires est d'abord militaire, exaltant le don de sa vie pour une cause, le courage, l'héroïsme mais aussi l'intelligence. La vaillance guerrière est considérée comme le sommet de l'excellence humaine, comme une vertu totale qui met en jeu toutes les facultés de l'esprit et du corps¹³².

Mais si la noblesse se caractérise par sa valeur morale, il faut pouvoir en témoigner physiquement ; cette preuve se donne sur les champs de bataille. La noblesse arbore comme un insigne la balafre, la disgrâce ou l'infirmité laissée par l'arme d'un adversaire. L'histoire retient de ces blessés de guerre leur surnom :

¹³¹ <https://www.smagl.com/Saint-Paul-en-Cornillon-article-48-2.html>

¹³² CONSTANT Jean Marie, Chapitre V, *Noblesse et élite au XVI^e siècle ; les problèmes de l'identité noble*, in *La noblesse en liberté*, Rennes, Presses Universitaires, 2004.

« Le Balafre » pour Henri de Guise ; « Bras de fer » pour le chef protestant La Noue qui avait perdu un bras et portait une prothèse... François de la Baume n'a sans doute pas échappé à quelques blessures mais les historiens n'ont jamais fait allusion à la moindre cicatrice.

En tous cas, il satisfait pleinement à l'image du gentilhomme de la Renaissance offrant sa vie sans hésiter pour défendre son prince ou son honneur. Il meurt au combat, répondant ainsi à cette conception spécifiquement nobiliaire de la mort que l'on appelle « la belle mort »¹³³. Au XVI^e siècle, ne pas craindre la mort est une preuve irréfutable de noblesse, les gentilshommes étant d'ailleurs convaincus que cette sérénité s'inscrit de façon génétique dans leur patrimoine collectif¹³⁴.

Il convient néanmoins de nuancer ce modèle de « belle mort » au temps des guerres de religion, les gentilshommes ayant eux aussi pillé et tué leurs concitoyens comme de vulgaires roturiers.

Il n'en reste pas moins vrai que durant leur jeunesse, les gentilshommes sont éduqués en vue de cette double finalité : savoir vaincre la peur et offrir sa vie.

Qui donc s'est chargé de l'éducation chevaleresque du jeune François ? Qui s'est chargé de lui inculquer un savoir même si, à cette époque, l'éducation intellectuelle d'un homme de guerre n'est pas prioritaire. Les archives attestent que François de la Baume sait parfaitement écrire, lire ... et danser (au moins à Chenonceau). Un petit gentilhomme du XVI^e siècle est initié à la pratique des « bonnes manières » par sa famille ou des précepteurs. Ainsi, François de la Baume confiera certains de ses enfants à Jean de l'Hostel que nous retrouverons au cours d'un prochain paragraphe.

En dehors des périodes de combat, le gentilhomme de la Renaissance vit noblement sur ses terres. Mais qu'est-ce à dire ? Vivre noblement, c'est vivre de rentes, ne pas travailler de ses mains ni même exercer une activité l'amenant à une manipulation d'argent car incompatible avec l'obligation de détachement à l'égard des biens terrestres qui doit animer le véritable gentilhomme. Le seigneur de Suze satisfait pleinement à l'idéal social de l'époque, il est propriétaire terrien, vit de rentes foncières et de prélèvements féodaux¹³⁵.

Il pratique la chasse, activité nobiliaire par excellence. Au cours de l'inventaire, les commissaires trouvent trois caisses de bois contenant le matériel nécessaire à

¹³³ GERMA ROMANN Hélène, *La belle mort des gentilshommes français du XVI^e siècle et de la première moitié du XVII^e siècle*, Thèse soutenue le 26 juin 1999 à l'Université Paul Valéry, Montpellier. Directrice de thèse : Arlette Jouanna.

¹³⁴ Ibid.

¹³⁵ ANHEIM Etienne, *la légitimité implicite*, publication de la Sorbonne, 2017.

la pratique de la fauconnerie. Le seigneur de Suze se livre à cette activité vraisemblablement dans la garenne du château. Les historiens avancent plusieurs raisons à cette pratique assidue de la chasse : maintenir un corps sain toujours prêt à partir au combat ; mettre en scène le courage et la force face à la dangerosité et la maîtrise des armes et du cheval. De plus, le son du cor et les aboiements des chiens créent un fond sonore qui rappelle aux paysans des environs la domination seigneuriale¹³⁶.

La question des relations que pouvait entretenir François de la Baume avec la noblesse locale d'Avignon et du Comtat, notamment avec le seigneur Louis Adhémar de Grignan reste sans réponse. Il est cependant permis d'imaginer quelques tournois de jeu de paume en présence du beau monde local.

Un ameublement typique du XVI^e siècle.

La plupart des pièces d'habitation se trouvent au premier étage du château. Commençons la visite¹³⁷ en pénétrant dans la « grande salle », vaste pièce d'apparat où se déroulent les fêtes, où l'on signe des actes notariés - *faict et récité dans la grande salle du château* ; le seigneur y rend la justice et donne audience à ceux venus présenter requête... Cette pièce est meublée d'une longue table sur tréteaux dont l'usage reste encore très répandu, d'une table double à quatre pieds tournés, un dressoir avec sa table en noyer¹³⁸, un buffet à quatre pieds tournés, quelques sièges - deux bancs, une chaise basse garnie de velours noir, deux bancs et un petit archibanc¹³⁹.

Les deux grandes cheminées toujours en place aujourd'hui datent probablement de l'époque de transformation du château vers 1550.

Les autres pièces sont toutes désignées comme étant des chambres ; on en dénombre une douzaine, plus ou moins meublées. Il y a toujours au moins une table sur pieds ou sur tréteaux et un siège ; les unes sont pourvues d'un coffre de rangement, les autres d'une garde-robe. Parfois les murs sont tendus de tapisseries. Au XVI^e siècle, ces pièces ne servent pas qu'au repos ; on y joue aux cartes, aux échecs et autres jeux de table, on y reçoit et on y prend même ses repas. La chambre de Monsieur se trouve au-dessus du four. On sait seulement que le lit est garni de *pentes de toile avec passementeries* ; il y a aussi un autre lit plus petit.

¹³⁶ <https://actuelmoyenage.wordpress.com/2018/09/13/les-nobles-medievaux-un-lobby-de-chasseurs/>

¹³⁷ D'après l'inventaire de 1588.

¹³⁸ Meuble servant généralement à exposer la vaisselle précieuse.

¹³⁹ Coffre avec un dossier qui sert aussi de siège. Meuble typique de l'époque médiévale, encore très en vogue aux XVI^e et XVII^e siècles.

On remarque la présence d'un dressoir en noyer, *une table façon comptoir*, une table de jeu marquetée d'ivoire sur laquelle sont posées deux boîtes de pièces d'échec, rien d'étonnant d'ailleurs car au XVI^e siècle, les échecs sont perçus comme un simulacre de la guerre et on s'entraîne à développer une stratégie. Les sièges sont rares car généralement apportés à la demande par un domestique. Les vêtements sont rangés dans des coffres ; l'un d'entre eux contient les éléments d'une armure de François de la Baume : corps de cuirasse, deux salades, brassards, gantelets, cuissots et genouillères, le tout doré. D'autres habillements et casaques d'homme d'arme sont déposés au grenier.

Au début de l'année 1588, la chambre de la comtesse est encore parée de noir. Une tenture de deuil court tout autour de la chambre ; la couverture de lit, les tapis qui recouvrent deux petites tables en noyer sont noirs. Le buffet est orné d'armoiries (sans autre précision) ; il y a encore une petite chaise basse, quatre coffres à bahut et une garde-robe dans laquelle est déposée l'argenterie.

Dans cet inventaire, les chambres sont identifiées par un élément caractéristique :

- la chambre rouge à cause d'une chaise habillée de cuir rouge ;
- la chambre Mazan qui fut probablement occupé par Antoine et ses prédécesseurs de passage à Suze ;
- la chambre verte ornée de huit pièces de tapisserie des Flandres représentant les travaux d'Hercule sur fond de boccage ;
- la chambre de Monsieur Combe, cet homme était sans doute le serviteur du comte puisque on trouve dans sa chambre un coffre contenant des vêtements de François de la Baume ;
- la chambre de Monsieur Daugier dans laquelle sont entreposées dix arquebuses à serpentes dont trois marquetées et trois mousquets marquetés également, des armes qui témoignent d'un raffinement certain.

Arrêtons-nous dans la chambre de César ornée de sept pièces de tapisserie représentant les triomphes de César. Le lit est entouré de courtines de satin blanc, et velours noir et orange ; il y a une table et un dressoir dans lequel sont entreposées des pièces d'argenterie appartenant à Rostaing.

La mention de chenets et de landiers laissent présumer de la présence d'une cheminée dans chacune des chambres.

Quelques meubles sont entreposés dans le galetas ainsi qu'un grand nombre de lits dont certains à baldaquin ou pavillon, avec leurs rideaux et leurs dessus de lit souvent très raffinés : satin orange avec broderie de velours violet ; damas incarnat avec passementeries or et argent ; velours violet *porfilé d'or et d'argent* ;

taffetas de couleur verte. Ce mobilier voisine avec plusieurs tapis de Turquie et un grand nombre de pièces de tapisseries dont certaines à l'état neuf : douze pièces de tapisserie à haute lice de Flandres pour la salle représentent les douze mois de l'année et huit autres ornées de feuillages forment une même tenture ; huit pièces représentent les travaux d'Hercule et huit autres l'histoire de Saül ; sept pièces, prévues pour des chambres sont ornées de personnages sur fond de verdure. Il y a encore une vingtaine de vieilles tapisseries d'Auvergne. Et encore treize pièces de tapisserie de cuir doré dont certaines sont neuves et deux tapis de table en cuir doré également. Il est permis de supposer que ce cuir doré est un cuir de Cordoue, une matière utilisée en Europe à partir du XVI^e siècle dans les demeures et châteaux de familles fortunées et dont l'usage se développe au XVII^e siècle, restant néanmoins une ornementation luxueuse. François de la Baume participait à la vie de cour, il était donc au fait de la mode du moment alors même que la fabrication de telles pièces reste balbutiante en France.

Ce n'est pas tant la richesse de ces ornements qui interpelle, mais le lieu où ils sont entassés, la lecture de l'inventaire laisse présumer d'un grand désordre dans ce grenier. L'inventaire se déroule au mois de février 1588, en plein hiver ; on s'attendrait à davantage de tentures sur les murs des pièces d'habitation. Mais le comte est mort, son fils vient tout juste d'être libéré de la prison d'Orange ; l'heure n'est point à la fête. Les tentures utilisées lors de réjouissances ont probablement été remises en attendant des jours meilleurs ; quelques-unes restent dans les chambres pour assurer un modeste rempart contre le froid.

Les seigneurs de Suze possèdent leur chapelle privée ornée d'un beau retable plaqué contre la muraille derrière l'autel ; il y a aussi deux petits oratoires en noyer, deux bancs et une petite chaise. Les objets et vêtements liturgiques sont conservés dans un coffre fermant à clé : un calice et une paix d'argent dans son étui, trois chasubles et une aube ; deux chandeliers en laiton. Quatre grands livres pour le service de l'église complètent cet ensemble cultuel destiné à un usage privé.

L'habillement de Monsieur le comte.

Le gentilhomme du XVI^e siècle porte généralement un pourpoint (veste courte) suffisamment décolleté pour laisser voir le haut de la chemise blanche en dessous ; le bas du corps est habillé de chausses. La plupart des pourpoints de François de la Baume sont taillés dans du satin ou du taffetas de couleur noire *avec les chausses de même*. A plusieurs reprises, on trouve mention de *chausse à la poulonaise* - nous ignorons tout de leurs caractéristiques ; d'autres sont dites

descoupes - il s'agit peut-être d'entailles faites au niveau des articulations pour favoriser les mouvements.

L'inventaire de 1588 mentionne plusieurs *roubons* de velours ou de taffetas, généralement de couleur noir et toujours doublés de fourrure : martre, chat, agneau. Il s'agit probablement d'une sorte de manteau.

Des croix de l'ordre du Saint-Esprit sont encore fixées sur certains vêtements : un *roubon* de velours noir fourré de renard, un *reystre* en drap noir de Paris avec des boutons de soie. Le « manteau à la reître », sorte de houppelande sans manche, taillée en rond doit son nom aux « reisters », ces cavaliers allemands qui combattaient dans les troupes de Charles Quint. Le comte en possède plusieurs, en velours, en drap de Paris, en serge de Florence, autant de tissus fort appréciés au XVI^e siècle. Il possède plusieurs petites vestes appelées casaquins, toujours en velours noir. Notons encore *une robe de chambre de nuit de velours gris fourrée*, plusieurs *toupes* de velours, de satin ou de burate de soie, la plupart de couleur noire (s'agit-il d'un vêtement ? d'un chapeau ?).

Signalons encore un habit de pénitent ! François de la Baume aurait-il été membre d'une confrérie ? A cette époque, dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, il n'en existe qu'une, celle des pénitents blancs de Bollène fondée en 1569 ; la confrérie de Suze-la-Rousse est plus tardive (1644). Les guerres de religion ont été propices au développement de ces confréries ; les archives de la confrérie des pénitents bleus de Toulouse attestent de l'intérêt des rois et de l'ensemble de la noblesse pour cette communauté et le Livre des Rois contient les procès-verbaux de leur réception au sein de la compagnie¹⁴⁰. Par ailleurs, on sait que Laurent d'Arpajon, un parent du comte de Suze avait légué une importante somme d'argent à la confrérie des pénitents gris d'Avignon, ce qui laisse supposer l'existence de relations avec cette communauté.

Une remarque s'impose : les vêtements sont tous de couleur sombre. En effet, depuis 1525, l'influence espagnole a détrôné la mode italienne plus colorée.

Argenterie et objets précieux.

L'argenterie servant à l'ordinaire de la maison est rangée dans la pièce appelée la *soumelherie* : un bassin et son aiguère avec les armoiries de feu Monseigneur le Comte, neuf assiettes armoriées, cinq plats, une salière et une coupe. La plupart des pièces sont ornées d'une bordure dorée. La découverte à Pouilly sur Meuse en 2006 d'un trésor caché au XVI^e siècle révélait une argenterie de même facture, l'étude des poinçons atteste de leur provenance - plusieurs ateliers localisés à

¹⁴⁰ https://www.2a31.net/pb_numerisees/pb_148_txt.pdf

Paris, Reims, Châlons-en-Champagne et Strasbourg. L'argenterie de Suze n'ayant pas été retrouvée, nous ignorons d'où elle provenait. Cette argenterie voisine avec des assiettes et des flacons en étain et quelques coquemars en cuivre. Rappelons que les plats d'argent emportés à Montélimar par le comte et son fils ont disparu.

La plus grande partie de l'argenterie se trouve dans la garde-robe de Madame, certaines pièces soigneusement rangées dans leur étui (à l'époque, ces étuis sont doublés de lainage). La plupart de ces pièces sont avec une bordure dorée, quelques-unes semblent être en vermeil (argent doré). Nous remarquons d'abord un bassin et son aiguière achetés de Monsieur le Cardinal (mais quel cardinal ?). On compte d'ailleurs plusieurs ensembles bassin et aiguières, ces dernières servant pour le service des boissons et pour le lavage des mains.

On ne dénombre pas moins de dix-sept coupes de différentes grandeurs, certaines réservées à la présentation de fruits, d'autres étant peut-être des coupes à boire.

Les salières, montées sur trois ou quatre pieds sont typiques de l'époque Renaissance ; ce sont alors de véritables architectures miniatures car ce contenant doit être à la hauteur de son contenu. En effet, le sel a un caractère sacré. Dès l'antiquité on l'utilise pour des offrandes à Dieu en vertu du pouvoir purificateur qui lui est attribué, il symbolise aussi l'alliance de Dieu avec son peuple. La salière sur table, toujours placée au niveau des places d'honneur atteste du caractère divin du repas que l'on s'apprête à prendre.

On trouve encore trois flambeaux de grande taille, deux flacons d'argent avec leur chaînette d'argent et couvercle doré, *un petit vase à tenir vin aigre*, un petit réchaud et un *eschaufelict* en argent. Même le pot de chambre de madame la comtesse est en argent !

On compte encore dix-sept couteaux armoriés rangés dans un étui ; aucune fourchette n'est recensée ; rien d'étonnant car son usage viendra plus tard.

Rostaing possède sa propre argenterie armoriée : vingt-quatre plats de différentes tailles, un bassin et son aiguière à bordure dorée, une autre petite aiguière, neuf assiettes dorées et deux chandeliers. Il affirme avoir acheté cet ensemble pour remplacer la vaisselle perdue durant le siège de Montélimar.

La vaisselle d'étain dont quatre-vingt plats et une vingtaine de chandeliers trouvés dans la cuisine sont peut-être à l'usage du personnel.



Aiguière et son bassin
Musée du Louvre Inv. OA 10983



Salière triangulaire - vers 1540
Musée du Louvre Inv. MR 2375

Le linge de maison

Il est rangé dans des coffres entreposés dans une chambre proche de la basse-cour et dans la lingerie ; l'entretien est confié à la dite Catherine Pommade. Le nombre de draps, appelés linceuls dans l'inventaire dépasse largement la centaine. Certains sont grossiers, d'autres plus fins ; certains à l'état neuf, d'autres usés, voire *rompus* et utilisés pour le ménage. Leur dimension est généralement de deux toises (3,9m), parfois deux toises et demie.

Les nappes, plus d'une centaine également sont de différentes longueurs : pour la grande table, pour la petite table, la table moyenne ; certaines sont réservées aux serviteurs. Elles sont en toile plus ou moins fine, en tissus damassé de Flandre, certaines dites *à la Venize* ; les plus usées servent de *torche-mains* ou pour le nettoyage.

On dénombre soixante-quinze douzaines de serviettes taillées dans des tissus de même qualité que les nappes. Notons que l'usage de la serviette de table personnelle apparaît au XV^e siècle avant celui de la fourchette ; on mange les viandes avec les doigts d'où le besoin d'un grand nombre de serviettes. Et plus généralement, les lessives étant peu fréquentes, il est nécessaire de disposer d'une grande quantité de linge.

Passons maintenant dans les dépendances du château :

- la cave où sont entreposés une trentaine de tonneaux, les uns vides, les autres remplis de vin.

- la chambre appelée *des bestes* équipée pour l'élevage des *bestes à soye* (vers-à-soie), une activité relativement avant-gardiste car c'est sous Henri IV qu'elle se développe. Néanmoins, les premiers élevages apparaissent en Provence et dans les Cévennes dès le XIII^e siècle.

- une grande cour dans laquelle se trouve un troupeau de bovins : onze taureaux, dix-huit veaux et vingt vaches.

Ainsi va la vie du comte de Suze, tantôt les armes à la main, tantôt à la chasse dans sa garenne, tantôt en famille entouré de ses enfants... Des enfants pour lesquels il nourrit des projets ambitieux, notamment pour ses fils.

LE SORT D'ANTOINE¹⁴¹

Au sein de la noblesse, il est presque de tradition que le fils puiné embrasse la vie ecclésiastique ; François de la Baume souhaite voir Antoine s'installer sur le siège épiscopal de Viviers tout en conservant le bénéfice de l'abbaye de Mazan dans la famille après la mort de son oncle Rostaing en 1566. Il semble bien que François de la Baume ait gardé un certain contrôle de la gestion des revenus de l'abbaye puisque en 1570, il renouvelle l'arrentement des revenus de l'abbaye au fermier général choisi par son oncle, portant la rente annuelle à trois mille cinq cents livres.

En 1573, François de la Baume obtient la nomination de Jean de l'Hostel, le précepteur de ses enfants sur le siège abbatial de Viviers, anticipant une résignation de charge de la part du précepteur en faveur d'Antoine le moment venu. Et pour plus de sûreté, il le contraint à vivre enfermé dans le château de Suze durant une dizaine d'années. Jean de l'Hostel finit par s'échapper au bout de dix ans !

En 1584, le roi permet cette résignation tant attendue... elle n'aura jamais lieu car entre temps, malgré sa minorité, Antoine est devenu abbé commendataire de Mazan. Néanmoins, avec autorisation du pape, Jean de l'Hostel fera assigner à Antoine une rente annuelle de quatre mille livres à prendre sur les revenus de l'évêché.

En cette fin de XVI^e siècle, les affrontements religieux sont violents dans le Vivarais ; les bâtiments de l'abbaye de Mazan sont grandement endommagés. En

¹⁴¹ MICHAUX Anne Marie et HAOND Laurent, *Le tissu économique et social de la montagne du Vivarais au travers des restructurations des biens immobiliers de l'abbaye de Mazan au XVII^e siècle dans les monastères de la montagne et leur impact sur la vie sociale, économique, politique et culturelle* ; actes du colloque des 7,8 et 9 septembre 2012, Notre Dame des Neiges ; Editions Mémoire d'Ardèche et Temps Présent et Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche, 2013.

1596, Antoine se rend sur place pour prendre les mesures qui s'imposent afin de restaurer les bâtiments et les moulins. Antoine prendra à sa charge les travaux sur la toiture de l'église, la moitié des réparations des tours et la remise en place des cloches.

En 1603, il fait vérifier la bonne réalisation des travaux, établir un inventaire des archives et enjoint les censitaires à venir passer reconnaissances de leurs tenures. En 1606, avec l'accord du roi et du pape, Antoine résigne sa charge en faveur de Jean de Boissy, prieur de Suze et de Rohegude avant de fonder une famille avec Marie de Lhère de Guiffrey dame de Glandage.

En 1579, une épidémie de peste se déclare dans la région d'Arles et dans le Comtat Venaissin. Est-ce l'insécurité sanitaire du moment qui pousse François de la Baume à faire son testament ? En tout cas, le deuxième jour du mois de mai 1580, il convoque dans la chambre basse au-dessus du four deux notaires chargés de consigner devant témoins ses dernières volontés¹⁴²

LE TESTAMENT DU COMTE DE SUZE

A cette époque, le testament n'est pas seulement un acte civil visant à protéger les biens familiaux et éviter la mésentente des héritiers ; pour un chrétien, il participe pleinement à sa préparation personnelle de la mort et il est même imposé par l'Eglise. Celui qui meurt intestat risque de ne pas être inhumé religieusement ; d'ailleurs, un testament commence toujours en faisant référence à la religion : *Au nom de Dieu soit fait, Amen* déclare François de la Baume... . Puis, *considérant que l'âme est plus digne que le corps*, il demande à Dieu de *la recevoir en son Saint Paradis*... .

Le comte souhaite reposer à Suze, dans la chapelle fondée par son ancêtre (Bertrand). Toutefois, si la mort le surprend loin de Suze, il accepte d'être inhumé dans l'église du lieu. Et dans tous les cas, il sera accompagné du plus grand nombre de prêtres possible et d'un cortège de pauvres, vêtus de neuf pour l'occasion (aux frais de l'héritier) et portant un cierge à la main. La présence d'indigents lors des funérailles nobles se développe à partir du XV^e siècle ; en effet, l'indigent symbolise le Christ souffrant et ses prières sont les plus rédemptrices, comme si le faste des uns pouvait être racheté à l'heure du jugement par l'indigence des autres¹⁴³. Leur nombre est généralement prévu par le testateur ; François de la Baume souhaite cinquante pauvres habillés de drap noir, treize en gris et cinq en rouge symbolisant les cinq plaies du Christ. Tous seront

¹⁴²A.D. Drôme, 7J 9.

¹⁴³ MOLLAT MICHEL, *Les pauvres au Moyen Age*, Edition Hachette, Paris 1978.

nourris à l'issue de la cérémonie. Un testateur de la noblesse institue souvent une ou plusieurs aumônes en faveur des indigents, toujours avec la même symbolique : aider un pauvre, c'est aider le Christ portant sa croix. A Suze, une fois par semaine, on donnera un pain de froment et un sou *aux pauvres vraiment pauvres* qui se présenteront au château (on remarquera l'insistance du testateur à exiger une réelle indigence des bénéficiaires). Le comte de Suze confirme une fondation qu'il avait faite antérieurement : la constitution d'un fond pour financer les dots de pauvres filles à marier, l'argent étant confié aux consuls de Valréas. Dans la plupart des cas, le testateur sollicite la célébration d'un grand nombre de messes post mortem dont il prévoit le financement ; le comte de Suze n'en dit rien, voilà qui surprend.

Un testataire précise la part d'héritage de chacun des enfants, voire de toute autre personne même étrangère - dans ce cas, ce sont généralement des legs en monnaie courante. Car en pays de droit écrit, la liberté de tester et de léguer est totale ; le privilège du fils aîné, celui des frères sur leurs sœurs doit être clairement exprimé par le testateur. A Suze, l'aîné des garçons étant mort au combat, Rostaing est désigné héritier universel¹⁴⁴

François de la Baume assure l'avenir de son épouse. Elle pourra jouir des revenus de la seigneurie de Mondragon et poursuivre la construction de *notre maison de Mondragon et icelle rendre commode pour son usage*¹⁴⁵. Elle jouira également des revenus de la châtelainie de l'Hers. Rostaing retrouvera la jouissance de ces biens à la mort de sa mère. Dans le cas où des enfants seraient encore mineurs à la mort du comte, ils seront placés sous la tutelle de leur mère.

François de la Baume énonce plusieurs legs particuliers en faveur des autres enfants et de quelques proches :

- six mille écus à Antoine s'il est pourvu d'un bénéfice ecclésiastique et dix mille livres de rente annuelle *ou plus si faire se peut* ;
- les seigneuries de Plaisians et Villefranche, les revenus de la baronnie du Buis, une somme de six mille écus et la rente annuelle de mille écus payée par les instances royales iront à Georges ;
- Louise, mariée depuis 1572 à Antoine de Sassenage, aura trois mille livres en complément de dot ;

¹⁴⁴ L'héritier universel recueille ce qui reste de biens après les legs particuliers voulus par le testateur et l'acquittement ses dettes. Les legs de bien fonciers fait aux autres enfants sont généralement appelés à revenir dans le patrimoine de l'héritier universel après leur mort.

¹⁴⁵ Le château de Mondragon ayant été fortement endommagé durant les guerres de religion, il est probablement en cours de restauration.

- chacune de ses autres filles percevra six mille livres ;
- Jean de l'Hostel, évêque de Viviers recevra cinq cents livres ;
- Antoine de La Martinière, son secrétaire percevra une rente annuelle de cent livres ;
- laquais et serviteurs sont aussi gratifiés de quelques dizaines de livres.

Rostaing de la Baume hérite donc des seigneuries de Suze et Barbaras, Heyrieux, Rochefort, Montfrin et Montredon. Il devra veiller au paiement des legs particuliers, s'acquitter des dettes qui grèvent l'héritage et poursuivre les procès engagés. A la mort de son père, il demandera d'ailleurs un inventaire des biens avant d'accepter la succession.

Ce testament révoque ceux fait antérieurement, l'un devant un notaire de Lyon et l'autre à Saint-Symphorien-d'Ozon. Revenir sur des dispositions testamentaires est une pratique courante à l'époque car souvent, le testateur est jeune au moment du premier, rédigé avant de partir à la guerre ou lors d'une maladie ; la naissance d'enfants, la perte d'une épouse ... impose de revoir les dispositions initiales.

Les exécuteurs testamentaires nommés par François de La Baume, les témoins réunis autour de lui en ce jour particulier sont probablement issus du cercle d'amis proches. Car il est peu probable que le comte de Suze expose ses dernières volontés devant des étrangers.

UN APERCU DES RELATIONS

Le comte désigne trois exécuteurs testamentaires :

- Louis d'Urre, seigneur de Puy-Saint-Martin, son beau-frère (époux de sa sœur Antoinette)
- Louis de Cadart d'Ancézune, seigneur de Vénejan et de Saint-Roman (de Malegarde). C'est un proche de la famille puisque son épouse, Louise de Sassenage est la sœur d'Antoine de Sassenage marié à Louise de la Baume Suze. Nous avons précédemment fait connaissance avec la maison d'Ancézune ; le mariage d' Aimar d'Ancézune avec Nicole de Cadart (fille du seigneur du Thor) aux environs de 1500 donne naissance à la branche familiale Ancézune Cadart. Selon certaines sources, Rostaing d'Ancézune Cadart, un cousin de Louis se trouvait à Orange en 1568, commandant la cavalerie légère du Comtat ; François de la Baume l'aurait même proposé en otage à Guillaume d'Orange avec trois

autres seigneurs en échange de la reddition de la ville¹⁴⁶. Si cela est vrai, point de rancune dans la famille Ancézune !

- Louis de Claret, seigneur de Trécheny. Depuis le milieu du XV^e siècle, la famille de Claret séjourne de plus en plus souvent à Valréas et finit par s'y installer définitivement ; elle s'éteint en 1587 dans la famille de Simiane par le mariage de Lucrèce, fille unique de Louis avec Antoine de Simiane.

Tous trois sont des chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel.

Parmi les témoins, remarquons deux membres de la famille de Rocquard, originaire de Bollène :

Bertrand de Rocquard, marié en 1550 à Catherine de Pons, dame de la Garde Paréol. Il est dit gentilhomme de la chambre ordinaire du roi, est fait chevalier de l'Ordre de Saint-Michel en 1578 (14 septembre) en récompense de son investissement dans les guerres de religion ; en 1587 il est gouverneur de Pont-Saint-Esprit. Bertrand de Rocquard a financé la construction de la chapelle Saint-Roch sur le côté nord du chœur de la collégiale Saint-Martin de Bollène.

Gaspard de Rocquard, un de ses frères est gouverneur de Bollène.

Pierre Payan, le curé de Suze est présent avec le consul Matthieu de la Combe et un laboureur.

Ainsi, des membres de la noblesse, du clergé et du tiers-état sont rassemblés autour du comte de Suze.

Un testament ne met pas pour autant fin à une vie ; celle de François de la Baume sera encore marquée par des événements majeurs que nous rappelons : réception dans l'Ordre du Saint-Esprit en 1581, participation à l'assemblée de Saint-Germain en Laye en 1583, le mariage de son fils Rostaing avec Madeleine des Prez de Lers de Montpezat le 23 octobre 1583... jusqu'au dernier combat en août 1587.

Son épouse lui survit et devient comtesse douairière, Rostaing devenant comte de Suze et autres lieux. En 1586, un traité entre Françoise de Levis et la famille de Faye, seigneur de Saint-Romain fait entrer la baronnie d'Aps (Alba la Romaine), les terres de Roche d'Aps, Saint-Pons et Aubignas dans le patrimoine de la maison de Suze. Georges héritera de ces biens ; nous y reviendrons au cours du chapitre qui lui est réservé.

¹⁴⁶ <https://gillesdubois.blogspot.com/2006/04/ancezune.html>

Françoise de Levis s'est peut-être retirée à Mondragon après son veuvage ; en tout cas c'est là qu'elle fait son testament le 25 aout 1591¹⁴⁷.

LE TESTAMENT DE FRANÇOISE DE LEVIS

En ce mois d'aout 1591, la comtesse souffre de dysenterie et pour éviter toute tension au sein de la famille si elle venait à disparaître prochainement, elle fait son testament. On notera que cette raison de maintenir une bonne entente entre les descendants est souvent invoquée par les testateurs.

Elle souhaite reposer à Suze, aux côtés de son époux. L'inhumation se fera en présence d'un nombre de prêtres *requis à sa dignité* de Mondragon, de Bollene et de Pont-Saint-Esprit. Ils seront suivis par le cortège de pauvres : quarante-cinq dont cinq traditionnellement vêtus de rouge, les autres en noir.

François de la Baume n'avait pas exigé de célébration de messes ; Françoise reste modeste dans sa demande : une le jour de sa sépulture, une autre le jour de son anniversaire et une troisième un an après sa mort.

Quinze écus seront consacrés à l'aumône faite aux pauvres de Suze, de Mondragon, d'Aps et Aubignas, sous condition qu'ils soient catholiques. Elle consacre encore quarante écus en constitution de dot pour quatre filles du lieu parmi les plus pauvres. A ses filles Louise, Catherine et Marguerite qui sont alors mariées, la testatrice donne mille écus à chacune en supplément de leur dot maternelle précisée dans leur contrat de mariage.

Pour Charlotte et Françoise en attente d'époux, la comtesse dit avoir anticipé leur dot (dix mille écus) par une transaction passée avec son fils aîné Rostaing (document que nous n'avons pas retrouvé). La comtesse y ajoute mille écus par décision testamentaire.

Elle lègue à son fils Georges ses plus beaux *carreaux de pierreries* ainsi que les bijoux déposés dans un coffre laissé à Avignon chez Monsieur de Beauchamp ; et encore une chaîne à double chaînon et une croix de pierreries. Ces bijoux sont destinés à celle que Georges choisira pour épouse ; sa mère lui interdit de les vendre ou de les utiliser pour caution. En 1595, Georges épousera Jeanne de Maugiron, fille de Laurent de Maugiron, comte de Montléans.

Outre les bijoux susmentionnés, la comtesse en possède d'autres qu'elle laisse à ses filles cadettes Charlotte et Françoise ainsi que ses robes.

Françoise de Levis lègue encore trois cent écus à Rostaing et deux mille deux cents écus à Antoine alors abbé de Mazan avec six assiettes et une douzaine de plats en argent aux armes de la maison de Levis.

¹⁴⁷ A.D. Rhône, 1E 2479.

Outre le coffre de bijoux, la testatrice déclare avoir confié à Monsieur de Beauchamp d'autres coffres dans lesquels se trouvent des lettres et des papiers ; l'un d'eux contient douze mille écus provenant de ses économies, somme qui devra être employée aux festivités de mariage de ses deux filles cadettes

Rostaing étant comte de Suze depuis plus de quatre ans et Antoine dans les Ordres, c'est à Georges que reviendra l'héritage foncier de sa mère avec substitution en faveur d'Antoine s'il venait à décéder. Déjà seigneur de Plaisians et de Villefranche suivant la décision testamentaire de son père, il deviendra seigneur d'Aps après la mort de sa mère et sera confronté à la procédure judiciaire alors en cours.

Un testament nuncupatif requiert la présence de témoins ; la comtesse se contente des médecins qui l'entourent, du curé de Mondragon et d'un docteur en droit.

Françoise de Levis a donc vraisemblablement fini ses jours au château de Mondragon.

ROSTAING DE LA BAUME

Rostaing devient comte de Suze, seigneur d'Heyrieux, de Rohegude, l'Hers, Montfrin, Mondragon à la mort de son père. Avant d'accepter l'héritage, il prend la précaution de faire procéder à un inventaire des archives de famille, du mobilier du château et des fermes. Car il doit assurer le paiement des legs particuliers voulus par son père, du complément de dot de sa sœur Louise, des dots de ses autres sœurs lors de mariages à venir et bien sûr faire face aux créanciers éventuels. Notons qu'au cours de la procédure d'inventaire, les appels lancés aux personnes qui auraient quelques prétentions sur cette succession n'ont pas eu d'échos.

LE COMTE DE SUZE ACQUIS A LA LIGUE

Comme son père, Rostaing est capitaine de cinquante hommes d'armes. Captif des huguenots lors du siège de Montélimar où son père a perdu la vie, il passe plusieurs mois enfermé dans la prison du château d'Orange avant d'être libéré contre le paiement d'une forte rançon (dix mille livres). Alors, il reprend les armes.

Selon Louis Moreri, Rostaing prend part aux sièges de Tallard et de Gap (1588), puis on le rencontre aux côtés des chefs de troupes combattant pour la Ligue.

En effet, à partir de 1588, ligueurs et royalistes s'affrontent durement en Provence. Hubert de la Garde, sieur de Vins (Vins-sur-Caramy, département du Var) et neveu de Jean de Pontevès (comte de Carcès mort en 1582) est reconnu comme chef des ligueurs de la province ; Bernard de Nogaret, duc de La Valette, gouverneur de Provence est un royaliste qui n'hésite pas à s'allier aux huguenots pour combattre la Ligue. Les villes de Marseille, Arles, Aix sont acquises à la cause des ligueurs mais la plupart des bourgs sont royalistes ; la place forte de Toulon est sous le contrôle de La Valette.

L'assassinat du duc Henri de Guise et de son frère le cardinal de Lorraine (23 décembre 1588) puis celui du roi Henri III (2 août 1589) bouleverse les projets de chacun des deux camps.

A Paris, la Ligue refuse de voir monter sur le trône de France Henri de Navarre, un protestant (futur Henri IV) et appelle à reconnaître comme roi le vieux cardinal de Bourbon (oncle d'Henri de Navarre).

En Provence, les royalistes sont acquis à la cause d'Henri de Navarre.

Les ligueurs de Provence, de Vins en tête, suivi du comte de Carcès Gaspard de Pontevès (fils de Jean) et d'autres tentent de s'imposer, mais avec difficultés.

Au mois d'aout 1589, de Vins, Carcès, Rostaing de la Baume et d'autres se rencontrent chez la comtesse de Sault¹⁴⁸ ; l'idée de faire appel à l'armée du duc Charles Emmanuel de Savoie émerge mais ne fait pas l'unanimité. Le comte de Suze y est favorable ; de Vins craignant de perdre le commandement général de l'armée s'oppose à une intervention militaire organisée mais accepte l'idée d'une aide en hommes et en finances.

Finalement, la Ligue provençale se scinde en deux : la ligue dite française rangée derrière le comte de Carcès, convaincu de pouvoir résister aux royalistes avec la seule force locale et la ligue dite savoyarde rangée derrière de Vins, Rostaing de Suze et la comtesse de Sault favorable à la sollicitation du duc de Savoie. Le Parlement d'Aix y est en majorité favorable.

De Vins est tué devant Grasse, ville soumise au duc de La Valette au mois de novembre 1589 ; cet évènement plonge la Ligue savoyarde dans la consternation. La comtesse de Sault s'impose ... manœuvrant sournoisement entre Carcès et le duc de Savoie qui songe à entrer en Provence pour prendre la direction des opérations militaires afin d'annexer cette province et pourquoi pas celle du Dauphiné à ses Etats. La Valette et ses hommes se déploient autant que possible afin de s'opposer à l'entrée de Charles Emmanuel sur les terres provençales. Mais au mois de septembre 1590, le duc de Savoie et ses hommes armés arrivent en Provence ; quelques seigneurs provençaux étaient venus attendre le Protecteur à Antibes¹⁴⁹ ; le comte de Suze était-il du voyage ?

La Valette sollicite l'aide de Lesdiguières. Les combats entre ligueurs et partisans d'Henri IV sont sanglants.

Avec le soutien du duc de Mayenne, le duc de Savoie envoie des émissaires auprès du roi Philippe II d'Espagne pour solliciter des subsides et des hommes¹⁵⁰ ; le roi d'Espagne se laisse convaincre et envoie mille deux cents hommes.

Au mois de février 1592, La Valette, est tué devant Roquebrune, laissant les royalistes désarmés. Le duc de Savoie ne saura pas profiter de la situation, d'autant plus que les ligueurs ayant pris conscience de son véritable dessein se

¹⁴⁸ Chrétienne d'Aguerre, épouse de François Louis de Montauban d'Agoult. Marguerite d'Agoult, sœur de François Louis est l'épouse d'Hubert de La Garde, sieur de Vins. Après la mort de son époux en 1586, elle s'installe à Aix en Provence et aura un rôle important au sein de la Ligue.

¹⁴⁹ LAMBERT Gustave, *Histoire des guerres de religion en Provence (1530-1598)*, Toulon, Imprimerie J Laurent, 1870. Tome second

¹⁵⁰ LAMBERT G. Philippe II d'Espagne fut marié à Elisabeth de France, fille du roi Henri II et Catherine de Médicis de 1559 à 1568. Leur fille Catherine Michèle épouse Charles Emmanuel de Savoie en 1585. Le duc assure son beau-père que les villes de Marseille, Arles et Aix sont prêtes à être détachées de la monarchie de France ; c'est donc le moment d'envahir la Provence. Ainsi privée de ports sur la Méditerranée, la France ne tardera pas à s'affaiblir au bénéfice de l'Espagne.

tournent maintenant vers Gaspard de Pontevès, nommé gouverneur de Provence par le duc de Mayenne.

Entré en Provence au mois de septembre 1590, Charles Emmanuel s'en retourne à la fin du mois de mars 1592 ; il a perdu cinq mille hommes et un million d'écus.

Après la mort de La Valette et le départ du duc de Savoie, les combats se poursuivent de manière désordonnée d'autant plus que des rivalités naissent au sein des troupes pour se donner un chef. Au mois de juillet 1592, Lesdiguières est rappelé en Dauphiné. Les ligueurs se remettent à l'œuvre ; le comte de Carcès avec sous ses ordres le comte de Suze et d'autres reprennent plusieurs places : Peynier, Pourrières et Fuveau (département des Bouches du Rhône).

C'est alors que le duc d'Epéron, frère de La Valette entre en Provence pour prendre le gouvernement de la province après le décès de son frère ; le roi le désigne également comme général de l'armée du roi en Provence. Ainsi, ligueurs et royalistes reconnaissent chacun leur gouverneur !

Mais la population est très réservée à l'égard du duc d'Epéron, connue pour sa cruauté.

A Aix, à Marseille, les ligueurs un temps effrayés par ces excès se ressaisissent. Les marseillais se réunissent, l'archevêque d'Aix, le comte de Suze et d'autres capitaines, les consuls d'Arles... s'engagent par serment à ne point abandonner l'union catholique¹⁵¹. Les consuls de Marseille en appellent au roi d'Espagne et au pape, ceux d'Aix au duc de Savoie... Epéron écume de rage.

Au cours du mois de mai 1593, le duc d'Epéron attaque Aix ; les habitants, commandés par le comte de Carcès se défendent avec vigueur. Epéron fait élever un fort sur le plateau voisin de la chapelle Saint-Eutrope qui domine la ville côté nord. Ce fort, armé de douze canons est appelé Cité Valette en mémoire au frère du duc d'Epéron. Les ligueurs ne tardent pas à tenter une sortie de la ville ; le comte de Suze commande une réserve importante. L'affrontement est bref mais sanglant ; d'autres suivront, à l'avantage des uns ou des autres.

Bientôt, la nouvelle de la conversion du roi Henri IV au catholicisme arrive à Aix, donnant ainsi aux belligérants un motif pour cesser, au moins momentanément les combats sur l'ensemble du territoire français. Ce ne sera pas le cas partout, notamment en Provence, alors divisée entre plusieurs factions : la ligue de la comtesse de Sault, la ligue de Carcès au sein de laquelle les uns sont favorables à l'aide du duc de Savoie, les autres à celle du roi d'Espagne. Quant aux

¹⁵¹ LAMBERT G. op.cit.

« royalistes », certains se rangent derrière Lesdiguières, les autres derrière le duc d'Épernon ; autant de factions très instables, les partisans passant de l'une à l'autre au grès des événements.

Progressivement, les villes se rallient à Henri IV et la ligue n'est plus que l'ombre d'elle-même ; Gaspard de Pontevès n'est d'ailleurs pas le dernier à faire allégeance au roi. Des États Généraux des villes qui restent encore fidèles à la ligue sont organisés : les consuls de Marseille, Arles, Berre se réunissent et décrètent une levée de soldats pour une ligue offensive et défensive. Mais le recrutement s'avère difficile.

Le comte de Suze fut le seul homme de guerre de Provence qui déploya une véritable ardeur pour la confédération ; il mit tout en œuvre pour détacher Carcès de ses nouveaux alliés. Il fait remettre à Carcès une lettre du duc de Mayenne qui l'enjoint *de ne chanceler si facilement, ni si promptement changer d'assiette et d'avis*¹⁵².

Partout en France, les grandes villes ligueuses reconnaissent Henri IV comme roi de France ; le duc de Mayenne ayant perdu ses fidèles partisans ne s'embarrasse pas de préjugés : il traite avec le duc d'Épernon. Ce dernier s'engage à se déclarer pour la Ligue, à reconnaître le duc de Mayenne comme lieutenant général du royaume, le duc lui octroyant en retour le titre de gouverneur de Provence car jusque-là, Épernon avait assuré cette fonction sans en avoir été officiellement investi.

Alors, Marseille, Arles et autres villes - on en compte une quarantaine en 1594 se rallient à Épernon. Plusieurs gentilshommes qui entretiennent une compagnie de cavalerie à leurs frais, et parmi eux le comte de Suze traitent avec lui en particulier ; nous ignorons tout de ce traité entre Rostaing de la Baume et le duc d'Épernon.

Voilà donc la Ligue de Provence reconstituée, au sein de laquelle les intrigues vont bon train, les intérêts personnels passant souvent avant des convictions bien superficielles.

Au mois de juin 1595, après une victoire sur les troupes du duc de Mayenne, le roi confie le gouvernement de Provence à Charles Ier de Lorraine, duc de Guise (fils d'Henri de Guise assassiné en 1588) assisté de son lieutenant - le duc de Lesdiguières. Charles de Guise avait rejoint la Ligue après l'assassinat de son père, avant de se rallier au roi.

¹⁵² LAMBERT G. op.cit.

Le duc de Guise entre en Provence le 21 novembre 1595 avec cinq mille soldats d'infanterie et neuf cents cavaliers. Lors de son passage à Mondragon, la noblesse de la région lui fit une véritable ovation. Nous nous interrogeons sur l'attitude de Rostaing de la Baume, coseigneur de Mondragon à cette occasion.

En Provence, la Ligue ne possède plus que Berre, Brignoles, Saint Tropez, la citadelle d'Hyères, le château de Riez... Epernon s'en va ; les citadelles ligueuses sont détruites.

L'Edit de Nantes (avril 1598) vise à ramener la paix civile et religieuse ; il offre aux chefs de guerre et leurs hommes un temps de repos. Mais la paix sera de courte durée ; l'assassinat du roi remet tout en question. A cette époque, le comte de Suze, veuf d'un premier mariage convole une seconde fois avant de reprendre les armes.

Sitôt après l'assassinat du roi Henri IV (14 mai 1610), les huguenots s'organisent sous la conduite du duc Henri de Rohan (gendre de Sully), opposé à la politique de la régente Marie de Médicis. Les huguenots du Poitou, du Languedoc, de la Guyenne reprennent les armes.

En 1621, le comte de Suze est à Nérac avec cinq cents hommes pour faire face aux huguenots. Les habitants de Nérac et sa région ont adhéré très tôt aux doctrines de la religion réformée, sous l'influence de Jeanne d'Albret. Les seigneurs d'Albret y sont installés depuis le XI^e siècle. Henri IV y passe une partie de sa jeunesse. Au mois de juin 1621, avec l'aide du duc de Rohan, les calvinistes chassent les magistrats et tous ceux qui représentent l'autorité royale ; le duc de Mayenne (Henri II de Lorraine, fils de Charles de Lorraine mort en 1611) intervient rapidement, le comte de Suze également et en trois jours, la ville de Nérac se rend. Henri II de Lorraine sera tué quelques mois plus tard devant Montauban.

L'année suivante, le comte de Suze est en Languedoc où les affrontements se poursuivent ; Louis XIII arrive devant Montpellier, une importante place forte protestante à la fin du mois d'août 1622 et entreprend le siège de la ville. L'opération se révèle difficile ; le roi fait sans doute appel à des renforts et notamment à l'armée du comte de Suze puisque Rostaing de la Baume y laisse sa vie¹⁵³.

¹⁵³ Le cabinet historique, Revue mensuelle, sous la direction de Louis Paris, Paris, rue des Grands Augustins, volume 9, 1863.

Ainsi, durant plus d'un siècle, les seigneurs de Suze se sont investis dans la défense de la religion catholique. Ils sont restés fidèles à leurs convictions, renonçant même, au moins momentanément à défendre la cause de leur roi. Rostaing de la Baume, défenseur de la Ligue a donc eu l'occasion de côtoyer la famille de Lorraine et en particulier Charles de Lorraine, duc de Mayenne puis son fils Henri. Voilà qui pourrait peut-être expliquer son premier mariage avec Madeleine de Lettes Des Prez de Montpezat, fille de Melchior et d'Henriette de Savoie.



Paris, procession des moines de la ligue sur l'île de la Cité
Huile sur toile de François II Bunel (1552 ?-1599 ?) réalisée vers 1593
Musée Carnavalet



Portrait de Rostaing de la Baume

Collections du musée Calvet, Avignon

Inv. 16348

Note : le doute subsiste quant à l'identification de la personne :
Rostaing le comte de Suze ou son ancêtre l'évêque d'Orange ?

UN PREMIER MARIAGE

Avant de s'arrêter sur les nombreuses clauses du contrat de mariage établi en 1583, quelques informations sur la famille de la jeune mariée s'imposent d'autant plus que les successions à venir donneront lieu à plusieurs litiges impliquant les descendants du couple.

Melchior de Lettes Desprez de Montpezat.

La maison Des Prez (ou Desprez) est mentionnée dès le XIII^e siècle à la tête de la seigneurie de Montpezat, après le mariage de Raimond, seigneur de Prez en Rouergue avec Bonne de Quercy, unique héritière de son frère alors seigneur de Montpezat.

Au début du XVI^e siècle, Pierre Des Prez de Montpezat n'ayant pas d'enfant lègue ses biens à son neveu Antoine de Lettes, avec l'obligation d'accoler les patronymes familiaux : c'est ainsi que naît la famille de Lettes Des Prez de Montpezat. Marié à la fille unique du seigneur du Fou en Poitou, Antoine de Lettes Des Prez aura plusieurs enfants, dont Melchior, Jacques (évêque de Montauban), Baltazarde qui épousa successivement Jean de Levis, baron de Quélus, puis son beau-frère Jacques de Levis. Nous reviendrons au cours d'un prochain chapitre sur ces unions qui vont engendrer des problèmes de succession fort complexes

Le 15 juin 1560, Melchior de Montpezat, épouse Henriette de Savoie.

Henriette de Savoie est la fille unique de Honorat II de Savoie, marquis de Villars (en Bresse) et comte de Tende et de Jeanne de Foix-Candale¹⁵⁴. Nous avons déjà rencontré des membres de la maison de Savoie titulaires de la charge de gouverneurs de Provence (René, Claude, Honoré) ; il convient de s'arrêter sur leur parenté avec Henriette de Savoie.

René de Savoie, souvent appelé « le grand bâtard de Savoie » est un fils illégitime du duc Philippe II de Savoie. Il reçoit en apanage le comté de Villars ; ainsi naît la branche familiale de Savoie Villars. De son mariage avec Anne Lascaris vont naître plusieurs enfants dont Claude (1507-1566) gouverneur de Provence et Honorat II, redoutable défenseur de la cause catholique ; il fait partie de la suite qui accompagne le roi Charles IX lors de son grand tour de France et s'arrête donc au château de Suze-la-Rousse au mois de septembre 1564.

Parmi les nombreux enfants nés du couple Melchior des Prez de Montpezat-Henriette de Savoie, citons ceux que l'on retrouvera à un moment de l'histoire de la famille La Baume Suze :

Emmanuel Philibert, marquis de Villars, mort sans postérité au siège de Montauban en 1621. C'est ainsi que par décision testamentaire le marquisat de Villars deviendra pour un temps propriété de la maison de Suze.

Madeleine, épouse de Rostaing de la Baume

Gabrielle, épouse de Jean de Saulx de Tavanne, vicomte de Lugny

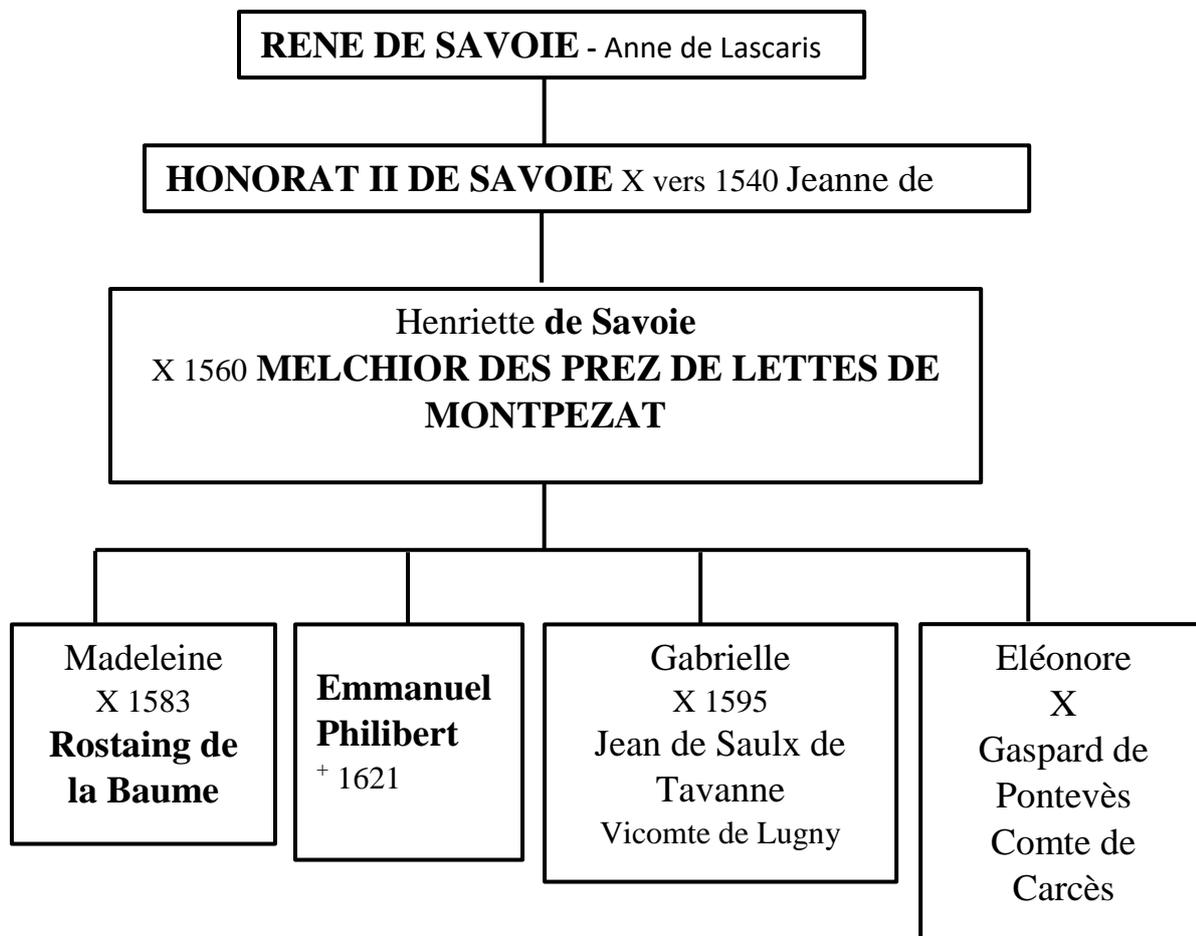
Eléonore, épouse de Gaspard de Pontevès, comte de Carcès, sénéchal de Provence.

Melchior des Prez meurt en 1572 à Agen ; quatre ans plus tard, sa veuve Henriette de Savoie se remarie avec Charles de Lorraine. Elle lui donnera deux fils morts jeunes sans postérité (Henri et Charles-Emanuel) et deux filles, l'une mariée à

¹⁵⁴ La seigneurie de Villars se situait dans la partie sud du département de l'Ain, au cœur de la région des Dombes).

Charles de Gonzague duc de Mantoue (fils d'Henriette de Clèves duchesse de Nevers) et l'autre à un membre de la maison des Sforza.

Cette union entre Rostaing et Madeleine de Montpezat offre donc au comte de Suze l'opportunité de nouer des relations avec les grandes familles de l'époque.



Contrat de mariage entre Rostaing de la Baume et Madeleine Des Prez de Montpezat¹⁵⁵

Il est signé à Poitiers le 25 octobre 1583 devant Pierre Gaultier et Claude Poiraud, notaires de la ville, en présence des familles des futurs conjoints.

Aux côtés de Madeleine des Prez de Montpezat se tiennent :

- Charles de Lorraine, son beau-père alors gouverneur de Bourgogne ;
- Henriette de Savoie, sa mère ;

¹⁵⁵ A.D. Drôme, 7J 9.

- Jacques de Montpezat, évêque de Montauban, son oncle (frère de Melchior de Montpezat).

Les deux tuteurs et curateurs honoraires de Madeleine sont également présents :

- Arnaud de Pontac, évêque de Bazas (Gironde), conseiller du Roi, issu de la noblesse bordelaise.

- François de Beraudière, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Rouet, de l'Isle Jourdain (Gers), de Beaumont (Motte de Beaumont près de Châtellerauld) et Jeanne de Levis son épouse.

Jeanne de Levis est une cousine germaine de la mariée puisque fille de Hilaire Des Prez de Montpezat (une sœur de Melchior) et de Claude de Levis.

François de la Baume et son épouse accompagnent leur fils ainsi que Jean Claude Alleman, baron d'Uriage, beau-frère de Rostaing.

Les clauses du contrat ont été établies au cours de plusieurs rencontres préalables entre les familles.

Le comte de Suze donne à son fils la moitié de ses biens, terres et seigneuries ainsi que quelques titres et dignités, s'en réservant néanmoins l'usufruit durant sa vie. Cette moitié correspond à la part promise à François de la Baume dans son propre contrat de mariage, avec obligation de retour à son fils aîné. Le comte se réserve l'autre moitié pour en disposer comme bon lui semblera.

Tant que son père vivra, Rostaing aura la jouissance de la terre et seigneurie de Rohegude avec un revenu assuré de quatre mille livres.

Si Rostaing décède avant son épouse, les terres de Suze et Mondragon resteront intouchables tant que cette dernière vivra. Notons que dans son testament de 1582, François de la Baume avait légué à son épouse Françoise de Levis la terre de Mondragon pour qu'elle en jouisse jusqu'à sa mort ; cette seigneurie semble donc faire l'objet d'un traitement particulier en faveur des comtesses de Suze après leur veuvage.

La dot paternelle de Madeleine est de cinquante mille livres tournois payable dans un délai de deux ans à compter du jour de la célébration du mariage, le paiement devant se faire *en la ville de Lion*. Les tuteurs s'engagent à payer au jeune couple les intérêts de cette somme au denier quinze durant ces deux années.

Sa mère, devenue duchesse de Mayenne souligne que, *bien que ce ne soit aux mères à bailler dot à leurs filles*, elle consent pour sa fille une dot de cinquante mille livres tournois payée selon un échéancier bien établi :

- six mille livres par an, durant quatre ans, la transaction financière devant être faite à Lyon ;

- les vingt-six mille livres restantes payées après la mort de la duchesse de Mayenne par ses héritiers.

L'assemblée désigne Sieur Jean-Baptiste Brunet, bourgeois de Lyon, trésorier général de la maison du duc de Mayenne pour la gestion des dites sommes.

Il est convenu qu'à mesure que le comte de Suze percevra l'argent de cette dot, il devra l'employer en acquêts *qui constitueront le vrai et entier héritage* de la future épouse. Dans le cas contraire, les sommes perçues seront considérées comme des prêts consentis par la famille de Madeleine au profit du comte de Suze et devront être remboursées.

Après le décès de son époux, Madeleine pourra résider au château de Rochegude ou autre à sa convenance, elle percevra une rente annuelle de trois mille livres au titre de douaire jusqu'à sa mort.

Si l'épouse disparaît la première sans avoir assuré une descendance, Rostaing pourra conserver la somme de trente mille livres prélevées sur la dot, charge à ses héritiers de restituer cette somme dans les deux ans qui suivront son décès.

En cas de séparation, il est permis à l'épouse de reprendre tout ce qui lui appartient en propre - meubles, bagues et bijoux, coches et chevaux et autre chose *servant à l'usage de sa personne*.

Le contrat est signé en l'hôtel et abbaye de Montierneuf¹⁵⁶ l'après-midi du 25 octobre 1583 en présence de plusieurs témoins dont Messire René de la Rochechouard, chevalier des deux ordres, seigneur de Mortemart (Haute Vienne) ; Messire Bernard de Rocquard, chevalier de l'ordre du roi. On sait que la famille de Rocquard était aux côtés de François de la Baume lors de son testament en 1580.

Une mort prématurée

Trois enfants vont naître de cette union, un fils et deux filles :

- Jacques Honoré (ou Honorat) qui succédera à son père à la tête du comté de Suze ;

- Anne : sa naissance semble avoir échappé aux historiens. Elle est cependant citée dans le testament de son père en 1618, mais à cette date, Anne est déjà morte. Néanmoins, elle avait eu le temps de se marier puisque il est question de sa dot dans le testament de son père.

- Marguerite épousera Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, gouverneur du Maine et du Perche (avril 1614 à Sarthe). La famille de Beaumanoir, issue de la

¹⁵⁶ Abbaye bénédictine située à Poitiers ou dans les environs.

noblesse de Bretagne, prend possession de la baronnie de Lavardin (Sarthe) au XV^e siècle, baronnie devenue marquisat en 1601. Veuve, Marguerite épousera en secondes noces Esprit Raymond de Mormoiron, baron de Modène, un proche du duc Henri II de Guise.

Nous ignorons la date et les circonstances de la mort de Madeleine de Montpezat, comtesse de Suze. Rostaing contracte alors un second mariage en 1598 avec Catherine de Grolée Mévouillon, unique héritière testamentaire de ses parents, François Aymar De Grolée Mévouillon, baron de Bressieux et Marguerite de Gaste. Par ce mariage, le comte de Suze s'implante un peu plus en Dauphiné et dans la région du Forez. Un contrat de mariage aurait été établi le 19 novembre 1598 devant Claude Pelisson, notaire de Bourg-Argental (Loire)¹⁵⁷. Les minutes dudit notaire ne sont malheureusement pas conservées aux archives départementales de la Loire.

UNE SECONDE EPOUSE : CATHERINE DE GROLEE MÉVOUILLON, François Aymar de Grolée, baron de Bressieux meurt en 1590 après avoir institué pour héritière universelle sa fille unique Catherine. Les biens consistent en plusieurs seigneuries : la baronnie de Bressieux ; les seigneuries de Brezins, Serres, Ribiers ; les terres de Lauris et Puget. Mais la plupart de ces biens étant grevés de substitutions, Catherine sera vite confrontée aux protestations de sa tante Marguerite de Saint Michel (veuve de Laurent de Grolée, frère de François Aymar) et de ses cousins¹⁵⁸.

L'héritage maternel de Catherine est situé dans le Forez : ce sont les seigneuries de Lupé et Saint-Julien-Molin-Molette. Nous consacrons quelques lignes à l'historique de ces terres.

La seigneurie de Saint-Julien-Molin-Molette.

Le village de Saint-Julien-Molin-Molette est situé dans le Forez, sur le versant méridional du Mont Pilat¹⁵⁹. Il est traversé par la rivière Ternay qui faisait tourner bon nombre de moulins et de molettes d'aiguillage des couteaux, d'où probablement son patronyme. Une chapelle, voire une église dédiée à saint Julien existait probablement dès le X^e siècle ; ce qui est certain c'est qu'en 1090, le pape en fait don au prieuré de Saint-Sauveur-de-Rue, rattaché à l'abbaye de la Chaise Dieu depuis 1061.

¹⁵⁷ Information donnée sur le site geneanet.

¹⁵⁸ Pour plus d'informations, voir le chapitre consacré à la baronnie de Bressieux.

¹⁵⁹ BANCEL Joseph, *histoire de Saint-Julien-Molin-Molette* 1984.

Au moins deux coseigneurs se partagent les droits sur cette terre. En 1349, un des coseigneurs, Etienne de Saint Julien fait don de sa part à Falcon de la Barge. A la fin du XIV^e siècle, Josserand de la Barge institue pour héritier un parent, Parpaillon Falatier, fils puiné de Hugues de Falatier, seigneur de Lupé. Sans descendance, Parpaillon Falatier lègue sa part de la seigneurie de Saint-Julien à sa nièce Louise Falatier, fille unique du seigneur de Lupé et héritière de son père.



Saint-Julien-Molin-Molette
Vestige de rempart et l'église
Cliché G Guillorit

La seigneurie de Lupé.

Cette terre entre dans l'histoire vers l'an mille, avec un certain Guigue Falasterius qui fait élever un castrum sur l'emplacement du château actuel. Louise de Falatier appartient probablement à sa descendance ; c'est elle qui va réunir cette seigneurie et celle de Saint-Julien sous une même autorité.

En 1423, Louise Falatier épouse Gastonet de Gaste, bailli du Vivarais ; par ce mariage, il devient donc seigneur de Lupé et coseigneur de Saint-Julien. Cette famille de Gaste appartenait à la noblesse forezienne, plusieurs de ses membres étaient des chevaliers

Quelques années plus tard, Gastonet de Gaste rachète l'autre part de seigneurie de Saint-Julien et obtient le droit de juridiction sur la totalité.

Les seigneuries de Lupé et Saint-Julien se transmettent à la descendance de Gastonnet de Gaste. En 1496, Humbert de Gaste teste en faveur de son fils Claude, avec substitution graduelle et perpétuelle. Claude épouse Françoise de Joyeuse et de cette union naissent deux filles, Marguerite et Paule. Claude de Gaste ayant fait de Marguerite son héritière universelle, elle recueille les biens de cette illustre maison. Marguerite de Gaste épouse Aymar François de Grolée Mévouillon, baron de Bressieux et de cette union naît Catherine. En épousant Rostaing de la Baume, Catherine de Grolée apporte à la maison de Suze des biens considérables.



Château de Lupé : un château fort remanié à la Renaissance

A propos de Marguerite de Gaste.

Marguerite est, dit-on, d'une rare beauté. Elle aurait inspiré Honoré d'Urfé pour son roman l'Astrée pendant que son frère Anne d'Urfé, épris de Marguerite lui consacre plusieurs poèmes dans lesquels il évoque sa bien-aimée sous le nom de *Carite* et se pare lui-même du titre de *chancre de Carite* - peut être en référence à la mythologie grecque dans laquelle Les Trois Grâces sont appelées *les Charites*. Marguerite, restée sourde à ces avances épouse le lieutenant-gouverneur du Forez, Jean d'Apchon en 1573. Il meurt l'année suivante au cours d'un combat entre catholiques et protestants dans les environs de Lupé. A cette date, Anne d'Urfé

est marié ; Marguerite de Gaste convole alors en seconde noces avec François Aymar de Grolée Mévouillon, baron de Bressieux¹⁶⁰.

Au mois de décembre 1584, Marguerite séjourne au château de Fay (Forez), demeure de son cousin François de Chaste¹⁶¹. C'est là qu'elle rédige son testament en faveur de sa fille avec substitution aux enfants mâles de celle-ci et à défaut de garçons à naître, à son cousin François (31 décembre 1584)¹⁶².

Un héritage paternel contesté

Catherine de Grolée Mévouillon hérite donc de la baronnie de Bressieux, de celle de Brezins, des terres de Ribiers et celles de Lauris et Puget, ces dernières faisant déjà l'objet d'un procès avec la famille de Lesdiguières.

Mais ces biens étant grevés de substitutions, la disposition testamentaire du seigneur de Bressieux en faveur de sa fille est vite remise en cause par Marguerite de Saint Michel, tante de Catherine et son fils Louis de Grolée.

Dès 1602, Rostaing se pourvoit devant le parlement de Grenoble ; commence alors une longue procédure judiciaire, qui est d'ailleurs toujours en cours lorsque le comte de Suze décède en 1622. Ses descendants poursuivent l'affaire, engageant d'énormes sommes d'argent avant de prendre possession des biens.

Pour éviter une ruine certaine, les générations suivantes procéderont à des ventes successives de ces terres afin d'honorer les nombreuses créances (voir le chapitre consacré à la baronnie de Bressieux).

AU FIL DU TEMPS

Une famille nombreuse

Rostaing et son épouse auront une ribambelle d'enfants :

- Annet, héritier de la baronnie de Rochefort ;
- Louis-François, évêque de Viviers et abbé de Mazan (nous lui consacrons un paragraphe en fin de chapitre) ;
- François, chevalier de l'Ordre de Malte mort jeune ;

¹⁶⁰ BERNARD Auguste Joseph. *Les d'Urfé. Souvenirs historiques et littéraires du Forez au XVIe et XVIIe siècle*, 1839.

¹⁶¹ La famille de Chaste est issue de celle des Clermont Tonnerre. Cette branche se forme à a fin du XIIe siècle, par le mariage de Jeffrey de Clermont avec Gertrude de la Tour. Héritant des terres de Chaste et Crépol, il abandonne le patronyme familial pour prendre celui de la seigneurie de Chaste. Site internet http://www.clermont-tonnerre.fr/fr/index.php?menu=branche_chaste
François de Chaste et fils de François et Paule de Joyeuse, la sœur de Françoise (la mère de Marguerite).

¹⁶² A.D. Drôme, 7J 9.

- Charles, héritier des seigneuries de Lupé et Saint-Julien qu'il transmet à son frère Annet par testament en 1633 et meurt peu de temps après.
- Françoise Marguerite, épouse de François de Fay, seigneur de Gerlande¹⁶³ ;
- Marie, mariée à Joachim de Montaigu (ou Montagut) marquis de Bouzols (Haute Loire) et vicomte de Beaune (Maine et Loir) (voir le chapitre consacré à la seigneurie de Mondragon) ;
- Charlotte, épouse d'Antoine de la Garde, marquis de Chambonas (famille originaire du Gévaudan) ;
- Jeanne, épouse de Jean Pierre de Fougasse, marquis de l'île de Barthelasse (Avignon) et des Taillades (Comtat Venaissin)) ;
- Madeleine, mentionnée comme religieuse au monastère Sainte Colombe de Vienne dans le testament de son père en 1618 ;
- Anne Henriette, elle aussi destinée à la vie religieuse.

Rappelons que Rostaing avait aussi deux enfants vivants de son premier mariage.

Rostaing bailli des quatre montagnes.

Les biographes de la famille La Baume Suze attribuent à Rostaing et ses successeurs le titre de bailli des quatre montagnes du Dauphiné. Rappelons que ce baillage résulte de la fusion des baillages des Baronnie, du Gapençais, de l'Embrunais et du Briançonnais décidée par le dauphin Louis II en 1447, sous le nom de Bailliage des Montagnes. Les attributions du bailli étaient d'ordre administratif et militaire ; au fil du temps, l'administration provinciale étant de plus en plus centralisée, ce titre deviendra purement honorifique.

L'inventaire des archives de famille de 1588 mentionne plusieurs parchemins relatifs à ce baillage : une transaction signée en 1571 entre François de la Baume et Innocent de Montreuil, grand Prévost de France ; ce dernier s'engage à octroyer le baillage des montagnes à Rostaing pour une durée de trois ans, à l'issue de laquelle cette charge reviendra à son fils. Et s'il en était autrement, François de la Baume promet le paiement d'une somme de six mille livres.

Cet engagement n'a probablement pas été honoré puisque plusieurs parchemins attestent d'un procès entre les familles La Baume et de Montreuil. Néanmoins, plusieurs actes notariés postérieurs à ces faits attribuent à Rostaing le titre de bailli des montagnes.

¹⁶³ La famille de Fay apparaît au X^e siècle dans la région de Fau sur Lignon en Haute Loire. Elle se divisera en plusieurs branches dont celle de Fay de Gerlande.

Quelques transactions financières

Le budget d'une famille noble est toujours complexe : achats et ventes de rentes, obligations, transfert de dettes... . Nous n'avons que quelques documents d'archives concernant les finances de Rostaing de la Baume et leur contenu ne déroge pas à la tendance générale.

1618 : son fils Louis-François accède à l'épiscopat de Viviers *par la volonté du pape, le bon plaisir et consentement du roi*. Il s'agit donc d'un bénéfice ecclésiastique accordé en commende. Rostaing devant s'acquitter sans tarder du paiement des annates¹⁶⁴ est contraint d'emprunter la somme nécessaire, soit six mille livres au sieur (?) coseigneur de La Garde Paréol¹⁶⁵, avec pour *plège et caution* le sieur André Girocoly, habitant de Bollène. Rostaing s'engage à verser à son prêteur une rente annuelle de trois cents soixante-quinze livres jusqu'au remboursement du capital dont il prévoit s'acquitter dans quatre ans. Nous n'avons pas davantage d'informations.

1621 : le parlement de Grenoble condamne Rostaing et son épouse Catherine de Mévouillon à payer aux frères Germain et Claude Saulier, marchands à Lyon, la somme de cinq mille deux cents quatre-vingt-dix livres. Cette dette correspond-elle à un emprunt antérieur ? A un achat ? En tout cas, le couple ne s'acquitte nullement de cette obligation qui va se transmettre aux générations suivantes, fait courant sous l'ancien régime.

En 1651, les biens de Suze sont menacés de saisie, mais le comte Louis-François, petit fils de Rostaing, étant encore mineur, sa mère s'y oppose. Un peu plus tard, ce sont les terres de Lupé et Saint-Julien qui sont menacées. Et comme il arrive souvent, les informations manquent pour connaître l'issue de cette affaire¹⁶⁶.

Rostaing et son épouse auraient emprunté neuf cents livres à un certain Pierre de Cader de Rippert et laissé en gage un étui de cuir rouge et doré contenant plusieurs bijoux et objets précieux¹⁶⁷.

On connaît plusieurs familles provençales portant ce patronyme. Celle qui nous intéresse réside à Pont-Saint-Esprit ; elle entretient probablement de bonnes relations avec le comte de Suze puisque un de ses membres sera témoin de Rostaing au moment de son testament.

¹⁶⁴ Impôt perçu par le pape à chaque vacance d'un bénéfice ecclésiastique.

¹⁶⁵ A.D. Drôme, J 674.

¹⁶⁶ A.D. Drôme, 7J 52.

¹⁶⁷ A.D. Drôme, 7J 9.

En 1642, Catherine de La Croix Chevrrière, veuve d'Annet de la Baume, s'interroge sur le sort des bijoux laissés en gage : sont-ils toujours entre les mains du créancier ? Le sieur Cader n'était-il qu'un prête-nom ? Autant de questions auxquelles son procureur devra tenter de répondre après la convocation d'un membre de cette famille Cader devant un notaire de Pont-Saint-Esprit. L'acte dont nous disposons est confus et nous restons une fois encore sans autres informations ; il est cependant d'un grand intérêt par la description des bijoux ayant appartenu à Catherine de Mévouillon.

- un collier formé de six grands diamants disposés *en table* autour d'un motif composé d'un gros diamant taillé en cœur, quatre autres disposés en croix, deux *pendillotes de diamant taillées en ovale* ; soit treize diamants pour ce collier, auxquels il faut ajouter douze grosses perles, le tout enchâssé dans de l'or émaillé *de noyr* ;

- deux pendants d'oreille, chacun composé d'un grand diamant taillé en triangle entouré de diamants plus petits (onze pour l'un et six pour l'autre) enchâssés dans de l'or émaillé de noir ;

- un Agnus Dei d'orfèvrerie soutenu par deux anges et orné de plusieurs dizaines de diamants. Au dos de la pièce, une petite réserve pour dépôt de reliques ;

- une quinzaine de *chatons d'orfèvrerie* : trois en diamants et les autres en perles enchâssées dans une coque d'or ;

- un médaillon orné d'un saint Michel en or et émail avec huit diamants, vingt-cinq rubis et dix-sept émeraudes ;

- deux bracelets composés de médailles reliées par des chaînettes ;

- une chaîne en or

Cette collection, oh combien impressionnante provient-elle de la famille de Grolée Mévouillon ? De celle de La Baume Suze ? Ou peut-être des deux. La question demeure sans réponse

A propos du médaillon orné de saint Michel, soulignons que saint Michel et saint Roch sont les saints patrons de Bressieux ; une église Saint-Michel, dédiée au culte a été détruite dans la seconde moitié du XIX^e siècle et un tableau représentant la Vierge entourée de saint Michel et de saint Roch, provenant d'un retable du XVII^e siècle est conservé dans l'église actuelle de Bressieux

Par ailleurs, on attribue volontiers à Rostaing la fondation d'une chapelle dans la Garenne du château, dédiée à saint Michel ; est-ce par égard pour son épouse, héritière des barons de Bressieux ?



Suze : la chapelle Saint-Michel dans la garenne



Dans l'église de Bressieux : tableau représentant
saint Michel et saint Roch
Cliché G Guillorit

A PROPOS DE ROSTAING : UN CURIEUX CAILLOU

Les archives départementales de la Drome conservent un caillou qui attise la curiosité par l'inscription gravée dessus : *W. le généreux conte de suze et monsieur le contin son fils le 6 7^{bre} 1598*. Deux pages manuscrites accompagnent cette « relique ».



Extrait du bulletin de la Société d'archéologie de la Drome
page - 543 -

Monsieur l'Abbé Perronier, notre digne collègue, me signale une pierre excessivement curieuse, qui appartient à Monsieur l'Abbé Sedet, cure de blioussat, ancien vicaire à Suze-la-Roussie et dont il envoie le calque et la description :

C'est un tout petit caillou plat, de couleur bronzée, sur lequel sont gravés en relief les mots suivants

W (vive) le Généreux
Conte de Suze et
Monsieur le Contin
son fils, le 6
7^{bre} 1598

Le singulier caillou a été trouvé dans le lit de la Seyssonne au dessous de Mermande et remonte, à n'en pouvoir douter, aux guerres de religion. Il s'agit ici de Rostaing de la Baume-Suze, qui quitta sous Henri III. à l'époque où celui-ci vint en Dauphiné et fit le siège de Vivron. Outre l'intérêt historique qu'offre ce caillou je le considère comme un chef d'œuvre de difficulté vaincue, c'est vraiment un objet d'art, le relief des caractères est parfaitement régulier, je doute qu'aucun musée possède rien de semblable.

Rostaing de la Baume, marié d'abord avec l'adrienne

des Prez de Montpezat (23 octobre 1583) et ensuite avec Catherine de
 Brolet, Yvrouillon, héritière du marquisat de Bressieu et de la
 seigneurie de Serre (Grand Serre), eut entre autres enfants :
 Anne ou Annet de la Baume, comte de Suze et de Rochefort, sans
 doute ; le contini de l'inscription, et Louis François évêque de Viviers
 Au même endroit ou à peu près, poursuit M. l'abbé Serrozier,
 on a trouvé une autre pierre, un peu plus grosse que la précédente
 sur laquelle est gravé en demi-relief une tête d'homme,
 surmontée d'un chapeau à claques. On la prendrait volontiers
 pour celle d'un personnage de la Révolution, mais sa présence
 au-dessus de celle qui porte une inscription est une forte présom-
 ption en faveur de la même date.
 Cette dernière pierre fait partie actuellement de la collection
 de feu Monsieur Valentin du Cheylard.

En 1616, le comte de Suze décline ses volontés à propos de sa succession et du sort de son épouse après son décès.

5 NOVEMBRE 1616 : TESTAMENT DE ROSTAING DE LA BAUME

Il est conforme aux testaments de l'époque, le testataire traite d'abord de son âme et de sa sépulture. Rostaing désire être inhumé à Suze, aux côtés de ses ancêtres et accompagné jusqu'à cette dernière demeure par autant de gens d'Eglise que son héritier voudra bien en appeler, entourés de quarante pauvres vêtus de drap noir et portant chacun un cierge.

Sa veuve demeurera au château de Suze avec ses enfants ; l'argent de la vente des récoltes se trouvant sur les terres de Mondragon au moment du décès de son époux lui permettra de financer les travaux en cours. Rostaing confie à son épouse le tutorat des enfants encore mineurs au moment de son décès.

Viennent ensuite les dispositions en faveur de ses enfants.

- Jacques Honorat héritera du comté de Suze, des biens auxquels Rostaing pourrait prétendre sur ceux de sa première épouse et de la somme de cent mille livres qui constituait la dot de sa sœur Anne, morte à ? (illisible)¹⁶⁸.
- Marguerite, autre fille née du premier mariage de Rostaing et mariée à Henri de Beaumanoir se contentera de sa dot ;
- Annet reçoit la baronnie de Rochefort, ainsi que les droits que la famille La Baume possède sur la maison de l'Hers¹⁶⁹ ;
- Louis-François, son frère François, leurs sœurs Marie, Charlotte et Jeanne recevront chacun dix-huit mille livres ;
- Françoise aura vingt mille livres ; dix-huit lui sont attribuées pour sa part légitime et les deux mille livres supplémentaires *pour les bons services* qu'elle a rendus à son père ; ces relations entre le père et la fille restent mystérieuses ;
- Madeleine Alienor se contentera de la pension viagère annuelle de cent livres instituée par son père lors de son entrée au monastère de Sainte Colombe Vienne;
- Anne Henriette jouira de la même pension que Madeleine si elle entre au monastère. Elle est probablement encore très jeune car son père laisse à son héritier universel le soin de faire les formalités nécessaires à cette constitution de rente. Dans le cas où la jeune fille refuserait la vie cloîtrée, elle sera traitée comme ses sœurs au moment de son mariage (dix-huit mille livres) ;
- Charles, quatrième des fils est nommé dans les substitutions complexes prévues par son père en cas de décès de ses frères aînés.

Rostaing déclare avoir détourné une partie de l'argent de la fondation faite par son père pour doter les jeunes filles pauvres ; il a emprunté quatre cents écus destinés aux affaires de la maison et incite son héritier à rembourser cette somme.

La constitution d'un testament est un moment solennel, le testataire s'entoure de témoins choisis parmi des personnes de confiance. Aux côtés du comte de Suze on remarque noble Philippe de Vesc, sieur de Béconne et noble Simon André de Rippert, preuve de l'existence de relations entre les familles La Baume Suze et de Rippert. Quant à la famille De Vesc, son patronyme est aussi celui d'une terre dans le Diois. Sa généalogie commence à la fin du XII^e siècle avec Hugonin, seigneur de Vesc et de Monjoux qui participe à une croisade en Terre Sainte.

¹⁶⁸ Les historiens n'ont jamais mentionnés l'existence de cette enfant ; le testament de Rostaing semble être le seul document dans lequel Anne est citée. Elle est sans doute morte jeune mais a eu le temps de se marier, pour preuve la mention de sa dot partiellement payée.

¹⁶⁹ Ces droits proviennent de la donation de Laurent d'Arpajon en faveur de Ferdinand, frère de Rostaing (voir le dossier relatif à François de la Baume). A la mort de Ferdinand, cette donation échet à Rostaing.

Plusieurs branches familiales vont se créer au fil du temps, dont celle des seigneurs de Béconne (rive gauche du Lez).

Ce n'est que deux ans plus tard que le comte va officialiser cet acte. Le 4 décembre 1618, devant le notaire Gallard et plusieurs témoins, Rostaing déclare avoir déposé dans ses archives son testament : six feuillets entourés d'un ruban de soie jaune, le tout fermé et scellé de quatre cachets de cire d'Espagne. Philippe de Vesc est présent avec plusieurs membres du clergé : le curé de Suze, celui de Bollène qui est également aumônier du comte et François Mellet, procureur du roi au comté de Pézenas.

Catherine meurt cinq ans après son époux, au mois de décembre 1627. Son testament, daté du 25 janvier 1617 n'a pas été retrouvé mais certaines de ses dispositions sont connues au travers d'autres documents¹⁷⁰. On sait qu'elle lègue six cent livres pour financer les travaux nécessaires à la chapelle de Lupé. Un mémoire rédigé en 1663 récapitule les dispositions de la testatrice¹⁷¹.

LES DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES DE CATHERINE DE MÉVOUILLON ET LEURS CONSEQUENCES

A chacun de ses enfants, sauf Annet dont elle fait son héritier universel, la comtesse de Suze lègue quatre mille écus au titre de leur part légitime. Deux de ses filles, Françoise et Marie sont déjà mariées, mais les dots restent dues. Elles seront partiellement honorées par Annet après le décès de sa mère.

En 1663, le solde des dots et les parts légitimes promises par la comtesse disparue depuis plus trente-cinq ans ne sont ne sont toujours pas payées, et pour cause : la bataille judiciaire entre les familles de Grolée et La Baume Suze qui dure depuis 1590 assèche les finances de la famille. Soulignons qu'en 1663, certains enfants du couple Rostaing/Catherine sont déjà morts : Annet, Charles et d'autres peut être.

L'évaluation des biens composant la succession Grolée Mévouillon s'impose ; les dettes (dont les frais de justice dispendieux) venant en déduction du capital. La somme léguée par Catherine à chacun de ses enfants au titre de leur légitime devra

¹⁷⁰ La date de ce testament est mentionnée dans un document postérieur fait à la demande de Mme de Vento et Mme des Isnards, descendantes de Rostaing de la Baume, document qui récapitule les successions au cours des siècles (A.D.D. 7J 12).

Les archives du notaire Guilloud ne sont pas déposées aux A.D.D.

¹⁷¹ A.D. Drôme, 7J 9

être revue à la baisse car la totalité des legs ne doit pas excéder la moitié des revenus ; Catherine ayant conservé l'autre moitié *pour en jouir à sa convenance*. L'évaluation est faite au mois de juin 1663 ; il en résulte un document d'une grande complexité qui n'aboutit à aucune conclusion chiffrée car le montant des frais de justice n'est pas encore connu : *toutes lesquelles dettes étant payées et acquittées, on pourra voir à combien se peuvent monter les légitimes*.

Néanmoins, ce mémoire nous informe de l'existence d'un domaine cité dans des documents ultérieurs : le domaine de Manusclat. Il appartenait à Catherine d'Oraison, grand-mère paternelle de Catherine de Grolée Mévouillon. Elle avait apporté dans la famille de Grolée plusieurs biens situés dans le sud de la France, dont ce domaine de Manusclat situé dans les environs d'Arles. En 1663, il est évalué quatre-vingt-dix-huit mille livres.

Par ailleurs, la comtesse de Suze est propriétaire, durant quelques années d'une maison d'Avignon chargée d'histoire : la maison du roi René.

CATHERINE DE MÉVOUILLON PROPRIÉTAIRE DE LA MAISON DU ROI RENÉ A AVIGNON.

Ce bâtiment existe toujours au 6 rue de Grivols.

Sur cet emplacement s'élevait d'abord une livrée cardinalice qui servit de résidences à plusieurs cardinaux. Au début du XV^e siècle, le bâtiment appartient à un particulier (Jean II Le Meingre, maréchal de France) avant que le roi René n'en fasse l'acquisition en 1476 (pour un montant de mille deux cents écus). Il acquiert aussi quelques bâtiments voisins et réaménage l'ensemble avant d'en confier la décoration au peintre Nicolas Froment. Le roi René résidera deux ans dans cet hôtel particulier ; il est ensuite mis en location avant d'être vendu. Plusieurs propriétaires se succèdent ; au début du XVII^e siècle, elle est la propriété du cardinal de Joyeuse.

En 1603, Marguerite de Gaste (mère de Catherine de Mévouillon) en fait l'acquisition et sa fille devenue comtesse de Suze en hérite.

En 1623, la congrégation des ursulines de Pont-Saint-Esprit cherche un logement pour fonder une nouvelle communauté à Avignon. Les religieuses finissent par s'établir provisoirement dans une maison de la ville puis, au mois de mars 1624, la mère supérieure se rapproche de la comtesse de Suze qui consent à lui louer « la maison du roi René » ; malgré le temps, le bâtiment conserve cette appellation, au moins dans l'expression orale. Un an plus tard, Catherine de

Mévouillon signe l'acte de vente de cette maison en faveur des ursulines d'Avignon¹⁷².

Rostaing était homme fidèle à ses convictions, capable de prendre les armes pour les défendre quitte à y perdre la vie.

Il n'a pas reculé devant les embûches pour faire valoir les droits de son épouse sur une seigneurie revendiquée par un camp adverse qui finira par être récusé par la justice... bien après la mort de Rostaing et celle de son épouse.

Avant de retrouver Jacques Honorat et Annet de la Baume dans les prochains chapitres, arrêtons-nous sur leur demi-frère pour l'un et frère pour l'autre, Louis-François, évêque de Viviers durant près de soixante-dix ans. Une pièce du château de Suze est encore aujourd'hui marquée de son empreinte.

¹⁷² A.D. Vaucluse, Inventaire 95H 1-90 (site FranceArchives)

LOUIS FRANCOIS, ÉVÊQUE DE VIVIERS¹⁷³.

Son grand père François de la Baume souhaitait installer sur le siège épiscopal de Viviers son fils puiné Rostaing. La mort de Ferdinand, son fils aîné contrarie ce plan, Rostaing étant maintenant appelé à succéder à son père. C'est donc son jeune frère Antoine qui le remplace dans les ambitions de son père. Mais le stratagème mis au point par François de la Baume, au détriment de l'évêque Jean de l'Hostel n'ayant pas abouti, Antoine bénéficiera de la charge d'abbé commendataire de Mazan.

Rostaing reprend à son compte les ambitions de son père pour son fils Louis-François. Nous ignorons tout de sa jeunesse, de sa formation ; le théologien jésuite Jean Columbi¹⁷⁴ (1592-1679) dit avoir connu Louis-François « dans la poussière du collège et les qualités qu'il montrait alors n'ont fait que s'accroître avec les années » (Jean Columbi pourrait avoir été son professeur).

En 1617, bien qu'il soit encore très jeune, Louis-François est nommé coadjuteur de l'évêque de Viviers Jean de l'Hostel ; à la mort de ce dernier (1621), Louis-François prend possession du siège épiscopal (sacre le 15 décembre 1628) ; il n'a que dix-sept ans et bénéficie d'un privilège car l'âge requis est généralement vingt-six ans.

L'épiscopat de Louis-François est presque un record de longévité : près de soixante-dix ans.

L'évêque de Viviers est aussi seigneur du lieu, coseigneur de Bourg-Saint-Andéol, prince de Donzère et de Châteauneuf-sur-Rhône, baron de Largentière ; il siège aux Etats du Vivarais.

En 1662, il est nommé abbé commendataire de l'abbaye de Mazan, succédant à plusieurs de ses ancêtres. Nous ignorons les circonstances qui le conduisent sur le siège abbatial d'Orbestier (Vendée près des Sables d'Olonne). Enfin, Louis-François exerce son autorité sur la communauté des chartreux de Bonnefoy.

Ajoutons encore qu'il est dit protonotaire apostolique, titre probablement purement honorifique accordé à certains prélats.

¹⁷³ CHANEAC Carole, *Un homme, Louis- François de Labaume de Suze, Evêque de Viviers de 1621 à 1690. Homme de pouvoir, homme de culture*. Mémoire de Master Histoire sous la direction de M. Jérôme LOISEAU, Université de Franche Comté, 2016. Toutes les informations données dans ce paragraphe proviennent de cette étude.

¹⁷⁴ Jean Columbi a étudié à Avignon ; titulaire d'une licence en théologie il a enseigné à Lyon.

Un portrait de Louis-François

En 1656, année où il préside les Etats du Languedoc, Louis-François de La Baume fait graver son portrait : nez fin, lèvres marquées, fine moustache. Ce portrait réalisé par Robert Nanteuil rappelle un de ceux de Mazarin réalisés par ce même graveur.



Louis-François de la Baume et Mazarin
Par Robert de Nanteuil

Un prélat engagé

Citons encore Jean Columbi à propos de Louis-François : « il est pieux sans être morose, grave sans être sévère et facile sans être léger. Il captive tous ceux qui l’approchent ». Et l’historien Albin Mazon¹⁷⁵ d’ajouter : « il est mieux fait pour commander une armée que pour diriger un diocèse » - voilà qui évoque un homme strict et ordonné.

... dans la lutte contre le protestantisme

Louis-François prend en charge son diocèse dans un contexte religieux difficile : il s’emploie à faire appliquer la doctrine catholique réaffirmée par le Concile de Trente dans un Vivarais où le protestantisme reste très présent. Malgré la promulgation de l’Edit de Nantes (1598), les troupes protestantes du duc de Rohan

¹⁷⁵ Journaliste et historien français, né à Largentière en 1828

vont affronter les troupes royales durant plusieurs années (1621-1629) ; Louis-François prendra les armes à plusieurs reprises notamment en 1628 à la tête de plusieurs centaines d'hommes mis à sa disposition par son demi-frère Jacques Honorat. Notons à ce propos cette mention dans les archives communales de Rochegude : *27 mai 1628- prêt à Monsieur de Suze des mousquets de la commune pour aller défendre Viviers contre le duc de Rohan avec douze ou quinze soldats.* Louis-François appartient à ce petit groupe appelé « prélat d'armées » ou « prélat bottés » qui participent personnellement aux combats. Ils sont peu nombreux à lever ainsi une armée dans leur diocèse et doivent préalablement obtenir la permission du pape. Tous étaient issus de la noblesse d'épée et avaient été formés ou éveillés à *l'Ars militaris*¹⁷⁶.

Louis-François s'emploie à favoriser l'implantation des ordres nouveaux fondés dans le cadre de la Contre-Réforme : ursulines, visitandines... .

Dans son entreprise d'évangélisation du Vivarais, il est assisté par un grand prédicateur, saint Jean-François Régis (1597-1640). Il peut également s'appuyer sur les Récollets et les Sulpiciens. La Compagnie des prêtres de Saint Sulpice fondée par Jean-Jacques Olier de Verneuil (Louis-François fait sa connaissance à l'assemblée générale du clergé de 1650) œuvre pour la fondation de séminaires. Louis-François propose une partie du palais épiscopal de Viviers pour l'installation d'un tel établissement. Cette fondation prendra du temps car ce n'est qu'en 1670 qu'elle sera officiellement reconnue par les lettres patentes de Louis XIV. Louis-François s'est investi dans la mise au point du règlement de l'établissement et le roi lui accorde les pleins pouvoirs quant à la gestion financière. Par testament, Louis-François lèguera la totalité de sa bibliothèque au séminaire de Viviers.

Louis-François de La Baume a clairement exprimé sa politique religieuse dans un ouvrage intitulé : *Instructions sur les matières de controverse, dressées et imprimées par l'ordre de M. Louis de Suze (1686).*

... et dans la vie de son diocèse

Louis-François n'hésite pas à parcourir les routes pour aller visiter ses paroisses, même les plus reculées. L'évêque est souvent en conflit avec les chanoines, avec les curés de certaines paroisses, avec les consuls de Bourg-Saint-Andéol mais il deviendra plus conciliant avec les années.

¹⁷⁶ BENSIOIST Pierre, *La monarchie ecclésiastique. Le clergé de cour en France à l'époque moderne.* Cité par Carole Chanéac.

Sa participation aux assemblées des Etats du Languedoc l'amène à s'impliquer dans le développement économique, l'aménagement du territoire et diverses actions d'assistance.

Le palais épiscopal de Bourg-Saint-Andéol

Comme ses prédécesseurs, Louis-François ne réside pas dans le palais épiscopal de Viviers, trop enclavé dans la ville, mais dans celui de Bourg-Saint-Andéol, situé sur le rocher Saint-Michel qui domine le Rhône. Ce palais résulte de l'évolution de l'ancien castrum qui dépendait des sires de Mondragon¹⁷⁷. Depuis le XIII^e siècle, les évêques de Viviers en ont fait leur résidence privilégiée.

Louis-François va le marquer de son empreinte : embellissements architecturaux, peintures murales et sur les plafonds.

Le mobilier de sa chambre est somptueux¹⁷⁸ : *une table de différentes couleurs et guéridons de même, un grand miroir au-dessus de la dite table avec son cadre, tenture de tapisserie de Flandres représentant l'histoire de Moïse ... un grand tapis de Turquie que l'on met sous le lit... tour de lit de gros damas cramoisi avec un crépine et franges or et argent...* douze chaises habillées de la même étoffe que le tour de lit L'été, les tapisseries murales sont remplacées par un revêtement en taffetas jaune. Ajoutons encore un petit *cabinet à la chine*, un autre de *racines avec les mignatures et cassettes qui sont au-dedans*, une petite pendule dorée. Ces cabinets, l'un étant probablement recouvert de laque de chine et l'autre en ronce de noyer sont des meubles emblématiques de l'époque Renaissance. Les six chenets de la cheminée sont en vermeil.

Depuis la chambre, on pénètre dans le cabinet de travail de Louis-François. Sur la table, il y a une clochette, une petite écritoire ronde avec son sablier, quatre petits chandeliers, le tout d'argent. C'est probablement dans cette pièce que Louis-François range les nombreux ouvrages qu'il possède (près de quarante mille volumes).

A cette époque, la vaisselle de luxe est en argent ou en vermeil. Louis-François possède une aiguière et son bassin, deux salières posées sur leur soucoupe, une écuelle couverte, un sucrier et un vinaigrier de vermeil ; une douzaine d'assiettes, deux grands plats, cuillères et fourchettes par demi-douzaine, une bassinoire, des flambeaux et même un pot de chambre en argent.

¹⁷⁷ Vers 1220, l'évêque de Viviers achète à Pons de Mondragon la moitié de la seigneurie de Bourg-Saint-Andéol.

¹⁷⁸ Informations tirées du testament de Louis-François de la Baume (1^{er} janvier 1686), A.D. Drôme 7J 9.

Dans ce palais, Louis-François a reçu Mazarin (août 1642) et d'Artagnan ; aujourd'hui encore une chambre dont le plafond est orné d'un programme iconographique est appelée « chambre Mazarin ».



Le palais épiscopal de Bourg-Saint-Andéol, aujourd'hui propriété privée

Aux environs de l'année 1650, Louis-François décide de faire aménager une résidence de plaisance dans un parc arboré situé à l'extérieur des remparts de Bourg-Saint-Andéol : villa, jardin potager, jardin d'agrément avec bassins et jeux d'eau, statues avec références mythologiques. Le lieu est appelé « le grand jardin » ; il en reste aujourd'hui quelques vestiges.

Louis-François marque aussi de son empreinte le château familial de Suze-la-Rousse ; une pièce de la tour nord-ouest lui est réservée : le salon octogonal. L'octogone formé par les murs se transforme vers le haut en un cercle sur lequel s'appuie une voûte : allégorie du passage du monde terrestre au monde spirituel. Le décor de gypseries de la coupole se compose de masques guerriers, de cornes d'abondances remplies de fruits, de feuilles de vignes et de chêne... . Le monogramme de la famille apparaît avec les attributs héraldiques de l'évêque :

chapeau, cordelière nouée de houppes. Comme à Bourg-Saint-Andéol, l'évêque use de l'allégorie pour rendre hommage à l'intelligence avec un buste de Minerve, un plâtre de belle facture qui résulte vraisemblablement du moulage d'un marbre de qualité.



Château de Suze : le salon octogonal
Cliché J Guillorit

En famille.

Malgré sa lourde tâche, l'évêque ne néglige pas sa famille.

En 1637, il accueille son jeune frère François, chevalier de Malte, qui vient d'être blessé en participant à la bataille de Leucate (affrontement entre les troupes de la monarchie espagnole et celles du royaume de France durant la guerre de trente ans). La blessure est probablement grave car après un mois passé au palais de Bourg-Saint-Andéol, François y rend son dernier soupir.

Il héberge Paule-Hippolyte de Merinville, l'épouse de son neveu Louis-François (fils d'Annet) lorsque la tension au sein du couple devient trop forte.

L'évêque de Viviers s'accorde autorité sur la gestion des biens familiaux ; il interviendra à plusieurs reprises.

Ses dernières volontés.

Les archives départementales de la Drôme conservent deux testaments émanant de Louis-François ; l'un daté de 1678 écrit de la main du testataire et l'autre de 1686 dicté par l'évêque à un tiers¹⁷⁹. Car Louis-François souffre alors d'un tremblement de la main tel que même sa signature est devenue presque illisible. Notons que le document de 1678 atteste que le mal est déjà présent. Ce testament annule un précédent écrit le 28 septembre 1670, alors qu'il se trouvait à Paris dans un hôtel du faubourg Saint-Germain (l'hôtel d'Entraigues).

Entre 1678 et 1686, l'héritier universel reste le même : son neveu Louis-François, comte de Suze ; d'autres dispositions évoluent, notamment celles concernant son mobilier.

Portons notre attention sur le dernier testament (1686).

Après avoir invoqué ses saints patrons François d'Assise, François de Sale et François Xavier (missionnaire jésuite 1506/1552), Louis-François fait part de ses volontés concernant les célébrations de messes après son décès :

- des messes basses célébrées à perpétuité dans chaque église de son diocèse,
- une grande célébration en l'abbatiale de Mazan le jour de son inhumation,
- une messe de Requiem chaque troisième lundi du mois célébrée en la cathédrale de Viviers par un des chanoines, en présence de diacres et sous diacres. Pour ce faire, il lègue la somme de deux mille livres, somme qui devra être placée en constitution de rente au denier vingt (intérêt 5%),
- une messe de Requiem sera célébrée chaque premier lundi du mois dans la chapelle que le testateur a fait élever en l'église des Barnabites de Bourg-Saint-Andéol (il semble que l'évêque soit à l'origine de l'établissement des pères barnabites dans la ville).

Louis-François lègue à la cathédrale de Viviers des objets de culte et vêtements liturgiques luxueux : une croix, quatre chandeliers, un encensoir et sa navette, un calice et sa patène, deux burettes et leur cuvette, une boîte à hosties, une sonnette, un bougeoir, un bénitier et une crosse - le tout en argent. Remarquons aussi ces trois mitres, la première de broderies d'or et d'argent, la deuxième en lamé d'or et la dernière en lamée d'argent.

Il souhaite reposer, comme ses prédécesseurs dans cette cathédrale.

¹⁷⁹ A.D. Drôme, 7J 9

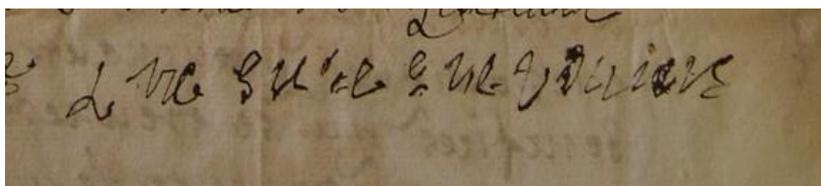
Le testataire lègue à ses successeurs sur le siège épiscopal de Viviers son grand jardin et toutes les dépendances acquises au cours de son épiscopat pour agrandir le palais épiscopal de Bourg-Saint-Andéol, notamment les écuries.

Il confie la direction du séminaire qu'il a fondé à Viviers aux prêtres du séminaire Saint-Sulpice de Paris et lègue la totalité des ouvrages de sa bibliothèque au séminaire de Viviers. La collection devra être inventoriée par les prêtres et le procès-verbal d'inventaire remis à son héritier universel.

Le personnel qui se trouvera à son service au moment de son décès bénéficiera de legs particuliers : mille livres à son intendant, cent livres à son cocher, à ses valets, à son écuyer de cuisine. Son héritier devra fournir à chaque membre du personnel un habit de deuil et garantir leur maintien au palais durant les trois semaines qui suivront le décès de l'évêque.

En 1678, l'évêque léguait à son neveu Louis-François et à son épouse Paule Hyppolite de Monstiers le mobilier de sa chambre, de son cabinet de travail et l'ensemble de l'argenterie. Les époux s'étant séparés depuis cette date, l'évêque leur en tiendra rigueur et choisit sa nièce Marthe d'Albon, veuve de Joachim de la Baume. Veuve, elle élève ses trois enfants encore en bas âge, assure la gestion de la baronnie de Bressieux, du comté de Suze et s'occupe du prélat vieillissant et malade.

Ce testament couvre seize feuillets, écrits par le curé de Gras (village situé au sud est du département de l'Ardèche) et signés au bas de chaque feuille par le testataire et son scribe.



Signatures de l'évêque en 1678 et 1686

Louis-François s'éteint le 5 septembre 1690 ; son neveu Charles-Antoine de la Garde de Chambonas lui succède.

JACQUES HONORAT ; SON FILS BERNARD

LES CONSEQUENCES D'UN DUEL INTERDIT

JACQUES HONORAT MARQUIS DE VILLARS

Jacques Honorat est le seul fils né du mariage de Rostaing de la Baume et Madeleine des Prez de Montpezat (mariés le 23 octobre 1583) ; il a deux sœurs, Anne et Marguerite. Nous ne connaissant pas précisément la date de sa naissance (probablement entre 1585 et 1590).

Jacques Honorat hérite du marquisat de Villars et de la seigneurie de Loyes (terres situées en Bresse) après la mort de son oncle maternel Emmanuel Philibert des Prez, mortellement blessé au cours du siège de Montauban le 2 septembre 1621 (lui-même avait hérité de son grand-père Honorat de Savoie). Le corps d'Emmanuel est ramené au Grand Pressigny, terre de Touraine acquise par la maison de Savoie au début du XVI^e siècle, où Emmanuel faisait grande figure dans la société du temps¹⁸⁰. Sa dépouille sera exposée dans l'église Saint-Martin d'Etableaux durant plusieurs mois avant d'être inhumé en grande pompe au mois de février 1622. Quelques notes dans le registre paroissial relatent la cérémonie. L'office est célébré par l'archevêque de Périgueux, entouré d'une centaine d'ecclésiastiques et autant de pauvres, vêtus de noir et portant un cierge allumé. Jacques Honorat est présent, en habit de deuil ; deux sœurs du défunt, Eléonore (mariée à Gaspard de Pontevès, comte de Carcès et sénéchal de Provence)¹⁸¹ et Gabrielle (épouse de Jean de Saulx-Tavannes) sont représentées par des tiers.¹⁸² Elles sont également concernées par la succession de leur frère. Plusieurs factums conservés à la bibliothèque nationale attestent des contestations survenues entre les héritiers quelques années après l'ouverture de la succession.

Nous n'avons guère d'informations sur la carrière militaire de Jacques Honorat. Il est dit capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, conseiller d'Etat et bailli des montagnes du Dauphiné, comme le fut son père. Tristan L'Hermite, secrétaire d'Emmanuel des Prez au Grand Pressigny parle d'Honorat en ces termes : *jeune prince de gentil esprit*.

¹⁸⁰ Revue Historique et Archéologique du Maine, tome dix-huitième, 1885, second semestre.

¹⁸¹ Rappelons que nous avons rencontré le comte de Carcès, membre de la ligue cours du chapitre précédent.

¹⁸² Bulletin de la société archéologique de Touraine, VI (1885), p. 409-432.

Selon les mémoires du comte de Souvigny¹⁸³ (Jean de Gagnières, comte de Souvigny), Jacques Honorat aurait pris le commandement du régiment du Bourg¹⁸⁴ envoyé en Guyenne en 1618/1619. A cette époque, Henri de Lorraine, duc de Mayenne est gouverneur de cette province ; il est aussi l'oncle de Jacques Honorat et c'est probablement pour faire honneur à son neveu qu'il aurait demandé à Monsieur du Bourg de l'Espinasse de se défaire de son régiment en faveur de Mr le comte de Suze¹⁸⁵.

Notons qu'à cette date, Rostaing de la Baume étant toujours en vie, son fils ne porte pas le titre de comte. Par ailleurs, d'autres sources donnent le commandement de ce régiment à Gaspard de Champagne, comte de La Suze, époux d'une petite fille de l'amiral de Coligny ; la suite du texte de Souvigny semble confirmer cette attribution. On trouve parfois cette confusion entre le seigneur de Suze (la Rousse) et celui de la Suze.

Honorat figure sur la liste intitulée *estat des gentilhommes de la chambre du roi (Louis XIII) pourvus par sa Majesté de la dite charge et qualité et qui le suivent et le servent en chacune année sous le sieur duc de Mayenne et d'Aiguillon, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant général pour sa dite Majesté des pays et duché de Guyenne*. Voilà qui peut attester de la présence d'Honorat en Guyenne¹⁸⁶.

Selon André Lacroix, Honorat se trouvait aux côtés de son père lors du siège de Montpellier (1622)¹⁸⁷. Comme son père et son grand-père, Jacques Honorat participe probablement à la défense de la religion catholique et des intérêts de la France, mais la littérature reste avare de témoignages. Faute d'informations militaires, venons-en à son mariage.

1624 : UNION DE JACQUES HONORAT AVEC FRANÇOISE APRONE DE PORCELETS DE MAILLANE

Le contrat de mariage est signé à Paris le 17 mars, devant deux notaires du Chatelet (Marion et son associé). Aucune copie n'a été retrouvée. Toutefois, au

¹⁸³ Mémoires du comte de Souvigny, lieutenant général des armées du Roi, publié d'après le manuscrit original pour la Société de l'Histoire de France par le baron Ludovic de Contenson. Tome Ier (1613-1638).

¹⁸⁴ Régiment mis sur pied par brevet du 6 mars 1597 sous le commandement du baron du Bourg de l'Espinasse comme mestre de camp.

¹⁸⁵ Henri de Lorraine, fils de Charles de Lorraine et Henriette de Savoie est un demi-frère de Rostaing de la Baume.

¹⁸⁶ Bulletin Historique et philosophique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1893.

¹⁸⁷ André Lacroix dans *Histoire du canton de Montélimar*.

travers d'autres documents, nous savons que les dispositions prises par le futur époux en faveur de son épouse en cas de veuvage figurent dans ce contrat : une rente annuelle de six mille livres et la liberté d'habiter dans une des maisons appartenant à la famille La Baume, avec un mobilier digne de son rang. La dot de l'épouse se monte à cent cinquante mille livres.

Intéressons-nous à l'origine de la famille Porcelets de Maillane.

La famille de Porcelets de Maillane¹⁸⁸

Ce curieux nom de famille serait dû à la prédiction d'une pauvre femme à qui une dame refusait l'aumône sans ménagement. Au même moment, passait par là une truie suivie de neuf petits porcelets. La pauvre femme prédit alors à la riche dame qu'un jour, elle accoucherait de neuf enfants, comme l'avait fait cette truie. Et de fait, la dame accoucha quelque temps plus tard de neuf garçons, auxquels on donna le patronyme de Porcelets.

Cette riche dame appartenait à une famille citée en Provence dès l'an 1000 et dont les armoiries rappellent la légende : d'or à la truie passante de sable.

La maison de Porcelets est seigneur d'une partie de la ville d'Arles longtemps appelée « le Boug Vieux ». La branche des seigneurs d'Arles se perpétue en même temps que plusieurs branches latérales se forment au fil des siècles.

Les premiers seigneurs du vieux bourg d'Arles accroissent leurs possessions le long de la côte, devenant ainsi seigneurs de Fos, de Martigues, du château d'Aix... Les patronymes qui reviennent le plus souvent sont Guillaume et Bertrand. Ainsi Guillaume III, chambellan et conseiller de Charles I d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, intervient pour mater la rébellion de Palerme en 1282 ; il échappera au massacre des Vêpres Siciliennes. Son fils Bertrand II, reste un familier de la maison d'Anjou ; en 1369, Robert, roi de Sicile, confirme les privilèges et immunités des seigneurs de la maison de Porcelets. Les générations se succèdent, les titres aussi : seigneurs de Lançon, de Cabriès, de *l'étang de Corrente* (étang de Caronte situé entre la mer méditerranée et l'étang de Berre), de la vallée Saint Pierre (Hautes Alpes)¹⁸⁹... .

En 1441, Pierre de Porcelets (premier du nom) chevalier seigneur de Fos, de la vallée Saint-Pierre et autres lieux épouse Matheline de Guignonnet, fille d'Elzéar

¹⁸⁸ Sources d'informations : Louis Moreri, Etienne François Drouet et Claude Pierre Goujet, le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane, 1759.

Bulletin de la Société d'Archéologie Lorraine, 1910

¹⁸⁹ Cette vallée, sur la commune de Pelvoux (Hautes Alpes) est aujourd'hui une réserve naturelle nationale

de Guignonnet, coseigneur de Maillane (aujourd'hui une commune des Bouches-du-Rhône). Ainsi naît la branche de Porcelets de Maillane. Notons que cette terre était partagée entre plusieurs coseigneurs et il semble que dès le XI^e siècle, les premiers Porcelets, seigneurs d'Arles y possédaient déjà des droits puisque Guillaume I de Porcelets cède à l'abbaye de Montmajour la chapelle Saint-André de Maillane.

Pierre II (petit fils du précédent), marié en 1493 avec Marguerite de Piquet aura quatre fils : Honoré assure la descendance des seigneurs de Maillane, Jean donne la tige des seigneurs d'Ubaye, André s'établit en Lorraine et Tannegui à Arles. En 1647, Louis XIV érige la terre de Maillane en marquisat. La descendance se poursuit jusqu'au XVIII^e siècle. Peu de maisons ont aussi bien servi le roi et mérité de l'Etat que celle de Porcelet¹⁹⁰.

La Provence est donc le berceau de cette grande famille aux multiples rameaux, dont celui de Lorraine qui nous intéresse plus particulièrement.

André (1515-1565) s'y établit en 1527. Il accède à la cour du duc Antoine de Lorraine et devient un de ses chambellans, puis page de son fils aîné François, marquis de Pont à Mousson. Il est nommé gouverneur et bailli de la ville d'Epinal. En 1542, il épouse Catherine d'Einville, dame de Valhey¹⁹¹ qui lui donne un fils Jean.

Jean de Porcelets de Maillane hérite du titre de seigneur de Valhey. Il est surtout très proche du duc Charles III de Lorraine : gentilhomme de sa chambre, conseiller d'état, ambassadeur auprès des rois et des princes. Charles III de Lorraine avait probablement une grande confiance en lui puisque il lui confie la défense de ses intérêts dans la succession de sa mère Christine de Danemark. Il commande l'armée des cheveu-légers de Lorraine et se distingue dans plusieurs actions militaires, notamment au service du cardinal Charles de Lorraine, évêque et prince de Strasbourg (fils du duc Charles III et de Claude de France, fille d'Henri II et Catherine de Médicis). En 1591, le cardinal en fait son chambellan, son conseiller, le grand-maître de son hôtel et il lui confie la charge de bailli et gouverneur de la ville et évêché de Toul, puis de Metz. Il sera nommé maréchal de Lorraine en 1609.

¹⁹⁰ Jean Joseph Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, 1766.

¹⁹¹ Localité située dans le canton de Lunéville.

En 1571, Jean de Porcelets épouse Ester d'Aspremont. Le couple donne naissance à trois enfants : André qui succèdera à son père ; Paul, mort à l'âge de 8 ans et Jean (né à Valhey en 1581), futur évêque et comte de Toul, prince du Saint-Empire.

André de Porcelets, bailli de l'évêché de Metz, gouverneur de Marsal, grand maître de l'hôtel du duc Henri II de Lorraine (fils aîné de Charles III de Lorraine) est aussi seigneur de Maillane, de Valhey et autres places. En 1597, il épouse Elisabeth Le Danois-Cernay¹⁹².

André de Porcelets de Maillane et son épouse auront 4 enfants : Jean, mort sans alliance la même année que son père ; Claude-Dorothée mariée à Charles Joseph de Tornielle, marquis de Gerbéviller et comte de Brionne ; Marie-Anne-Françoise épouse de Nicolas de la Balme, comte de Saint-Amour et Françoise Apronne future épouse de Jacques Honorat, comte de Suze et marquis de Villars

Françoise Apronne est probablement née au château de Valhey, aujourd'hui disparu. Néanmoins, des sources documentaires permettent de décrire l'environnement dans lequel la future comtesse de Suze voit le jour¹⁹³.

Un premier édifice est élevé au milieu du XV^e siècle par la famille Einville. Il s'agit d'une maison forte, transformée en demeure plus plaisante et lumineuse par Jean de Porcelets et son épouse. Les lieux ont fait l'objet d'une description en 1634.

Le château est formé de plusieurs corps de logis entourant une basse-cour dans laquelle on pénètre par un pont levis défendu par deux tours en cours d'élévation. Le frontispice de la porte d'entrée dans le corps de logis principal est *taillé de diverses figures* avec les armes des Porcelet.

LES RELATIONS AVEC LA FAMILLE RAIMOND DE MODENE

Les actes notariés, les procédures judiciaires sont des sources d'informations précieuses pour témoigner des relations sociales ; les témoins de mariages, de testaments sont souvent des amis, des proches de la famille. Malheureusement, de

¹⁹² Elisabeth Le Danois Cernay est probablement issue de la famille Le Danois, dont une branche possède la seigneurie de Raismes (aujourd'hui dans les Hauts de France). Jean Le Danois épouse Françoise de Neuchâtel qui lui apporte en dot la seigneurie de Cernay (aujourd'hui Cernay en Dormois, département de la Marne). Un certain Claude Le Danois Cernay aurait épousé Edmonde de Saulx-Tavannes, qui lui donne, entre autre, une fille Elisabeth. La famille de Saulx est une illustre maison de Bourgogne ; en 1509, Jean de Saulx épouse Marguerite de Tavannes (commune du canton de Berne).

¹⁹³ Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie de Lorraine, année 1910, pages 220 et suivantes.

tels documents sont rares pour le couple Jacques Honorat et Françoise de Porcelets.

Nous allons nous arrêter sur cet acte signé entre Jacques Honorat et le seigneur de Modène (Vaucluse) en 1623¹⁹⁴ après une rapide présentation de cette famille à la tête de la seigneurie de Modène¹⁹⁵.

Le petit village de Modène se situe aujourd'hui dans l'arrondissement de Carpentras. La légende veut que cette terre ait été donnée à la maison de Mormoiron par Boson II, comte de Provence. Elle passe ensuite, par mariage, dans celle des seigneurs de Venasque au début du XV^e siècle, puis dans celle de Raimond (famille de la noblesse provençale citée dès le XI^e siècle) par le mariage de Marie de Venasque, seule héritière des biens de sa famille avec Jean de Raimond en 1480.

François, fils de Jean de Raimond et Marie de Venasque est connu sous le patronyme Raimond de Mormoiron, seigneur de Modène. De ses deux mariages vont naître plusieurs enfants dont Jacques, François (II), Laurent (voir le tableau généalogique).

Jacques de Raimond de Mormoiron, seigneur de Modène épouse Florie de Maubec, baronne de Maubec et de Montlaur, dame d'Aubenas et héritière des biens de son père Louis de Maubec¹⁹⁶. Jacques porte alors le titre de baron de Montlaur.

Leur fils, Louis Guillaume épouse Marie de Maugiron, fille de Laurent de Maugiron en 1577. Soulignons qu'une autre fille de Laurent de Maugiron, Jeanne, épousera Georges de la Baume en 1595. Voilà qui a pu rapprocher les familles La Baume et Raimond de Mormoiron. Louis Guillaume est père d'une ribambelle de filles dont

Marie (1584-1672), héritière des seigneuries de Montlaur et de Maubec à l'issue d'une procédure judiciaire. Veuve d'un premier mariage, elle épousera Jean Baptiste d'Ornano, maréchal de France en 1608, sans laisser de descendance.

Marguerite, sa sœur, veuve du comte Claude de Grôlée, se remariera avec François d'Ornano, le frère du maréchal en 1615. Le 12 juillet 1645, leur fille Anne, héritière des biens de sa tante Marie, épousera François Louis de Lorraine,

¹⁹⁴ A.D. Drôme, J 674

¹⁹⁵ Calaméo - Généalogie Famille Raimond-Modène (calameo.com).

¹⁹⁶ La baronnie de Maubec était une des quatre baronnies du Dauphiné. Le village de Maubec est aujourd'hui situé dans l'arrondissement de la Tour du Pin. En 1425 Jeanne de Montlaur épouse Hugues baron de Maubec, d'où la descendance de Montlaur-Maubec. Le château de Montlaur est situé en Ardèche, dans les environs de Coucouron. La famille de Montlaur était aussi seigneur d'Aubenas.

comte de Rieux et d'Harcourt, troisième fils de Charles II de Lorraine et de Catherine Henriette de Bourbon.

Laurent (frère de Jacques) participe aux guerres de religion dans le Comtat sous le commandement de Serbelloni. Il est à Sorgues en 1562 aux côtés de François de la Baume. En 1570, il commande une armée de cent cinquante hommes à pied... . En 1566, Laurent Raimond de Mormoiron épouse Françoise Gauthier de Girenton de Lirac, parente du duc de Luynes. Cette parenté permet à leur fils François d'accéder à de hautes fonctions auprès du roi. Laurent décède en 1580.

François (fils de Laurent) naît à Carpentras en 1570. Le duc de Luynes l'introduit à la cour : conseiller d'Etat en 1617, grand prévôt de France en 1620, ambassadeur du roi Louis XIII auprès du roi d'Espagne et du comte de Savoie. Après la mort du connétable de Luynes, Richelieu mène la vie dure aux amis du disparu ; François est emprisonné à la Bastille durant quatre ans (1626-1630), puis renvoyé dans sa province natale.

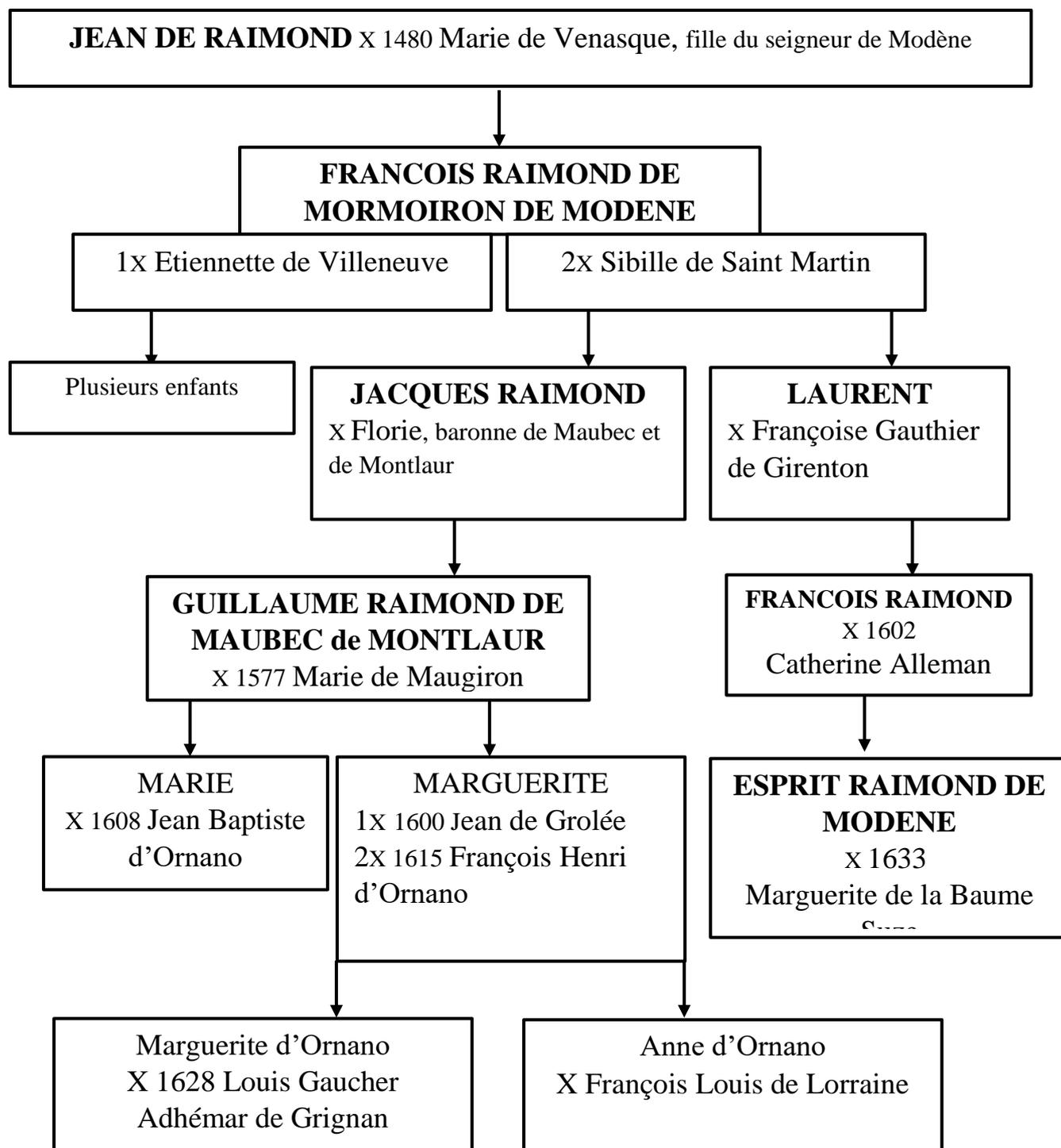
En 1620, sa cousine Marie d'Ornano lui cède la baronnie de Modène.

De son mariage avec Catherine d'Alleman (fille d'Hélie, coseigneur de Châteauneuf-Redortier en principauté d'Orange) en 1602 naîtront plusieurs enfants dont Esprit Raimond de Modène (né en 1608), chambellan de Monsieur, frère du roi Louis XIII, qui épousera en 1633 Marguerite de la Baume, sœur de Jacques Honorat et veuve de Henri de Beaumanoir.

François meurt à Avignon en 1632.

Il semble donc que les circonstances susceptibles de favoriser une rencontre entre les familles Raimond de Modène et La Baume Suze n'ont pas manquées.

FAMILLE RAIMOND DE MODENE



En tout cas, en 1623, Jacques Honorat et François Raimond de Modène procèdent à une transaction financière. A cette date, le baron de Modène réside à Paris, rue Coquillière, paroisse Saint-Eustache¹⁹⁷, il héberge le comte de Suze venu à la capitale pour quelques jours.

Le 19 septembre, les deux hommes se rendent dans l'étude de deux notaires parisiens, accompagnés d'un témoin, Louis Séguier, baron de Saint-Brisson (sur Loire), prévôt de Paris.

Monsieur de Modène, prête le jour même au comte de Suze la somme de deux mille livres, la dite somme *baillée, payée, comptée, nombrée et délivrée* par les notaires *en pièces de francs, demi francs, le tout bon et ayant présentement cours*. (Le franc désigne une pièce d'argent de quatorze grammes).

A cette époque, l'emprunt avec intérêt, mal vu par l'Eglise est déguisé en « vente de rente perpétuelle » ; ainsi Jacques Honorat s'engage à verser chaque 19 septembre des années à venir une rente annuelle de cent vingt-cinq livres, rente rachetable à tout moment à condition d'en payer les arrérages s'ils existent. En garantie, le comte accepte une hypothèque sur l'ensemble de ses biens.

Nous ignorons tout de l'emploi de cette somme et de son remboursement.

LE CANAL DU COMTE

Le canal qui existe toujours aujourd'hui sous le nom de « canal du comte » est une heureuse initiative de Jacques Honorat.

A la fin de l'année 1629, le seigneur de Tulette concède au comte de Suze le droit de dériver *quantité d'eau que bon lui semblera... en tel endroit de la rivière l'Eygues qu'il avisera* pour la conduire, par le biais d'un canal jusque sur les terres de la seigneurie de Suze. Cet accord est passé devant deux notaires au Chatelet.

Les exploitants des terres traversées par le canal seront indemnisés selon des modalités établies en 1632 et les travaux entièrement financés par le comte de Suze¹⁹⁸.

Ainsi, le canal prend sa source sur la commune de Tulette qu'il traverse d'Est en Ouest, avant de se séparer en deux branches, l'une allant vers Rochegude et l'autre vers Suze.

Au fil du temps, Honorat puis ses successeurs accorderont des concessions d'arrosage à plusieurs particuliers, selon des modalités bien déterminées : surface autorisée et période d'arrosage limitées, construction et entretien des vannes et martelières à la charge du bénéficiaire... .

¹⁹⁷ Une des plus anciennes rues de Paris qui existe encore aujourd'hui, avec le même nom.

¹⁹⁸ D'après une copie de l'acte initial transmise par Lucile Cohet, membre de la SPES.

Au fil du temps, des concessionnaires peu scrupuleux vont user et abuser de leurs droits, en atteste une procédure judiciaire du milieu du XIX^e siècle¹⁹⁹.

Notons qu'Honorat est aussi à l'origine de la création d'une métairie à Rochefort du Gard, appelée La Bégude Blanche.

QUELQUES EVENEMENTS

En 1629, Jacques Honorat hérite de la moitié de la vaisselle d'argent de son oncle Jean de Porcelets, évêque de Toul.

Le 14 septembre 1631, Honorat et son frère Annet de la Baume assistent au serment prêté par François Adhémar, nouvel évêque de Saint-Paul-Trois Châteaux²⁰⁰

Le comte de Suze étant souvent appelé à Paris, il va finalement y louer une maison. Le 10 août 1639 Pierre Charron, conseiller du roi, receveur général des décimes à Bourges loue au comte de Suze une grande maison située *rue Neuve Saint Louis au Marais du Temple*, au prix de mille cinquante livres par an. A cette date, Jacques Honorat déclare résider rue Beautreillis²⁰¹. Cette maison de location se situait donc dans le Marais le long de l'actuelle rue de Turenne.

A plusieurs reprises, les consuls de Suze recourent à leur seigneur pour obtenir des avances d'argent. Nous avons connaissance d'obligations signées devant maître André, notaire à Suze²⁰² :

- le 25 juin 1644 pour la somme de sept cent quarante livres
- le 6 mars 1645 pour la somme de six cent trente-cinq livres
- le 11 mai 1645 pour la somme six cent dix-sept livres et dix sols.

En 1663, ces obligations ne sont toujours pas honorées ; Jacques Honorat et son fils sont morts depuis près de vingt ans ... la descendance devra gérer cette affaire financière et bien d'autres encore.

Jacques Honorat décède en avril 1646. Il ne laisse qu'un fils, Bernard qui mourra au cours d'un duel peu de temps après, une mort dont les conséquences seront lourdes pour ses successeurs

¹⁹⁹ Ces informations sont tirées de documents transmis par la SPES que je remercie.

²⁰⁰ Inventaire des archives dauphinoises de M. Maurin-Pons rédigé et publié par Ulysse Chevalier et André Lacroix.

²⁰¹ Site internet Minutes. 1639, août - 1639, décembre (FranceArchives). Minutes Martin DELACROIX.

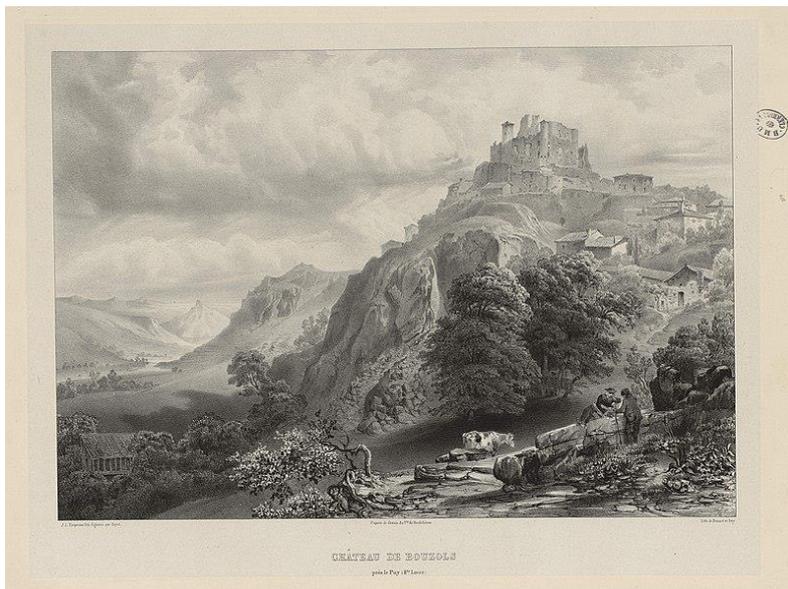
²⁰² Archives communales Suze, FF 5. Les minutes notariales ne sont pas accessibles.

BERNARD DE LA BAUME : LE DUEL INTERDIT

L'histoire de ce duel est relatée par le baron de Coston dans son histoire de Montélimar et repris par André Lacroix.

En 1646 (juin), un duel opposant le marquis de Châteauneuf²⁰³ au baron de Bouzols se déroule aux environs du pont de La Motte (pont qui reliait les communes actuelles de Pont-Saint-Esprit et Lamotte-sur-Rhône). Timoléon de Vesc, (baron de Montjoux et seigneur de Saint-Thomé) assiste Monsieur de Châteauneuf ; Bernard de la Baume est témoin du baron de Bouzols. Le comte de Suze blesse Timoléon, mais celui-ci conserve suffisamment de forces pour lui asséner le coup fatal. On ne connaît pas la raison qui conduit à cet affrontement, mais arrêtons-nous un instant sur les deux protagonistes – Bernard de la Baume et le baron de Bouzols.

La seigneurie de Bouzols est achetée par Josué de Montagut en 1621 ; en 1625, son fils Joachim épouse Marie de la Baume, une demi-sœur de Jacques Honorat. La présence de Bernard aux côtés de son oncle-en supposant que le combattant soit Joachim- n'a rien donc de surprenant.



Le château de Bouzols

Lithographie du XIX^e siècle
Benard et Frey
Bibliothèque du Patrimoine
de Clermont Auvergne
Métropole
Identifiant 72994

On notera que le 3 juin 1646, Bernard reconnaît avoir pris dans le coffre de son père une importante somme d'argent : dix-huit mille livres²⁰⁴. Est-ce à cause de ce duel probablement déjà prévu ?

²⁰³ Marquis de Châteauneuf : il pourrait s'agir de la famille Chateauneuf-Randon dont le château se trouvait sur la commune actuelle homonyme, en Lozère.

Le château de Bouzols se trouve sur la commune d'Arsac en Velay.

²⁰⁴ A.D. Rhône, 1E 2484.

Ainsi Bernard de la Baume meurt à vingt-deux ans, ne laissant ni descendance, ni testament. C'est donc sa mère qui prétend à l'héritage de son fils.

La loi impose la saisie des biens de toute personne morte en duel. Commence alors un combat judiciaire acharné entre Françoise de Porcelets, l'évêque de Viviers Louis-François de la Baume qui intervient au nom de son neveu Louis-François, fils d'Annet. Outre le comté de Suze et autres seigneuries de la maison La Baume (Barbaras, une partie de Rohegude), Bernard avait hérité du marquisat de Villars et du château de Luynes.

Avant de s'intéresser à cette succession oh combien difficile, voyons comment le duel, d'abord reconnu comme combat judiciaire autorisé finit par être interdit... devenant ainsi plus excitant encore !

Du combat judiciaire au duel d'honneur²⁰⁵.

Le duel est un combat entre deux individus, décidé d'un commun accord entre eux. Le mot latin *duellum* est traduit jusqu'à la moitié du XVI^e siècle par « combat en champ clos » ou « combat à outrance ». Ensuite apparaît l'expression « combat en duel », simplifiée dans les dernières années du XVI^e siècle en « duel ». Jusque vers 1600, les combattants sont dits « duellants », le mot « duelliste » étant réservé aux théoriciens du duel, aux spécialistes de la science chevaleresque²⁰⁶.

En France, l'évolution du regard porté par le pouvoir judiciaire et par le roi sur ce type de combat va entraîner une modification des conventions qui régissent les duels.

A l'origine, il s'agit d'un combat ordalique, pratiqué dans le monde germanique. Dans les cas graves de criminalité, mais aussi en cas de trahison, félonie, parjure... et en l'absence de preuves ou de témoins, les protagonistes s'en remettent à la justice divine : celui qui sort vaincu du combat est considéré comme le coupable. Afin d'éviter les contestations, ce combat judiciaire doit se conformer à des règles strictes préalablement établies.

Cette procédure va se développer dans l'empire carolingien, bien que Charlemagne incite l'appareil judiciaire à trouver d'autres issues aux conflits afin d'enrayer ce qui devient une tuerie légalisée. L'Eglise assimile le duel à un blasphème : il oblige Dieu à se prononcer, à faire un miracle sur commande. Ce crime de lèse-majesté divine entraîne l'excommunication des duellants.

²⁰⁵ Site internet Duel (Combat) (fr-academic.com).

²⁰⁶ Dictionnaire de l'ancien régime, sous la direction de Lucien Bély ; Edition Quadrige/Puf ; août 2013.

Au fil du temps, les souverains tentent de limiter cette pratique, en instaurant des périodes de trêve (fêtes religieuses, temps de l'Avant...) pendant lesquelles les duels sont interdits. Philippe Auguste instaure « la quarantaine du roi », rendant obligatoire le délai de quarante jours entre la date de l'offense et le combat, période durant laquelle un arrangement pourrait être trouvé.

L'organisation et le développement de l'appareil judiciaire tend à restreindre la liberté de combattre en duel. Seuls, les nobles peuvent y recourir en cas de manque de preuves ou de contestation de la décision de justice, avec une autorisation royale. Cependant, cette pratique, très ancrée dans les mœurs de la noblesse, continue de croître ; on se passe volontiers d'autorisation et on se bat de plus en plus pour des motifs d'honneur et non plus de justice. François I^{er} tente de limiter cette pratique ; Henri II se montre moins sévère, jusqu'à ce duel du 10 juillet 1547 au cours duquel le roi voit mourir un ami. Les duels judiciaires sont désormais interdits mais le duel de point d'honneur reste largement pratiqué. Le duel judiciaire se déroulait dans un lieu clos en présence d'un représentant du roi ; le duel d'honneur dans un champ en présence de témoins appelés « les seconds » qui souvent n'hésitent pas à prendre part au combat qu'ils sont censés arbitrer.

L'évolution des armes rend le combat plus technique et seuls les nobles peuvent s'offrir les services d'un maître d'armes pour se former à cette pratique. Entre 1588 et 1608, on compte plus de cent mille gentilshommes tués. Devant cette hécatombe, les souverains multiplient les ordonnances d'interdiction, proclamant même la mise à mort de tous les duellants et de leurs témoins, la saisie de leurs biens... sans se priver de signer des lettres de grâce envers certains de leurs amis. Curieusement, c'est sous Richelieu, qui fut le plus virulent des législateurs contre les duels que cette pratique atteint son apogée, comme une revendication affirmée de l'aristocratie contre la monarchie absolue. Remarquons que les rois sont probablement pris en étau entre leur désir de préserver des vies qui leur seront fort utiles en période de guerre et leur attirance pour ces combats d'honneur, dont certains ne se sont pas privés.

C'est sous le règne de Louis XIV que l'on compte le plus grand nombre d'édits interdisant les duels, preuve de leur inefficacité. Le premier date de juin 1643, sous la régence d'Anne d'Autriche ; dix autres suivront.

Et jusqu'à la Révolution, les souverains continuent la publication de décrets interdisant ce qui continue à se pratiquer et que la Révolution ne fera pas disparaître.

Nous ignorons la nature du duel au cours duquel le comte de Suze perdit la vie : duel judiciaire ou duel d'honneur ? En tout cas, conformément à l'édit de 1643, une partie des biens de Bernard de La Baume sont confisqués.



Le duel à l'épée

Jacques Callot, estampe 1617

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8495992f/f1.item>

Edit de juin 1643²⁰⁷

Les premiers paragraphes rappellent les dispositions prises par le roi Louis XIII, les sanctions promises mais pas toujours appliquées. Alors, *n'ayant rien de plus cher que la conservation de notre noblesse, dont la valeur n'est ternie que par le*

²⁰⁷ Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789 par Isambert, avocat aux Conseil du Roi et à la Cour de cassation ; Decrusy, avocat et Taillandier, avocat aux Conseil du Roi et à la Cour de cassation, membre de la société royale des antiquaires. Paris 1829.

dérèglement d'une si monstrueuse frénésie ... nous nous sommes résolus de faire revoir tous les susdits édits et déclarations... . Tous sont révoqués afin qu'aucune confusion ne soit possible. Le roi jure de ne jamais accorder aucune grâce dérogeant au présent édit et de ne dispenser personne des peines qui y sont contenues.

Les premiers articles insistent sur *l'obligation de terminer tout différend par les voies ordinaires de droit établies en notre Royaume et défendons aux parties d'en former querelles*. Celui qui estime que la sentence envers l'offenseur est trop clémente pour que son honneur et sa réputation soit rétablis devra s'en plaindre au roi, aux maréchaux de France, lieutenants généraux ou gouverneurs de province. Treize articles traitent des différents moyens d'éteindre les querelles ; les suivants sont relatifs aux duels.

Article 14.

Celui qui appellera au combat sera privé de toutes les charges, offices, honneurs, dignités, pensions et autres grâces qu'il tiendra de nous, sans espérance de les recouvrer jamais. L'appelant au combat sera banni trois ans hors du royaume et perdra la moitié de ses biens. Si le fonds est noble, il sera mis en roture. Toutes les seigneuries, baronnies, comtés... lui appartenant seront réunies au domaine royal. Les maisons seigneuriales et châteaux appartenant aux dits appelants seront compris dans les biens confisqués puis rasés et les fossés comblés pour marque perpétuelle de leur désobéissance. Les fonds confisqués seront donnés au futur Hôpital Général dont la construction est prévue dans la capitale. Toutefois, jusqu'à son achèvement, la gestion de ces biens est confiée aux administrateurs de l'Hôtel Dieu de Paris. Enfin, si l'appelant est retrouvé comme résidant dans le royaume malgré son bannissement, la moitié des biens laissés en sa jouissance seront confisqués au profit de l'Hôpital de Paris.

L'appelé est invité à refuser le combat et à se présenter devant un maréchal de France ou un gouverneur de province. Il en sera récompensé et jugé digne d'être employé aux charges les plus honorables. Il est fort probable que bien peu de gentilshommes aient répondu à cette invitation ; nous sommes encore à l'époque où le prix de la vie est moindre que celui de l'honneur et mieux vaut mourir en combattant pour sauver son honneur que vivre déshonoré.

Article 17.

Nonobstant nos très expresses défenses, nous voulons et ordonnons que tous les appelés qui accepteront de combattre demeurent dès à présent privés de toutes les charges... déchus de toutes pensions et grâce qu'ils tiendront de nous... que

*le tiers de leurs biens, dans lequel tiers seront compris tous leurs châteaux et maisons seigneuriales soit confisqué au profit du susdit hôpital... . Comme pour l'appelant, ces bâtiments seront rasés, leurs fossés comblés et l'appelé banni du royaume durant trois ans. Remarquons que ces déclarations confiscatoires s'accompagnent d'une réserve : *nonobstant toute lettre de grâce ou de pardon qu'ils pourraient obtenir de nous par surprise... .* Voilà qui laisse penser que Louis XIV ne sera pas plus intransigeant que ses prédécesseurs. Ces confiscations sous entendent que les adversaires restent en vie à l'issue du combat ; l'article suivant traite du cas des morts.*

Article 18.

Si l'un des combattants ou les deux sont tués, le ou les corps seront traînés à la voierie avant d'être enterrés sans aucune assistance ecclésiastique et hors d'une terre sainte. Mais le combattant qui aura survécu n'aura pas la vie sauve très longtemps ; il sera irrémissiblement puni de mort.

Tout ce qui précède s'applique à des duels opposant seulement deux protagonistes.

Article 21.

Dans le cas où l'appelant ou l'appelé engagerait d'autres hommes dont ils se serviraient comme second, tiers... cherchant ainsi, dans l'adresse et le courage d'autrui la sûreté de leurs personnes... Voulons que ceux qui, à l'avenir se rendraient coupables d'une si criminelle et prodigieuse lâcheté, outre toutes les peines ordonnées ci-dessus, soient non seulement punis de mort, quand même il n'y aurait personne de tué dans ces combats faits avec des seconds, mais que leurs armes soient noircies et brisées publiquement par l'exécuteur de la haute justice, qu'ils soient dégradés de noblesse et déclarés, eux et leur postérité roturiers et incapables à jamais de tenir aucune charge.

Quant aux dits seconds, tiers... ils sont traités comme les appelants. Une partie de leurs biens sont confisqués conformément à l'article 14 et en cas de mort d'homme, l'article 18 s'applique.

Tous ceux qui ont contribué à l'organisation d'un duel, porteurs de billets, laquais conduisant leur maître... seront punis de mort.

Quant au public, complice d'un crime si détestable, chacun sera dégradé du port d'armes et privé de charges à vie.

Il importe de punir, mais aussi de prévenir. Ainsi :

Article 26.

Dès qu'ils auront connaissance de l'imminence d'un combat, les prévôts des maréchaux de France, vis baillis, vis sénéchaux... chacun dans son ressort, devra se rendre sur les lieux, constituer prisonniers les coupables et les conduire dans la prison royale la plus proche. Pour cette tâche, il leur sera alloué la somme de mille cinq cents livres prise sur les biens des coupables et sans diminution des confiscations ordonnées dans les précédents articles.

Il convient de souligner la lucidité du Roi ou plutôt celle de sa mère puisque Louis XIV n'a que 5 ans.

Malgré le serment prêté de ne jamais contrevenir au présent édit et de n'accorder aucune lettre de grâce, il n'y a pas lieu de douter que nous ne l'observions inviolablement. Aussi, pour nous ôter le moyen de contrevenir à un dessein si digne d'un roi très chrétien et fils aîné de l'Eglise, nous avons fait jurer en nos mains aux secrétaires de nos commandements de ne jamais signer aucunes lettres qui, directement ou indirectement, soient contraires à notre présent Edit et à notre très cher et féal chancelier de n'en point sceller, quelques express commandement qu'il puisse recevoir de notre part. Et s'il arrivait qu'il s'en expédiât par surprise, voulons et ordonnons qu'elles soient nulles et de nuls effets... faisons inhibition et défense à nous cours souveraines ou autres juges auxquels elles seront adressées d'y avoir aucun égard... quelques clauses déroatoires qui y puissent être apposées. Ainsi, quoi qu'il arrive, l'autorité royale ne devrait jamais être remise en cause !

Jusqu'à la Révolution, les rois signeront des édits interdisant le duel qui continuera à être pratiqué jusqu'à la première guerre mondiale. Au cours du XIX^e siècle, les armes ont évolué, l'épée est concurrencée par le sabre, puis le pistolet. Les duellants ne sont plus des nobles mais des hommes politiques, des écrivains, des journalistes. Le duel disparaît avec la première guerre mondiale : il n'a plus sa place dans le cataclysme que vit la moitié de la planète. La paix revenue, une nausée de sang et de violence saisit les pays européens exsangues. Le duel apparaît désormais pour le plus grand nombre comme un comportement archaïque, sans aucun fondement, déplacé, humiliant même²⁰⁸.

Selon cet édit, le corps du malheureux comte de Suze devait être enterré quelque part dans la campagne (article 18) et ses biens saisis.

²⁰⁸ MONESTIER Martin, *Duels, histoire, techniques et bizarreries*, 2005.

Il aurait pu en être ainsi ... mais la clémence royale en a voulu tout autrement, au moins en ce qui concerne les biens car nous ignorons tout de la sépulture du dit Bernard de la Baume Suze.

LES CONSEQUENCES DE L'EDIT ROYAL SUR LES BIENS DE LA FAMILLE LA BAUME SUZE.

Françoise de Maillane se déclare donc héritière des biens ayant appartenus à son époux puis à son fils ; le tuteur du jeune Louis-François (fils de Annet et cousin germain de Bernard) s'appuyant sur les fidéicommiss mentionnés dans les testaments des seigneurs de Suze depuis l'arrivée de la famille La Baume dans la province revendique la succession en faveur de son pupille. L'évêque de Viviers s'en mêle... C'est pourquoi l'histoire n'est pas facile à appréhender : décisions contradictoires, lettres patentes remises en question, procès... . Des inventaires ont été dressés tant à Suze qu'à Mondragon, mais aucun n'a été retrouvé.

Ainsi, dès le mois d'aout 1646, quelques semaines seulement après le duel, le roi Louis XIV fait grâce de la sanction imposée par l'Edit de 1643, en faveur de Louis- François, *en considération de son nom et des grands et importants services rendus aux rois nos prédécesseurs et à notre Etat par ses ancêtres et notamment par ses père, aïeul et bisaïeul qui sont morts dans le commandement de nos armées...* . Les lettres patentes sont enregistrées par la chambre des comtes du Dauphiné. Notons que cette clémence royale illustre parfaitement les remarques des historiens : duels interdits mais sanctions rarement exécutées.

Néanmoins, le 25 janvier 1647, le Parlement de Grenoble décrète la confiscation des biens délaissés par le défunt Bernard. Et le 22 février de cette même année, un huissier de la prévôté du Dauphiné, requis par le procureur du Roi s'achemine vers le château avec pour mission d'en informer la famille. Il tient en main l'arrêt signé de la cour, scellé du sceau de la chancellerie de la province du Dauphiné sur lac de ruban.

L'arrêt stipule que *Monsieur le procureur général au dit Parlement sera mis en possession, au nom de sa Majesté, du château et comté de Suze, des biens en dépendant, et des terres et autres biens qui ont appartenu à feu Messire Bernard de la Baume, par Monsieur le vi sénéchal de Montélimar, nonobstant opposition et appellation quelconque et sans préjudice d'intérêt.* Injonction est faite à tous ceux qui se trouvent dans le château d'en sortir après le commandement qui leur sera fait et de le mettre à disposition des commissaires députés en cette affaire. Tout refus sera sanctionné d'une peine exemplaire de dix mille livres d'amende. Les gouverneurs des villes et châteaux de la province, prévôts, maréchaux et

habitants des lieux devront prêter main forte aux commissaires et même *investir et forcer ledit château de Suze si besoin est, et saisir ceux qui sont dans icelluy*. L'arrêté stipule encore que la mère du comte, qui avait jusque-là la garde du château en est déchargée, le procureur de roi en prendra possession *par la vue d'icelluy et attouchement du clede²⁰⁹ qui est sur le pont du château, attendu que ceux qui y sont dedans n'en ont voulu en faire l'ouverture²¹⁰*.

Le tiers des terres est confisqué au profit de l'Hôtel Dieu et du futur Hôpital Général de Paris²¹¹.

Durant plusieurs années, Françoise de Maillane, Catherine de la Croix Chevière (mère de Louis-François et veuve de Annet), l'évêque de Viviers vont s'affronter, faire procéder à des saisies de céréales chez les fermiers de Suze, de Mondragon et de Rochefort, parfois avec violence. Françoise de Maillane ira même jusqu'à s'emparer des archives du château de Suze et du mobilier. L'affaire est traitée tantôt devant le parlement de Toulouse, tantôt au Chatelet.

En avril 1659, d'autres lettres patentes confirment le *don de confiscation* en faveur de Louis-François, *en considération des services qu'il nous avait rendus tant au siège de Valenciennes qu'en diverses autres occasions où il nous a donné des preuves de sa valeur, de sa fidélité et de son affection*. En effet, à cette date Louis-François est devenu un jeune homme en âge de combattre. Toutefois, la part revenant aux hôpitaux de Paris leur reste acquise.

Au mois de janvier 1660, craignant de ne pas avoir été suffisamment précis quant à cette faveur, le roi signe de nouvelles lettres patentes par lesquelles il fait de nouveau *don des dites choses*, à savoir justice, terres et seigneuries, mouvances, vassaux et justiciables des dites terres et tout ce qui pourrait nous appartenir en vertu de ladite confiscation, des censives directes, champart, rentes seigneuriales et foncières de quelque nature qu'elles soient. Et faisant fi de l'édit de 1643, le roi précise que le château de Suze et celui de Mondragon demeureront en l'état - point de fossés comblés ni de murs rasés, cela afin que ledit nom de Suze ne soit pas *flétri de cette tâche*.

Concernant les droits acquis par l'hôpital général, le roi déclare *imposer sur ce silence perpétuel à ses procureurs généraux et leurs substituts présents et avenir*. Le roi reconnaît déroger aux clauses de l'édit de 1643, *mais tel est notre plaisir*.

²⁰⁹ Il s'agit vraisemblablement d'une sorte de herse ou de porte.

²¹⁰ A.C. Suze, CC 36.

²¹¹ A.C. Suze, FF 15.

Ces lettres signées à Aix le 17 janvier 1660 sont scellées du grand sceau de cire verte sur lac de soie verte et rouge pendant, ce qui confère à ce document valeur perpétuelle. Elles seront enregistrées par la chambre des comptes du Dauphiné le 12 juillet 1660²¹².

Mais Madame de Maillane et les administrateurs des hôpitaux vont s'opposer à l'exécution de ces lettres ; ils ont d'ailleurs déjà déposés maints recours depuis 1658 et obtenu des arrêts en leur faveur.

Le 8 mars 1662, les administrateurs des hôpitaux déposent requête auprès du grand conseil du roi *tendant à ce que ledit Rochefort (Louis-François de la Baume²¹³) soit débouté des dites lettres de don par lui obtenues des mois d'avril 1659 et janvier 1660, ordonner ... maintenir les dits hôpitaux au tiers du marquisat de Villars (châteaux, moulins, censives...).*

Françoise de Maillane demande à être mise en possession du comté de Suze (château, droit de justice, redevances, ferme ; bois, moulins...), du château de Mondragon et les droits seigneuriaux associés, de la baronnie de Barbaras avec sa métairie, du quart de la seigneurie de Rochefort. La comtesse exige encore la jouissance du « grand logis », cette auberge appartenant aux seigneurs de Suze et devant laquelle, à cette époque, pend une enseigne en forme de dauphin.

Elle se dit prête à s'en emparer par la force, avec l'assistance de quelques prévôts et maréchaux.

Le 20 mai 1662, le Grand Conseil du roi statue sur ces requêtes et confirme en faveur du comte de Suze et de Rochefort²¹⁴ :

- la jouissance des droits de justice, titres et seigneuries directes et féodales sur les terres de Suze, Mondragon, le quart de Rochefort et la partie dauphinoise de Rochegude ;
- les châteaux et leurs fossés de ces mêmes terres à condition qu'il paie à sa tante, le prix du sol occupé par les bâtiments et leurs enceintes ou fossés, suivant l'estimation qui en sera faite par expert ;
- le moulin banal de Suze et autres fours banaux, sous condition de payer à Madame de Maillane la valeur de l'emplacement et du matériel, toujours selon l'estimation des experts et sans y inclure les droits de banalité.

Madame de Maillane conserve la jouissance de l'auberge, des pigeonniers et des bâtiments qui se trouvent en dehors des fossés entourant château et maisons

²¹² A.D. Drôme, 7J 9 et A.C. Suze FF15

²¹³ Dans les documents relatifs à ces procédures, Louis-François est souvent appelé « Rochefort » car son père Annet avait hérité de cette seigneurie alors que Jacques Honorat héritait de Suze.

²¹⁴ A.C. Suze, FF15

seigneuriales, de certaines fermes antérieurement acquises par les seigneurs de Suze, du moulin à huile, des rentes telles que huitain, douzain, seizain perçus tant à Suze que sur les autres terres. La comtesse de Suze jouira désormais des moulins, des domaines et des bois de Mondragon, du quart de Rochefort et partie dauphinoise de Rohegude ; elle percevra les droits de huitains, douzains et autres rentes que paient les vassaux de Suze et autres lieux. Toutefois, l'ensemble des dits biens appartenant à la dite Maillane seront tenus en roture.

Ainsi, Louis-François conserve le titre de comte de Suze et les droits associés mais c'est bien sa tante qui perçoit une bonne partie des revenus.

Le marquisat de Villars reste acquis à Louis-François, en témoignent les litiges de succession qui s'en suivent.

Il convient maintenant de s'interroger sur cette transaction entre Françoise de Maillane et Jean Antoine de Mesmes, président à mortier²¹⁵ du parlement de Paris mentionnée sur le site des archives nationales.

1660 : QUELQUES ACTES NOTARIÉS PARISIENS

L'inventaire des insinuations faites au Chatelet mentionne un acte passé le 14 décembre 1660 par Françoise de Maillane, alors domiciliée à Paris, rue Chapon, paroisse Saint-Nicolas-des Champs (nous reviendrons sur cette résidence)²¹⁶. Le procès-verbal d'inventaire des archives laissées par la comtesse de Suze au moment de son décès précise que cet acte est signé devant maître Le Roux, notaire au Chatelet ; il s'agit d'une donation entre vifs faite par Françoise de Maillane au profit de Jean Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, président à Mortier en la Cour du Parlement de Paris et à Marie Courtin son épouse. Et quelle donation ! Le tiers de la terre et comté de Suze, le tiers des seigneuries de Rohegude et de Mondragon, le tiers *des autres choses spécifiées dans le contrat*, et cela contre une rente annuelle de quatre mille livres payées à la comtesse *pour aider à sa subsistance*, cela jusqu'à ce qu'elle puisse reprendre la jouissance des dits biens²¹⁷.

A cette date, le conflit entre Madame de Maillane et son neveu n'est toujours pas apaisé. Nous savons qu'au mois de janvier 1660, des lettres patentes ont confirmé les droits seigneuriaux de Louis-François sur les biens appartenant depuis

²¹⁵ Sous l'ancien régime, chaque parlement est divisé en plusieurs chambres : chambre civile, chambre pénale, chambre commerciale... chacune est présidée par un président à mortier.

²¹⁶ Y//201-Y///204, Fol 456V° notice 520.

²¹⁷ [AN ET-XX-396] - Paris (Paris, France) - Archives notariales - SAINFRAY Charles (Liasses) | 1663 - 1667 - Geneanet.

plusieurs siècles à la famille La Baume ; voilà qui pourrait être à l'origine de cette décision surprenante de la part d'une comtesse se sentant désavouée.

Et cette donation pourrait bien être la cause du procès qui va opposer François de la Baume et Jean Antoine de Mesmes quelques années plus tard, procès qui se terminera par la prise de possession de certaines terres par Monsieur de Mesmes *en garantie de créances*.

Ce même inventaire d'insinuations mentionne encore l'institution d'une rente faite par madame de Maillane en 1660 (4 août) en faveur de l'Hôtel Dieu de Paris, rente destinée à l'entretien de deux nouveaux prêtres *qui fournissent des consolations religieuses aux malades dudit Hôtel Dieu*²¹⁸. Françoise de Maillane est citée parmi les dames de charité de l'Hôtel Dieu ; elle pourrait avoir été sollicitée par Vincent de Paul qui savait sensibiliser les dames de la noblesse pour agir en faveur des pauvres²¹⁹.

Le 12 mai 1664, la comtesse fait encore preuve de générosité envers le monde religieux, son geste étant cette fois en faveur de la maison des filles de Marie Madeleine (souvent appelées les Madelonnettes) située rue des Fontaines à Paris. D'abord maison d'accueil des prostituées créée en 1618 à l'initiative d'un généreux bourgeois parisien soucieux de ramener ces filles vers une vie plus conventionnelle, l'établissement devient vite un couvent avec l'aide de Saint Vincent de Paul et la générosité de Claude Marguerite de Gondi, la sœur de l'archevêque de Paris. Dès 1629, quatre religieuses du monastère de la Visitation situé rue du Faubourg Saint Honoré viennent assurer la bonne marche du couvent ; les bâtiments sont achevés en 1637 et en 1648, Anne d'Autriche assiste à la consécration de la chapelle. Ce couvent est divisé en trois parties : celle des prostituées récemment arrivées, celle des « repenties » qui souhaitent rester des laïques et celle des filles qui désirent devenir religieuses.

C'est en faveur de ces dernières que Françoise de Maillane se manifeste. Elle dit vouloir, chaque année, doter deux filles parmi les plus pauvres souhaitant devenir religieuses professes dans ce couvent ; la dot se monte à deux cents livres pour chacune. Après le décès de madame de Maillane, légataires et héritiers devront donner douze mille livres à *messieurs les marguilliers de Saint Nicolas des Champs* qui se chargeront de gérer cette somme afin de disposer chaque année de quatre cents livres.

²¹⁸ Y//200 Fol 23V° Notice 4720.

²¹⁹ FOSSEYEUX Marcel, Hôtel Dieu de Paris au XVII^e et XVIII^e siècle, 1912.

Enfin, l'exploitation de divers documents nous apprend qu'après la mort de Jacques Honorat, un inventaire *des biens étant dans la maison de Paris appartenant à la dite succession* est fait en présence de sa veuve. Quelques jours plus tard, la comtesse fait procéder à la vente aux enchères du mobilier pour un montant total de deux mille trois cent quarante livres²²⁰. Cette maison serait-elle celle d'abord loué par le comte de Suze en 1639 ?

FRANÇOISE DE PORCELET ET LA COMMUNAUTE DE SUZE : DES RELATIONS TENDUES²²¹.

La propriété des bois et les droits d'usage établis au fil du temps ont toujours été sources de conflit entre un seigneur et la communauté. Suze-la-Rousse ne déroge pas.

Ainsi, vers 1660, les consuls font effectuer une coupe dans le bois appelé Le Devès et finalisent la vente du bois. La comtesse s'y oppose et l'affaire est portée devant la justice. Le Grand Conseil du roi rend un arrêt portant *défense de couper et dégrader aucun bois dépendant de la terre de Suze*, notamment au Grand et Petit Devès. Les consuls affirment au contraire que ces parcelles appartiennent à la communauté de Suze, qu'elle en a toujours disposé et vendu de temps en temps une coupe au meilleur prix. En 1662, la comtesse présente une nouvelle requête visant à faire annuler le contrat de vente.

Finalement, en 1662, le grand conseil ordonne que l'argent de la vente soit employé au profit de ladite communauté et ce avec le consentement du comte.

Les archives communales de Suze attestent d'autres conflits à propos des parcelles de bois et des droits de pâturage.

Nous sommes toujours en 1662, les consuls font procéder à la confection du cadastre comme le font toutes les communautés depuis 1639. En effet, c'est en 1639 que s'achève le long procès des tailles. L'impôt sera désormais payé en fonction de la qualité de la terre – noble ou roturière et non plus en fonction de la qualification sociale du propriétaire (noble ou roturier). Ces modalités imposent de dresser des cadastres afin de pouvoir justifier ultérieurement du classement d'un fonds. Les possessions seigneuriales doivent bien sûr figurer au cadastre, ce qui déplait fortement à Madame de Maillane.

Depuis le décès de son époux et de son fils, elle est engagée dans des procès pour obtenir le paiement de son douaire défini par son contrat de mariage : une rente annuelle de six mille livres gagée sur des terres et la jouissance d'un logis digne

²²⁰ A.D. Rhône, 1E 2484.

²²¹ A.C. Suze, FF 4.

de sa condition. Un arrêt du Chatelet avait déjà muté cette obligation de logement en une rente annuelle de deux mille livres supplémentaires

Les arrérages et les intérêts se sont accumulés depuis de nombreuses années ; d'autres créanciers attendent également leur dû. C'est finalement plus de cinq cent mille livres qui doivent être payées, ces dettes étant garanties par des hypothèques sur les terres de Suze, Mondragon et Rochefort.

Les biens laissés à la jouissance de la comtesse après le décès de son fils ayant été déclarés en roture, les consuls s'apprêtent donc à les classer comme tels. Françoise de Maillane s'y oppose, car ces terres seront à l'avenir de moindre valeur et en cas de vente, son douaire ne sera pas entièrement assuré ni les créanciers totalement payés.

Elle se pourvoit devant le Conseil du roi, suppliant qu'il plut à sa majesté ... *faire défense aux officiers des Elections, assesseurs, collecteurs... d'encadrer aucun bien de la dite succession, les imposer à la taille ...* et ce tant que les dettes ne seront pas acquittées.

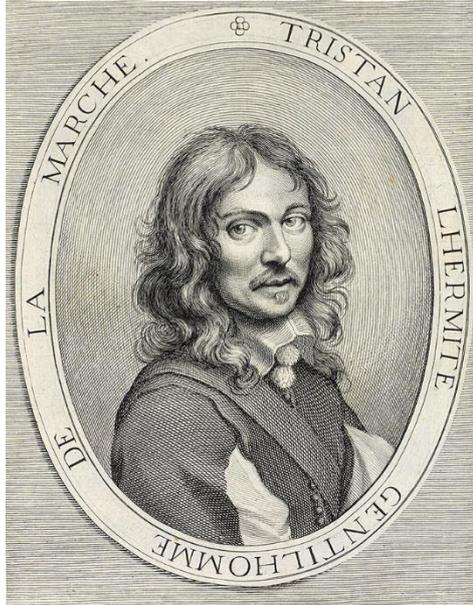
Le Grand Conseil de sa majesté décide *de surcir à l'encadrement des terres dont est question, jusqu'à ce qu'autrement le dit grand conseil en ait ordonné.*

UN POEME DEDIE A FRANÇOISE DE PORCELET

Ce poème figure dans le recueil de Tristan L'Hermite intitulé « La Lyre ».

En 1620, le romancier se trouve au château du Grand Pressigny, au service d'Emmanuel Philibert des Prez, marquis de Villars (il est son secrétaire). Après la mort du marquis (1621), Tristan l'Hermite fait probablement la connaissance de Jacques Honorat, héritier du marquisat et de son épouse. Dans son ouvrage « le page disgracié », l'auteur évoque le *jeune comte de gentil esprit, neveu de mon maitre...* et dans « La Lyre » publié en 1641, le poète dédie quelques vers à Françoise de Maillane ²²²

²²² La lyre du sieur Tristan | Gallica (bnf.fr)



François L'Hermite du Solier dit
Tristan L'Hermite (1601-1655)
BnF Gravure de Pierre Daret d'après un
dessin de Louis de Guernier 1648

POUR MADAME LA COMTESSE DE SUZE

Sur sa maladie

*Par ceste fièvre continuë
Le bruit glorieux diminuë
Que s'estoient acquis vos apas :
Avant ces attaques cruelles
La Terre ne vous mettoit pas
Au nombre des Beutez mortelles.*

Françoise de Maillane aurait donc été souffrante lors d'un séjour au Grand Pressigny. Elle terminera sa vie à Paris, dans une chambre du couvent des carmélites

LA MORT DE FRANÇOISE DE MAILLANE

En 1660, la comtesse de Suze déclare résider à Paris, rue Chapon ; c'est d'ailleurs là qu'elle décède au cours du mois de juin 1664 et l'inventaire des effets laissés par la défunte dans une chambre du couvent des carmélites commence le 27 juin 1664²²³.

Cet inventaire est demandé par les prétendants à l'héritage :

- ses neveux, Gaston Jean Baptiste et Henry de Tornielle, les fils de sa défunte sœur Claude Dorothee de Porcelets de Maillane mariée à Charles Joseph de Tornielle, marquis de Gerbeviller.

²²³ Site internet Archives notariales - SAINFRAY Charles (Liasses) op.cit.

- Jacques Nicolas de la Baulme, comte de Saint Amour, époux de Marie de Porcelets, une autre sœur de Françoise.

La sœur tourière du monastère accompagnera les commissaires durant plusieurs jours.

Le mobilier de la chambre occupée par Françoise de Maillane est sommaire : deux tables de bois noirci, deux fauteuils et une chaise habillés de soie grise, un guéridon, un coffre, une cassette de bois sur pied qui ferme à clé et un petit cabinet de bois de poirier noirci. Cet ensemble paraît aujourd'hui bien austère, mais il faut se souvenir qu'au XVII^e siècle, la mode est aux meubles plaqués d'ébène ou, à défaut, de bois noirci.

Dans le cabinet, les commissaires trouvent une bible et six *autres livres de dévotion*, un peu de vaisselle courante et des pièces d'argenterie : dix-neuf plats, des assiettes, une écuelle, un chandelier. Il y a aussi quelques pièces d'étoffes, des nappes et des serviettes.

Dans le coffret fermant à clé sont conservés soixante-huit demi coins d'or, huit louis d'or, six pistoles d'Espagne et quatre écus d'or.

Un autre cabinet dit *façon d'Allemagne* renferme une boote à poudre, deux petites boites en argent et une autre en or émaillé, une tabatière de cuivre, deux montres dans leur boite d'argent.

Après avoir inventorié le mobilier et les effets personnels, les commissaires s'intéressent *aux papiers* laissés par la défunte ; la liste couvre plusieurs pages du procès-verbal. Ce sont essentiellement des documents relatifs aux nombreux procès au cours desquels la comtesse s'est opposée à l'évêque de Viviers, à Catherine de la Croix Chevière, au tuteur de Louis-François de la Baume... depuis le décès de son fils Bernard. Quelques actes notariés sont également mentionnés.

Notons que les prétendants à l'héritage de la comtesse demandent finalement un inventaire complet de tout ce qui se trouve dans le monastère de la rue Chapon - mobilier, linge, objets de dévotion... afin de s'assurer que les religieuses n'ont rien dissimulé.

Françoise de Maillane a-t-elle été inhumée dans la capitale ?

Marguerite de la Baume, sœur de Jacques Honorat étant également concernée par la succession de son oncle Philibert Emmanuel des Prez (elle jouit d'une rente annuelle de mille cinq cents livres) il convient de mieux la connaître.

MARGUERITE DE LA BAUME : DEUX MARIAGES²²⁴

Née vers 1590, elle rejoint probablement son oncle Emmanuel Philibert des Prez et son épouse Eléonore de Thomassin au Grand Pressigny après la mort de sa mère. C'est sans doute là qu'elle fait la connaissance d'Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, seigneur de Malicorne... Originaire de Bretagne, la maison de Beaumanoir prend possession de la baronnie de Lavardin (Sarthe) à la fin du XVI^e siècle, baronnie érigée en marquisat en 1601.

Henri de Beaumanoir est fils de Jean, ami du roi Henri IV, gouverneur du Maine, nommé maréchal de France en 1595 (il se trouvait dans le carrosse, aux côtés du roi assassiné ce 14 mai 1610). En 1614, âgé de plus de trente ans, Henri est toujours célibataire.

La noblesse des alliances du côté maternel de Marguerite a sans doute incité Jean de Beaumanoir à pousser son fils vers la jeune fille ... le mariage est célébré au château du Grand Pressigny en 1614 (11 avril).

Quelques semaines plus tard, le couple fait une entrée triomphale au Mans et s'installe au château de Malicorne, au bord de la Sarthe où le jeune roi Louis XIII, sa mère Marie de Médicis et la cour séjournent du 5 au 9 septembre 1614.

Trois enfants vont naître de cette union : Henry (né en 1615), Philibert Emmanuel (né en 1617), Madeleine (née en 1619) et Charles (né en 1620 et mort en 1621). La famille de Beaumanoir possède également un hôtel particulier à Paris, place Royale ; c'est là qu'Henri s'éteint le 1^{er} janvier 1620, après seulement six ans de mariage.

Marguerite, tutrice de ses jeunes enfants doit alors défendre les intérêts d'une maison riche de sa gloire mais presque entièrement ruinée. Elle réside essentiellement au château de Malicorne.

En 1630, Marguerite a largement dépassé la trentaine ; elle convole en secondes noces avec Esprit de Reymond de Mormoiron, seigneur de Modène âgé d'un peu plus de vingt ans.

Nous avons précédemment rencontré son père, François de Modène, lors d'une transaction avec Jacques Honorat en 1639.

Esprit de Mormoiron est l'aîné d'une nombreuse fratrie. Son père l'introduit comme page au service de Gaston d'Orléans ; il conservera de ce passage à la Cour le goût du jeu et des plaisirs. Son père, qui a perdu une partie de sa fortune au cours de ses mésaventures politiques cherche à rétablir celle de son fils... pourquoi pas un mariage d'argent avec une marquise douairière issue d'une

²²⁴ Revue historique et archéologique du Maine, tome 18, année 1885, second semestre.

famille connue et respectée tant en Provence que dans le Comtat ? Le contrat de mariage est signé le 19 janvier 1630 mais le mariage ne sera célébré que le 23 mai.

Un fils né en 1631 est tenu sur les fonts baptismaux par Gaston d'Orléans, d'où le prénom de l'enfant : Jean Baptiste Gaston.

En 1885, un tableau représentant Marguerite de La Baume se trouvait au château de La Forge à Chailland (Mayenne) ; il provenait de la collection de son petit-fils, René III de Froulay comte de Tessé, fils de Madeleine de Beaumanoir et de René II de Froulay de Tessé (mariés en 1638).

Ce tableau de grandes dimensions (2,25 m X 1,35 m) représente *une femme grande et forte, longue à n'en pas finir mais sans embonpoint, altière et hautaine, à l'air impérieux et sans aucun charme... son menton déjà épais annonce une personne d'au moins quarante-cinq ans... Son jeune mari, au milieu de cette cour de Gaston, vouée à la galanterie et toujours prête à ne pas épargner ceux qui prêtaient au ridicule, put regretter de voir sa vie enchaînée à une femme dont l'âge et le défaut de beauté devait lui causer d'amers regrets*²²⁵.

La tension s'accroît au sein du couple ; Esprit de Modène s'éprend d'une jeune comédienne Madeleine Béjart (qui lui donnera un fils) ; en 1637, Marguerite et sa fille Madeleine reprennent possession du château de Malicorne. En 1638, Marguerite marie son fils aîné Henry de Beaumanoir puis sa fille Madeleine. Philibert Emmanuel de Beaumanoir deviendra évêque du Mans en 1648.

Marguerite s'éteint au château de Malicorne en 1649. A cette date, la procédure de succession du marquisat de Villars est toujours en cours.

²²⁵ Revue du Maine op.cit.

A PROPOS DU MARQUISAT DE VILLARS

Rappelons que Madeleine des Prez de Lette de Montpezat, la mère d'Honorat de la Baume appartient à la maison de Savoie par sa mère Henriette de Savoie. Au XV^e siècle, le duc de Savoie entre en possession de la terre de Villars.

Un premier seigneur de Villars, nommé Etienne est cité au XI^e siècle ; la seigneurie est alors totalement indépendante. Au XII^e siècle, le seigneur de Villars meurt en laissant une fille unique Agnès, qui apporte la seigneurie de Villars à son époux, le seigneur de Thoire en Bugey. Les descendants du couple jouissent des deux seigneuries jusqu'en 1424, date à laquelle Humbert de Thoire Villars vend tous ses biens au duc de Savoie Amédée VIII.

Les fils d'Humbert de Thoire Villars étant morts avant leur père, il ne reste qu'une fille, Eléonore, mariée à Philippe de Levis comte de Lautrec en 1372. Quelques années plus tard, leur fils, Philippe II de Levis-Lautrec traite avec le duc de Savoie et obtient pour lui et les descendants mâles des générations à venir, l'investiture de la seigneurie de Villars, le duc de Savoie en conservant la souveraineté.

Mais en 1469, Jean de Levis-Lautrec (descendant de Philippe), n'ayant pas de descendance cède la terre de Villars au duc Philippe II de Savoie, lequel investit son fils René en 1497 (fils adultérin légitimé en 1496) ; la seigneurie est alors érigée en comté. René de Savoie fait aussi l'acquisition de la seigneurie du Grand Pressigny (Indre-et-Loire) pour laquelle il fera hommage à François I^{er} en 1523.

En 1565, le comté de Villars est élevé au rang de marquisat en faveur de Honorat II (ou Honoré), fils de René de Savoie et Anne de Lascaris, comtesse de Tende (mariage en 1498). Rappelons que nous avons rencontré, au cours d'un chapitre précédent un des frères d'Honorat de Savoie, Claude, comte de Tende, gouverneur de Provence impliqué dans les luttes religieuses.

Henriette, fille unique du couple Honorat de Savoie et Jeanne de Foix hérite du marquisat de Villars qu'elle apporte dans la maison des Prez de Lettes de Montpezat par son mariage avec Melchior. A la mort d'Henriette de Savoie (1611), le marquisat de Villars échoit à son fils aîné, Emmanuel Philibert des Prez de Lette.

Emmanuel et son épouse Léonore de Thomassin n'ayant pas d'enfants, il teste en faveur de son neveu Honorat de la Baume pour les terres de Villars ; il lègue à sa nièce Marguerite, dame de Lavardin puis de Modène une rente annuelle de mille cinq cents livres. Il semble que le Grand Pressigny soit donné à ses sœurs Eléonore et Gabrielle, mariées aux comtes de Carcès et de Tavanne.

Notons que la maison de Levis Ventadour, branche parente à celle de Levis Lautrec avait intenté une action en justice afin de reprendre possession du marquisat de Villars ; elle obtiendra seulement un dédommagement financier. A la mort d'Emmanuel des Prez, cette somme n'étant pas payée, son héritier devra en assumer les conséquences.

L'héritage du marquisat de Villars est vite contesté par les deux sœurs du défunt marquis²²⁶ mais le comte de Suze est confirmé dans sa possession en 1624.

Trois ans plus tard, afin d'honorer les dettes laissées par le feu marquis de Villars, notamment celle envers Elisabeth de Cernay, mère de Françoise de Maillane estimée à soixante mille livres, la justice ordonne la vente aux enchères publiques du marquisat.

Honorat de la Baume se porte alors acquéreur et paie quatre-vingt-quinze mille livres, somme provenant des deniers dotaux de son épouse. Les dames de Carcès et de Tavannes tentent de faire annuler la vente, fondant leur demande sur des vices de procédures savamment imaginées.

Dans cette affaire, la sœur d'Honorat, Marguerite de La Baume, alors mariée à Henri de Beaumanoir se joint aux plaignantes, la rente que lui a léguée son oncle n'étant jamais honorée.

Le comte de Suze sera finalement maintenu dans la possession du marquisat de Villars.

Les années passent, Honorat et son fils meurent en 1646 ; Françoise de Maillane, épouse et mère des défunts leur succède sur les terres de Villars. Les dames de Carcès et de Tavannes saisissent ce moment pour reconduire leurs oppositions à la succession, prétextant qu'elles sont héritières des deux tiers. Elles somment les fermiers des terres de Villars de leur payer les deux tiers des fermes. Madame de Maillane s'oppose à ces actions...

Au terme d'une procédure dont nous n'avons pas tous les éléments, le marquisat de Villars reste acquis à la maison de Suze, probablement sous conditions de dédommagements pour les ayants droits des dames de Carcès et de Tavannes, c'est en tout cas ce que laisse supposer la transaction portant vente du comté de Villars passée le 4 septembre 1666 devant le notaire lyonnais Ayoud²²⁷.

²²⁶ BNF, 4-FM -30626 et 4 -FM - 33303.

²²⁷ A.D.Drôme, J 674.

4 SEPTEMBRE 1666 : VENTE DU MARQUISAT DE VILLARS

Louis-François de la Baume, évêque de Viviers, déclare agir tant en son nom qu'en celui de tous ceux qui se considèrent comme ayant droits à l'héritage du marquisat de Villars... et ils sont nombreux.

Il signe un acte de vente avec Messire Pierre Perrachon, marquis de Saint-Maurice (Saint-Maurice-de-Remens, département de l'Ain) acquéreur du marquisat de Villars et de son fief, de la seigneurie de Loye, avec tous les droits de justice, mainmorte, péages... moyennant le somme de deux cent cinquante mille livres.

Le jour même, l'acquéreur paie douze mille neuf cents livres à l'évêque de Viviers, le restant du montant de cette vente étant employé au paiement des sommes allouées aux créanciers et prétendants à l'héritage du marquisat de Villars par la sentence arbitrale rendue à Paris le 1^{er} février 1666.

Cette sentence mettait fin à une procédure qui impliquait d'une part l'évêque de Viviers et son neveu l'évêque du Mans et d'autre part les descendants de la famille de Montpezat.

Le 24 septembre 1666, Marguerite de Rostaing, épouse de Henry de Beaumanoir (fils de Marguerite de la Baume et Henri de Beaumanoir) déclare avoir reçu quarante mille cinq cents livres, somme à laquelle les arbitres ont évalué le principal et les intérêts des quinze cents livres de rente allouée à sa belle-mère Marguerite de la Baume quarante-cinq ans plus tôt²²⁸.

Le sort du Grand Pressigny

A la mort d'Emmanuel des Prez, un de ses créanciers, Jean de Foix fait procéder à la saisie du domaine du Grand Pressigny, les héritiers du défunt se trouvant débiteurs de quarante-cinq mille livres, somme gagée sur le domaine. Jacques Honorat figure parmi les héritiers, ainsi que Gabrielle des Prez, sœur d'Emmanuel et les filles nées du second mariage d'Henriette de Savoie.

En 1627, le Grand Pressigny est vendu à Pierre Brulard, marquis de Sillery en Champagne et en 1661 son fils Louis le vend à son tour à Macé Bertrand, seigneur de la Bazinière. Ce dernier figure parmi les financiers au procès de Fouquet en 1661 ; il sera embastillé et la terre du Grand Pressigny saisie et administrée par un fermier judiciaire jusqu'à une nouvelle vente en 1690.

Notons qu'en 1660 (8 mars), la fille de Macé Bertrand, Marguerite de la Bazinière épouse Jean-Jacques de Mesmes, fils de Jean-Antoine de Mesmes et Anne de

²²⁸ Revue historique du Maine op.cit.

Courtin à qui Françoise de Porcelet, veuve de Honorat de la Baume cède le tiers du comté de Suze quelques mois plus tard (14 décembre 1660)... Ces événements sont-ils liés ?

Et pendant ce temps, Annet de la Baume, demi-frère d'Honorat fonde une famille, avec laquelle nous allons faire connaissance.



Le château du Grand Pressigny - carte postale ancienne

Site internet : [Le Grand-Pressigny - 37 - Le Grand Pressigny : Le Château - Carte postale ancienne et vue d'Hier et Aujourd'hui - Geneanet](#)

ANNET DE LA BAUME CATHERINE DE LA CROIX CHEVRIERE

Annet de la Baume est le fils aîné du couple Rostaing de la Baume/Catherine de Grolé Mévouillon. A la mort de son père, il devient comte de Rochefort et plus tard il héritera des biens de sa mère au titre d'héritier universel (Bressieux, Lupé, Saint-Julien-Molin-Molette). Il devra poursuivre le procès initié par son père pour prendre possession de ces terres, procès qui va d'ailleurs perdurer durant deux décennies après le décès d'Annet de la Baume.

Nous avons très peu d'informations sur sa vie privée et aucune sur sa carrière militaire

En 1631, l'année de son mariage, il se trouve à Grenoble et participe à un ballet, une activité festive privée très en vogue au XVII^e siècle. La musique, le théâtre animent souvent les réunions de famille et celles entre gens de la noblesse.

L'hôte fait appel à des instrumentistes pour donner un concert à domicile ou animer un bal ; parfois lui-même ou ses invités figurent parmi les musiciens. Il arrive aussi que le maître de maison convoque une troupe de théâtre²²⁹.

A Grenoble, Louis Videt (1598-1675), secrétaire du duc de Lesdiguières de 1617 à 1626 publie la première biographie du duc de Lesdiguières en 1650. Il est aussi auteur d'un roman : *Le Melante, Amoureuses aventures du temps* (publié en 1624). Amateur de plaisirs, il écrit le livret d'un ballet dansé à Grenoble en 1631, à la mi-carême, le dimanche Gras. Ce livret, publié la même année s'intitule *Tychobrae*. Notons qu'à cette date, le duc de Lesdiguières est mort depuis cinq ans, Videt est alors au service du duc de Créquy.

Nous ignorons les circonstances dans lesquelles Louis Videt et Louis Gaucher Adhémar de Monteil, comte de Grignan se sont rencontrés et la nature de leurs relations. En tous cas, Videt invite le comte à se rendre à Grenoble, invitation restée probablement sans réponse puisque elle est renouvelée au cours de l'année 1628 avec cette promesse : *je vous prépare des entretiens dont vous serez, je m'assure, bien satisfait*²³⁰. A quelle date Louis de Grignan arrive-t-il à Grenoble ? Est-il accompagné d'Annet de la Baume ? Ce qui est certain, c'est que tous deux se joignent au groupe de Videt, des gens de robe et de bonne naissance pour

²²⁹ CAUSSIN François, *Musique et musiciens à Grenoble au XVII^e siècle (1590-1730)*. Mémoire de master 2 « Sciences humaines et sociales », Université Grenoble Alpes-UFR Sciences humaines. Sous la direction de Mme Clarisse Coulomb, Année universitaire 2015-2016.

²³⁰ CAUSSIN op.cit.

participer au ballet de la mi-carême en 1631, Videt se réservant le premier rôle. Le livret compte une trentaine de scènes autonomes (que l'on appelle des entrées) et donne la liste des acteurs : plusieurs conseillers au parlement de Grenoble, le président du bureau des finances et Annet de la Baume, comte de Rochefort. D'autres figurants anonymes se joignent aux acteurs principaux. Tous sont brillamment costumés, jouant les rôles les plus fantasques, avec un comte qui ne répugne pas à jouer le paysan (le comte de Grignan). Puis le ballet se conclue par une danse de tous les participants. Les épouses sont cantonnées au rôle de public ou à quelques actions muettes. Le lieu où se déroule cette festivité n'est pas connu ni la nature du rôle tenu par Annet de la Baume. Le comte de Rochefort est-il accompagné de celle qui va devenir son épouse quelques mois plus tard ?

18 MAI 1631 : LE MARIAGE.

La jeune épouse est fille de Felix de la Croix Chevrière, comte de Saint-Vallier et de Claudine de Chissé.

A propos de la famille la Croix Chevrière²³¹

Le berceau familial se trouve en Dauphiné. Cette famille est d'abord connue sous le patronyme de Guerre, du nom d'une terre située aux alentours de Voreppe.

Au début du XV^e siècle, Jean de Guerre est dit « noble » dans plusieurs actes notariés. Il devient Jean de La Croix après une donation testamentaire faite par Felix de la Croix, sieur de la Ruinière²³² et dernier descendant de cette famille du Grésivaudan, sous condition de porter son nom et ses armes (1476). Jean de la Croix participe aux batailles de Ravenne en 1512, de Marignan en 1515, il est fait prisonnier à Pavie et meurt en 1536.

Son fils Felix achète la terre de Chevrière à Diane de Poitiers au mois d'avril 1560 et devient seigneur du lieu. Il est nommé Avocat Général au Parlement de Grenoble en 1549 puis Conseiller d'Etat et maître des requêtes du dauphin (c'est-à-dire intendant de justice, police et finances du Dauphiné). Mort en 1583, il laisse plusieurs enfants de son mariage avec Guigonne Portier, dame de Brie en Dauphiné²³³. Notons qu'un de ses fils participe activement aux guerres de religion dans le Diois avant de mourir au siège d'Issoire en 1577 (en même temps que Ferdinand de la Baume Suze). Suivons Jean, deuxième du nom, un autre de ses enfants.

²³¹ Informations tirées du dictionnaire de la noblesse de François Alexandre de la Chesnaye.

²³² Nous n'avons pas d'informations sur la situation de cette terre.

²³³ Il s'agit peut-être des terres autour de Brié-et-Angonnes, commune située dans les environs de Grenoble, canton de Vizille.

Jean de La Croix, sieur de Chevière et de Brie, fut un proche du roi Henri IV, qui lui confia la charge de Garde des Sceaux lors de la campagne de guerre franco savoyarde, puis diverses fonctions au sein du Parlement de Grenoble. Jean de La Croix fut aussi conseiller particulier de la reine Marie de Médicis. En 1577, il épouse Barbe d'Arzac, fille de Joachim d'Arzac, sieur de Cardonnière, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel du baillage de bas Viennois et Valentinois au présidial de Saint-Marcellin. La terre de la Cardonnière se trouve dans les environs de Chatte (près de Saint-Marcellin en Isère). Cette terre va échoir à la famille La Baume Suze au XVIII^e siècle.

Au cours des années 1580, Jean de La Croix fait d'importantes acquisitions de terres : le comté de Vals et Saint-Vallier, la baronnie de Clérieux, les terres de Pizançon, Ornacieux, Faramans sont acquises à la famille de Poitiers et la baronnie de Serve à la maison de Chaumont. Jean de la Croix meurt en 1619.

Son fils Felix de la Croix, 2^{eme} du nom, porte les titres de sieur de Chevières, baron de Serve et Clérieux, comte de Saint-Vallier et de Vals. Les terres de Pizançon échoient à son frère Gabriel. Comme ses ancêtres, il sera pourvu d'un office de Conseiller au parlement de Grenoble, puis Avocat Général, puis Maître des Requêtes. En 1610, il épouse Claudine de Chissé²³⁴, fille de Michel et de Claudine de Monteynard. De cette union vont naître Jean, qui succèdera à son père sur une partie des domaines ; François Octavien prendra possession de la baronnie de Clérieux ; Jeanne-Angélique épousera Félicien de Boffin, baron d'Uriage, Catherine future dame de Rochefort et trois autres filles qui seront religieuses.

Catherine naît à Grenoble, paroisse Saint-Hugues au début du mois de janvier 1614 ; elle est portée sur les fonts baptismaux de la cathédrale le 11 du mois, héritant du patronyme de sa tante, Catherine de la Croix Chevière, mariée à Pierre de la Baume Pluvinel, seigneur de la Rochette, conseiller d'Etat puis doyen au Parlement du Dauphiné, maître des requêtes de la reine Marie de Médicis²³⁵.

La famille veille à l'éducation religieuse des enfants ; Catherine n'y échappe point. Elle fera plusieurs séjours au couvent des ursulines de Grenoble où elle apprendra à lire, écrire et compter.

²³⁴ La seigneurie de Chissé se trouve près de Sallanches dans le Haut Faucigny. Une branche de la famille se fixe à Grenoble après l'annexion du Faucigny au Dauphiné.

²³⁵ PITHON CURT, *Histoire de la noblesse du Comté Venaissin, d'Avignon et de la principauté d'Orange*, 1750.

Elle n'a que treize ans lorsque son père disparaît. Elle songe alors à entrer au couvent malgré bon nombre de prétendants qui se pressent autour d'elle. Catherine s'en remet à l'avis de ses directeurs de conscience qui lui conseillent de « rester dans le monde » pour y mener une vie d'épouse vertueuse. Quelques années plus tard, sa mère organise son mariage avec Annet de la Baume.



La cathédrale de Grenoble en 1880.

UN COUPLE TROP VITE SEPARÉ.

Le contrat de mariage, établi le 18 mai 1631 n'a pas été retrouvé.

Le couple aura cinq enfants :

- un premier garçon, Louis-François est baptisé à Grenoble en juin 1632 ; il ne vivra que onze mois ;
- Marguerite, baptisée le 11 juin 1635 deviendra religieuse au couvent des visitandines de Sainte Colombe où elle retrouvera sa tante Madeleine (une sœur de son père) ;
- un fils vient au monde au mois de mars 1638 ; on lui donne le prénom de l'enfant mort quelques années auparavant : Louis-François. Né à Aix en Provence, il est porté sur les fonts baptismaux par Louis de Valois, duc d'Angoulême, comte d'Alès et à cette date gouverneur de Provence ;

- Gaspard Joachim est baptisé à Grenoble, paroisse Saint Hugues, le 21 mars 1639 ;
- Armand Anne Tristan naît vers 1640²³⁶.

Le couple réside à Grenoble mais également aux châteaux de Lupé, de Bressieux et peut-être à Saint-Julien (il y avait autrefois deux châteaux dont un près de l'église). Le château de Lupé a fait l'objet de transformations considérables au XVI^e siècle, financés par la famille de Gaste. Ces travaux furent confiés au célèbre architecte Philibert Delorme qui transforma le château médiéval en une demeure Renaissance largement éclairée où il faisait probablement bon vivre. Plusieurs actes sont d'ailleurs signés dans ce château par Catherine de la Croix Chevière, notamment son testament.

Quelques archives attestent de l'existence de relations entre le comte de Rochefort et la famille Riquety, relations probablement cordiales puisque en 1634, Antoine Riquety, sieur de Negreoux, consent à un prêt en faveur de Annet de la Baume²³⁷. Des liens matrimoniaux se sont d'ailleurs tissés au cours du XVII^e siècle entre ces deux familles.

La famille Riquety, d'origine florentine est chassée de Florence en 1268 pour avoir pris parti en faveur des gibelins ; elle s'établit en Provence, à Seyne-les-Alpes.

Au début du XIV^e siècle, Pierre Riquety, premier consul de Seyne fonde un hôpital dans cette ville.

Un peu plus tard, nous trouvons Honoré, coseigneur de Riez et des Sieyès (commune aujourd'hui rattachée à Digne-les-Bains). Il sera un ardent défenseur de la ville de Marseille attaquée en 1524 par les armées de Charles Quint commandées par le connétable de Bourbon.

Son fils Jean est nommé premier consul de Marseille en 1562, une ville qu'il défend farouchement lors des assauts par les protestants. En 1564, il épouse Marguerite de Glandevès, issue de la famille des seigneurs de Mirabeau (Vaucluse) ; en 1570, Jean de Riquety acquiert la terre et seigneurie de Mirabeau avec la juridiction haute, moyenne et basse et en 1579 celle de Negreoux²³⁸. Les générations suivantes conserveront ces terres.

²³⁶ Les informations sur la vie de Catherine de Croix Chevières sont tirées de la thèse de DENNEQUIN Marjorie, *Les Dévotieuses, dévotion et préciosité à Grenoble au XVII^e siècle, la congrégation de la Purification*. Laboratoire de recherches historiques Rhône Alpes, 15 décembre 2015

²³⁷ A.D.Drôme, J 764

²³⁸ Aujourd'hui Châteauneuf-le-Rouge à 14km d'Aix en Provence.

En 1620 Thomas de Riquety (petit fils de Jean) épouse Anne de Pontevès, fille de Pompée, seigneur de Buoux et de Marguerite de la Baume Suze (fille de François).

Revenons à la transaction entre Annet de la Baume et Antoine de Riquety, fils de Jean et Marguerite de Glandevès.

Le 13 mars 1634, Barthelemy du Villard, avocat au parlement de Grenoble et procureur d'Annet de la Baume se rend à Marseille pour recevoir des mains d'Antoine de Riquety, sieur de Negreoux et avec l'approbation de son neveu Thomas, sieur de Mirabeau, la somme de cent huit pistoles d'Italie, soit huit-cent soixante-quatorze livres et seize sols. L'acte est signé devant maître Charles Lebon. Trois jours plus tard, Barthelemy du Villard retrouve Annet, qui loge pour l'occasion dans l'hôtel particulier de François Borelly, écuyer de la ville d'Aix et lui remet l'argent devant maître Gaspard Fazende.

Annet s'est engagé envers Antoine de Riquety à rembourser avant la fête de Pâques de l'année 1636, avec en gage une partie des revenus de la terre de Rochefort.

En 1671, Annet est mort depuis une trentaine d'années et la famille de Riquety attend toujours capital et intérêts. Louis-François, qui a succédé à son père, est assigné devant le parlement de Grenoble. Nous ignorons comment cette affaire s'est terminée.

Nous trouvons mention de la mort d'Annet de la Baume dans la revue « le cabinet historique » de 1863 (volume 9) : mestre de camp d'un régiment d'infanterie, mort au siège de Turin en 1640 où il commandait l'arrière banc de Dauphiné. Cet épisode se déroule entre le 22 mai et le 20 septembre 1640.

Par ailleurs, un acte notarié faisant référence à la mort du comte de Rochefort la date du 29 septembre 1640, après avoir reçu des soins coûteux²³⁹. Le comte serait donc mort des suites d'une blessure de guerre.

Huit ans auparavant, le 2 août 1632 il avait testé devant maître Jacques Froment, notaire à Grenoble. Bien que ce document n'ait pas été retrouvé, nous trouvons quelques informations dans un acte notarié²⁴⁰. Annet de la Baume institue pour héritière universelle son épouse, charge à elle de transmettre les biens à son fils aîné lors de son vingt-cinquième anniversaire. En 1632, le couple n'a qu'un fils, le petit Louis-François qui mourra peu de temps après.

²³⁹ A.D. Ardèche, 2E 13711.

²⁴⁰ Ibid.

A la mort du testateur, le fils aîné est alors Louis-François, né en 1638 et âgé de deux ans seulement. La comtesse de Rochefort assurera le tutorat de ses enfants qui sont tous encore très jeunes.

Jusqu'en 1663, date à laquelle son fils atteindra sa majorité, Catherine de la Croix Chevrière va s'investir dans la gestion d'une succession très compliquée.

Le procès concernant la baronnie de Bressieux est toujours en cours ; la succession de Bernard de la Baume mort en duel en 1646 reste semée d'embûches ; des difficultés surgissent aussi dans le comté d'Als possédé par les descendants de Georges de la Baume. De plus, la comtesse doit s'acquitter de lourdes dettes laissées par son époux. Et pour accroître encore les difficultés, elle doit affronter l'évêque de Viviers qui s'oppose à la prise en main de ces successions par Catherine de la Croix Chevrière. En 1647 il réunit un conseil de famille au cours duquel il est décidé de confier les actions à un tuteur onéraire, Claude Bolian, avocat au parlement du Dauphiné, l'évêque de Viviers et la comtesse de Rochefort restant tuteurs honoraires. Toutefois, il est *conclu et arrêté par les dits parents que la dite Dame serait priée de se transporter aux villes de Paris, Toulouse et partout où besoin serait pour défendre les intérêts du dit seigneur son fils...et qu'à cet effet il pourrait être emprunté sur les biens du dit pupille*. La comtesse se déplacera beaucoup, notant chaque fois les dépenses engendrées par ces voyages et séjours.

En 1663, la mère et son fils héritier font les comptes : il apparaît que Louis-François est redevable de près de deux cent mille livres envers sa mère. Cette somme recouvre, entre autre, le montant du douaire de la comtesse (quatre mille livres par an selon les clauses du contrat de mariage) qu'elle n'a jamais perçu depuis le décès de son époux.

Après quelques contestations, les deux parties finissent par s'entendre : la somme est réduite à cent soixante-cinq mille livres, la comtesse faisant donation du reliquat à son fils qui vient de se marier, témoignant ainsi *combien elle a eu agréable le mariage qu'il a contracté avec haute et puissante dame Paule Hyppolyte de Monstiers de Merinville...* . Il est convenu que la comtesse jouira des revenus des terres de Lupé et Saint-Julien-Molin-Molette, soit six mille deux cents livres par an ; Louis-François y ajoute huit cents livres par an à prendre sur les revenus du marquisat de Bressieux. Il laisse à sa mère la jouissance du mobilier laissé par le comte de Rochefort après inventaire de l'ameublement des châteaux de Bressieux et de Lupé.

Après son veuvage, bien que très occupée par les affaires de famille, la comtesse de Rochefort réside souvent dans la capitale afin d'être au plus près de celle qui devient sa conseillère spirituelle et sa confidente : sœur Mectilde du Saint Sacrement. Car Catherine de la Croix Chevrière a consacré sa vie à œuvrer au sein d'une congrégation qu'elle a fondée avec d'autres femmes de la noblesse : la Congrégation de la Purification de la Vierge. Elle figure aussi un temps parmi le cercle de dame proches de la reine Anne d'Autriche.

LA COMTESSE DE ROCHEFORT PARMİ LES SŒURS DE LA CONGREGATION DE LA PURIFICATION²⁴¹

Arrêtons-nous sur le contexte historique de cette première moitié du XVII^e siècle. Dans la mouvance du concile de Trente et de la contre-réforme, les femmes prennent de nombreuses initiatives pour rétablir la foi catholique, notamment par la fondation de nouvelles communautés religieuses : celles des ursulines et des visitandines sont bien connues aujourd'hui, la Congrégation de la Purification commence seulement à intéresser les historiens. Elle prend forme à Toulouse en 1633, la comtesse de Rochefort va contribuer à son expansion en Dauphiné.

En effet, Catherine a souvent accompagné son époux dans ses déplacements qui le conduisaient à Aix en Provence, Toulouse et Paris où il était appelé à comparaître devant les Parlements de ces villes respectives pour défendre ses droits. En effet, après la mort de Rostaing, les deux demi-frères Jacques-Honorat et Annet se sont opposés à propos de l'héritage de leur père.

En 1635, le couple se trouve à Toulouse, la comtesse y fait connaissance avec Marguerite de Senaux, fille d'une grande famille originaire de l'Aude, mariée à Jean de Garibal, conseiller au Parlement de Toulouse. A cette date, le couple Garibal est véritablement « entré en religion ». Après la perte de tous leurs enfants, les uns mort-nés, les autres morts en bas âge, les époux, très croyants et pratiquants décident de se consacrer entièrement à Dieu. Ils promettent devant l'évêque d'Aire-sur-Adour de vivre désormais *comme frère et sœur* : lui au sein d'un monastère de chartreux et elle chez les dominicaines (1618). Cette situation peu banale provoque critiques et railleries, Marguerite de Senaux les supporte sans faillir, soutenue par un jésuite, le père Heliot.

²⁴¹ DENNEQUIN Marjorie, *Les « Dévotieuses », dévotion et préciosité à Grenoble au XVII^e siècle, la congrégation de la Purification*. Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'Université de Grenoble Alpes, spécialité Histoire, sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire. Direction René Favier, 2015.

Toutes les informations relatives à la vie religieuse de la comtesse de Rochefort sont issues de cet ouvrage.

Marguerite de Senaux décide d'impliquer d'autres femmes pieuses dans une action caritative : la prise en charge de jeunes orphelines pour les établir dans la vie et les marier. Ces jeunes orphelines sont accueillies au sein d'une congrégation vouée au culte de la Vierge. Madame de Senaux est aidée dans cette démarche par le jésuite Jean Arnoux, ancien confesseur de Louis XIII. La Congrégation de la Purification est reconnue par le pape Urbain VIII au mois de novembre 1633.

Les membres de cette congrégation sont essentiellement des épouses de nobles locaux, de magistrats, sans toutefois exclure les femmes issues de classes sociales plus modestes. Certaines sont veuves, avec des enfants à charge. Ces dames se réunissent le samedi, dans un lieu tenu secret ; elles partagent leur temps entre les visites aux orphelines regroupées dans une maison, aux hôpitaux... et leur vie d'épouse et de mère ; certaines trouvent encore le temps de participer à la vie mondaine malgré la réserve de la règle à ce sujet.

En 1635, la comtesse de Rochefort rencontre donc Marguerite de Senaux qui finit par la persuader de fonder une congrégation de même nature à Grenoble. A-t-elle décelé la grande sensibilité de Catherine en matière de religion ? La comtesse s'est-elle laissée convaincre facilement ?

En tout cas, elle quitte Toulouse avec en poche la règle de cette nouvelle Congrégation.

La congrégation grenobloise.

De retour dans la capitale dauphinoise, Catherine cherche ses premières « compagnes de route » pour ce qui paraît être une aventure. Elle se rapproche de sa cousine germaine Anne de Croix-Chevrière-Pizançon, déjà veuve malgré son jeune âge. Les deux cousines ont à peine dépassé la vingtaine, elles s'entendent bien et conservent toutes les deux l'empreinte de leur éducation au sein d'un établissement religieux.

Le projet prend forme, avec l'aide du confesseur de la comtesse, le père jésuite Jean L'Héritier ; il interviendra pour obtenir la reconnaissance de cette congrégation par l'évêque de Grenoble Pierre Scarron et le bref du pape Urbain VIII. Bien que cette fondation soit reconnue officiellement, il faudra beaucoup de ténacité aux fondatrices et celles qui vont les rejoindre pour ne pas céder devant les détractations et moqueries dont elles font l'objet. La sœur aînée de la comtesse, Jeanne Angélique, mariée à Félicien de Boffin, seigneur d'Uriage et de Revel

rejoint la congrégation, puis sa mère Claudine de Chissé après son veuvage et d'autres dames de la noblesse locale²⁴².

Cette congrégation de Grenoble essaime en quelques années à Aix-en-Provence, à Romans où la comtesse vient elle-même présenter la règle aux premières femmes intéressées, notamment l'épouse de Charles d'Hostun Claveyson, gouverneur de la ville. A Valence, c'est Madame de Revel qui s'implique pour y établir une maison. La congrégation de Grenoble devient la maison mère de ce petit réseau dont les membres, tous laïcs revêtent néanmoins un statut « semi-religieux » comme en témoigne le vocabulaire employé. On y entre pour une période d'essai de six mois, le noviciat, avant de faire profession (il s'agit d'un engagement au respect des règles).

L'organisation de la congrégation est hiérarchisée, chaque membre occupe une fonction bien précise. La supérieure est élue par les congrégationistes pour une durée d'un an, cumulant cette charge avec celles d'épouse et de mère. Il y a aussi les assistantes, la maîtresse des novices, les conseillères, la secrétaire, la lectrice... et la sacristaine.

Car chaque congrégation jouit d'une chapelle dans laquelle les membres se réunissent chaque samedi main, jour consacré à la Vierge, à neuf heures précises pour y faire leur dévotion. A Grenoble, les dames acquièrent une maison située rue de Beaune /Rue Saint Jacques et font ériger une chapelle qu'elles s'emploient à parer des ornements les plus luxueux.

D'autres réunions hebdomadaires se tiennent dans un lieu que les congrégationistes tiennent à garder secret.

Rappelons que la finalité des congrégationistes de la Purification est de prendre soin des orphelines les plus pauvres, certaines ayant été recueillies au sein de l'hôpital de la ville. Les dames de la Congrégation regroupent ces petites filles, dont le nombre varie entre la douzaine et la quarantaine dans un lieu aménagé pour elles et veillent à leur entretien physique et mental ainsi qu'à leur éducation.

Dans quelle mesure la comtesse de Rochefort s'est-elle investie au sein de la congrégation grenobloise ? Il semble qu'elle n'y ait pas occupé de fonctions majeures à part celle de sacristaine en 1640. Après cette date, on ne trouve plus mention dans les registres de la « sœur de Rochefort ».

²⁴² Après son mariage, Jeanne Angélique de La Croix Chevière est généralement appelée Madame de Revel. Mariée en 1606, elle est veuve après dix-sept années de mariage, avec douze enfants à charge.

Car après la mort de son époux, la comtesse vit essentiellement à Paris, revenant de temps à autres en Dauphiné pour s'occuper des affaires de succession. Elle participe aussi, aux côtés d'autres membres de sa famille, à la fondation d'une autre compagnie caritative, celle de la Propagation de la Foi.

La Compagnie de la Propagation de la Foi

La première maison est fondée à Paris en 1632 ; elle vise à rétablir la foi catholique en œuvrant pour la conversion des jeunes. A la mort de son fondateur, la Compagnie parisienne décline mais l'idée a fait son chemin et en 1647, Jean IV de la Croix Chevrière et ses deux sœurs, la comtesse de Rochefort et Madame de Revel fondent une Compagnie de la Foi à Grenoble, fondation étonnante par sa mixité. Les femmes y tiennent une place importante, aux côtés de plusieurs époux des dames de la Congrégation de la Purification. Notons qu'en 1661 le roi ordonne la séparation des deux sexes, une séparation qui ne sera effective que dans les textes.

Les deux institutions grenobloises, Compagnie de la Foi et Congrégation de la Purification entretiennent d'étroites relations, ne serait-ce que par les personnes appartenant aux deux institutions.

LES ANNÉES PARISIENNES DE LA COMTESSE DE ROCHEFORT

Est-ce à cause de son engagement au sein de la Congrégation que Catherine ne songe pas à se remarier ? Dans l'abrégé de vie et de vertus qu'elles ont rédigé, les congrégationistes grenobloises la disent plutôt jolie, mais réservée et vêtue modestement ce qui ne l'empêchait pas d'inspirer le respect.

Nous ne savons pas précisément à quelle date la comtesse vient s'établir dans la capitale où elle occupe d'abord un appartement rue Férou²⁴³. Très vite, elle noue des contacts avec diverses communautés religieuses, cloîtrées ou non, qu'elle soutient financièrement, notamment les bernardines du Sang Précieux, établies rue de Vaugirard. Elle se rend quotidiennement à Saint-Sulpice pour y rencontrer le père Jean-Jacques Olier de Verneuil, fondateur de la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice. En 1651, il invite Louis-François de La Baume, évêque de Viviers à le rejoindre avec son neveu Anne-Tristan afin d'inculquer à ce dernier les premières semences de l'esprit ecclésiastique.

La comtesse semble être attirée par les personnalités que l'on qualifie de mystiques, dont Jean-Jacques Olier et Jean de Bernières, qu'elle rencontre

²⁴³ Cette rue est située dans le VI^e arrondissement de Paris.

probablement par l'intermédiaire de celle qui sera son guide et sa confidente : mère Mectilde du Saint-Sacrement (à la ville Catherine de Bar). Jean de Bernières est Trésorier pour le roi de France dans la généralité de Caen et en même temps membre du tiers-ordre franciscain (une association pieuse mais laïque) ; il est aussi le directeur de conscience de mère Mectilde.

Avant d'aller plus avant dans les relations entre mère Mectilde et Catherine de Croix Chevrière, arrêtons-nous sur la présence de la comtesse de Rochefort parmi les proches de la régente Anne d'Autriche.

Catherine de la Croix Chevrière à la cour d'Anne d'Autriche

Nous ignorons les circonstances précises qui amènent la comtesse à participer à la vie de Cour ; nous pouvons cependant présumer de l'influence de son frère, Jean IV de Chevrière, nommé conseiller particulier de la reine en 1648. Ajoutons que Catherine eu pour directeur de conscience, durant quelque temps, Charles de Picoté, prêtre de Saint-Sulpice et homme de confiance de la reine Anne d'Autriche.

Le nom de la comtesse apparaît pour la première fois parmi ceux d'autres dames de la maison de la reine percevant des appointements en 1652 ; elle y figure de nouveau en 1658, 1663 et 1665²⁴⁴. Cette rémunération atteste qu'elle occupe un rang assez important auprès de la reine ; en 1663 et 1665, elle se situe juste après la dame d'honneur et la dame d'atours. La dame d'honneur occupe le rang hiérarchique le plus élevé, elle détient les clés des appartements, des coffres et des armoires de la reine, assiste à son lever et à son coucher... se tient en permanence à ses côtés. Bijoux et parures vestimentaires sont confiés à la dame d'atours, laquelle peut remplacer la dame d'honneur en cas d'absence. Viennent ensuite les femmes de chambre qui veillent au lever et au coucher de la reine. La comtesse de Rochefort a sans doute occupé cette fonction durant quelques années. Compte tenu de l'engagement spirituel de Catherine de la Croix Chevrière, il semble plausible de lui prêter aussi un rôle spirituel auprès de la reine. Car Anne d'Autriche n'était pas en reste en matière de ferveur religieuse ; elle vouait une grande dévotion à sainte Anne et fut parmi les premiers membres de la confrérie de dévotion à saint Joseph érigée au sein du monastère de Feuillants en 1629.

Notons que Madame de Revel faisait également partie de ce cercle rapproché de la reine ; la comtesse de Rochefort y est citée pour la dernière en 1665.

²⁴⁴ DENNEQUIN op.cit.

Peu de temps après, elle entre comme pensionnaire au monastère de l'Adoration du Saint Sacrement qu'elle a contribué à fonder aux côtés de mère Mectilde.

CATHERINE DE BAR FONDE LE MONASTERE DE L'ADORATION DU SAINT SACREMENT PARISIEN.

La contribution de Catherine de la Croix Chevière.

Catherine de Bar naît à Saint-Dié à la fin de l'année 1614 ; son père Jean de Bar appartient à une ancienne famille de robe de la région. Dix ans plus tard, elle est orpheline ; en 1631, l'homme qu'elle aimait meurt au cours d'une bataille. L'année suivante, elle fait profession au sein de l'ordre de l'Annonciade dans le monastère de Bruyères (Vosges) où elle prend le nom religieux de Mectilde. Au cours de l'année 1635, la Lorraine souffre particulièrement dans le conflit de la guerre de trente ans, le monastère de Bruyères est saccagé, les religieuses prennent la fuite et se réfugient au monastère bénédictin de Rambervillers.

Sœur Mectilde y fait profession et devient « mère Mectilde du Saint Sacrement ». Le répit sera de courte durée car en 1641 les conflits contraignent les religieuses à se réfugier dans l'abbaye de Montmartre avant que la Fronde oblige la communauté à se disperser.

Mère Mectilde et quelques compagnes se réfugient alors dans le quartier Saint-Germain où des dames de la noblesse leur viennent en aide ; les religieuses s'installent dans une petite maison rue du Bac. C'est là que les deux Catherine (de Bar et de Chevière) font connaissance en 1652 et très vite des liens de confiance et d'amitié se tissent ; elles commencent à entretenir une correspondance empreinte de spiritualité qui ne cessera qu'à la mort de la comtesse en 1676.

La comtesse habite alors rue Férou (au niveau du N° 6 actuel) où mère Mectilde lui rend souvent visite. C'est au cours d'une de ces visites que mère Mectilde trouve la comtesse en plein déménagement pour aller s'installer un peu plus loin, rue de Vaugirard. Devant le désarroi de mère Mectilde qui ne parvient pas à trouver un lieu pour y aménager un monastère décent, la comtesse lui propose l'appartement qu'elle s'apprête à quitter. On sait qu'un bail est signé entre mère Mectilde et le propriétaire, la comtesse se chargeant probablement du paiement du loyer. Des travaux sont engagés afin que les lieux s'apparentent au mieux à un monastère ; on élève une chapelle, consacrée le 12 mars 1654 en présence de la reine Anne d'Autriche. La cérémonie est conduite par le père Leon de Saint-Jean, prêtre carme du couvent parisien des Billettes et homme de confiance de la reine. A cette époque, la dévotion à saint Joseph est forte ; la chapelle lui est dédiée. A partir de cette date, chaque jeudi, la foule se presse pour adorer le saint sacrement ;

la comtesse ne manque jamais cette célébration lorsqu'elle est à Paris. Mais le lieu devient vite trop exigü ; un nouveau bâtiment sera édifié rue de la Cassette où les religieuses s'installent en 1659.



Catherine de Bar (1614-1698)
Château de Versailles, fonds Estampes
RMN-Grand Palais/image château de Versailles
N° cliché 11- 50 1442
N° inventaire LP36.101.4



Aujourd'hui un hôtel s'élève sur l'emplacement du monastère, rue de la Casette. Une plaque commémorative en rappelle l'existence.

Le père Léon de Saint-Jean n'est pas un inconnu pour la comtesse. Quelques années auparavant, il avait sollicité son aide ainsi que celle de Madame de Revel pour convertir Henriette de Coligny, fille de du maréchal Gaspard III de Coligny, maréchal de France et petite fille de l'Amiral de Coligny. Henriette appartient donc à un milieu protestant très militant ; la convaincre d'embrasser la foi catholique est un véritable défi. Et pourtant, le 20 juillet 1653, Henriette de Coligny abjure sa foi en la religion réformée, en présence de la reine, de la comtesse de Rochefort et de sa sœur.

Au cours de l'année 1665, la comtesse songe à fonder un monastère de l'Adoration du Saint Sacrement à Grenoble, au sein même du temple protestant. La révocation de l'Edit de Nantes est encore loin, mais déjà le culte protestant est souvent interdit. Un coût trop élevé la contraint à abandonner ce projet.

Catherine de la Croix Chevrière entretient une correspondance étroite avec mère Mectilde. Une grande partie des lettres écrites par la religieuse à la comtesse est conservée, répartie entre les archives du monastère de l'Immaculée Conception à Rouen et la bibliothèque de l'Arsenal à Paris. Mais celles que lui écrivait la comtesse ont disparues ; elle souhaitait en effet que cette correspondance soit très vite brûlée après avoir été lue. Néanmoins, les courriers signés de mère Mectilde et l'abrégé de vie et de vertus rédigé par les congrégationistes grenobloises qui l'ont connue nous renseignent sur la personnalité et la spiritualité de Catherine de la Croix Chevrière, sur ses contributions à l'entretien de plusieurs lieux de culte.

Catherine de la Croix Chevrière et mère Mectilde

La comtesse de Rochefort apparaît d'un naturel pessimiste, toujours préoccupée de l'avenir tout en se retournant sur le passé. Elle bénéficie du soutien constant de mère Mectilde pour la guider dans son cheminement spirituel, la conseiller dans ses lectures, la freiner parfois dans ses excès d'oraisons mentales ou d'ascèse.

Notons que les religieuses du Saint Sacrement obéissent à la règle de saint Benoît ; la règle des dames de la Congrégation de la Purification est beaucoup plus souple (réunion hebdomadaire, office religieux, communion), la finalité de cette Congrégation restant l'assistance aux orphelins et plus généralement porter attention aux nécessiteux. La comtesse de Rochefort s'impose une grande rigueur de vie, le désir de perfection est omniprésent chez elle.

Les retraites spirituelles étant des étapes majeures dans le cheminement spirituel, la comtesse se retire quelque semaines au monastère de la Visitation lorsqu'elle se trouve à Grenoble, chez les bénédictines du Saint Sacrement si elle est à Paris ;

en 1659, mère Mectilde met à sa disposition une chambre durant plusieurs semaines.

La comtesse pratiquerait volontiers *l'anorexie sainte*, mais celle qu'elle considère comme sa véritable directrice de conscience la dissuade de s'imposer une telle épreuve qu'elle ne supporterait pas, compte tenu de sa santé fragile. A plusieurs reprises, mère Mectilde doit la retenir de « faire maigre ».

Au cours des XVI^e et XVII^e siècles, le nombre de femmes qui s'imposent une privation de nourriture est loin d'être marginal, cela en référence à sainte Catherine de Sienne (1347-1380, morte après des privations extrêmes). Jeûner, c'est imiter le Christ, c'est se détacher de la matérialité pour se consacrer entièrement à la spiritualité ; c'est aussi un moyen expiatoire.

Les congrégationnistes sont invitées à pratiquer l'oraison mentale préconisée par François de Sale : *employez-y chaque jour une heure devant dîner, s'il se peut au commencement de votre matinée, parce que vous aurez votre esprit moins embarrassé et plus frais après le repos de la nuit*. Là encore, mère Mectilde met en garde la comtesse contre l'exagération de cette pratique qui lui donne de violents maux de tête. Car Catherine de Croix Chevrière s'y adonne entre trois et quatre heures par jour, allant même jusqu'à utiliser un sablier !

La règle de la Congrégation prévoit un moment de lecture spirituelle chaque jour, les directeurs de conscience orientent les congrégationnistes sur le choix des ouvrages.

La correspondance de mère Mectilde nous informe, certes, partiellement des lectures de la comtesse :

- le texte latin de chaque évangile,
- deux œuvres majeures de François de Sale : le Traité de l'Amour de Dieu et l'Introduction à la Vie Dévote,
- la vie de Charles de Condren (1588 - 1641), homme qui compte parmi les grands mystiques français du XVII^e siècle. Entré à l'Oratoire de Jésus en 1617, il devient supérieur général après la mort du fondateur Pierre Bérulle, contribue à la fondation de nouvelles maisons de l'Oratoire et encourage Jean-Jacques Olier à fonder la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice. Sept ans après la mort de Charles de Condren, l'oratorien Denis Amelote publie une biographie qui sera révisée en 1657.
- le Chrétien Intérieur de Jean de Bernières, qui fut directeur spirituel de la comtesse probablement jusqu'à sa mort en 1659. Cette lecture s'imposait donc tout naturellement à elle.

- le Trésor Spirituel du Révérend Père Jean-Louis Hugues Quarré, oratorien. Cet ouvrage vise à aider le lecteur à imiter au mieux les vertus du Christ.

- la Vie de la baronne de Neuville écrite par le R.P. Cyrien de la Nativité. Madeleine de Robineau avait épousé Christophe de Champagne, baron de Neuville, tué au siège d'Aras en 1640. La baronne consacre alors le reste de sa vie à des œuvres caritatives, en dévotion à la Vierge... et fait face à de nombreux procès. L'attitude de la baronne au cours de ces procédures a probablement interpellé son biographe puisqu'il la décrit avec minutie. La comtesse de Rochefort ayant connu la baronne de Neuville (morte en 1657), mère Mectilde l'incite à s'inspirer de l'attitude de cette « illustre veuve absolument détachée des biens terrestres » lors des procédures qu'elle doit affronter.

Car malgré tout, la comtesse reste perpétuellement inquiète à propos des biens matériels ; c'est toujours avec une grande anxiété et la crainte d'être désavouée qu'elle affronte ses opposants, au grand désespoir de mère Mectilde : *c'est que vous n'êtes pas assez chrétienne, parce que vous répugnez fort à la pauvreté, douleur et mépris*. La comtesse doit donc prendre exemple sur la baronne de Neuville et affronter les procès tout autrement : en s'en remettant à Dieu. La baronne préconise la célébration de messes, des prières à l'intention des parties qu'elle doit affronter, des aumônes, elle s'abîme dans de longues oraisons, y compris lors des audiences et affirme demeurer dans la salle du Palais « recueillie avec autant de calme que dans son cabinet ».

Ces lectures aident-elle vraiment la comtesse ? Les échanges épistolaires avec mère Mectilde ne permettent pas d'y répondre précisément. On sait qu'à la veille d'un procès, la comtesse se prosterne longuement au pied de l'autel dans la chapelle du Saint Sacrement, fait brûler des cierges de cire blanche et s'en remet au glorieux saint Joseph.

LA COMTESSE ENTRE VIE LAÏQUE ET VIE RELIGIEUSE

Connaissant maintenant mieux Catherine de la Croix Chevrrière, on se demande si la vie monastique cloîtrée ne lui aurait pas davantage convenu et ce d'autant plus que très jeune, elle songeait à faire vœux dans un monastère, sa mère et ses confesseurs l'en ayant dissuadée. Ce désir a-t-il ressurgi après son veuvage ?

Car à cette époque, la moralité chrétienne impose à une veuve de mener une vie exemplaire et discrète durant au moins l'année qui suit la disparition de son époux. Pour échapper aux critiques dont elles sont inmanquablement l'objet, certaines se retirent sur leurs terres, d'autres entre les murs d'un couvent. Le veuvage doit

être vécu comme une rupture et un remariage n'est pas toujours bienvenu. La seconde étape de la vie d'une veuve doit être tournée vers la prière, le souvenir et l'attention envers les malheureux.

La comtesse de Rochefort est mère de quatre jeunes enfants lorsque son époux décède, elle assume la responsabilité de leur éducation, puis de la gestion des biens de cette famille dans laquelle elle est entrée par son mariage, jusqu'à la majorité de son fils aîné.

Durant quelques années précédant la mort de son époux, elle s'implique déjà dans la Congrégation de la Purification, ce qui lui permet sans doute s'assouvir son désir de charité. Après son veuvage, elle s'engage bien davantage dans la participation aux œuvres caritatives et les religieuses de l'Adoration du Saint Sacrement lui doivent beaucoup.

En 1659, elle séjourne quelques semaines auprès de mère Mectilde. La religieuse l'incite-t-elle à entrer au monastère comme pensionnaire car elle est consciente que la santé de la comtesse ne lui permettrait pas de supporter les rigueurs de la règle bénédictine. Mère Mectilde s'emploie d'ailleurs à la dissuader de prononcer des vœux : *pour ce qui est de la manière de vie que votre nature appréhende, crainte d'être malade, ma croyance serait que vous ne devriez point vous engager à la Règle*. Elle insiste sur la nécessité pour la comtesse de se nourrir sainement, de consommer régulièrement de la viande afin de ne pas faire souffrir davantage son corps atteint d'infirmité.

Nous ignorons de quel mal souffre Catherine de la Croix Chevreière. Les congrégationnistes grenobloises parlent *d'un mal des plus sensibles qu'on puisse ressentir, au dire des médecins*. En 1653, mère Mectilde l'incite à aller « prendre les eaux » à Aix-les-Bains, mais la comtesse hésite... d'où cette réponse de la religieuse : *ne soyez point mortifiée de prendre tant de médecines, c'est une portion du calice, buvez la avec Jésus Christ*. Et devant l'aggravation de l'état de la comtesse, mère Mectilde lui conseille les eaux miraculeuses d'Alise-Sainte-Reine, afin d'y *étuver son mal*. Cette petite localité, située en Côte d'Or doit son nom à une jeune chrétienne décapitée au III^e siècle ; une source a jailli sur l'emplacement où sa tête est tombée. Au XVII^e siècle, on découvre l'action bienfaisante de cette eau sur les maladies de peaux et maladies vénériennes ; la bourgade connaît une grande affluence et en 1659, à l'initiative de quelques membres de la compagnie du Saint Sacrement, un hôpital y est fondé²⁴⁵.

²⁴⁵ CHAMOIX Antoinette. BOLOTTE Marcel. *Alise-Sainte-Reine au XVII^e et XVIII^e siècles, les pèlerinages, la station thermale, histoire de l'hôpital*. In *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*. 26^e année, N°2, 1971

Au cours de l'année 1664, Louis-François de La Baume Suze devient majeur et donc capable de gérer ses biens ; c'est aussi l'année de son mariage avec Paule Hyppolite de Monstiers de Merinville. Mais le comte est un homme volage ; quelques années plus tard, Louis-François et sa maîtresse Madame de Rus ne se cachent plus et les époux se séparent. C'est probablement à cette période que mère Mectilde écrit à la comtesse, lui conseillant de prier pour *un pauvre cœur égaré de son sentier ... il faut gémir devant Dieu pour racheter son âme que le péché engloutit...*

La majorité de son fils aîné a-t-elle contribué à soulager la comtesse ? En tout cas, à partir de 1666, la question de son installation au monastère de l'Adoration du Saint Sacrement, qui se trouve maintenant rue de la Cassette, se fait plus pressante. Au mois de novembre, Mère Mectilde lui confirme que toute la communauté s'apprête à la recevoir avec toute la tendresse et la cordialité qu'elle peut désirer et la date d'entrée se précise : ce sera pour le mois de mars 1667. Mais au mois de juin 1666, la comtesse informe que son état physique l'oblige à retarder sa venue. La comtesse finit par prendre possession de cette chambre et en 1669, elle songe même à devenir sœur converse car cet état la dispense de participer au chant quotidien de l'office qu'elle juge incompatible avec la faiblesse de sa vue. Cependant, la comtesse ne finira pas sa vie au sein du monastère mais sur ses terres de Lupé et Saint-Julien.

Tout au long de sa vie, la comtesse a toujours été une grande bienfaitrice.

UNE BIENFAITRICE.

Rappelons l'aide apportée par la comtesse aux religieuses lorraines réfugiées à Paris en leur cédant son appartement de la rue Férou. Jusqu'à sa mort, elle contribuera à l'embellissement d'édifices religieux, au soutien de communautés religieuses, parfois même à leur fondation. Suivent quelques-uns des cadeaux offerts par la comtesse de Rochefort au monastère de l'Adoration du Saint Sacrement parisien :

1652 : un ciboire d'argent ciselé (cent vingt-six livres) ;

1653 : un chandelier de cristal à six branches (huit pistoles, soit quatre-vingt livres) et sept aunes de satin blanc à fleurs incarnat et vertes ;

1656 : elle dote une jeune domestique qui prononce ses vœux de religion (sœur Catherine de l'Assomption) d'une pension annuelle de cinquante livres ;

1659 : une offrande de trois cents livres à l'occasion d'un vœu ;

1667 : *une écharpe de taffetas blanc en broderie d'or avec les entre-deux de passements or ajourés et deux grandes dentelles au bas* ; deux tapis de taffetas ; un tapis à la Turc et *une nappe ouvrée de quatre aunes de long* ;

1668 : deux cent vingt livres pour contribuer au financement du tabernacle dans l'église des bénédictines (il s'agit probablement de l'édifice du nouveau monastère établi rue de la Casette depuis 1659) ; un carreau de velours cramoisi, un ornement en damas des Flandres composé d'une chasuble, deux dalmatiques et une chape ; une nappe pour la table de communion ; un grand tableau représentant la mort de saint Benoît dans un cadre d'argent qui coûte trois cents livres ;

1670 : un ornement pour l'autel dédié à saint Joseph ; un parement en toile argent à fleurs ; un parement à fond blanc qui sera enrichi de broderies au petit point - la comtesse paie d'avance le brodeur. Ajoutons un tapis de brocart, six chaises et quatre tabourets recouverts de moquette.

La correspondance entre Mère Mectilde et la comtesse atteste de visites d'hôpitaux qu'elles faisaient ensemble et suggère quelques fondations. La comtesse ne délaisse pas pour autant ses terres dauphinoises.

Elle rétablit le service divin dans la chapelle de Serre (Le Grand Serre appartenait aux seigneurs de Bressieux). En 1501, Antoine de Grolée, alors seigneur du lieu avait fondé quatre messes annuelles dans la chapelle dédiée à la Vierge et saint Jean Baptiste et l'avait dotée en conséquence. En 1664, voyageant dans la région, Catherine de la Croix Chevrière apprend par les paroissiens que les messes ne sont plus assurées, faute de financement. Après avoir fait rechercher les actes de cette fondation, elle signe devant un notaire de Saint-Siméon-de-Bressieux un contrat de rétablissement de ces messes. Elle fait ensuite nettoyer la chapelle et disposer dans un coffre de nouvelles nappes et habits sacerdotaux. Le chapelain, désigné par la comtesse recevra une pension annuelle de cent livres prises sur les revenus de la terre de Serre. La comtesse prendra les dispositions nécessaires pour que cette fondation perdure après sa mort.

A Lupé, Gaston de Gaste avait fondé une chapelle vicariale en 1445. Dans son testament (1617), Catherine de Mévouillon avait légué six cents livres pour financer des travaux. En 1675, Catherine de la Croix Chevrière obtient de l'archevêque de Vienne que cette chapelle soit érigée en église paroissiale et finance tout l'aménagement nécessaire à cet effet.

La comtesse s'est beaucoup investie dans la procédure judiciaire qui opposait la famille de La Baume Suze à celle des Grolée Mévouillon à propos de l'héritage

du marquisat de Bressieux. Dès les années 1645, sans attendre l'issue du procès, elle prend possession du château, ce qui contribue à compliquer un peu plus une situation déjà complexe.

Les protestants ne sont pas très nombreux dans cette région, mais ils existent et enterrent leurs morts dans des cimetières qui leur sont réservés. Dans le petit village de Saint-Siméon, les cimetières catholique et protestant sont très proches, une situation qui ne manque pas de provoquer maintes altercations. En 1664, Catherine de la Croix Chevrière fait l'acquisition d'une parcelle de terre suffisamment éloignée du village et l'offre aux protestants pour que désormais ils y enterrent leurs morts et elle rachète leur ancien cimetière qu'elle offre aux catholiques pour agrandir le leur. Elle y fait installer une croix et dote le curé de la paroisse puis ses successeurs d'une petite rente annuelle de trois livres à condition que lui-même et son vicaire se rende au pied de cette croix chaque premier vendredi du mois. Le cérémonial est précis : après avoir fait sonner la cloche par deux fois, un peu avant l'angélus du soir, *la première fois à branle et la seconde fois tinter ou clocher* pour avertir le peuple, le curé partira de l'église, précédé de son vicaire psalmodiant le psaume Miserere pour aller s'agenouiller au-devant de la croix, prier et chanter. De retour à l'église, il dira le De Profundis du même ton qu'il aura dit le Miserere. Dans le cas où le curé de Saint-Siméon ne respecterait pas les volontés de la comtesse de Rochefort, devenue aussi marquise de Bressieux, il sera remplacé par le curé de Saint-Pierre de Bressieux, et à défaut celui de Chatenay. Ces substitutions étant déclarées non conformes aux droits ecclésiastiques et la pension trop faible, Catherine de la Croix Chevrière la portera à cinq livres par an, à charge pour ses héritiers de veiller à la bonne exécution de cette cérémonie mensuelle²⁴⁶.

Malgré toutes ces œuvres de bienfaisance, les archives attestent d'un emprunt auprès du monastère Sainte Colombe de Vienne en 1674²⁴⁷. Le 18 février, la comtesse de Rochefort reconnaît avoir reçu de la prieure du monastère la somme de six mille livres ; elle constitue alors au profit de cette communauté une rente annuelle de trois cents livres assignée sur les terres de Lupé et Saint-Julien, la rente étant payée directement par les fermiers.

La ferveur religieuse de la comtesse, sa vie toute en modestie, charité et bienveillance ne l'empêchent pas d'éprouver une grande angoisse à l'approche de la mort. Mère Mectilde lui conseille de consigner ses dernières volontés par écrit, le testament restant le meilleur moyen de l'approcher avec l'esprit tranquille.

²⁴⁶ LAGIER (abbé), *La Baronnie de Bressieux*, Valence, Imprimerie Jules Ceas et fils, 1901.

²⁴⁷ A.D. Rhône, 31 H 82.

18 MARS 1676 : LE TESTAMENT DE LA COMTESSE

Catherine de la Croix Chevrière quitte la capitale probablement au cours de l'année 1675 ; elle se trouve au château de Lupé au début de l'année 1676. Le 16 mars, le notaire Jean Donat, *pourvu par sa Majesté au bailliage du Forez* pénètre dans la chambre haute ayant vue sur l'entrée du château pour prendre note des dernières volontés de Catherine de La Croix Chevrière.

En fidèle chrétienne elle commence par faire le signe de croix avant de confier son âme à Dieu, demander l'intercession de la Vierge, des saints... et de son ange gardien pour accéder au paradis.

La comtesse déclare avoir prévu le déroulement de ses funérailles dans une lettre écrite devant notaire et signée de sa main, lettre qui se trouve dans sa *cassette*, probablement une petite mallette personnelle. Son héritier devra s'y conformer point par point, sans déroger.

Elle lègue cinq cents livres aux religieuses du monastère de l'Adoration du Saint Sacrement, somme qui leur sera payée un an après son décès. Elle leur donne aussi tout ce qu'elle a laissé au monastère lorsqu'elle l'a quitté : vêtements, nappes, serviettes, draps et tour de lit, meubles. Elle précise que cette donation ne compromet en rien la rente qu'elle a faite en faveur de sœur Catherine de l'Assomption vingt ans auparavant.

Elle institue pour héritier universel son fils Joachim de la Baume. En cas de refus il recevra sa part légitime, estimée par sa mère à dix mille livres et Anne Tristan devra alors accepter l'héritage purement et simplement sans pouvoir recourir au bénéfice d'inventaire.

L'héritier universel devra veiller au respect du contrat passé en 1666, visant à rétablir l'office divin dans la chapelle de Serre et au versement de la rente annuelle de cent livres tant que la terre de Serre restera en possession de la famille La Baume Suze.

Les témoins requis résident tous à Lupé : le curé, trois laboureurs, un cordonnier, un maçon - point de personnes issues de la noblesse. Ils devront veiller au bon déroulement du rituel funéraire institué par la testatrice.

SES FUNERAILLES SELON SA VOLONTE.

Elle souhaite reposer dans la chapelle Notre Dame de Pitié de l'église de Saint-Julien auprès de son époux. Annet de la Baume avait d'ailleurs doté cette chapelle d'une rente annuelle de vingt livres, probablement pour des célébrations bien

précises ; en 1664, son fils Joachim figure parmi la liste des débiteurs à cause de la fondation faite par son père²⁴⁸.

La cérémonie funéraire sera d'une grande sobriété : point d'ornements mais beaucoup de prières. Son corps ne sera ni embaumé, ni recouvert de présents mais simplement allongé sur un brancard porté par plusieurs hommes, recouvert d'un simple drap de futaine noir orné d'une grande croix blanche. L'inhumation aura lieu dans les vingt-quatre heures qui suivront son dernier soupir. Les murs de la chapelle, les deux tableaux qui s'y trouvent et les murs de l'église de Lupé seront tendus de futaine noire.

Trente-trois personnes l'accompagneront, *en l'honneur des trente-trois années que notre seigneur vécut sur la terre* : dix veuves d'un âge avancé, dix jeunes filles et treize pauvres originaires de Lupé et de Saint-Julien. Chacune tiendra en main un cierge de cire jaune tout simple, dépourvu d'armoiries. A l'issue de la cérémonie, il leur sera remis une aulne et demie de drap *de qualité raisonnable*, un chapeau et des souliers. Les porteurs du brancard mortuaire recevront chacun un écu et prendront un repas avant de regagner leur domicile.

La testatrice s'oppose à la lecture de toutes oraisons funèbres et autres manifestations touchant aux vanités du monde. Mais elle souhaite la présence de prêtres, *le plus grand nombre qui se pourra*, venant de deux ou trois lieues à la ronde. Chacun recevra la rétribution que l'on donne ordinairement à cette occasion *aux personnes de qualité* et un diner leur sera offert.

Elle ne déroge pas à la traditionnelle aumône, mentionnée dans tous les testaments de la noblesse de l'époque : dix setiers de bled distribués aux habitants de Saint-Julien, de Serres et de Lupé, à la sortie de la grand-messe célébrée à son intention : le jour même des obsèques à Saint-Julien, le lendemain à Lupé et au cours des quatre jours qui suivent à Serre.

A cette époque, les testateurs ne se privent pas de solliciter la célébration de nombreuses messes après leur mort et prévoient le financement. Catherine de la Croix Chevrière en demande plus de six cents, déclarant avoir remis à sa fille, abbesse du monastère Sainte-Colombe de Vienne, l'argent nécessaire ainsi qu'un mémoire dans lequel elle précise quels en seront les célébrants. Ainsi :

- cent soixante-dix seront célébrées par les pères Récollets de Condrieu,
- cinquante par les Récollets d'Annonay,
- cent sont confiées aux Récollets de La Côte-Saint-André,

²⁴⁸ BANCEL Joseph, *Histoire de Saint-Julien Molin-Molette* édité par Mme Gattet-Bancel, 1984.

- cent cinquante célébrées par les pères Capucins de Vienne,
- trente dites en l'église de Serre, *dans la chapelle de notre Maison,*
- trente encore dans l'église St Roch de Bressieux, sur l'autel où repose le Saint Sacrement,
- neuf dans les autres paroisses de Bressieux,
- trente au maître autel de l'église de Lupé,
- quarante seront célébrées dans l'église de Saint-Julien,
- vingt dans la chapelle Notre Dame du Rosaire de cette église Saint-Julien.

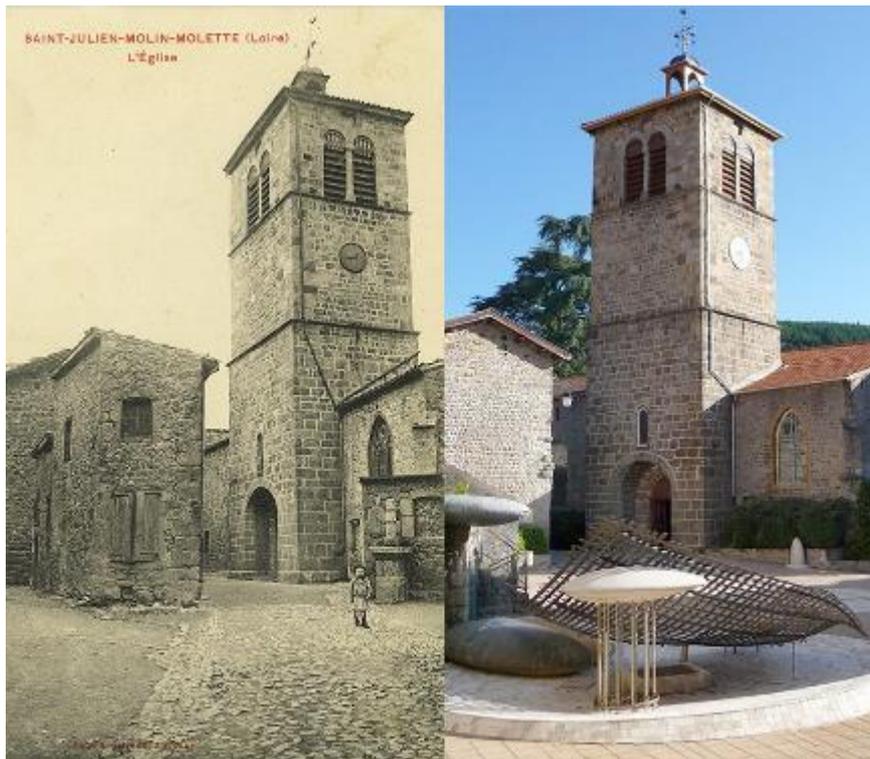
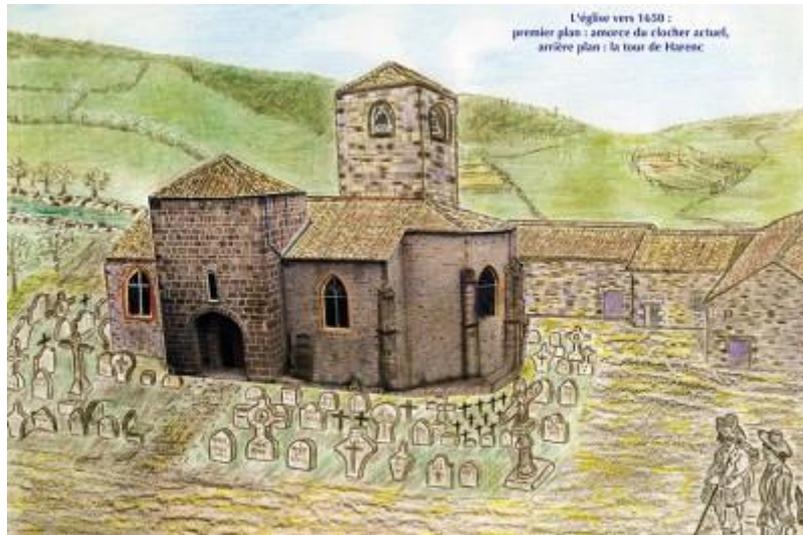
De plus, durant les deux années qui suivront son décès, une messe journalière sera dite dans la chapelle où son corps reposera et une autre dans la chapelle Saint Joseph.

De suite après son décès, son héritier devra faire prévenir le plus rapidement possible les pères augustins de Vienne ainsi que toutes les congrégations avec lesquelles elle a eu l'honneur d'être affiliée.

La comtesse confiait à Mère Mectilde sa crainte de la mort ; voilà sans doute pourquoi elle fait cette recommandation surprenante : quand elle ne donnera plus aucun signe de vie, on devra s'assurer de sa mort afin de ne point l'enterrer vivante.

Catherine de la Croix Chevrière rend son dernier soupir le 13 juin 1676 ; celle qui fut son amie la plus chère, Mère Mectilde lui survivra une vingtaine d'années (décès le 6 avril 1698)

Nous empruntons la conclusion de ce chapitre à Marjorie Dennequin : *oubliée durant plusieurs siècles, la comtesse de Rochefort suscite aujourd'hui un grand intérêt de la part des chercheur(e)s par son implication dans les réseaux dévots féminins et les œuvres de la Réforme catholique ainsi que pour ses relations avec Anne d'Autriche et son entourage.*



L'église de Saint-Julien-Molin-Molette hier et aujourd'hui

Site internet : [eglise de St-Julien-Molin-Molette – Patrimoine pirailon](http://eglise.de.st-julien-molin-molette-patrimoine-piraillon.com)

SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE (Loire)



Intérieur de l'Eglise (XVII^e siècle)



Intérieur de l'église aujourd'hui
Cliché G Guillorit